Saint-Pons, France
Inventaire sommaire des
archives communales
antérieures à 1790

3 1761 07883070 0

CD
1217
S36A46

PURCHASED FOR THE
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY
FROM THE
CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT
FOR
FRENCH
HISTORY

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

VILLE DE SAINT-PONS.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790,

PAR M. J. SAHUC, ARCHIVISTE DE LA VILLE,

SUIVI D'UN APPENDICE

PAR M. C. CHABANEAU, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

MONTPELLIER,
RICARD FRÈRES, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE,
Rue Collot, 9.

1895.

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

HÉRAULT.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/inventairesommai00sain

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

VILLE DE SAINT-PONS.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

ANTÉRIEURES A 1790,

PAR M. J. SAHUC, ARCHIVISTE DE LA VILLE,

SUIVI D'UN APPENDICE

PAR M. C. CHABANEAU, CORRESPONDANT DE L'INSTITUT.

MONTPELLIER,
RICARD FRÈRES, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE,
Rue Collot, 9.

1895.

LIBRARY
FEB 3 1973
UNIVERSITY OF TORONTO

CD
1217
S36 A46

INTRODUCTION

Depuis le mois de février 1894, les archives communales de St-Pons antérieures à 1790 sont conservées à la mairie, dans une pièce spéciale, dépendant de l'ancien évêché. C'est dans le courant de l'année 1893, que, sur les conseils et sous la bienveillante direction de M. Berthelé, archiviste du département, et avec l'agrément de la municipalité, qui a compris l'intérêt qu'il y avait à la conservation de nos anciens titres, nous en avons fait le classement et dressé l'inventaire. A l'époque où fut commencé ce travail, papiers, registres, compoix, étaient disséminés dans des coins et fonds d'armoires, mêlés à des dossiers modernes ; dans un grenier, un autre stock de vieux documents oubliés et couverts de poussière, vivait, depuis un siècle peut-être, en bonne intelligence avec les rats et les lapins.

Tout ce que nous avons pu réunir représente une faible partie seulement de nos anciennes archives. Les titres du moyen âge manquent en entier, et pourtant les événements de 1567 épargnèrent la Communauté et tout ce qui dépendait d'elle ; seul le Monastère eut sa belle bibliothèque et ses archives pillées et brûlées. Les registres et liassses de la comptabilité ont également disparu.

Une des principales causes de la dispersion des titres et documents antérieurs à 1790, se trouve dans l'organisation municipale elle-même. Les consuls étaient renouvelés chaque année, et tous les ans aussi la Communauté nommait son greffier ; la levée de la taille était baillée à des particuliers ; les archives étaient à la merci de tous ceux qui avaient accès dans l'hôtel-de-ville ; de telle sorte que la plupart du temps, les consuls sortants, soit par négligence, soit avec intention, pouvaient retenir devers eux les papiers qu'ils avaient en mains concernant leur administration ; les greffiers, ou leurs héritiers, s'ils venaient à décéder en exercice, gardaient les registres ; le fermier de la levée de la taille oubliait de rendre les compoix et les feuilles de levée ; les particuliers qui avaient des intérêts en opposition avec ceux de la Communauté, pouvaient librement soustraire les pièces existant contre eux. D'où une dispersion inévitable, malgré les prescriptions faites pendant tout le courant du XVIIIme siècle par le gouvernement de l'ancien régime pour le classement et l'inventaire des titres communaux.

Une autre cause, toute particulière à St-Pons, lui fit perdre dès le siècle dernier la plupart des chartes justificatives de ses privilèges. Je veux parler du grand procès entre la Communauté et le Chapitre, qui dura tout le XVIIIme siècle. Il s'agissait de certains droits et de certaines prérogatives, qu'à l'encontre de la Communauté le Chapitre prétendait avoir eus de tout temps ; d'où la nécessité pour chacune des parties de produire ses anciens titres. Il en partit beaucoup de St-Pons, quelques-uns s'arrêtèrent à Montpellier à la Cour des aides, où ils sont encore ; d'autres allèrent à Paris au Conseil du Roi ; mais la plus grande partie resta entre les mains des juges, procureurs, ou hommes d'affaires, qui avaient occupé pour chacune des parties ; c'est ainsi qu'en 1877 on retrouva, confondue avec une masse d'autres papiers dépendant de la succession de M. Gleizes de la Blanque, conseiller honoraire de la cour de

Nimes, et dont les ancêtres avaient eu à juger dans le fameux procès, une de nos plus précieuses chartes romanes : « Lo libre de las libertats et franquesas de la villa et ciutat de Sanct-Pons » (1).

Le premier classement connu de nos titres, remonte au commencement du XVIIme siècle. Le 4 mai 1604, « ont proposé lesdits sieurs consuls, par la bouche de [M. de Guibbail, sieur de las Faïsses, 1er consul], comme procédant à l'élection des officiers de la présente ville, qu'il feust éleu pour clavaire de tous les papiers et documents de ladite ville, Me Paul Chabbert, notaire, lesquels tous papiers, après estre descripts dans ung libre par led. clavaire, seront mis dans ung coffre, où auroit des clefs, l'une desquelles seroit receue par le premier consul et l'autre par le clavaire. Est dit que la ville a ung coffre dans la maison commune, qui n'a esté ouvert, comme l'on dit, puis dix ou doutze ans ou d'environ ; seroit bon de le faire ouvrir par ung serrurier, attendu que les clefs ne se trouvent, assistans Messieurs les officiers ordinaires dud. St-Pons, pour aprez par eux estre inventoriés les papiers sy poinct en y a qui puissent estre dans le coffre ; néammoingz qu'il est besoing présenter requête par devant lesdits sieurs ordinaires tandant à assigner par devant eux ceux quy ont esté consuls et officiers de la ville, affin qu'ils soient contraintz de remettre les papiers, comptes, libres et autres, pour le tout estre enregistré par ledit clavaire et après mis le tout dans ledit coffre. » En outre le conseil « arreste sur le faict dudit clavaire et recouvrement des papiers qu'il est donné charge auxdits sieurs consuls de présenter requeste aux officiers ordinaires et aux courtz où il appartiendra pour faire contraindre tous détempteurs des papiers de ladite ville de les remettre et aussy les libres tailhes pour estre mis dans le coffre de la ville et descriptes et faire ouvrir led. coffre pour après inventorier les papiers quy s'y trouveront dedans et néangmoinz qu'ils feront publier contre lesd. détempteurs de papiers. »

Quelques jours après, en présence de Me Jacques de la Roque, juge, le coffre fut ouvert et on y trouva fort peu de papiers. L'inventaire en fut dressé, et comme les particuliers qui détenaient des titres ne se pressaient pas de les rendre, on fut obligé de les poursuivre.

Après cet effort les choses durent revenir dans le même état qu'auparavant. Lorsqu'en 1745 la Communauté eut a défendre ses droits contre le chapelain de la chapelle de St-Barthélemy, elle chercha vainement ses titres : « il a esté impossible, aprez d'exactes recherches danz les archifves de la Communauté, de retrouver cet acte, à cauze du désordre qui est dans lesdites archives, par le changement des consuls et des greffiers. »

L'inventaire dressé en 1604 existait encore en 1746 et le 24 octobre de cette année, il fut remis à Jean-Jacques Tabariès, sindic de la Communauté, chargé de l'apporter à Montpellier à la Cour des Aides, où il était demandé en consultation. On ne retrouve nulle part trace de cet inventaire, sans doute égaré dans les papiers de la cour.

En 1767, M. Castelbon, 1er consul, voulant déposer aux archives des documents qu'il possédait, ne le put, n'ayant jamais eu aucune des trois clefs, de « ce cabinet réservé pour les archives ». Après bien des recherches on finit par retrouver les clefs, chez les précédents consuls. L'armoire ouverte, MM. Vidal et Borios firent un nouveau classement et dressèrent un inventaire, disparu comme les précédents. On dut encore à cette époque faire des recherches chez les particuliers et se faire remettre « tous les registres, titres proposés, documents, compoix, brevette et autres qui sont au pouvoir du greffier, tant de ses années d'exercice que des années antérieurieures. »

---

(1) Cette pièce a été publiée en 1877 par M. Noguier, dans le *Bulletin de la Societé archéologique de Béziers* (2me série, t. IX, pp. 5 à 46) et de nouveau à St-Pons, en 1881 (in-8°, 60 pp.), par les soins de M. Francès, imprimeur-éditeur. Nous en donnons en appendice une nouvelle édition, due à l'obligeante collaboration de l'éminent professeur de philologie romane de la Faculté des Lettres de Montpellier, M. C. Chabaneau, correspondant de l'Institut, et pour laquelle M. Noguier a mis gracieusement à notre disposition le ms., qui appartient à la Société archéologique de Béziers.

Le décret de la Convention du 17 juillet 1793 ordonnait que tous les détenteurs de titres féodaux seraient tenus de les déposer pour être brûlés. En effet, le 20 frimaire an II, le Conseil général de la commune « se réunit dans la maison commune à 3 heures de l'après-midy. Le citoyen procureur de la commune a dit : Vous êtes instruits, citoyens, que le brûlement des titres féodaux cognitifs et récognitifs a été fixé à ce jourd'huy en exécution du décret de la Convention nationale du 17 juillet 1793 (vieux style) ; vous n'ignorés pas qu'une pareille cérémonie doit être faitte avec toutte la pompe et la sollemnité que de vrais républiquains et sans-culottes doivent y attacher, lorsqu'il est question de l'anéantissement de ce que nous avions de plus odieux dans l'ancien régime. A cet effet touts les corps constitués, la société des sans-culottes et la gendarmerie nationale, touts les citoyens ont été invités d'y assister.

« Et sur l'invitation qui leur a été faitte, l'administration du district, le tribunal, la justice de paix, la société populaire, la garde nationale et la gendarmerie à cheval, s'étant rendus à la maison commune avec un grand nombre de citoyens, et l'heure de cinq fixée pour le brullement étant arrivée, le cortège est parti de la maison commune dans l'ordre qui suit : la marche a été ouverte par un détachement de la garde nationale, qui avait à sa tette la musique qui répétait tour à tour l'air *Ça ira* et l'air de l'Imne des Marseillais, suivi des corps administratifs et judiciaires confondus et mélés ensemble, ayant au milieu d'eux le drappeau national escorté par quatre officiers de la garde nationale, suivi d'une immensité des citoyens, après lesquels était la gendarmerie à cheval. Dans cet ordre le cortège ayant fait le grand tour de la ville et s'étant rendu sur la place où devait être fait le brûlement, le maire a prononcé un discours digne des circonstances, qui a été vivement aplaudi par touts les citoyens et dessuite le feu a été mis à ces restes de féodalité par les différents membres des corps constitués qui se disputaient à l'envy la gloire d'être les premiers; le peuble n'a pas resté tranquille, il a voulu luy-même attiser ce feu, disant qu'il n'en avait jamais vu de plus utile et de plus beau. Et pendant que le feu brullait, touts les corps constitués, la garde nationale et le peuble dansaient au tour en faisant retentir les airs de *Ça ira, ça va, vive la Montagne, vive la République*, et la musique répettait les mêmes airs — La cerémonie faite et les corps constitués retirés, la municipalité a ordonné que ce feu serait gardé par six sentinelles jusqu'à extingtion ; ce qui fut exécuté. »

Les archives du Chapitre et la plupart des titres de la Communauté étaient ainsi anéantis. En vertu de ce même décret de 1793, les notaires auraient dû déposer leurs actes pour alimenter le feu de joie du 20 frimaire, mais ils ne les remirent pas « parce qu'ils étaient liés à beaucoup d'autres. » On désigna alors deux commissaires chargés de « biffer et bâtonner les actes dont il s'agit, existants chez les notaires, afin qu'il n'existe à l'avenir sur leurs registres, aucune trace de féodalité. » Les commissaires durent trouver cette besogne ennuyeuse, ils ne la firent pas ; négligence qui nous vaut de retrouver encore dans les minutes des notaires de S^t-Pons, bien des actes intéressants pour son histoire.

Durant la période révolutionnaire il fut publié un grand nombre de décrets concernant les archives et leur conservation ; le 17 ventôse an VIII, notamment, le gouvernement consulaire enjoignit aux municipalités de dresser l'état sommaire de leurs papiers. Nous ne voyons pas que tous ces décrets aient eu le moindre effet sur nos archives ; aucune trace de classement ni d'inventaire. Il est vrai qu'à ce moment la municipalité vint s'installer dans l'ancien évêché, puis elle dut y faire place au tribunal, aux prisons, aux écoles et opérer par là une série de déménagements dont la conservation de ses documents n'est pas sans avoir souffert.

Que devinrent-ils pendant la 1^{re} moitié du siècle ? On n'en sait rien.

En 1851 ils étaient amoncelés en tas à la mairie, dans la tour dite « du comte Pons », lorsque le maire, fatigué sans doute de les piétiner, et voulant en bon administrateur augmenter le budget de sa commune, ne trouva rien de mieux que de réunir les valets de ville, et de leur distribuer nos archives, pour en faire la vente aux épiciers. C'est alors que nos parchemins servirent à couvrir des pots de graisse et nos anciens titres à envelopper du sel et de la chandelle. Quelques personnes cependant s'en émurent ; il en fut question au conseil municipal et après avoir « ouï le rapport verbal de la commission du budget au sujet de la vente de quelques vieux papiers que l'on dit appartenir aux archives de la mairie, le conseil a délibéré de nommer une commission de 3 membres pour, sur son avis, être ultérieurement statué ». Mais cette malheureuse affaire était trop peu importante pour que l'on s'en occupât longtemps ; elle fut étouffée par la municipalité de 1832, qui avait pourtant changé de tête et renouvelé presque tous ses membres :

« Un membre a demandé que l'affaire de la vente des vieux papiers fût mise à l'écart pour qu'il n'en fût plus question et a demandé qu'il fût délibéré sur sa proposition. Un autre membre a demandé qu'il ne fût délibéré sur cette question qu'à une autre séance où le conseil pût être composé de tous ses membres ». Le conseil fut d'avis « d'adopter la proposition faite et de mettre l'affaire en question à l'écart ».

Après toutes ces dispersions partielles et successives, nos documents antérieurs en 1790 ne peuvent être en grand nombre.

La série AA manque en entier.

Dans la série BB, nous n'avons que les registres de *délibérations du conseil politique* depuis l'année 1602, qui renferment en même temps les élections des consuls et des officiers de ville.

La série CC est composée seulement des *compoix*, au nombre de quinze. Les deux plus anciens, celui de 1500 [mazades] et celui de 1550 [ville] sont écrits en langue romane et peuvent permettre d'étudier l'idiome du pays à cette époque. On est étonné de retrouver ces registres à S^t-Pons, car ils ont presque tous la mention qu'ils furent au XVIII^{me} siècle transportés à la Cour des aides, à Montpellier. Nous avons déjà dit qu'il n'existe aucune pièce de *comptabilité*

La série DD comprend : 1° deux registres contenant des délibérations du Diocèse relatives à l'établissement et l'entretien des *ponts* et des *routes*, depuis 1758 jusques à 1790 ; 2° un grand *plan de la ville de S^t-Pons* dressé en 1777 par M. Ledenac, ingénieur, lors du percement de la grand'route actuelle ; ce plan a d'autant plus de prix pour nous qu'il est le seul exact que nous ayons, antérieur à la percée qui fut faite au siècle dernier ; 3° diverses pièces concernant l'*église cathédrale :* ces dernières ont servi au procès que soutinrent au XVIII^{me} siècle les évêques de S^t-Pons contre leur chapitre au sujet de la réédification de l'ancien chœur de l'église détruit en 1567, lors de la prise du monastère. Nous n'avons pu trouver à classer dans cette série ni titres et baux de propriété communale, ni pièces concernant l'administration forestière ou les droits de chasse ou de pêche. Trop de personnes étaient intéressées à les voir disparaître pour qu'elles aient pu subsister à tant de dispersions et de vols.

La série FF se réduit à des mémoires et des jugements intervenus dans le *grand procès du XVIII^{me} siècle*, et auquel la Révolution mit fin en supprimant l'une des parties.

La série GG contient les *registres de paroisse*. En vertu d'une ordonnance de 1539 ils tenaient lieu d'état civil et furent déposés en 1790, dans les archives des communes. Très souvent des notes mises par les recteurs qui les tenaient, donnent à ces registres plus d'intérêt. Les nôtres n'en contiennent que très peu ; mais leur importance au point de vue de l'histoire locale ne saurait être mise en doute.

La série HH se compose seulement de quelques débris de registres de délibérations tenues par la corporation des *marchands drapiers et fabricants*.

Enfin nous avons groupé dans la série II de nombreuses pièces, que nous avons eu la bonne fortune de sauver de destruction imminente. Nous avons pu nous les procurer presque toutes à la suite des décès, ou de vente de maisons ; elle étaient éparses dans des greniers, et si nous ne les avions réclamées, elles auraient certainement été balayées et brûlées. Réunies sous le titre de « pièces fugitives », et reliées au fur et à mesure de leur découverte, elles ne présentent aucun ordre ni de date ni de matière. Elles concernent tant la communauté que le chapitre et l'évêché.

Dans la même série II nous avons compris également 3 volumes des actes du Chapitre, depuis l'année 1660 jusqu'en 1792.

Joseph SAHUC.

Département de l'Hérault.

VILLE DE SAINT-PONS.

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE BB (1).

Administration communale.

BB. 1. (Registre.) — 587 feuillets (2), papier.

1602-1616. — Délibérations du conseil politique de Saint-Pons (1er volume).

1602. — Délibération (sans date) relative à quelques réparations qui se font à l'église cathédrale et à un procès de la communauté contre les habitants de la Garrigue « à raison de la tasque ». — 20 juin. Monsieur de Cambon, premier consul, expose que le parlement de Toulouse vient de donner un arrêt réglant la draperie, « le nombre de filletz, largeur et façon », que devront avoir les draps. — Les fonds provenant du procès, que vient de gagner la communauté contre les habitants de la Garrigue, seront employés à la « réédifi» cation de l'église S^{t}-Martin » et à « achepver de bastir et » réédiffier les murailhes du long du bézal de S^{t}-Martin », à laquelle on fera d'autres diverses réparations, notamment « des marches pour aller prendre l'eau dud. bézal avec une » bouteilhe », avec défense « d'aller y laver les linges et » aultres choses qui puissent rendre les eaux immondes ». — 6 août. État des dettes de la communauté. — 15 août. « Les » consuls doivent adviser de fere netoyer le canal du bézal » de la fontaine S^{t}-Martin jusques à la paissière du théron ». — 6 novembre. « Ung huissier du roy est venu apporter l'arrêt du parlement de Toulouse qui donne le règlement des manufactures. — « Monseigneur de Vantadour doibt estre » icy mardy prochain, il seroit besoing de le loger », l'assemblée arrête qu'elle demandera à Mgr l'évêque de le loger et qu'on lui fera des présents. — 12 décembre. Il est bruit d'une entreprise faite contre le roi, aussi « demain, » jour de foire, les portes de la ville seront fermées, sauf » pour une de chasque ville ». — 20 décembre. Délibération relative aux impositions ; — on fait garde aux portes de la ville. — 28 décembre. « Toutes les portes des deux villes seront fermées à pierre et chaux, sauf la porte de Pérégry et celle de las Peyres, qui demeureront ouvertes » et seront gardées « par ung homme et deux chefs de maison » ; les murailles et les corps de garde seront aussi réparés. — 30 décembre. Bail de la levée de la taille aux portes de Bonafous et de S^{t}-Martin.

1603. — 7 janvier. Délibération relative aux impositions et à la garde de la ville. — 4 mars. Les consuls exposent que « le mestre d'escolles, ne trouvant poinct personne en ceste

---

(1) La série AA manque totalement.

(2) La couverture du commencement et les neuf premiers folios manquent.

» ville qui luy aye vouleu fere la despance, suivant la promesse à luy faicte et la coustume antienne », a dû quitter la ville ; l'assemblée délibère « qu'elles seront bailhées » à Savary Raulin, aux mêmes conditions qu'à son prédécesseur. — 16 mars. « En plusieurs lieux du Dauphiné et de Provence » est le dangier de contagion ». Le conseil arrête que l'on fermera les portes les moings utilles » et sera « deffandu à » l'hospitalier de ne recepvoir aucungz pauvres dans l'hospital, sans faire veoir les bulletins à la porte ». — 25 mars. Élection consulaire, faite à la maison de ville devant Jacques de la Roque, juge en la ville de St-Pons. Les électeurs ont été convoqués par publications faites à l'église parroissiale ; les consuls sortants remettent leurs chaperons à Monsieur de St-Pons, et Jean Amblard, son procureur juridictionnel, qui l'accepte, requiert l'assemblée de procéder à une nouvelle élection. Chaque rue nomme un électeur. Tous ceux-ci, après avoir prêté serment sur les Évangiles, se retirent à part, et reviennent un moment après, ayant nommé pour consuls de la ville : Maurin de la Roque, bourgeois, 1er ; Guillaume Bonafous, 2me ; Jean Calas, 3me, et un consul pour les mazades. Les consuls sortants devaient suivant l'ancienne coutume offrir le cierge pascal la veille de Pâques. Les nouveaux consuls se rendent à l'évêché et, à genoux, dans la grande salle du palais, devant l'évêque ou son vicaire général, « uny chascung d'eux, au commandement dud. sieur vicaire, ont juré aulx sts évangiles de bien et deubment exercer l'office et charge de consuls et ce faisant pourchasser le proffict de la femme vefve et enfans orfellins, de bien et deubment gouverner et régir les affaires de la chose publicque, préférer le bien du public au sien propre, pourchasser le profict et éviter le dommaige d'icelle et à la fin de l'année rendre bon compte et prester le rellicqua ; et par ledit sieur vicaire a été ordonné que la dite prestation de serment soit escripte et régistrée au livre des consuls de la ville. » — 2 avril. Nomination des officiers de Saint-Pons. Ces officiers étaient les *subrestaires* de la chair et poisson ; les *subrestaires* du pain ; les bassiniers des cinq plaies, de Notre-Dame, du purgatoire, de St-Amans, de St-Martin, de St-Crucifix, de St-Symphorien ; les bailhès de l'hôpital ; les *surpozés* de la draperie ; *escandaliayres* ; estimateurs jurés ; carreriers ; auditeurs de comptes ; juges de la police. — Bail de la boucherie. — 14 avril. Arrentement par les consuls « des tables de pierre qui sont soubz le couvert de la place de la ville mage », sans y comprendre les tables de la boucherie. — 14 avril. Bail pour la réparation du foiral de la ville de St-Pons ; le preneur se paiera en prenant pendant un an les fruits des noyers qui y sont. — « La payssière du bézal de l'eau du gourg St-Martin sera réédifiée. » — La boucherie est changée de la place couverte sur le pont d'entre deux villes. — 20 mai. « Contract et bail faict sur le charroy des matériaux nécessaires pour la réédification de l'esglize St-Martin du Jaur, d'entre les consuls de St-Pons et Balthazar Maurin, maçon ». — 15 juin. « La murailhe joignant la maison de M. de Cambon, qui a esté de feu Anthoine Molinier, servant de murailhe à la ville mage, menace ruine du cousté de la ville moindre, l'eau y fait grande brèche et domaige ». Le conseil en ordonne la réparation, en même temps que celle du pont de Ratz et du pont de l'hôpital. — 3 août. Le fermier du four de la ville-mage se plaint que certains particuliers portent le pain à cuire chez Castelbon ; le conseil arrête que les pains que l'on y portera à l'avenir seront confisqués.

1604. — 28 février. Quittance par Balthazar Maurin à la communauté du montant du prix fait de la réédification de l'église St-Martin et du bezal de la source St-Martin. — 18 mars. Bail de la levée de la taille. — 25 mars. Élection consulaire. Sont élus : Jean de Guibbail, sieur de las Faïsses, 1er ; Anthoine Puechmegié, 2me ; Jacques Bel, 3me. — 15 avril. Nomination des officiers de la ville. — 29 avril. Procès entre la communauté et le sieur de Cambon. — 4 mai. L'assemblée délibère de rechercher tous les titres et papiers de la communauté et de les enfermer dans un coffre, dont le premier consul aura une clef. — 5 mars. Arrentement des tables de pierre « del coubert de la plasse ». — 5 mars. Arrentement des tables de la boucherie. — 26 avril. Arrentement de deux tables de la boucherie appartenant au bassin du purgatoire. — 25 mai. Fondation de la confrérie des Pénitents. Les consuls exposent que « certains habitans de ceste ville les ont priéz de trouver bon qu'ils prainent l'esglize de l'hospital pour s'y assambler et fere leurs prières et dévotions qu'ils ont une confrairie de pénitens qu'ils veulent fonder tandant au service de Dieu, sy plaict à la ville le permettre ». Le conseil arrête qu'ils pourront « s'y assembler pour les assemblées et les prières ». — Juin. Arrentement des fours des villes moindre et mage. — 10 juillet. Arrentement des « mezures et pilliers » de la ville. — 3 octobre. Bail des écoles. — 16 octobre. Les consuls exposent que l'assemblée générale des États se tiendra le 16 octobre 1604 à Albi ; on députe, suivant « l'antienne coustume, le plus vieux premier consul, un assesseur, et le consul d'un des sept lieux principaux qui vient en tour ». — 18 octobre. Procès, au Parlement de Toulouse, entre la communauté et certains habitants syndiqués ; ces derniers refusent de rendre des papiers qu'ils ont, intéressant les affaires de la ville. — 29 décembre. Les ponts, les portes et les murailles de la ville tombent en ruines; sur l'exposé qui, en fait le premier consul, le conseil arrête que des réparations seront faites immédiatement. — « Le mestre d'escolle se plaint qu'il n'y a à l'escolle aucune table pour faire escripre et estudier les enfants. »

1605. — 27 janvier. « Baillh à garder les pourceaux de la ville despuis le matin jusques au soir ». — 13 janvier. Le premier consul expose que « Monsieur de St-Pons veut exiger des habitants certains grandz usaiges excessifs et non accoutumés »; l'assemblée décide que l'on ira prier l'évêque de « faire jouir la ville des privilèges antiens et accoutumés », et que s'il refuse on l'assignera. — 15 janvier. Les députés qui sont allés trouver Monsieur de St-Pons exposent que ce dernier « veut faire recognoistre » ses droits et qu'ensuite « il accomodera les habitants, s'il n a pas occasion de s'en plaindre »; le conseil arrête que l'on ira consulter l'affaire à Béziers. — 19 mars. Bail de la levée de la taille. — 25 mars. Élections consulaires : Jacques Verdiguier, marchand, 1er; Antoine Prat, 2me; Antoine Buscaylet, 3me. — 6 avril. Élection des officiers de la ville. — Les consuls demandent qu'on leur fasse de nouvelles robes consulaires et un banc pour l'église St-Martin, qui sera séparé de celui des officiers de Monsieur de St-Pons et recouvert d'un tapis bleu avec des fleurs de lis jaunes; l'assemblée le leur accorde. — 14 mai. Procès de la ville contre l'évêque, qui veut la contraindre à contribuer aux frais de reconstruction de l'église cathédrale. — Procès contre Monsieur de Cambon. — Les manufacturiers et drapiers se plaignent des tisserands « qui ne battent pas les draps comme il est requis ». — 12 juin. Acte de déclaration d'un syndicat. — 10 juillet. Arrentement des fours de la ville mage et de la ville moindre. — 30 juillet. Le conseil décide de fermer et de garder les portes de la ville, à cause de la contagion. — 29 novembre. On plante douze ormes au foiral.

1606. — 15 mars. Réparations aux ponts « del colombié de la grave, del molin bas. » — Transaction entre l'évêque et la communauté au sujet du « nettoiement de la rue de l'églize cathédralle ». — 25 mars. Élection consulaire : Francois de Guibbail, 1er; Étienne Semène, 2me; Pierre Fargues, 3me. — 2 avril. Bail du livre taille. — 24 juin. Arrentement des fours des villes mage et moindre. — 24 juin. Arrentement des « pillers et mezures à bled » de la ville de St-Pons. — 27 septembre. Bail de la régence des écolles à Pierre Molinier.

1607. — 25 mars. Élection consulaire : de Cambon, 1er; Jacques Aymard, 2me; Pierre Espinasse, 3me. — 5 avril. Élection des officiers de la ville. — Les consuls délibèrent de faire « suivant la coustume antienne » un règlement sur la manufacture de la draperie. — Chaque nuit on commet des larcins dans la ville, l'assemblée décide de fermer les portes de la ville chaque soir. — 2 août. « Bail de la régence des escolles de la ville de St-Pons ». — 26 septembre. « Le canal de la source de St-Martin est sec et n'y a point d'eau, il est nécessaire de netoier ledit canal et redresser la payssière, qui y est affin de pourter l'eau au théron des peyres ».

1608. — 8 janvier. « Baillh par les consuls de la culhette des deniers royaux ». — 10 février. « Les capdets des Verreries ne veulent pas contribuer aux deniers municipaux ». — Réparations « au canal de l'eau quy vient de la fontaine St-Martin». — 25 mars. Élection consulaire : François Devic 1r; Jean-Jacques de Molinier 2e, Jean Delort 3e. — 29 mars. « Acte de prestation de serment de l'office de consuls de St-Pons ». — 6 avril. Nomination des officiers de la ville. — Bail de la boucherie; « le mouton deux sols la livre, le veau et le vedelle, le bœuf ou vache à ung soul. » — 7 avril. Le premier consul expose que des habitants de la ville « en quarentène dans le jardin Buscaylel » à cause de la peste de Toulouse, demandent des livres; il est décidé qu'on leur en enverra « à la charge par eux de les parfumer ». — 19 mai 1608. « Baillh sur la délivrance du livre de tailhe de la ville de Saint-Pons et des mazades d'icelle. » — 1r mai 1608. Bail « de la régence des écoles de St-Pons à Pierre Molinier, natif de Gourdon en Carcy »

1609. — 4 mars. « Le consul dit que les chemins ont besoin de réparer, savoir « le chemin despuis pont de Ratz jusques à Marcory, lequel chemin est grandement nécessaire pour l'utilité et trafic de lad. ville, comme aussy le chemin de la Salvetat à St-Pons, despuis la muraille de la ville, jusques à la croix de la barrière ». Le conseil nomme une comission pour examiner les travaux qu'il y a lieu de faire. — 25 mars. Élection consulaire : elle se fait « dans l'enclos de l'hôpital, à cause de la ruyne de la maison commune ». Sont élus : 1r consul, noble François de Garthoule, sieur de Fonclare; 2e, Guibbert; 3e, Barthélemy Caraguel. — 26 mars. « Acte de prestation de serment de l'office des consuls ». — 10 avril. Réparations aux portes et aux murailles. — 7 avril. Nomination des officiers de la ville (1).

1611. — 2 avril. Arrentement des tables de la boucherie de St-Pons, au profit du bassin du purgatoire. — 13 avril. « Baillh à servir et à dire les messes du purgatoire en l'églize

---

(1) Les délibérations comprises entre le 20 avril 1609 et le 2 avril 1611 manquent.

St-Martin-du-Jaur », par les bassiniers, à Jean Largois, prêtre de St-Pons. — Avril. Arrentement de la première table de la boucherie de St-Pons. — 15 avril. Arrentement des tables de pierre de la place de la ville mage. — Arrentement de la table du milieu de la place. — 3 mai. « Bailh faict par les consuls de Saint-Pons à Izac Maurin, maçon, pour le gabion de la porte du Puech ». — 14 juin. On donne « ung second » au régent des écoles. — 24 juin. « Bailh à tenir le four de la ville maige de Saint-Pons. » — 26 juin. Arrentement des mesures de blé de la ville de Saint-Pons. — 23 juillet. « Bailh des escolles de la ville à Galicel Coutel ». — 5 octobre. Le Père Bruny, de l'ordre des Récollets, fait savoir à l'assemblée qu'il va à Béziers à l'assemblée générale ; il ne sait pas s'il reviendra, « car il est très mal comptan des habitans de la présente ville, à cauze de la négligence quy a esté faicte sur la construction et édiffication du lieu commun et du reffuze, » que les habitants devaient construire pour les Récollets. Sur cette plainte, les consuls décident que l'on contraindra « chaque habitant à fournir une journée d'homme ou femme pour travailler à tirer la pierre. » — 30 décembre. Bail de la réparation du four de la ville mage.

1612. — 4 janvier. « Procuration pour envoyer aux Estats Francois de la Vernhe. » — 25 mars. Élections consulaires, dans l'église St-Martin-du-Jaur ; sont élus : premier consul, Pierre de Tourbes, sieur de la Claustre ; 2° Bonnafous ; 3° Absalon Espinasse. — 19 avril. Élection des officiers de la ville. — 26 avril. « Bailh des libres tailhe de la présente année faict par les consuls de Saint-Pons. » — 27 avril 1612. « Bailh à servir les messes du purgatoire de St-Martin-du-Jaur. » — 15 mars. Il passe une foule de mendiants, et l'on doit fermer les portes de la ville. — 23 juin. Arrentement du four de la ville mage. — 22 octobre. Réparations au mur de ville, aux gabions dits de « M. Guiraud, de Peregry, de Bourdiau, de Suly. » — 4 novembre. On fait des gardes la nuit sur les murailles. — 15 novembre. La ville doit loger « 59 maitres de la compaignie de M. le Connestable » ; le conseil décide de les loger chez des particuliers. — 20 novembre. Le premier consul se plaint de ce que « Bosquat, maçon, a reffuzé d'aller à la garde la nuict passée et prononcé des parolles seditieuzes » ; l'assemblée arrête qu'il soit mis en prison. — 20 novembre. Prix fait de deux gabions. — 7 décembre. Le conseil expose que « quelques-ungs ont entrepris de surprandre la présente ville ». L'assemblée décide de doubler la garde et de hausser « la muraille des jardins » que vient d'acheter le chapitre. — 22 décembre. On n'entend plus aucun bruit de guerre, et le conseil décharge les habitants de la garde qu'ils étaient tenus de faire. — 27 décembre. On fait l'état des dépenses pour l'année suivante : le consul dit que depuis deux ans la ville s'est imposée extraordinairement pour la construction du couvent des pères Récollets et demande si l'on doit continuer. Le conseil arrête que oui. — 30 décembre. Le conseil redouble la surveillance et la garde de la ville.

1613. — 18 janvier. Trente-six hommes feront la garde chaque nuit sur les remparts. — 28 janvier. Il y aura dorénavant trois corps de garde, où l'on fera du feu, « sçavoir sur le portal Peregry, l'autre al portal nostre Sehne et ung aure à la garithe du monastère », — 6 février. « Bailh du libre tailhe de la ville et des masages de Sainct-Pons ». — 2 mars. Délibération relative à des détails de construction du couvent des Pères Récollets. — 25 mars. Élection consulaire, dans l'église St-Martin-du-Jaur : sont élus pour 1er consul, Jean Bourguinhon ; 2me, Étienne Maraval ; 3me, Jacques Semène. — 4 avril. Élection des officiers de la ville de Saint-Pons. — 6 avril. Bail de la boucherie. — 19 avril. Arrentement des tables de la ville mage. — 21 septembre. Bailh à garder les pourceaux de St-Pons. — 21 octobre. Procuration par la communauté à M. Jean de Bourguinhon pour aller aux États. — 2 novembre. Nouvelle procuration dans le même but.

1614. — 2 mars. Le conseil décide de murer à nouveau les portes du Foyral et de Bonnafous et « de faire garde ». — 25 mars. Élections consulaires, dans l'église des Pères Récollets, « à cauze de l'incomoditté de la maison commune » ; sont élus : pour le 1er rang, noble Jean d'Augier, sieur de la Mouthouze ; pour le 2me, Philippe Domergue ; 3me, Zacharie Rossinol. — 27 mai. Élection des officiers de la ville. — 27 mars. Le consul expose qu'il a été avisé des « entreprises que l'on doibt faire contre la ville ». — 12 avril. « Bailh du livre tailhe de la ville de Saint-Pons ». — 24 avril. Arrentement des trois tables de la boucherie. — 27 avril. Le conseil délibère que « seront mizes des sentinelles de jour à la tour et garitte de la cittadelle, attendu le bruict de guerre qui cort, et la foire de ceste ville, quy est mercredy prochain, se tiendra dehors la ville, au foiral ». — 3 juin. M. de Montmorency vient d'arriver à Béziers ; l'assemblée députe le premier consul pour « aller félicitter sa bien venue, pour s'informer si l'on doibt continuer la garde et lui rendre les debvoirs dus à sa grandeur » — 15 juin. Bail des écoles de la ville à Pierre de St-Léger, bachelier en sainte théologie. — 19 juilet. Arrentement « des pilles et mesures du bled ». — 13 août. Arrentement des noix du foiral. — 24 octobre. « Procuration pour aller aux Estats. »

1615. — 15 mars « Le couvent des pères Récollets est desjà parachevé ; il en reste à fère peu pour arriver à la perfection ». — 25 mars. Élection consulaire, dans le couvent des pères Récollets « à cause de la ruyne de la maison commune ». Sont élus : Antoine Praty, m^{d}, 1er ; Mathieu Benezan, 2^{e} ; Étienne Buscaylet, 3^{e}. — 12 avril. Bail du service de la boucherie.— 16 avril. Élection des officiers de la ville. — 18 avril. « Arrentement de la petite placette » — 3 mars. « La vieille maison commune estoit à la rue du Theron Martinenc joignant la maison de Chapprie, cardeur ». — 26 juin. — Bail pour la régence des écoles à Jacques de Fonta, natif de Béziers. — 8 octobre. Le consul propose de continuer les réparations et fortifications des portes et murailles de la ville, surtout depuis la porte de Bonafous jusqu'à la tour del Puech. — 12, 22, 30 et 31 octobre; 3, 7, 12 et 22 novembre. Délibérations relatives au même sujet et à la garde de la ville, ainsi qu'à une construction de défense qu'établissait M. de S^{t}-Pons, dans le jardin de l'évêché. — 22 novembre, 13 et 15 décembre. id. — 16 décembre. « Monsieur du Poujeol, chevalier de l'ordre du roy, lieutenant des ordonnances de Sa Majesté, présente aux consuls sa commission de gouverneur de la ville et diocèse de Saint-Pons», charge dont il a été pourvu par Mgr. de Montmorency, avec pouvoir d'installer à S^{t}-Pons un lieutenant, qui y commandera en son absence. L'assemblée le reçoit et « l'assure de conserver la ville à l'obeissance du roy soubs le commandement de Mgr. de Montmorency. » On le loge chez le prieur mage.

1616. — 13 et 27 décembre 1615; 13, 14, 19 janvier, 18 février ; 2, 7, 15 mars 1616. Délibérations concernant le même objet de fortifications, réparations aux portes et murailles, garde, établissement et entretien de garnison. — 25 mars 1616. Élection consulaire, au couvent des pères Récollets. Sont élus : pour le premier rang, Pierre de Bru ; pour le 2^{e}, Étienne Semène ; pour le 3^{e}, François Fabre, notaire. — 30 mars 1616. Délibération relative à la défense. — 31 mars. Nomination des officiers de la ville ; depuis quelques années il y a un officier de plus : le greffier de la ville, qui fut d'abord Jacques Amblard et en 1616, à sa mort, son fils Pierre-Jean Amblard. — Proposition concernant la défense de la ville.

BB. 2. (Registre.) — 401 feuillets, papier.

1616-1622. — Délibérations du conseil politique de Saint-Pons (2^{me} volume).

1616 (suite). — 2 avril. Le premier consul expose que les frais qui ont été faits pour les réparations, fortifications, garde de la ville et « conservation d'icelle en l'obéissance du roy, à cause des derniers mouvements de guerre », se sont élevés à 6752 livres 3 sols 10 deniers. — Avril. Arrentement des tables de la boucherie. — 25 avril. La confrérie des Pénitents prend le bail de la levée du livre de taille ; — elle construit sa chapelle. — « A cause du trouble de guerre », la foire se tiendra hors la ville, au foyral. — 5 mai. Passage des troupes de Monsieur du Poujol, gouverneur de la ville. — Réparations au pont entre deux villes et au portail de Tourbes. — 11 juillet. « Bailh pour la régence des escolles » à Jacques de Fonta, natif de Béziers. — Arrentement de la mesure des piles de bled de la ville. — Bail du four de la petite ville. — Arrentement des noix du foyral. — Bail à servir le four de la ville mage. — 1er août. Réparations aux murailles, aux gabions et au chemin « allant à Riolz à l'endroit du col de las molles et de la chapelle près la méthairie du sieur de Fontclare ». — 7 septembre. Construction de la tour de la ville moindre. — 20 octobre. Délibération concernant en entier la sécularisation du chapitre. — 13 novembre. Procuration donnée à Pierre de Bru, sieur de la Souque, et au premier consul d'Olargues, pour aller aux États généraux qui doivent se tenir à Béziers. — 2 novembre Délibération relative à la garnison de S^{t}-Pons et à son entretien.

Les délibérations qui suivent, jusqu'au 25 mars 1617, concernent toutes l'état de défense dans lequel se met la ville de S^{t}-Pons, les diverses gardes que l'on y fait, les passages de troupes, les fortifications et réparations.

1617. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : 1er Pierre de Moulinier ; 2^{e} François Devic, sieur de Fau ; 3^{e} François Pagès. — 27 mars. Élection des officiers de la ville. — 6 avril. M. d'Arrifat, consul de La Salvetat, demande aux consuls de S^{t}-Pons, des secours contre les gens de guerre qui gagnent la montagne de S^{t}-Pons dans le terroir de Boyssezon et qui s'avancent sur La Salvetat et Fraysse. — 6 mai. Bail de la boucherie de S^{t}-Pons. — « Élections des collecteurs de la taille pour 1617 ». — 9 avril. « Bail sur la levée du livre taillhe. »

1618. — Élections consulaires. Sont élus : au premier rang, Marc-Antoine D'Augier ; au 2^{me}, Fulcrand Solette, et Pierre-Jean Caraguel, au 3^{me}. — 27 mars. Nomination des officiers de la ville pour 1618. — 20 avril. Arrentement des tables de pierre de la place de la ville mage. — 2 mai. Bail de la levée du livre taille. — 4 mai. Bail à tenir la boucherie des brebis. — 8 juin. Réparations aux murailles de la ville. — Les marchands de S^{t}-Pons qui portent des draps à la foire de Pézenas sont troublés dans la jouissance de la salle destinée à les recevoir. Les consuls devront y veiller.— 29 juin. Les fabricants et tisserands ne se conforment point aux statuts de la draperie. Le conseil arrête qu'ils seront surveillés. — 12 août. Les R. P. Récollets demandent à la ville un secours « pour parachever et mettre à perfection » leur église. Le conseil leur accorde 75 livres. — Réparations au grand chemin qui va du pays bas à Castres, près de Ste-Colombe.— Bail de l'hôpital à un *couratier* de la ville.— Le conseil décide que l'on contraindra les Pénitents à terminer l'église qu'ils ont commencée. — 23 septembre. Délibération relative en partie aux privilèges que la communauté avait sur Ste-Colombe « accordez par nos rois ». — Réparations au « pont de la Grave de ceste ville, qui s'en va ruyné ». — Difficultés avec Maurin au sujet de son moulin. — 18 octobre. Modifications aux statuts de la draperie.

1619. — 12 janvier. Le consul propose de « faire venir l'eau à la fontaine quy est au plo, comme estoit par le passé. » — 8 mars. Il vient d'arriver des lettres de la cour annonçant que « la royne mère auroit quitté Blois et se seroit rendue à Loches contre la volonté du roy », en même temps qu'une lettre du roi, avertissant le duc de Montmorency de veiller à ce que dans son gouvernement « personne ne bouge. » — Le conseil arrête de reprendre la garde et de « lever chaque soir le pont levis de toutes les portes ». — 25 mars. Élection consulaire. Sont élus : au premier rang, François de la Vernhe, sieur de Cambon ; au 2me Absalon Espinasse ; au 3me, Pierre Vidal. — 12 Mars. « Il est de coustume ancienne observée en la présente ville de St-Pons que le jour du jeudy de la sepmaine sainctc les officiers de la ville de St-Pons se font et créent». Élection de ces officiers —Jusqu'au 23 octobre. Gardes, réparations et fortifications.—23 octobre. Bail de la régence des écoles à Pierre Fabre, docteur en droit, de Saint-Pons. — 30 novembre. Échange de cloches entre la communauté et le chapitre.

1620. — 25 mars. Élection consulaire. Sont élus : Jean de Guibbal, sieur de la Doux, 1er ; Pierre Poussines, 2me ; Jean Benesan, 3me.— 27 mars. Le consul se plaint de ce que sous le précédent consulat on a dérobé une « pièce de campaigne et une cloche » ; l'assemblée arrête que l'on fera des recherches. — 1er avril. Les prévenus de ce larcin sont : un nommé Bonaffé, de St-Chinian, qui vient d'être arrêté, et deux prêtres, qui sont en fuite. — 13 avril. Élection des officiers de la ville. — 20 novembre. Il y a de nouveau des bruits de guerre. — 22 novembre. Procuration pour aller aux États.

Toutes les délibérations de la fin de ce volume concernent la fortification et la garde de la ville, ainsi que les petits incidents occasionés soit à St-Pons, soit à La Bastide, par les bruits de guerre (1).

BB. 3. (Registre.) — In-folio ; 296 feuillets (2), papier.

1627-1633. — Délibérations du conseil politique de Saint-Pons (3me volume).

1627. — Élection consulaire, au couvent des Pères Récollets. Sont nommés : 1er Fulcrand Soulette ; 2e Étienne Buscaile ; 3e Jean Castelbon, marchand. — 26 mars. Élection des officiers de la ville. — 6 avril. Un Père Capucin, qui est venu prêcher, « s'est souvent plaint, même en chaire, du cimetière de la ville et a demandé aux consuls de le faire fermer » et placer ailleurs ; le conseil décide de demander à MM. du chapitre de donner à cet effet « le cloistre quy est ruiné » et, au cas où ils refuseraient, de choisir un autre endroit. — 15 avril. Le conseil délibère de rechercher aux « archifs du roy à Carcassonne les titres et privilèges de Ste-Colombe » et de faire « accomoder et rabilher le pont levis du portal Peregry ». — 10 juillet. Arrentement du four de la ville mage. — 25 juillet. La communauté « baille les escolles » à Sébastien Isnard. — 25 juillet. « Bailh de la levée des deniers royaux ». — 1er septembre. Un consul expose que « les lieux des environs font garde à cause des bruitz de guerre pour l'entrée des Anglois » et que St-Pons « est proche des villes de la Religion ». L'assemblée arrête que pendant quelque temps huit hommes feront garde toutes les nuits sur les murailles de la ville mage, et six hommes à la ville petite. — 20 septembre. Le premier consul a fait arrêter en ville un nommé Marnac, de Nismes, faisant profession de la R. P. R., porteur de lettres ; ces dernières ayant été communiquées en hâte à Monseigneur de Montmorency, il envoie cinq archers auxquels on remet Marnac.—3 octobre. Monseigneur de Montmorency a écrit « de faire la plus exacte garde qu'il sera possible ». En même temps Mr du Poujol demande qu'on lui envoie des soldats ; l'assemblée arrête qu'elle lui en enverra le plus grand nombre possible, avec des provisions de guerre sous la conduite du capitaine Raynaud.

9, 15, 18, 21, 25 et 30 octobre, 16 et 19 novembre, 4, 8 et 25 décembre 1627, 8 et 17 janvier, 6 février, 18 et 19 mars 1628. Diverses délibérations relatives aux luttes de Montmorency contre Rohan, aux garde et fortifications de la ville, au logement des troupes de Monsieur d'Armissan, à la défense de Labastide-Rouayroux et des Verreries.

---

(1) Les délibérations prises entre le 15 mars et le 2 septembre 1621 manquent.

(2) Les deux premiers manquent, ainsi que les folios 110, 111, 112

1628. — 25 mars. Élection consulaire, au couvent des Pères Récollets, « à cause de la ruyne de la maison commune ». Sont élus : 1er noble François de Guibbal, sieur de Sarrougié ; 2e Jean Maraval ; 3e Béranger Aymes, mre apore. — 26 avril. La communauté a un procès au parlement de Toulouse contre l'évêque « pour raison des cloches ». — La communauté est obligée de pourvoir au logement et à l'entretien de la compagnie de carabiniers du sieur Palfons. — 26 avril. Élection des officiers de la ville. — 28 et 29 avril. Escarmouches et prise du fort de La Bastide. — 15 mai. Les consuls disent qu'ils ont reçu ordre de Monsieur le Prince de faire « 20 mille pains par jour pour pourvoir à la nourriture de ses armées ». Le conseil décide qu'on fera le pain de munition et envoie « des dépputés à la Salvetat pour achepter du bled ». On cherche les charrettes pour apporter le pain où il faudra. — 3 juin. Bail des écoles pour un an. — 18 juin. Le sr de la Miechlougane demande, conformément à une ordonnance de M. de Bozouls, 12 soldats et 12 maçons pour la démolition « del pon ». Bail du four de la ville mage. — 24 juin. Arrentement des noix du foiral et du four de la ville moindre. — 14 août. M. de Bozouls a requis la communauté de lui fournir cinquante mousquetaires « pour la desmolition des forts rebelles ». — 16 août. Les consuls de la Salvetat se plaignent d'être « grandement opressés par les ennemis rebelles qui se fortiffient et bruslent les mazages ». Ils demandent des secours. — 30 août. Bail du livre de taille de la ville de St-Pons. — 2 et 22 septembre. Délibérations relatives à des impositions pour faits de guerre. — Le 22 septembre, à cause de la contagion, on fait bonne garde aux portes. — 24 septembre Les six « compaignies du Régiment de Languedoc, qui avoient esté logées, aux faubourgs, ne veulent point desloger », si on ne leur donne 50 livres par compagnie ; le conseil décide qu'on avisera Monseigneur de Montmorency. — 14 octobre. Les consuls exposent qu'ils viennent d'être informés du passage « des régimens de Picardie, Normandie, compagnie de M. le baron de Couisson pour aller trouver Monseigneur, qui se montent au nombre de deux mil hommes » ; on devra les loger et leur fournir « 3000 pains, 90 moutons, cinq barriques de vin ou 1600 pintes et trente deux sacs d'argent ». — 20 octobre. Bail de la levée des deniers royaux. — 15 décembre. Procuration de la communauté à François de Guibbal, ecuyer, premier consul, pour se rendre aux États assemblés à Pézenas.

1629. — 3, 4, 18, 24 et 28 janvier ; 19 mars. Diverses délibérations relatives à l'entretien et au payement des dépenses des soldats qui ont été logés à St-Pons pendant les derniers temps. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : François de la Roque, sieur de la Devèze, 1er ; Pierre Barthès, 2me ; Étienne Guiraud, 3me. — 12 avril. Élection des officiers de la ville. — 14 avril. M. le vicomte d'Arpason, maréchal de camp des armées du roi en Languedoc, demande à la ville le canon qu'elle a, afin de « forcer les rebelles quy sont à la ville mage de St-Amans ». Le conseil décide de répondre qu'il est en mauvais état, mais qu'elle le prêtera dans l'état où il est. — 24 avril. « Nous n'avons aucun de la religion préthendue réformée dans notre ville ». — 1er mai. « Le révérand père Saincte-Colombe, de la Compagnie de Jésus de Béziers, a escrit à M. le Sacristain de cette ville, que les religieuses de Saincte-Marie qui font profession de prendre les filles « voudraient fonder un établissement à St-Pons » ; la communauté accepte leurs conditions (1). — 2 juin. Le consul se plaint qu'il y a peu de gens qui soient disposés lorsqu'il « faut faire sortie contre les rebelles qui prennent du bétail et ravagent les environs ». — 3 août. Établissement de la part contributive de St-Pons dans la démolition d'Aymargues. — 10 et 18 septembre. Délibérations concernant le logement des gens de guerre. — 25 septembre. Acte d'accord entre les consuls et Pierre Fluardés, chirurgien, « pour sauver les malades atteints de maladie contagieuse ». Ses gages seront augmentés de 90 livres par an. — 4 décembre. Les consuls font le même traité avec Guillaume Jalade et Jacques Cabrol, compagnons chirurgiens. — 5 décembre. Difficultés sur la portion que doit fournir la communauté pour la démolition des fortifications de la Cabarède.

1630. — 15 janvier. Le duc de Montmorency envoie pour être logés « 40 mestres de la compagnie de M. du Poujol ». — 25 mars. Élection consulaire Pierre de Gleizes 1er ; Pierre Estival, 2me ; Jean Calas fils, 3me. — 24 juillet. Bail des écoles à Sébastien Isnard, régent.

1631. — 25 mars. Élections consulaire « dans le cloistre du couvent des pères Récollets à cause de la ruyne de la maison commune. » Sont élus : 1er François Devic, sieur « del Fau » ; 2me Jacques Richer ; 3me Antoine Bardy. — 17 avril. Nomination des officiers de la ville. — 26 juin. Bail pour la régence des écoles de la ville, à Sébastien Isnard. — 5 octobre. Réparations aux piles de la place. — 8 novembre. Procuration de la communauté à son premier consul pour se rendre à l'assemblée générale du Languedoc qui doit se tenir à Pézenas. — 15 décembre. On démolit les piles et on répare la place. — 21 décembre. Le conseil décide de refaire le compoix.

---

(1) Cet établissement ne fut jamais fondé.

1632. — 30 janvier. Les pères Récollets exposent aux consuls que « la ville a accoustumé chasque année de les recognoistre de quelque charité pour passer le caresme et qu'ilz en ont nécessité »; le conseil leur accorde « le prix que se montent 2 quintaux de molue et 2 barils de sardes ». — 25 mars. Élection consulaire. Sont élus : Paul Chabbert 1er; Philippe Galibert, 2me ; Pierre Benesan, 3me. — 26 mars. Les titres et papiers appartenant à la communauté ne sont plus dans le coffre où ils étaient depuis « un temps immémorial »; l'assemblée décide de les rechercher dans les mains des particuliers où ils sont. — 8 avril. Élection des officiers de la ville. — On remet le coffre, où sont les archives de la ville, entre les mains de me Jean Amblard. — 15 juin. On vient de repaver le pont entre deux villes. — 26 juin. Bail pour la régence des écoles, à Sébastien Isnard. — 3 août. Mgr l'évêque intervient à la délibération de ce jour pour donner avis qu'il a reçu de Mgr le duc de Montmorency une lettre « par laquelle il lui fait entendre qu'il apprendra de Monsieur le comte de Rieux, quelque chose qui le concerne ». L'Assemblée décide que l'évêque doit aller le trouver, accompagné de quatre messieurs de la ville ; ce sont MM. Galibert, de la Roque, Gleizes et Salette. — 9 août. Mgr mande chez lui les consuls, et leur expose qu'il a reçu la visite d'un gentilhomme de Monseigneur le comte de Morel, frère naturel du roi, qui lui porta une lettre de M. de Rieux et lui demanda des munitions et les deux pièces de canon de la ville « pour aller assiéger Asillan et Loure, qui despuis peu de jour avoient reffusé de reçevoir quelques troupes de gens de guerre que Monsieur frère du roy y avoit envoyés ». Le conseil délibère à l'unanimité « avec ledit seigneur », qu'on se devoit garder de bailler les pièces de canon ny aucune munition de guerre, mais que pour n'aigrir pas led. seigneur qui pourroit s'offencer dudit reffus, estant aux Rieux proches de cinq lieues de ceste ville, pourra y envoyer des gens de guerre et incomoder le païs, led. seigneur évesque estoit prié de luy faire response le plus honnestement qu'advisera. » — 13 aout. Le duc de Montmorency envoie l'ordre de préparer et « establir à toute diligence des magasins de bled, froment, sçavoir à Olonzac 3 mille cestières et 2,000 où il sera advisé». — Du 15 août 1632 jusqu'à la fin du volume : délibérations prises pour la plupart dans la maison épiscopale, et contenant les détails de pourparlers engagés entre Mgr de Montmorency et Mr le frère du roy, d'une part, et Mgr de Fleyres et la communauté de St-Pons, d'autre part, pour entrainer ces derniers dans la lutte. Mgr de Fleyres va à Béziers saluer le prince, celui-ci l'ayant menacé de ruiner son diocèse et d'aller « en ce païs pour obliger le peuple à le recognoistre, luy ayant esté assuré que la ville de St-Pons et de la Salvetat, qui appartiennent au sr évêque, ne vouloient pas suivre son party. »

BB. 4. (Cahier.) — In-folio; 45 feuillets, papier.

1681-1684. — Délibérations du conseil politique de Saint-Pons (4me volume).

1681. — Élection consulaire pour 1681. Sont élus : au 1er rang, noble François de Portes, seigneur de Pardailhan; 2e Jacques Guibbert, maître chirurgien ; 3e François Gaboy, marchand. — 8 avril. Élection des officiers de la ville. — 9 avril. Délibération relative aux manufactures. — 22 septembre. Difficultés entre la communauté et le chapitre au sujet de la réédification du chœur de l'église St-Martin-du-Jaur. — Bruits de contagion à Perpignan. L'assemblée envoie un exprès à Narbonne pour s'assurer du fait. — Réparations au four de la petite ville et à l'hôtel de ville. — 16 octobre. Nomination de M. Camplong comme régent des écoles. — 9 novembre. Le conseil se plaint « que depuis » quelques années, il s'est glissé un tel abus que les pré- » cédents consuls ont mis dans leur compte des despanses » de flambeaux exagérées, qu'ils disent avoir consommés » en faisan des vizittes à des personnes de qualité ». — Il y a urgence à réparer le pont Crème qui est construit en bois.

1682. — 3 février. « La communauté entretient déjà » depuis longues années une régente pour donner l'éducation » aux jeunes filles, pour leur apprendre à lire, écrire et prier » Dieu ». — 25 mars. Élection consulaire : 1er Jean Gleizes, sieur de la Rouquette ; 2e Jacques Hortala, marchand ; 3e François Roque, maître tailleur.

1683. — 14 mars. M. Solié, curé de St Martin-du-Jaur, se plaint « de ce qu'on ne lui construisait pas une maison pres- » bitérale pour lui et ses prestres, attendu qu'il n'a point » de maison pour se loger et qu'il ne peut plus rester à » Uscladelles où il est maintenant ». L'assemblée décide de surseoir jusqu'à ce que des députés, qu'elle désigne, soient allés trouver Monseigneur l'évêque pour s'entendre avec lui et tâcher d'obtenir « une maison dans le cloître ». — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : 1er Jean Devic, sieur del Fau ; 2e Pierre Roque, marchand ; 3e Marc-Antoine de Riolz. — 20 avril. Élection des officiers de la ville. — Réparations à divers aqueducs. — 12 mars. On monte la garde aux diverses portes de la ville à cause de la contagion. — 27 juin. Le conseil décide qu'il y a lieu de réparer l'hôtel de ville, la fontaine de l'évêché et la place de la ville mage, « les murailles qui l'entourent estant ruinées en partie ». — Les consuls exposent qu'ils ont fait faire « des marques de » fer où sont empreintes les armes de la ville et la crosse de » Monseigneur de St-Pons, comme seigneur de la dite ville, » qui serviront pour marquer les cartières, 1/2 cartières, » punières, 1/2 punières et autres mesures, afin que toutes se » trouvent uniformes. »

1684. — 2 février. Le conseil expose que l'inondation a amené l'eau dans l'église St-Martin et a soulevé les pierres des tombeaux. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : au 1er rang, Antoine Gayraud, avocat au parlement, juge de St-Pons ; au 2e, Jean Simon, marchand ; au 3e, Pierre Cluseau.

BB. 5. (Registre) — In 4°; feuillets, papier.

1690-1719. — Délibérations du conseil politique de Saint-Pons (5me volume) (1).

1690. — 27 novembre. Le premier consul expose que les deux médecins Bas et Fourès, n'étant plus payés des 300l que la communauté leur donnait, vont quitter la ville ; le conseil arrête qu'il y aura lieu de leur payer cette somme afin qu'ils restent.

1691. — 25 mars. Élection consulaire : Joseph de Fleyres, sieur de la Devèze, 1° ; Pierre Barthe, 2° ; François Pradal, 3° ; — 30 mars. Réparations aux brèches des murailles et aux portes.

1692. — 3 mars. Réparations aux fontaines « de l'évêché et de Castelbon ». — Le conseil décide encore de changer l'ouverture du « pont de las peyres », dans un jardin que va acheter Mgr l'évêque. — 25 mars. Élection consulaire. Sont élus : au 1er rang, Pierre de Molinier, sieur de la Fajolle ; 2° Joseph Resplandy ; 3° Antoine Doumergue. — 12 novembre. Réception comme maire de St-Pons de M. Gayraud, juge, qui vient d'être pourvu de cet office par l'évêque qui l'avait acheté.

1694. — 14 février. Élection consulaire partielle pour remplacer M. de Molinier, 1er consul, qui vient de mourir. On nomme à sa place Joseph de Fleyres, sieur de la Devèze, — 25 mars. Élection consulaire : François Lin de Brugairoux de Caupujol 1er ; Jean Bouissière 2e ; Jean Sigé 3e. — 12 mai, Mgr le comte de Broglie, commandant les armées du roi en Languedoc, donne l'ordre d'armer « la milice bourgeoise de ceinturons, bayonnettes, balles et expoutons acheptés par les consuls ». — 12 juillet. Bail de la boucherie à Thomas Gariouls de Labastide : « la livre de mouton se vendra 3 sols ; le veau, qui n'a point forcé, 2 sols 4 deniers ; celui qui aura forcé et la brebis, 2 sols la livre. »

1695. — 5 avril. Élection consulaire : Charles de Tourbes, sieur de Brassac, 1er ; Michel Pinenq, marchand, 2e ; Pierre Farret, marchand, 3e.

1696. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : au 1er rang, Jean François Devic ; au 2e, Pierre Castelbon ; au 3e, Anthoine Vidal. — 4 novembre. Plainte contre les Récollets « que nous avons appelés dans la ville et que nous y entretenons pour nous y édifier et qui outragent la ville dans les personnes de condition qui la composent, ... qui accusent les confesseurs du diocèze de distribuer des livres corrompus pour s'insinuer dans l'affection impudique des femmes et des filles..... et contre Monseigneur l'évesque. » Le conseil délibère de soutenir ce dernier (1).

1698. — 25 mars. Élections consulaires : 1er Maurel ; 2e Benezan ; 3e Trassy.

1699. — 25 mars. Élections consulaires : Delbosc, 1er ; Gau, 2e ; Barthou, 3e ; — 25 avril. Défense aux habitants de « laisser aller les cochons dans les rues de la la ville sous peine de confiscation et de l'amende. — 5 juillet. M. Gayraud, maire, expose que « les Récollets ont fait délation au St-Siège contre Monseigneur l'évesque ». C'est « un acte de felonie contre un père et un seigneur », qui, depuis 33 ans qu'il est à la tête du diocèse, a réformé le clergé : « nos paroisses sont réédifiées, embellies, ornées... vous avez un séminaire estably dans vostre ville où les séminaristes sont nourris gratuittement, des régentes qui élèvent saintement vos filles, et nous sçavons qu'il travaille actuellement pour establir icy un collège à ses despens ; nostre hospital qui n'avoit que 15 livres de revenu et dans lequel il y avoit de la paille pour faire coucher les passants, est un lieu vanté à présent et un lieu servy par les sœurs de la charitté, que nos artisans y sont mieux que chez eux ». L'assemblée désavoue solennellement la délation qui a été faite, et demande qu'on chasse les religieux.

---

(1) Il manque les délibérations comprises entre : le 8 mai 1706 et le 3 mai 1708, — le 3 août 1711 et le 16 novembre 1712, — le 2 juillet 1714 et le 8 janvier 1716.

(1) Il s'agit de Monseigneur de Montgaillard, évêque de Saint-Pons de 1664 à 1713, janséniste militant, dont les ouvrages furent condamnés à Rome, mais dont l'austérité et le mérite étaient reconnus de tous.

1700. — 28 février. Nomination de M. Maurel comme greffier du diocèse, en remplacement de M. Pagès, notaire, décédé. — La taxe de la viande est élevée. — 25 mars Élections consulaires : De Clerc, sieur de Baissescure, 1er ; Hortala, marchand, 2e ; Joseph Boudet, md de toiles, 3e. — 15 avril. Bail de la levée de la taille à Jean Peiralade père. — 28 avril. Le maire expose que Monseigneur l'évêque a résolu de créer un collège pour les jeunesses jusqu'à la philosophie inclusivement, « qu'il veut y contribuer de son revenu pour une rente considérable » et demande à la ville de fournir « une maison où il y ait cinq classes pour les escoliers et 4 chambres pour le logement des régents ». L'assemblée arrête qu'elle achètera « la maison du diocèse décrétiste des biens ayant appartenu à feu Me Louis Dor, notaire de cette ville, dont la dite maison fait partie et 4 cannes de jardin attenant ».

1701. — 13 janvier. Réparations à l'église Saint-Martin-du-Jaur.

1702. — 22 janvier. Le public se plaint « qu'on lui donne de la méchante viande ». — 25 mars. Élections consulaires : 1er François de Brugairoux, sieur de la Plane ; 2e Peyras, maitre appre ; 3e Armengaud, charpentier. — 3 novembre. Le conseil expose que le 1er may 1700 la communauté a acheté la maison de M. Dor, pour y établir les écoles. Adjudication des réparations à faire. — La muraille de la ville menace ruine près la maison de M. de Rieumajou.

1703. — 21 janvier. « Dans la conjoncture des affaires présantes, il est nécessaire de fermer les portes et de réparer les murailles de la ville », dit le consul ; on délibère alors « de fermer les portes, savoir quatre à clefs, qui sont celles du foyral, du portal Peregry, de St-Barbe et celle qui est près la maison du sieur Barthou, pour aller à la paroisse. » Les autres seront bâties à pierre et à chaux. — 4 février. Les particuliers reçoivent l'ordre de fermer les fenètres et ouvertures qu'ils ont faites aux murailles de la ville. — 25 mars. Élections consulaires. Sont nommés : au 1er rang, Pradal, avocat au parlement ; au 2e, Pierre Barton, marchand ; au 3e, Michel Tailhades. — 27 avril. « La compagnie bourgeoise » a reçu ordre de se préparer à être passée en revue à St-Chinian. — 19 septembre. « Monseigneur l'évesque a reçu des dépèches pendant la nuit passée qui lui donnoit avis que les fanatiques ont passé sur la montagne aux environs de Saint-Pons ». Le conseil délibère que les particuliers qui occupent « le chemin de ronde devront le laisser libre, pour pouvoir faire le tour de la ville » et « que la garde de la ville sera faitte par les habitants de Saint-Pons, chacun à son tour ».

1705. — 30 novembre. Réparations au four et à la fontaine de la petite ville, qui menace ruine.

1706. — 25 février. Élections consulaires : 1er Maurel, receveur ; 2e Pigot, appre ; 3e Trassy. — 17 juin. La communauté se plaint de ce que le chapitre ait ouvert une boucherie dans le cloitre depuis 1700, « quoique la ville soit depuis un temps immémorial dans la possession de la jouissance de n'avoir qu'un seul boucher. » La place de la ville menace de crouler. — 17 novembre. Réparations à la fontaine dite de l'évêché ».

1708. — 12 septembre. L'eau de la source du Jaur est devenue boueuse ; « la source s'étant comblée de plus de cinq pans, les eaux ne trouvant pas leur même penchant, l'eau de la dite source prenoit un autre cours, . . . on avoit reconnu que depuis elle estoit devenue stérille et n'abondoit pas si fort ; enfin on risquoit visiblement. . . . . à cause de cet haussement, de perdre la dite source, ce qui seroit la ruine des habitans ». — 17 septembre. Délibération entièrement relative à cette réparation. — 30 novembre. Délibération relative à la maison dite vulgairement « du gouverneur ». Les consuls la vendent à Jean Jullien ; « elle est croulée et entièrement ruynée ». 18 octobre. — Le Consul fait l'éloge du régent et demande pour lui une augmentation de salaire.

1709. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : 1er de Lasserre Gayraud ; 2e Poncet, notaire ; 3e Peyralade. — 27 mars. L'hiver a été très rigoureux et il y a eu une misère épouvantable. — 26 septembre. Délibération relative à la maison dite du gouverneur. — 26 septembre. Achat de cette maison par Claire Bazilice de Martrin-Donos, épouse de Brugairoux.

1710. — 25 mars. Élections consulaires : 1er de Lasserre de Fleyres ; 2e Antoine Vidal, marchand de blé ; 3e Jean Bousquet, menuisier. — 4 avril. Inondation.

1711. — 27 mars. Élections consulaires : 1er de La Clastre ; 2e Lamaignon, maître chirurgien ; 3e Pierre Riquer. — 25 juillet. Réparations à la ville.

1712. — 4 mars. « Le gabion appartenant à la ville, qui est sur le portal Peregry, est vacant ». — 25 mars. Élection consulaires : 1er de Brugairoux ; 2e Lamoignon ; 3e Trassy. — 6 décembre. « Le plancher dans la salle de la maison de ville risque de tomber dans l'écurie et d'incommoder beaucoup ».

1713. — 13 juin. Installation de M. Claude Carbon comme inspecteur des manufactures aux diocèses de Castres et de Saint-Pons. — 30 décembre. On répare les rues de la ville.

1714. — 22 février. M. Tabarie propose d'acheter et de donner à la ville une maison « pour loger les pauvres passants et y installer des tours à filer ».

1715. — 2 février. Réparations à l'hôtel de ville et au collège. 25 mars. Élections consulaires : 1er Maurel ; 2e Jean Constans fils ; 3e Michel Roques. — 13 mai. Délibération contenant une note relative à la reconstruction de l'ancien chœur de l'église cathédrale. — Réparations à la fontaine de Castelbon. — 2 août. Le chapitre propose de changer de place l'horloge de la communauté. — 26 août. « L'orloge appartient en propriété à la ville, où sont les armes de feu Monseigneur l'évêque, celle de la ville, et le nom des consuls qui la firent poser à la tour, où elle est à présent ; elle fut transportée au clocher de la cathédrale pour servir de cloche ».

1717. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : 1er Gayraud de Lasserre ; 2e Mathieu Boudet, marchand ; 3e Borios fils. — 12 décembre. « Il est nécessaire de retirer les papiers et actes qui sont ez mains des héritiers de Monsieur de Capugeol, qui a travaillé à l'arrangement des dits papiers, pour en faire l'inventaire, qu'il achepta pour cet effet un grand livre. »

1718. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : 1er De Fleyres ; 2me Pigor ; 3me Borios fils. — 22 mai. Délibération relative au procès de la communauté contre le chapitre. — 23 décembre. Idem. — 11 novembre. Réparations à la nef de l'église de St-Martin-du-Jaur. — 1er décembre. La communauté va racheter les charges de maires anciens, alternatifs et lieutenants, conformément à l'édit du roi de novembre 1718.

1719. — 3 janvier. Autre délibération concernant le procès du chapitre contre la communauté.

BB. 6. (Registre.) — In-4°, 128 feuillets, papier.

1719-1738. — Délibérations du conseil politique de Saint-Pons (6e volume).

1719. — 25 mars. Élection consulaire : Jean de Clerc, sieur de Baissescure, 1er ; Mathieu Boudet, 2e ; Martiny, 3e. — 11 avril. « La place publique de Saint-Pons menace ruine » ; il y a lieu de la réparer. — La partie de muraille à laquelle est adossée la maison M. de Verlhiac est prête à tomber. — 30 décembre. Bail à ferme du four de la petite ville. — Quelques habitants se sont plaints d'avoir été frappés pour des motifs futiles par le chanoine Trottet le Gentil.

1720. — 29 février. L'horloge a été transportée, au gré du chapitre, dans le clocher, mais les habitants se plaignent de ce qu'ils ne l'entendent pas ; l'assemblée décide de la remettre où elle était. — 25 mars. Élection consulaire : de Brugairoux, 1er consul ; Benoit, 2e ; Trassy fils, 3e. — Réparation au four de la petite ville. — « M. Abbal, régent des écoles abécédaires, étant mort, M. Issanchon est nommé régent abécédaire pendant une année, « étant approuvé par M. Delapierre, grand vicaire ». — Réparation à la fontaine Castelbon. — Réparations au bout du foiral, en venant du côté de Semmalin, pour que les charrettes ne gâtent pas le foiral de la ville. — M. Georges Garthoule, bourgeois de St-Pons, en mourant a donné sa maison pour installer un collège, mais il y en a un qui est établi depuis 20 ans dans la maison de M. Dor et dirigé par des régents ecclésiastiques. — 6 juin. M. Issanchon, régent abécédaire, n'ayant pas pris ses fonctions, la communauté le remplace par M. Villebrun. — 7 août. « La peste et les maladies contagieuses sont à Marseille ». La communauté ordonne que les brèches qui sont aux murailles seront réparées, que les portes seront murées ou fermées à clef et qu'il sera fait bonne garde pour ne laisser entrer personne dans la ville « sous prétexte qu'il y ait des parents ou amis ». — Les pourceaux qui sont en ville, devront être enfermés immédiatement et « sortis de la ville d'ici à mercredi prochain ». — « Les lapines nourries par les particuliers de la ville seront tuées ». — Les rues seront nettoyées. — Les « hostes » ne pourront loger personne sans l'autorisation du consul. — Le 11 août, Monsieur de Soissons, grand vicaire de l'évêque, qui arrive de Marseille, se voit fermer la porte, ce malgré ses menaces, puis ses prières ; il est obligé de se retirer dans une métairie aux abords de la ville. — Amblard, au lieu de monter la garde, était allé un jour de foire « passer plusieurs heures au foiral », plainte est portée contre lui. — 17 août. L'assemblée demande au roi d'accorder des lettres patentes pour un collège dans cette ville. — 7 septembre. Nouvelles précautions à prendre. — Il y a lieu de faire une barrière aux murailles de la ville depuis la porte Ste-Barbe jusqu'à la maison Guilhot. — 26 novembre. Délibération relative au procès de la communauté contre le chapitre.

1721. — 22 janvier. On abat les noyers du foiral qui ont été gelés par l'hiver de 1709. Le produit de cette vente servira « à fermer le foiral du costé du grand chemin, vis à vis le jardin ». — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : De Lasserre de Fleyres, Abbal et Bousquatier. — Le sieur Estival propose de fonder à ses frais une glacière sur le terrain que lui donnera la communauté, près des murailles de la ville, au lieu de « las estires » en face de l'église cathédrale.

1722. 12 février. — « M. Maurel demande qu'il lui soit permis de faire un arceau joignant sa maison et celle de sr Raphaël Estèbe du côté du pont, traversant sur la dite porte. » L'assemblée le lui accorde « à la condition qu'en cas de nécessité, lui ou ses héritiers laisseront libres le chemin de ronde. » — 25 mars. Élections consulaires : De Lasserre de Fleyres, Abbal et Bouquatier. — 13 avril. La communauté emprunte 1,800 livres à J.-J. Tabairé pour les frais de son procès contre le chapitre. — 29 novembre On ouvre les portes qui avaient été fermées depuis la contagion.

1729. — 25 mars. Élections consulaire : mêmes consuls. — 18 septembre. Installation de M. d'Estival en ses fonctions de maire ancien, mi-triennal et alternatif à St-Pons dont il avait été pourvu par decret du roi du 28 juillet 1723. — Réparations à la fontaine de la petite ville, qui est à sec, et à la muraille qui est au dessus. « Le bézal de la source près St-Martin a besoin d'être curé et nettoyé ». — 5 octobre. « Jacques Bardy, avocat de la ville de Montpellier, pourvu des charges de lieutenant de maire ancien et mi-triennal et de lieutenant de maire alternatif et mitriennal à St-Pons, suivant les lettres du 28 juillet dernier, » est installé dans ses fonctions. — 8 décembre. Le roi vient de supprimer les charges de maire et lieutenant de maire.

1724 — 2 février. Réparations au four de la grande ville. — 13 février. L'assemblée députe Hyacinthe de Bourguinion, seigneur de St-Martin, citoyen dudit Saint-Pons, pour prêter serment de fidélité, foi et hommage au roi, «à raison du courretage que ladite communaté jouit, qui s'afferme 24 livres par an ; de l'esplanade ou foiral scitué prez les meurs du dit St-Pons, quoiqu'un fonds rural ; de deux fours dont la communauté ne retire auquun revenu : d'une maison ruralle qui sert pour le collège ; de la faculté à faire et eslire tous les ans le consul; d'avoir 3 foires chaque année audit Saint-Pons, les 30 avril, 10 août et 13 décembre et un marché toutes les sepmaines. » — 25 mars. Élections consulaires. Élus : 1° d'Estival ; 2° Molinier ; 3° Valentin aîné. — 25 Juin. « Le bastion qui est sur le foiral menace ruine » et s'il vient à crouler, il écrasera les habitants « qui passent fréquemment par cette porte ». — 2 juillet. « La source a besoin d'être nettoyée, ayant été comblée aussi bien que le canal. » L'assemblée décide qu'elle sera recurée « gratis par les habitants et au cas de refus y seront contraints par amandes, et au surplus la muraille du dessus de la voulte sera élevée au dessus de rue sur ladite source et y sera laissé un petit jour qui sera grillé ».— 8 septembre. La sécheresse est si grande que, la source ne donnant que très peu d'eau, les « moulins à bled ne peuvent plus moudre et la famine va être dans la ville ». — 6 novembre. Réparations à la fontaine de l'évêché, à la nef de la paroisse, qui menace ruine, et au couvert de la classe du régent abécédaire, les enfants, pendant les dernières pluies, n'ayant pu aller à l'école à cause de l'eau qu'il y avait dans la classe. — On devra aussi refaire la mesure de vin de la ville qui a été gâtée. — 11 décembre. On refait les bancs des consuls dans l'église cathédrale et on répare l'horloge.

1725. — 25 mars. Élections consulaires : 1° D'Estival ; 2° Jean Gazel ; 3° Valentin aîné. — 16 avril. Bail de la boucherie.

1726. — 25 mars. Élections consulaires : 1° D'Estival ; 2° Mathieu Boudet ; 3° Borios fils. — 7 juillet. Réparations à l'hôtel de ville, « n'étant point habitable, n'ayant ni fenestres, ni chaizes, ni d'ailleurs de cabinet pour la sûreté des archives et pour mettre les robes consulaires ». — 18 septembre. L'inondation a fait remonter l'eau de la rivière de la source et « emporté une partie de la muraille du quai. » La ville risque de perdre la source.

1727. — 11 août. Bail de la boucherie. — Bail des écoles à un sieur Salvetat, en remplacement du sieur Villebrun, ancien régent abécédaire, qui est accusé d'un crime et est en prison à Béziers. A l'avenir le régent conduira les enfants à la messe les dimanches et jours de fêtes. — L'assemblée délibère de faire une pétition pour qu'on établisse à St-Pons, et non à St-Chinian, comme il en est question, les assemblées de commerce pour la manufacture et la fabrique (¹).

1729. — Du 6 novembre 1729 jusqu'au 8 janvier 1730. Longues délibérations relatives au procès du chapitre contre la communauté.

(¹) Il manque les délibérations comprises entre le 5 novembre 1729 et le 6 novembre 1729.

1730. — 13 avril. Règlement de police en dix-sept articles concernant les poids et mesures, hôtelleries, cabarets, marchands, voirie; « défense aux marchands de vendre et de tenir les boutiques ouvertes les dimanches et fêtes ..... « d'acheter des vieux meubles, linges et habits ». — 6 juillet. Bail de la boucherie. — 30 juillet. « Pour prévenir les accidents fâcheux qui pourraient arriver, le conseil juge à propos de faire faire près de la source St-Martin, sur la voute une muraille de cinq pans de hauteur ».

1731. — 25 mars. Élections consulaires: Gléon de Durban, Pigot fils et François Gayraud. — 5 avril. On fait des fonds baptismaux à la paroisse St-Martin. — Afferme du four de la petite ville.

1732. — 17 février. La muraille de la ville s'est écroulée sur divers points. — 25 mars. Élections consulaires: Pradal fils, Bourdet et Gout. — 16 août. Il y a quatre régents au collége. — 14 mars. Bail de la boucherie. — 31 avril. On nettoie les aqueducs qui avaient été comblés par la dernière inondation.

1733. — 25 mars. Élections consulaires: Joseph Pradal 1er; Alauze 2me; Roque 3me. — 3 avril. Réparation de l'hôtel de ville. — 28 mai. Le Père gardien des Récollets prie le conseil, attendu qu'il ne trouve pas de pain suffisamment pour entretenir la communauté et qu'il est obligé d'emprunter aux boulangers celui qui leur est nécessaire, de lui accorder un secours. L'assemblée lui accorde 24 livres. — 13 juin. Réparation à l'horloge. — Difficultés qui s'élèvent entre le corps des marchands et les paveurs de St-Pons. — 10 juillet. « Le grand aqueduc de la ville, qui est entre les maisons de messieurs Maurel et Estèbe, est bouché ». — 12 octobre. M. de Portes vient de léguer 6,000 livres au collége.

1734. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus: au 1er rang Pradal fils; 2me Alauze, notaire; 3me Falcou, marchand. — 12 avril. Délibération concernant la fabrique des draps du Levant. — 17 août. Réparations à l'église des Verreries. — 24 novembre. Le conseil fait faire des recherches pour trouver « la source qui fournit l'eau à la fontaine des Récollets » Il en résulte que « le naissant des deux sources est au milieu du champ de Vallat à 13 ou 14 cannes de la murailhe de la ville »; on y fait un bassin et un aqueduc pour conduire l'eau jusqu'à sa sortie. — 12 décembre. Installation de MM. Guibal et Calas, comme maire et lieutenant du maire.

1735. — 25 mars. Élections consulaires: Joseph Vidal 1er; Joseph Guilhot 2me; Calas 3me. Le 1er et le 2me sont nommés par le roi. — 21 avril. Installation d'un 3me consul nommé par le roi; c'est Étienne Sénégas. — 12 juin. « Le couvert de la place menace ruine ».

1736. — 19 mars. MM. Moustelon et Galtier sont maintenus médecins de la communauté au même gage. — Réparations à l'église de Cournion en mars 1736.

1737. — 6 janvier. Inscriptions et prestations de serment de deux marchands fabriquants.

1738. — Nouvelle élection consulaire, faite en vertu de l'ordonnance de 1737. Sont élus: au 1er rang, noble Antoine de Cabrol, sieur de Rieumajou; au 2me, Jean Gazel, notaire; au 3me, André Lamoignon. — 11 février. A la suite d'une plainte formée contre cette élection par les officiers de l'évêque, le roi nomme d'Estival, Jean Pigot, marchand, et Barthélemy Borios. — 20 février. « La salle de la maison de ville, qui est la seule qui y soit, étant occupée journellement et employée pour servir de bureau aux fabricants de draps du Levant de cette ville », il y a lieu de faire immédiatement des réparations. — « Le grand aqueduc de la ville venant des Récollets à la rivière s'est comblé ». — On réparera les rues « suivant l'ancien uzage que les particuliers chacun en droict soy seront tenus de les faire paver, après la criée qui en sera faite, sur le prix qui en sera réglé ».

BB. 7. (Registre.) — In-4°; 452 feuillets, papier.

1738-1750. — Délibérations du conseil politique de St-Pons (7e volume).

1738. — 19 avril. La communauté s'impose de 90 livres pour le gage des 3 valets et de 127 livres pour leurs habits, souliers, bas et chapeaux. — 6 décembre. Le traitement du maître d'école est fixé à 150 livres. — Les aqueducs sont bouchés, l'eau « regonfle » aux fontaines et la ville est inondée.

1739. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus: au 1er rang, de Brugairoux de St-Massal; au 2e Joseph Abbal, chirurgien; au 3e Joseph Martiny, « hoste ». — 28 mars. Ordonnance du roi en 12 articles qui prescrit le tirage au sort d'un milicien pour remplir le contingent actuel et remplacer les miliciens congédiés. — 22 avril. La communauté reçoit 4000 livres pour servir de fonds aux indemnités des communautés et particuliers dont les récoltes ont été emportées par la grêle de 1738. — 4 juillet. Le roi ordonne de faire faire la publication de la paix « et feu de joye tel qu'il est accoutumé faire en pareil cas ». — Éboulement de la muraille de la ville. — Réparations au collège et au petit foiral. — 20 septembre. Nomination des juges des manufactures des corps de marchands de S^{t}-Pons : J.-J. Gavoy, Fr. Tabarié, Jean Pigot, Joseph Cathala, Escorbiac, Phalipou.

1740. — 8 janvier. Les ouvriers se plaignent qu'ils « souffrent d'une grande misère à suite du manque de travail de la fabrique des draps pour le Levant. » Ce manque de travail vient de la « fabrique considérable de draps façon d'Angleterre », qui se fait à Carcassonne. — 25 mars. Élections consulaires : Jean de Gairaud, sieur de Lasserre ; Joseph Benoit, perruquier ; Louis Barthou, maître tailleur. — 21 Juin. Bail de la Boucherie. — 25 septembre. Urgence de reparer « les ponts près de l'hôpital, du foyral et celuy où passe l'eau de la source S^{t}-Martin, qui sont aux entrées de la ville sur les grands chemins », le collège « pour rendre les classes et les chambres du régent logeables », le couvert de la maison de ville et de l'écorchoir de la boucherie.

1741. — 25 mars. Élections consulaires : Antoine Cabrol de Rieumajou ; Dor, perruquier ; Michel Clavel, m^{e} tailleur d'habits. — 21 avril. Délibération dans laquelle se trouve l'état des dépenses ordinaires de la communauté : 30 livres par an par chaque consul ; 50 livres pour la livrée consulaire du lieutenant de maire ; au greffier consulaire, 95 livres ; pour les gages d'un médecin, 400 livres (« S^{t}-Pons estant une petite ville, il ne fault pas espérer qu'un médecin s'y establisse ; au moyen de cette gratification à fixer, chaque visite d'un médecin au malade revient à 5 sols, ce qui couteroit 20 sols par visite s'il n'estoit pensionné ») ; 100 livres pour les deux maîtres d'école ; 150 livres pour les régentes des filles ; 40 livres pour chacun des trois valets de ville ; 25 livres « imposées en faveur des Révérends Pères Récollets depuis un temps immémorial » ; 150 livres pour le régent abécédaire ; 3 livres pour le précon ; 48 livres pour le logement de la maréchaussée ; 117 livres pour les habits des valets de ville (la communauté est dans l'usage de les habiller, car « sy on bailhoit à chaque valet l'argent de leur habit, ils le divertiroient à d'autres usages et ne seroient pas habillés comme ils doivent l'estre ») ; 24 livres « pour le messager pour aller le lundy et le jeudy de chaque semaine à Béziers prendre et reporter les lettres des courriers de Toulouse et de Montpellier ») ; 25 livres pour une sage-femme ; « 28 livres pour le feu de joye de la S^{t}-Jean qui a esté de tout temps d'usage » ; 300 livres pour les affaires imprévues ; « pour monter l'horloge deux fois par jour ». Les recettes de la communauté sont presque nulles, car la ville n'a jamais affermé le four. Le courretage est baillé à un valet de ville pour 18 ou 20 livres au plus. « La communauté n'a jamais jouy du droit d'étalage qui se perçoit les jours de foyre et de marché à la place publique, c'est le bassin du purgatoire qui en retire le revenu ». — 20 mai. On contraint les habitants à réparer la grande et la petite place, « à défaut de le faire, on établira garnison militaire chez eux ». — 24 juin. On retrouve « parmi les papiers de rebut de Amblard, un brouillard intitulé : Inventaire des actes, papiers, titres et documents, dressé en 1708 », perdu depuis longtemps et que l'on confie à Jean-Jacques Tabarié pour qu'il le remette au procès, si besoin est. — 29 octobre. A l'enterrement du sieur Roger, il s'élève une question de préséance entre les consuls, qui s'y étaient rendus en corps, vêtus de leurs chaperons, et les chanoines, qui y étaient en simples particuliers ; ces derniers voulaient passer les premiers ; les consuls se retirèrent alors : l'assemblée décide de faire un acte de protestation contre les chanoines. — 26 novembre. Réparations à la rue de l'évêché, à la porte Sainte-Barbe et à la nef de la paroisse.

1742. — 14 janvier. On ajoute au compoix les 4 maisons que possède le chapitre, « attenant aux murailles de la ville et qui dehors font face au foiral ». — 26 janvier. « Monseigneur le duc de Richelieu, commandant de cette province, doit passer en cette ville le mardy quinzième fevrier prochain » : la communauté arrête de faire un emprunt pour le bien recevoir. — 25 mars. Election consulaire : on maintient les mêmes consuls. — 24 juillet. « La source S^{t}-Martin est engorgée et a besoin de nettoyer ; elle est en risque de se perdre » — 27 septembre. M. Jean-Marie Amblard, marchand, fait construire un bâtiment au bout du foiral dans le jardin qu'il a acquis, « au lieu dit à la sacristie et retraissit le chemin qui va du côté de Fraisse ». — 3 novembre. Le conseil défend aux charettes de passer dans le foiral, « qui est la seule promenade qui serve au public, promenade que la communauté a tâché d'embellir en la faisant entourer d'arbres et par un gazon qu'elle a eu soin d'y faire naître. »

1743. — 2 mars. Installation de Bernard Auzias comme lieutenant de maire. — 15 septembre. Election consulaire extraordinaire. Sont élus : 1er Jean Thomassin, notaire ; 2^{e} Pierre Mas, marchand ; 3^{e} Clavel.

1744. — 17 avril. État des dettes de la communauté. — 2 juin. « La communauté reçoit l'ordre de chanter « un Te Deum en action de grâce de la conquette du comté de Nice ». — 9 août. *Te Deum* au sujet de la prise de Furnes. — 26 septembre. *Te Deum* au sujet de la convalescence de Sa Majesté. — 28 septembre. Réparations à l'horloge et à l'école abécédaire. — 7 octobre. Levée des mulets.

1745. — 5 avril. Le chapelain de Saint-Barthélemy reçoit une indemnité pour une maison appartenant à cette chapelle, « dans l'enclos de Saint-Pons, et qui fut prise en 1692 pour le passage du grand chemin de Castres à Béziers. » Le conseil décide de rechercher les titres de cette maison, mais il sera impossible de faire des recherches exactes dans les archives, à cause du désordre qui a esté dans les dites archives par le changement des consuls et greffiers. » — 13 juin. La muraille de la ville a croulé près la porte S^{te}-Barbe. — Installation de M. Brugère comme lieutenant de maire ancien. — 28 novembre « Le plancher de la salle de la maison de ville croula avant-hier à la nuit dans la chambre de la classe d'humanité qui est au dessous. »

1746 (1). — 24 juin. Bail de la boucherie. — 30 août. « La Source de S^{t}-Martin s'est considérablement engravée par les chaussées qu'on a bâties dessous et il y a lieu de la récurer et suivant l'uzage on obligera tous les particuliers d'y contribuer et de donner des journées pour leur récurement ». — 8 septembre. La salle de la maison de ville a croulé; on ne peut « sans risque de vie passer pour tenir les assemblées et il y a danger que tout le reste de la maison croule. » — 6 septembre. Un orage des plus violents a tout ravagé. — On retrouve aux archives de la ville un inventaire des titres de la Communauté dressé en 1704 par M. de Caupujol; il est remis à M. J.-J. Tabarié, sindic de la communauté, pour qu'il le fasse tenir aux députés de la ville de Montpellier qui le réclament. — Jean Cros le Bailly est installé le 6 septembre comme greffier consulaire, en remplacement de son père Benoit Cros le Bailly. — 3 octobre. Un incendie vient de détruire « le grand four de la ville Mage jusqu'à fondement. »

1747. — Les délibérations comprises entre le 22 décembre 1746 et le 15 juin 1747, sont relatives au procès de la Communauté contre le Chapitre. — 23 août. « La source S^{t}-Martin a besoin de plusieurs réparations, tant de récurer que de faire racomoder les canaulx, qui sont rompus à plusieurs endroicts et qui servent à conduire l'eau à la fontaine. » — 14 novembre. La place publique dite « du Mercat » menace ruine. Prix fait et devis pour le reconstruire avec ses girouettes, girandoles, mesures, bancs.

1748. — 5 février. Les consuls expliquent que « la communauté est extrêmement pauvre, accablée d'impositions par les dettes considérables qu'elle doit à 5 %, — 29 mars. L'intendant de Languedoc demande à la ville de fournir des écuries pour la brigade de la maréchaussée. — 4 juin. Le premier consul prétend avoir trouvé des titres établissant que le droit de courretage, que prend le curé de S^{t}-Martin-du-Jaur les jours de foire pour le bassin du purgatoire, appartient à la ville; le conseil arrête de faire un emprunt pour soutenir ses droits.

1749. — 17 août. On fait des réparations au pont de Fontclare.

1750. — 14 janvier. Nomination de M. de Vidal de Baillargues en qualité de maire alternatif et mi-triennal, son installation. — 1er mars. Bail de la levée de la taille.

BB. 8. (Registre.) — In-4°; 480 feuillets, papier.

1750-1762. — Délibérations politiques de la communauté de S^{t}-Pons (8^{me} volume).

1750. — 17 avril. L'assemblée a donné le bail de la boucherie « les jour et fête de S^{t}-Jean-Baptiste 24 juin dernier », comme il est d'usage depuis un temps immémorial. — 16 octobre. Il y a eu une très mauvaise récolte « par les différents cas fortuitz et accidents du ciel ».

1752. — 18 octobre. Délibération relative au procès du chapitre contre la communauté. — 24 octobre. Le conseil expose que « depuis quelque temps quelques particuliers s'avisent d'aller attendre les paysans qui portent du gibier et de la volaille pour l'approvisionnement des habitants de cette ville », et que même ils accaparent sur le marché; l'assemblée décide que « à l'avenir il ne sera plus permis à aucun particulier revendeur d'acheter aucune denrée, grain, fruits, volailles ou gibier, excepté le mercredy jour de marché et le samedy après-midi, sous peine de confiscation et de 50 sols d'amende ». — 26 novembre. Le consul expose qu'il vient de recevoir six cents mûriers, qui devront être distribués aux particuliers de la communauté. — Un orage est survenu dans la nuit du 20 au 21 novembre, qui a détruit toutes les chaussées, les jardins et les prés, et submergé les troupeaux dans les bergeries. — 17 décembre. Réparations au collège.

1753. — 26 février. Le consul explique que le 3 octobre 1751, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le duc de Bourgogne, fils de Madame la Dauphine, la communauté délibéra de marier huit pauvres filles et de donner à chacune 50 livres de dot. Sept sont déjà mariées. La troisième est Anne Belot, fille de Jacques Belot et de Jeanne Froumessol de Brassac. — 22 mars. Tirage au sort pour le remplacement de deux miliciens. — Bail de la levée de la taille à Pierre Borios. — 13 mai. L'horloge est en mauvais état, il y a lieu de la réparer, et cette réparation mérite célérité, « attendu qu'il n'y a pas d'autre horloge dans la ville ». — 31 mai. État des sommes qui doivent être imposées pour la présente année. — 24 juin. Le brouillard et la sécheresse survenus pendant le printemps ont emportés la plus grande partie des récoltes que l'inondation avait laissées. — 4 juillet. Le corps des marchands fabriquants, qui tenait des réunions dans une des salles de l'hôtel de ville qu'on lui prêtait gratuitement, s'est plaint de ce que l'hôtel de ville « sert depuis longtemps de boucherie et le petit endroit, qui est à côté de l'entrée de la maison de ville, sert d'égorgeoir et le bas d'écurie aux bouchers ; que l'on extend les peaux au-dessus de la salle où s'exercent la justice et où est le bureau de leur corps ; ce qui cause, avec la puanteur de l'égorgeoir, une si mauvaise odeur, qu'il est impossible d'y rester ». La communauté arrête et répond « qu'elle voit avec peine l'égorgeoir où il est, que néanmoins le deffauct de ressources de la ville fait qu'ils ont souffert, tout comme l'avoient souffert une infinité de leurs prédécesseurs, la plupart gentilshommes, et que les marchands d'aujourd'hui devoient à l'exemple de leurs pères le souffrir », mais qu'elle consentira à le placer hors de la ville, si le corps des marchands veut prendre la moitié de frais à sa charge.

---

(1) Il manque les délibérations comprises entre le 4 février et le 17 mai 1746.

1754. — 19 février. Le consul expose que les fabricants ont demandé à l'intendant de mettre un impôt de 3 sols par livre sur les habitants pour faire face au changement de l'égorgeoir. La communauté proteste. — 6 juillet. La communauté emprunte 2,500 livres pour réparations au collège. — 12 mai. Délibération relative à la perception des tailles. — 14 mai. Pujol aîné, maître menuisier, et Pierre Rien, maçon, ont fait le devis de la réparation à faire au collège. « La 1^{re} classe servant pour les enfans, qui est à l'entrée de la cour dudit collège, sur la gauche au rez-de-chaussée, est prête à crouler ; le tout mérite d'être totallement démoli ; la 2^{me} classe changée à l'endroit qui lui est contigu du cotté de l'occident, sortant de cet endroit à démolir et allant aux autres trois classes plus haut qui sont sur l'hôtel de ville, le passage et la cour se trouve bornée et rétraicie par un avancement du jardin de Madame de Flottes d'environ 6 pans de large sur 48 de longueur ». — 20 août. Le porche de l'église paroissiale S^t-Martin-de-Jaur menace ruine. — Il y a lieu de faire des réparations urgentes à la fontaine de la petite ville.

1755. — Adjudication des réparations à faire aux églises des Verreries, de Courniou et de S^t-Martin-du-Jaur. — 11 décembre. Procès du chapitre contre la communauté.

1756. — 25 mars. En vertu de l'arrêt du conseil du roi du 28 octobre 1755, la communauté peut élire de nouveau ses consuls ; elle procède à une élection qui donne pour résultat : 1^{er} J.-B. Grenier del Fau ; 2^e Antoine Tournié ; 3^e Louis Clavel. — 19 mai. « Le 29 avril dernier, sur les représentations de divers particuliers et suivant l'usage pratiqué de tous les temps dans cette ville et surtout dans les temps et jour de foire, lesdits sieurs consuls en chaperon, assistez des valets consulaires, auroient fait leur descente et visites chez divers particuliers, marchands en détail de ladite ville » pour vérifier les poids et mesures. — 11 juin L'Intendant « doit passer lundy prochain pour aller à Castres, il conviendrait à la communauté de mettre des gens sous les armes pour aller au devant de luy et lui faire honneur. » — 17 juin. État des sommes qui doivent être imposées. — 12 août. Lettres patentes de M. Pichault de la Martinière, chevalier de l'ordre de S^t-Michel, conseiller, premier chirurgien du Roi, chef de la chirurgie du royaume, président de l'Académie Royale de chirurgie, garde des chartes, statuts et privilèges, accordant à Louis Bourdeil, barbier perruquier de S^t-Pons, la commission de son lieutenant dans la communauté des maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes de la ville de S^t-Pons. — 18 août. La rivière de Brassac a jeté dans la source une quantité de vase et de boues « qui auroient presque comblé la source et arrêté son cours naturel, qu'elle a fait retrograder, ce qui risque de faire prendre un autre cours et pente à cette source et de la faire perdre totalement, que tout le monde crie sur la perte de cette source qui est la mère nourrice de la ville et facilite son commerce et les fabriques qui en sont le soutien ». Le rehaussement des chaussées en est cause. « Depuis plusieurs années on a reconnu qu'elle avait baissé considérablement et que ses eaux se destournoient et prenoient un autre cours ». — 3 novembre. Ordonnance de l'Intendant réglant la manière dont il doit être pourvu au paiement des appointements des Inspecteurs de manufactures.

1757. — 26 janvier. Le consul expose que le plancher de l'appartement situé dans l'Hôtel-de-Ville « où les fabricants tiennent leur conseil, posent leurs draps, mettent leurs archives, s'est écroulé en partie » ; que, à la suite de l'orage, qui a eu lieu il y a quelques jours, les murailles du cimetière du côté de levant ont été renversées jusqu'aux fondements et ont envahi le jardin de M. le Théologal ; le même ouragan a renversé une muraille de la porte de la ville vis-à-vis le pont de Las Peyres. — 27 février. Réparation à la muraille qui soutient le chemin public allant de la métairie de Pontderatz à Cavenac. — 25 mars. Élections consulaires :

1er J.-B. de Grenier Delfau ; 2e Fournier ; 3e Pujol (1). — 19 septembre. Adjudication des réparations à faire aux ponts de Fontclare et du Foiral. Il convient de faire une porte à l'Hôtel-de-Ville qui n'en a pas.

1758.—25 mars. Élection consulaire : 1er Philippe Verlhiac, avocat en parlement ; 2e J.-B. Lefebvre, perruquier ; 3e Baptiste-Marc Clavel, tailleur d'habits. — 30 avril. Monsieur de Ponderous, nouveau curé de St-Martin-du-Jaur, demande qu'on repare le presbytère. — 10 mai. Imposition pour 1758 de 31,018 livres 18 sols 9 deniers pour les deniers royaux. — 29 août. Le consul expose les difficultés qui existent entre la communauté et M. Martin Benoit, qui « dans trois différentes occasions a commis une entreprise aussi téméraire qu'injurieuse contre les consuls de la ville fesant leurs fonctions dans les cérémonies publiques, en s'obstinant à les précéder. » Il n'est qu'avocat postulant au siège de la justice bannerette de St-Pons et il prétend réunir sur sa tête, à la suite du décès de M. Maurel, les charges de viguier, de juge et de lieutenant de juge ; le conseil rappelle que de tout temps le viguier a marché à la tête ; puis le maire, ensuite les consuls et enfin les juges et le lieutenant. — 1er octobre. Malgré les mesures de rigueur prises, il a été impossible de réunir les seize miliciens que la communauté doit fournir. — 29 septembre. En raison de ce refus on établit garnison à St-Pons. « Le commandant des troupes qui sont dans la ville, demande un lieu convenable pour établir le corps de garde près la place couverte » ; on lui attribue la boutique de la maison du sieur Cabot, où on vendait le sel et le tabac. Le commandant demande qu'on lui fournisse par jour une livre de chandelles, un quintal et demi de charbon, un lit de camp, trois guérites et trois capotes. — 21 décembre. On vient de tirer au sort le nom des miliciens qui doivent partir et le conseil demande à l'Intendant « de décharger la ville des troupes qui y ont été envoyées pour la punir de sa désobéissance passée. »

1759. — 25 mars. Élection consulaire. Sont élus : au 1er rang, J.-B. de Grenier Delfau ; au 2me, Joseph Abbal, maître apothicaire ; au 3me, Pierre Pujol, menuisier. — 19 juillet. Les fabricants se plaignent de ce qu'ils ne peuvent plus payer le 20me industriel. — 26 août. « Depuis le plus fort taillable jusqu'au dernier particulier, tout le monde se plaint que cette année la récolte a manqué : le peuple est à la mendicité ». On demande immédiatement un secours à l'Intendant « pour donner des moyens à des milliers d'artisans et de paysans dont la faim a déjà formé des squelettes ». — 22 septembre. « La rivière de Brassac a remonté les eaux vers la source du Jaur et le regonflement a été si fort que la source ne coulait plus hier sur les cinq heures étant tout à fait engravée ; tout le peuple est alarmé craignant que la source ne soit perdue » ; l'assemblée délibère que, ce fait s'étant produit plusieurs fois, il y a lieu de « procéder à la visite de l'état actuel de cette source, de son bassin, des causes de son dépérissement et des moyens d'y remédier ». — 19 novembre. Difficulté entre les consuls anciens et nouveaux pour la remise de la clef des archives.

1760. — 25 mars. Élections consulaires : 1er J.-B. de Grenier Delfau ; 2me Gavoy ; 3me Gayraud. — 7 mai. Bail du service de la Messagerie. — Le plancher de la grande salle de l'Hôtel de Ville s'est écroulé. — 30 août. Les murailles de la Ville menacent ruine, près du quartier du Terrier. — 22 novembre. J.-J. Tabariès est désigné pour aller aux États.

1761. — 25 mars. Élections consulaires : 1er de Grenier Delfau ; 2me Cormary, chirurgien ; 3me Barthélemy Giraud.— 14 Juin. « Depuis que le sieur Boudènes s'est marié, l'école des enfants est restée fermée, faute de maître d'école abécédaire. » Nomination du sieur Jamme.

1762. — 25 mars. Élection consulaire : 1er Marc de Gleizes, sieur de la Blanque ; 2me Pierre Borios fils, bourgeois 3me Michel Lignon, marchand. — 13 avril. Les tilleuls qui sont plantés devant la porte et le long du mur de l'Église St-Martin, donnent de l'humidité aux chapelles.

BB. 9. (Registre.) — In-4°; 482 feuillets, papier.

1761-1776. — Délibérations du conseil politique de Saint-Pons (9me volume).

1761. — 16 décembre. Le consul expose qu'il y a lieu de réparer le banc qu'ont Messieurs les consuls à la paroisse, ainsi que la fontaine de Domergue et la planche qui est sur la rivière du foiral, près le chemin de St-Pons à La Salvetat.

1762. — 27 janvier. La muraille de la ville tombe en ruines depuis la porte du foiral jusqu'à la maison de M. Galibert « à las estires ». — 30 juin. « Les bandes armées de contrebandiers parcourent le pays et se livrent à des excès qu'il est juste de réprimer ». L'intendant envoye des cavaliers qui devront être logés aux frais de la communauté. — 7 septembre. Arrêt du Conseil du roi qui permet aux habitants des campagnes et à ceux des lieux où il n'y a pas de communauté, de fabriquer des étoffes en se conformant aux règlements. — 18 novembre. Des habitants se sont plaints aux consuls « de ce que l'avant-cour de l'hôtel de ville n'ayant pas de portes et les murailles d'enceinte du côté de l'aquilon se trouvant en partie démolies, il s'y cache la nuit des gens armés qui commettent des crimes ».

---

(1) Il manque les délibérations comprises entre le 6 mars 1757 et 11 septembre de la même année.

1763. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : au 1er rang, Jean-François de Michelet ; au 2me, François Constans, chirurgien ; au 3me, Cormary, maître chapelier. — 24 juin. Il est d'usage de tuer des brebis depuis le jour et fête de St-Jean-Baptiste jusqu'à la fête de tous les Saints ; ainsi à l'avenir tous les particuliers auront le droit d'en débiter en se conformant aux prix et taux réglés par le bureau de police. — 29 avril. On fait des réparations à l'horloge de la communauté. — 29 novembre. Construction d'un four à la ville mage.

1764. — 15 février. Le roi accorde un dégrèvement de quatre mille livres sur les impositions annuelles. — 25 mars. Elections consulaires. Sont élus : au 1er rang, Jean-François de Michelet ; au 2me rang, François Constans, chirurgien ; au 3me rang, Cormary, maître chapelier. — 14 mai. Réparation à l'église parroissiale des Verreries de Moussans. — 5 juin. Nouveau bail de la messagerie de St-Pons à Béziers « à raison de un sol pour chaque lettre, les remises en argent à raison de 6 sols par cents livres et à raison de 6 deniers par livre, à charge de porter tous les paquets à raison de quarante sols le quintal poids de table ». — 17 juin. Bail de la levée de la taille et réparations à faire aux portes du cimetière et de la paroisse. — 29 août. Réparations à la maison presbytérale de Courniou. — 25 septembre. L'écorchoir et l'écurie des bestiaux, qui sont encore situés dans l'hôtel de ville, l'infectent ; l'assemblée délibère alors de les transporter dans une maison donnée en non-valeur à Pierre-Jean Riols, menuisier. — 25 mai. MM. Estèbe et de Tourbes se fâchent de ce que les gens vont jeter des immondices dans la rivière près de leur maison : ils sont « voisins de la petite porte appelée de la pousterne ». Le conseil décide de fermer cette porte qui n'est pas trop nécessaire, car il y a à côté la grande porte du pont, et de plus « cette petite porte aboutit à un cul de sac très suspect et favorable pour toutes sortes de mauvaises actions nocturnes ».

1765. — 25 juin. Les mûriers, que l'on a plantés il y a quelques années, ont parfaitement réussi.

1766. — 25 mars. Élections consulaires : 1er Pierre-Jean-François Castelbon, avocat ; 2me Barthéle, chapelier ; 3me Saisset. — 21 novembre. Un orage terrible a duré quatre jours sans discontinuer « et a obligé d'exposer le St-Sacrement dans toutes les églises de la ville de 2 à 3 heures du matin et à donner la bénédiction ». — 5 décembre. Cet orage a emporté la muraille de la rivière depuis le pont du foiral jusqu'après la chaussée du moulin de Las Peyres, ainsi que le terrain qui se trouvait entre ladite muraille et le jardin du chapitre ; la rivière y a changé son lit ; de sorte que les habitants ne peuvent aller à la paroisse, « ni aux cabarets majeurs, qui sont presque tous situés de l'autre côté de ville. » Le conseil décide l'élargissement de la rivière.

1767. — 16 janvier. — Les archives seront classées et remises en ordre. — 21 mars. Édit du roi contenant règlement pour l'administration des villes et communautés de la province de Languedoc (33 articles). — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : au 1er rang, Jean-Baptiste Mas ; au 2e, Antoine Gavoy ; au 3e, Jean-Louis Cabrol. Cette élection est contestée par le procureur juriditionnel de l'évêque, au nom de ce dernier et comme portant atteinte à ses droits. — 8 avril. M. Cros le Bailly est maintenu comme greffier de la communauté, et il est délibéré que chaque année il sera procédé à la nomination ou à la confirmation d'un secrétaire. — 3 mars. A suite d'un acte de protestation que vient de faire monseigneur l'évêque contre la dernière élection, la commanauté délibère de se soumettre à l'avenir, mais elle supplie l'évêque de vouloir bien confirmer l'élection déjà faite. Ce dernier accepte. — 24 Juin. Bail de la boucherie. — 23 août. Réparations à l'église de Courniou. — 14 septembre. La source du Jaur tarit. « Cette source, qu'on doit regarder comme l'une des principales facultés que la nature a donnée aux habitants de St-Pons, a souffert de diminutions sensibles qui font craindre qu'elle ne se perde et tarisse en entier ou prenne un autre cours ». — 21 novembre. Le pont du foiral « qui sert tant pour la communication des deux villes que pour le grand chemin de Béziers à Castres, et qui est à la charge de la sénéchaussée », menace ruine.

1768. — 14 mars. Provision de l'office de gouverneur de la ville de St-Pons-de-Thomières en faveur de messire Pierre René de Bènes, seigneur de Barres ; office créé par un édit de 9 novembre 1733. — 15 août. Réparations aux églises de Courniou et des Verreries. — 14 avril. Interprétation de l'édit de may 1766 portant règlement pour l'administration des villes et communautés du Languedoc.

1769. — 25 mars. Élections consulaires : 1er Vidal ; 2e Boudet ; 3e Lignon. — 30 mars. Réparations au canal de la source.— 17 avril. Bail de la levée de la taille. — 14 novembre. Réparations au chemin de Castres à Béziers.

1770. — 28 janvier. M. l'abbé de Chalabre est nommé à l'évêché de St-Pons ; l'assemblée lui envoie une adresse de félicitations.— 25 mars. Élections consulaires : 1er Peyronnet ; 2e Laffon ; 3e Louis Clavel. — 28 avril. Délibération relative au droit de préséance qu'ont les consuls sur le lieutenant de juge dans les cérémonies publiques. — 1er mai. M. l'abbé de Pardailhan, archidiacre, prend possession de l'évêché de Saint-Pons, au nom et comme procureur de M. l'abbé de Chalabre. — 17 juin. Réparation au toit de la place publique. — 12 août. Réception de monseigneur de Chalabre. — On fait une fenêtre au fond de la nef de St-Martin-du-Jaur.

1771. — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : au 1er rang, Jean Guiraud aîné, marchand ; au 2e, Constans, chirurgien ; au 3e, Pujol, menuisier. — 6 juin. Réparatious au mur du cimetière de la paroisse St-Martin-du-Jaur. — 30 novembre. « Depuis environ un mois et sur la fin de cet automne, une espèce de maladie d'air et d'épidémie s'est répandue dans la ville, qui fait périr une infinité de personnes ». — 30 novembre. Il y a lieu de prendre des mesures sérieuses pour empêcher qu'à la moindre inondation les eaux de la rivière de Brassac ne se répandent dans le petit foiral et l'inondent.

1772. — Les personnes qui vont aux offices à l'église St-Martin sont en danger d'être écrasées sous les ruines du toit. — 1er mars. Bail de la levée de la taille. — 21 mars. Élection consulaire : 1er Guiraud ; 2e Constans ; 3e Joseph Pujol. — 12 juillet. Le Conseil demande que l'on fasse faire des prières publiques « pour demander à Dieu la pluye nécessaire pour tempérer les grandes chaleurs et faire cesser la sécheresse qui fait périr tous les menus grains qui restent à cueillir. » — L'évêque ordonne une procession à Notre Dame de Trésors : le conseil s'y joint.

1773. — 23 juin. Enregistrement des provisions de l'office de maire de la ville de St-Pons, octroyées à M. Jean Guiraud de St-Pons, données à Fontainebleau le 21 octobre par le roi. — 24 juin. Bail de la boucherie. — 1 octobre. Démolition du portail Perégry, qui menace ruine. — La dernière inondation a repoussé les eaux de la rivière de Brassac sur tout le petit foiral qui a été entièrement innondé.

1774. — 21 mai. Lettre de Louis XVI annonçant la mort de Louis XV.

1775. — 29 septembre. L'inondation survenue dans la nuit du 26 au 27 de ce mois, a été si forte que la rivière de Brassac a refoulé les eaux de la source du Jaur ; le public s'est effrayé de crainte de perdre cette source, « le regonflement des eaux pouvant lui faire prendre une route forcée dans les parties latérales du grand bassin d'où elle sort. » — 17 décembre. Réparations à l'horloge.

1776. — 25 mars Élections consulaires. Sont élus : les mêmes.

BB. 10. (Registre.) — In-4° ; 328 feuillets, papier.

1776-1781. — Délibérations du Conseil politique de Saint-Pons (10me volume).

1776. — 21 juillet. Réparations à la fontaine dite de Domergue. — Devis pour reconstruire le pilier qui soutient le pont de bois. — 17 septembre. Difficultés avec le sieur Azaïs, teinturier, au sujet d'un empiètement qu'avait fait ce dernier, sur la grande route de Castres, le long de la rivière. — 27 octobre. Le Conseil va envoyer à Narbonne, aux frais de la communauté, Madame Claudine Dubois, veuve de Jean-Pierre Labadier, pour assister au cours d'accouchement que va faire M. Labrouce, professeur.

1777. — 18 mars. Le premier consul propose la démolition de la porte des trois portails dont le passage très-étroit gêne la circulation des charettes, et dont les recoins servent à cacher la nuit les malfaiteurs ; — il propose en même temps la construction d'un mur le long de la rivière depuis le pont de las Peyres jusqu'au pont de bois. — 26 mars. Élections consulaires : Peyronnet 1er ; Laffon 2me ; Gavoy 3me. — 24 août. Réparations au passage qui est derrière l'église. — La fontaine de la petite ville a complètement tari. — Le grand aqueduc passe dans la rue de l'Évêché. — 19 novembre. Le premier consul demande que l'on fasse une route de St-Pons à Bédarieux, qui faciliterait le commerce, l'exploitation des mines, « les gens qui vont aux bains de Lamalou », les commerçants qui fréquentent les foires de Pézenas.

1778. — 15 mars. Enregistrement de l'ordonnance du roi concernant la milice. — Délibération relative au grand procès de la communauté contre le chapitre, pendant à la Cour des aides. — 25 mars. Élection consulaire. Sont élus : au 1er rang, Peyronnet ; 2me Antoine Gavoy ; 3me Jean Gavoy. — 15 avril. Bail de la levée de la taille. — 16 avril. Formation d'un bureau de charité, conformément à l'arrêt du parlement de Toulouse du 3 courant. — M. Cros Le Bailly, greffier du diocèse, ayant publiquement insulté les consuls dans la séance du 20 avril 1778, il est cassé de ses fonctions et remplacé par M. Thomassin. — 24 mai. Le sieur Peletan, inspecteur des travaux publics du diocèse, a dressé le devis des réparations à faire dans la ville de Saint-Pons, savoir : construire un mur le long du foiral au bord de la rivière, rehausser le lit de la rivière du côté opposé, démolir les trois portes du pont de las Peyres. — Adjudication de ces diverses réparations. — 28 mai. M. Thomassin n'ayant point été accepté, M. Borios est nommé greffier de la communauté, en remplacement de M. Cros Le Bailly. — Impositions pour l'année 1778 : 41963 livres 5 sols 3 deniers. — 24 juin. Bail de la boucherie. — 29 juin. La communauté vient d'être informée de la nomination de M. l'abbé de Chalabre, frère de Monseigneur l'évêque de S^{t}-Pons, à l'évêché de S^{t}-Omer. — 26 juillet. Réparations à l'écorchoir. — 10 novembre. Bail de la Messagerie, conditions et charges de cet emploi.

1779. — 24 janvier. Vente aux enchères des marronniers qui ont été coupés au foiral, à cause de l'emplacement de la nouvelle route de S^{t}-Pons à Castres. — 25 mars. Élections consulaires : 1er Peyronnet ; 2^{me} Gavoy ; 3^{me} Gavoy. — 27 mars. Publication de l'ordonnance du roi concernant les soldats provinciaux. — 15 avril. Bail de la levée de la taille. — 25 avril. Vente de l'ancien petit four de la communauté. — 30 mai. Bail de la boucherie. — 4 juillet. Achat d'une caisse de tambour pour les réjouissances publiques.

1780. — 25 mai. Recherche d'un logement pour caserner les brigades de gendarmerie. — 25 juin. Bail de la messagerie à Antoine Boujol fils. — Construction d'une boite aux lettres. — 6 août. Le Conseil envoie une adresse de félicitations à Monseigneur de Bruyère-Chalabre, évêque de S^{t}-Pons, au sujet du mariage de sa sœur M^{lle} de Chalabre avec M. d'Aguilard. — 30 décembre. Nomination de deux valets de ville en remplacement de Delaurier, qui est décédé, et de Fabre, qui est aveugle ; l'autre qui reste seul ne peut suffire.

1781. — 14 janvier. Le Conseil choisit pour les remplacer : Bouhoure et Amans. — Pendant qu'il était à Montpellier pour assister aux États, le premier consul a acheté une trompette, qui avec le cordon a coûté 26 livres, et le bord en argent pour les chapeaux des 3 valets de ville. — Réparations au quai et repavage des rues, depuis cet endroit, jusqu'au portail de Béziers. — 25 mars Élections consulaires : 1er Peyronnet ; 2^{me} Antoine Gavoy, chirurgien ; 3^{me} Massot, tailleur. — 28 avril. Adresse de condoléances à l'évêque de S^{t}-Pons, au sujet de la mort de son père M. le comte de Bruyères. — 24 juin. Bail de la levée de la taille.

BB. 11. (Registre.) — In-4° ; 228 feuillets, papier.

1781-1790. — Délibérations du conseil politique de S^{t}-Pons (11^{me} volume).

1781. — 11 novembre. Convocation de l'assemblée des États de la province de Languedoc à Montpellier pour 1781 : le conseil députe M. Jean Peyronet, docteur en médecine, premier consul et maire. — Il décide de supplier Nosseigneurs de la sénéchaussée, pour qu'ils terminent au plutôt le chemin de Béziers à Montauban dans la traversée de la ville : « S^{t}-Pons est la seule ville de la province où les rues soient impraticables aux voitures et aux rouliers, à cause du peu de largeur qu'elles ont et des angles fréquents qui se trouvent aux passages ». — 16 novembre. *Te Deum* en action de grâces de la naissance de Monsieur le Dauphin et feux de joie. — 5 décembre. Des deux plans qui avaient été faits pour la construction de la route dans la traversée de la ville, le conseil arrête que le plus économique est « celuy qui commence à la porte du foiral, traverse le quay » et va aboutir à la porte de Béziers. — 16 décembre. *Te Deum* en l'honneur des « avantages que les troupes du roy, combinées avec celles des États-Unis de l'Amérique ont remporté sur les Anglais ». — Réparations à l'église et à la maison presbitérale des Verreries.

1782. — 25 mars. Élections consulaires, faites conformément à l'usage et à l'arrêt du conseil du 27 octobre 1774, pour remplacer M. Peyronnet, 1er consul, maire. — 6 avril. Publication de « l'ordonnance du roy concernant les soldats provinciaux, du 1er décembre 1774 ». — 6 avril. Prestation de serment de Messire Pierre-Gabriel Valmalète de Coustel, seigneur de S^{t}-Juéry, et de M. Jérôme Brieds, ancien premier consul de la Bourse de Toulouse, nouveaux employés à la ferme de l'équivalent. — 26 mars. Adjudication de l'entreprise du fournissement de la grande boucherie : le mouton à 5 sols 9 deniers la livre ; le veau au même prix, et le bœuf à raison de quatre sols la livre. — 16 novembre. Réparations et augmentations à faire à la cure de Courniou. — Demande de secours à l'intendant, par suite de la triste situation de la communauté, de la perte des troupeaux, de la mauvaise récolte des grains et de l'hiver rigoureux.

1783. — 2 mars. Bail de la levée de la taille. — 24 mars. Élections consulaires : au 1er rang, Vidal, avocat au parlement ; 2e Gavoy ; 3e Pujol. — 20 juillet. M. Vidal, 1er consul, expose que « le Pont rouge, qui traverse la rivière pour aller à la paroisse, menace ruine ». — 16 septembre. Instructions nécessaires et pièces à fournir par les communautés du Languedoc qui désirent faire des emprunts 1° pour ouvrages publics ; 2° pour réfaction du compoix ; 3° pour frais de procès ; 4° pour vérification des sommes dues par arrêt, jugement ou sentence ; 5° pour restitution de tailles ; 6° dettes provenant des censives et autres droits seigneuriaux. — 26 septembre. L'assemblée augmente de 50 à 120 livres les gages des 3 valets de ville. — 5 octobre. Les consuls ont parcouru les rues pour vérifier leur propreté et ont infligé à 36 particuliers dont 3 chanoines, des amendes variant entre 12 et 5 sols. — 9 novembre. Réparations à la promenade du foiral. — 27 novembre. Visites par les consuls dans les maisons de cabaretiers et contraventions contre ceux qui s'y sont trouvés après neuf heures du soir.

1784. — 25 mars. Élections consulaires : 1er Vidal ; 2e Constans, chirurgien ; 3e Pujol. — 6 avril. Les consuls se transportent en ville pour vérifier les balances et poids et le pain chez tous les revendeurs et boulangers. — 6 mars. M. Ducros, directeur des travaux publics de la province, est venu dans la ville pour y tracer la ligne du chemin qui doit la traverser sur 5 toises de largeur. — 6 juin. Délibération relative à la démolition des maisons qui se trouvent sur le passage du chemin. — 7 juin. Imposition de la taille. — 25 juin. Adjudication du bail de la boucherie. — 17 octobre. Nomination de M. Gavoy aîné comme régent des écoles, en remplacement de M. Jamme, aux appointements de 300 livres. — Le chemin de la sénéchaussée passant à l'emplacement de l'hôtel de ville, il en a été fait l'estimation et le payement en aura bientôt lieu, puisque les démolitions doivent commencer le 1er novembre 1784 ; le conseil donne pouvoir à M. Vidal, premier consul et maire, de choisir une autre maison.

1785. — 13 février. M. Vidal a acheté la maison de M. Gavoy pour remplacer l'hôtel de ville ; ils en ont passé le contrat le 21 janvier dernier pour le prix de 6400 livres ; la sénéchaussée avait donné une indemnité de 8111 livres 10 sous. — 25 mars. Élections consulaires. — 8 et 24 avril. Établissement d'une promenade devant l'église cathédrale. — 26 juin. Adjudication du bail de la boucherie. — 5 août. M. Mas est député à Paris pour hâter la solution du procès que soutient la communauté contre le chapitre.

1786. — 1er janvier. Le nouveau chemin de la sénéchaussée ayant coupé entièrement la communication avec la place publique où se tiennent les foires et les marchés, l'assemblée délibère de demander la construction d'une rampe où les charrettes puissent passer et qui monterait de la grand route à la place. — 5 juin. Il y a une grande sécheresse dont les récoltes souffrent beaucoup : l'assemblée délibère de demander à l'évêque de vouloir « ordonner les prières en tel cas requises ». — Les réparations de l'hôtel de ville sont terminées. — 19 novembre. Le conseil expose que M. Ledenac, inspecteur des travaux publics du diocèse, « lui a observé que pour faire une rampe pour entrer dans la ville du côté de l'hôpital, il étoit indispensable d'abattre le portail qui se trouve trop bas et empêcherait d'entrer ». Le conseil consent à la demolition de ce portail, ainsi que d'une pile qui restait au milieu de la rivière, ayant servi au pont de bois dit « pont rouge », aujourd'hui inutile.

1788. — 25 avril. Délibération relative au procès de la communauté contre le chapitre.

1789. — 9 janvier. Le conseil expose qu'il vient d'y avoir une « nouvelle constitution des États de la province de Languedoc représentative des trois ordres, pour délibérer en corps sur tout ce qui peut tendre au soulagement du peuple ». — 11 janvier. Réunion à laquelle prennent part les membres des trois ordres, sous la présidence du marquis de Villeneuve : l'assemblée demande au roi « d'accorder à la province du Languedoc une constitution représentative des trois états des ordres de la province comme à celle du Dauphiné : que dans les assemblées qui se tiendront, le tiers état aura un nombre de voix égal aux deux autres réunis ». — 25 mars. Élections consulaires. Sont élus : 1er Vidal ; 2e Gairaud ; 3e Jean Gavoy, marchand. — 21 juin. Imposition de la taille pour l'année 1789. Somme à imposer : 44917 livres. — 29 juillet. Le conseil délibère de chanter un *Te Deum*, de faire des feux de joie et une illumination générale en signe de réjouissance pour les nouvelles marques d'attachement que le roi a données à son peuple dans le discours du 15 courant, qui vient d'être envoyé par M. le comte de Périgord, gouverneur du roi en Languedoc. — 6 août. Établissement d'une milice bourgeoise. Il y a huit compagnies, ayant chacune 2 capitaines, savoir la 1re : MM. de Barre et A. Tabariès ; la 2e : de Pardailhan et Thomassin ; la 3e : Devic et Carlenc ; la 4e : Pigot et Albal ; la 5e : André Guiraud et Benoit ; la 6e : Pigot aîné et Boudet ; la 7e : Pradel et de Michelet fils, et la 8e : Mas père et Mas fils. — 5 octobre. La communauté autorisée par l'intendant a décidé d'emprunter 15000 livres pour l'achat de grains, mais comme il est impossible de trouver un prêteur pour une somme aussi forte, on l'impose sur les plus forts taillables, savoir : « le chapitre de St-Pons,

M. le curé de S^t-Pons, M. l'abbé de Michelet, M. l'archidiacre, M. de S^t-Martin, M. le prieur d'Hautpoul, M. Roques père, Pigot ayné, Pradal, Mas, Falcou, Devic, l'abbé de S^t-Géral; Delecoulz, Thomassin, Roque fils, Pigot, de Pardailhan, Cusson, Tarbouriech notaire, Ledenac, Carrière, de Barre, de Villeneuve. — 11 décembre. Le conseil décide de protester contre l'intention que l'on aurait de mettre le diocèse de S^t-Pons dans le département de Carcassonne, demandant à rester dans celui de Montpellier.

Département de l'Hérault.

VILLE DE SAINT-PONS.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE CC.

Impôts et comptabilité.

CC. 1. (Registre.) — In-folio; 326 feuillets, papier.

1500. — Compoix, ne comprenant que les mazades de S^{t}-Pons, écrit en langue romane. — Au verso de la dernière page : « Ne varietur, De Rathe, conseiller et commissaire ». — Au verso de la couverture : « Ne varietur, De Rathe, conseiller et commissaire » ; — « sa sont lo possessory dels abitans de les habadias....... al preseu per lo moment mila dos cens..... livras dezanou sous ».

CC. 2. (Registre.) — In-folio ; 388 feuillets, papier.

1550. — Compoix de Saint-Pons. — Les plats intérieurs sont recouverts d'un acte du mois de décembre 14..., qui est une procuration donnée par le recteur de Saint-Martial. Sur le plat du commencement est la mention : « 1550. Maury », — « ne varietur, Revalle (ou Revatte), commissaire », puis au dessous : « Je me suis chargé du présent compois par billet envers M. de La Serre Gairaud, scindic du diocèse, le 13 juillet 1721 : ainsi il faut retirer ce chargement en randant ce compoix. La Blanque ». En encore plus bas : « Suivant la prezenta..... de la villa..... sept mil..... quatre cent tres livras..... treize sous onze den..... ». — Ce compois n'a pas d'autre titre : il est écrit en langue romane ; la première et la dernière page sont paraphées : « ne varietur, De Rathe »; « Ne varietur, Perdrix. conseiller et commissaire ». — Il porte trace de diverses mutations faites postérieurement.

« Compes de la vénérable capitol : — Girard Cornilha, monge ; — Tristan Teza, prior mage ; — Jehan de Soloniac, monge; — Jehan Jacques de Teza ; — Pierre Alazart, monge ; — Balthazar de S^{t}-Juery, almonyer ; — Jacques Carles, monge ; — Tristan Nigey, monge ; — Loys Rossilhe, monge ; — Bernat Guillot, monge ; — Sabastier, religieux;

Le Planel : — Guibbalh : — Guilhol, religieux ; — Gaspar Guibbalh ; — Jehan et Anthony Folquas ; — le prieur de Ferralz ; — Mestre Maurisse Guibbalh ; — Jehan Lavernhia ; — Molinié ; — Vincens Belloc ; — Loys del Albrespy ; — Pierre Besses ; — Anthony Montels ; — Jani Verdiguya ; — Jehan Bosquat ;

La Gacha del Mercat : — Anthony Bellot ; — Pierre Alba ; — Anthony Fabre ; — de Guibbalh ; — Vincens Audouard, « confronta de miech jour am la carriera del fourn » ; — de Jordy ; — Thomas Molinier ; — Mestre Berthomieu de Solliolis, medici ; — Frances Massal; — Anthoni Laroca ; — Mestre Loys Amblardy ; — Jehan Py, appothicary; — Amalric Gartolla ; — Estève Gartolla ;

La Gacha de la Viga : — Jacques Gartolla ; — Maury Gartolla ; — Ramon Augier ; — Mestre Saleta, « confronta des cers am Loys Amblardy » ; — Mestre Guiraud ; — Miquel Alba ; — Estève de Vic ; — Johan Fargos ;

La Gacha de Mazelies : — Mestre Guillhaume de Lamarca ; — Pierre Augié ;

La Gacha de Val bruna : — Johan Calbart ; — Guiraud « ung ort entre dos aigas just lo moly de purgatory » ; — Ramon Alba ; — Peire Candesa ; — Anthoni Laroqua ; — Jeane Suly ;

La Gacha de Villanova : — Guillaume Gartolla ; — Anthoni Pelisso ; — Sallelles ; — Bernat et Nicolas Orland ; — Peire Molinié ; — Anthoni Dor, medici ; — Guillem Amblard ; — Py, appoticari ;

LA VILLA MENDRE : — *La Gacha de l'Emperit :* — Bernart Cabrol ; — Barthes ; — Pons Rossel ; — Johan Bosquat ; — Johan de la vit ; — Johan Gilet ;

La Gacha d'enpinet : — Johan Malaval ; — Mestre Johan Bolot ; — Folcaran Molinhié ; — Johan Molinhié ;

La Gacha del Puech : — Johan Faret « confronta de miech jour et du mary am lo forn » : — Mossu Ramo Borel « confronta de miech jour am la carrierra de las arquieiras » ; — Peire Molinié : « una maison al portal de Sant Marty confronta de miech jour am las treilhas de moussu Francis Berny, de cers am lou camy de la murailha » ; — Mestre Peire Moliniery, procureur de Tholose : — Anthoni Semena « confronta de cers am la cappellana de mons Johan de Sant Amans » ; — Gironis Molinié « confronta de cers am lou plan de la Gascania. »

CC. 3. (Registre.) — In-8^o ; 283 feuillets, papier.

XVI^e-XVII^e siècles. — Compois sans date, mais paraissant remonter de la fin du 16^e ou au commencement du 17^e siècle. — Les premières et les dernières pages manquent. — Il est orné de quelques dessins assez grossiers, aux entêtes de chapitre.

Il commence à *la Gache del Theron*, dans la VILLE MAGE, avec Jehan de Brugairoux. — *La Gache del Mercat :* — Hélias Aymard ; — François Brugairoux ; — Pierre de Molinier ; — Anthoine Cabrol ; — Jacques de Laroque, juge de la ville de Saint-Pons ; — Jacques de Molinier, viguier ; — Paul Chabbert, notaire ; — François de Gartoule, sieur de Fontclare ; — Pierre d'Augier, sieur de Ferrières ;

La Gache de la Viguo : — Jacques de Bru, sieur de Soulatges ; — Jehan de Guibbailh, sieur de las Faïsses ;

La Gache de Vialbrune : — Pierre de Tourbes, — Jacques de Gartoule, — François de la Roque ;

La Gache de Villeneuve. — Jean de Guibbail, sieur de la Doux ; — Loys Devic ; — Guilhaume de Gleizes ; — Jacque de la Roque, sieur de Lacan ;

LA VILLE PETITE : — *La Gache de l'Emperit :* — François de la Vernhe, sieur de Cambon et de Costorgues ; — Guillaume de Lavit ; — Antoine Praty ; — Danise de Molinier ;

La Gache del Puech : — J.-Jacques de Molinier, sieur de la Fajole ; — Jean d'Augier, sieur de la Moutouze ; — Marc-Antoine d'Augier, docteur.

LES MAZAGES : — Appralt ; — Brassac ; — Tailhès ; — Marthomis ; — Proulio ; — Babbex ; — Sabo ; — Courniou ; — Falguières ; — Usclats ; — La fon de l'Estat.

CC. 4. (Registre.) — In-folio ; 237 feuillets, papier.

1637. — « Compois et cadastre de la ville de Saint-Pons-de-Thomières, premier cayer, 1637 ».

Sur le premier feuillet : « Livre et compois faict par moy Estienne Cathelan, agrimenseur, habitant de la Redorte, à l'instance et poursuitte d'honorables personnes le sieur Jean-Jacques de Molinier, sieur de la Fajolle, Pierre Vidal, Abel Boyer, et Anthoine Pigassou, consuls de ladite ville l'an 1635 ; — assistant sages hommes Pierre Arrufat, habitant de Lauran, Louys Fabre, habitant de la Redorte, Jacques Bru, habitant de Montholiers, et Jean Bouisson, notaire, habitant de Puicherie, probes experts agréés par la communauté pour estimer avec moy dit Cathelan toutes et chascunes les maisons, possessions et biens immeubles, inclus dans les tailhables ; .... a indiqué sçavoir les maisons et terres de ladite ville par sages hommes Anthoine Sendraille et Anthoine Barthez et après par Pierre Salèles, le dit Sendrailhe ayant esté eslu consul, tous habitans delad. ville et les maisons et terres des mazades par les nommés au commencement de chacune d'icelle.... ; — ayant commencé de procéder à la faction dudit compois le huitième octobre 1635 et continué jusqu'au 29 juin 1636, qu'à cause des moissons nous a fallu retirer et reprinz la continuation le 22 octobre dudit au 1636, l'avons finy le 16 avril dernier 1637 ». — Le compois a été « authorizé et homologué par l'arrêt de la cour de Montpellier du 3 juin 1637 » et s'élève à la somme de 3 mille 40 livres 16 sols 9 deniers.

Suit une table en quatre folios,

Puis LE VÉNÉRABLE CHAPITRE DE SAINT-PONS : — Pierre de la Courtz, chanoine ; — Pierre de Bouscat, ch. ; — Raymond de Cabrol, chanoine ; — Pierre-Auguste de Brugairoux, sieur de Malacan, ch. ; — Gérard de Fleyres, sieur de Condournac, chanoine, — Pierre Sabatier, chanoine et théologal.

Le compois est ensuite divisé en trois parties : — ville mage, — ville moindre, — les fauxbourgs.

La Ville Mage : — *La Gache del Planel :* — Pierre Vidal, notaire ; — Pierre Senardel, m^{e} chirurgien ; — Michel Alba, prêtre et vicaire perpétuel de Prémian ; — Gaspard de Verdiguier ;

La Gache del Teron: — Francelin de Brugairoux, seigneur de Pardelhan, — aussi, propriétaire de la métairie « la boriette de marquis » ;

La Gache del Mercat : — Gautier de Costes, docteur ; — Antoine et Estienne Buscalhetz ; — Beranger Aymes, m^{e} appoticaire , — François de Cabrol, sieur de Palabiche ; — le scindic des pères Recollectz ; — Jacques Richer, m^{e} appoticaire ; — Jacques de Cabrol ; — Vidal de Gartoule, sieur de Fontclare (à son compois est encore portée la métairie du Colombier) ; — Pierre d'Augier, seigneur de Ferrières ; — François de Guibal, sieur de Sarrougié (propriétaire des métairies de Sarrougié, Cabanes. La Caussade) (cxliii^{l} xliii^{s} 2^{d}) ; — Philippe d'Icitou, sieur de Campan ; — Jean Amblard, notaire (« confronte du levant couchant et aquilon avec rue, midy François de Guibbal, ruelle entre deux ») ; — Pierre-Jean Amblard, notaire (un jardin « à la porte de Tourbes ») ; — Jacques de Molinier, bourgeois ; — Jean de la Roque, sieur de la Gargnhe (cxvii^{l} i^{s} ii^{d}) ;

La Gache des Masseliès : — Jean Devic, s^{r} del Causse ; — « Damoizelle Suzanne de la Roque, vefve à feu Pierre de Portes » ; — Messire Marc-Antoine Dangiers, docteur.

La Gache de la Bigue : — François Pagès, notaire ; — Pierre de Brun, sieur de la Souque ; — Jean-Jacques de Guibal, sieur de las Faïsses ; — Arnaud de Reynel, sieur de Sen Men, aussi propriétaire d'un « molin battant à drapz, dit le molin de Trinquavelanes » ; — Guilhaume Chabbert, notaire ;

La Gache de Vialbrune : — George Amblard — François de Tourbes, sieur de la Sale ; — Pierre Rey, recepveur ; — Jacques Durguelhous, m^{e} tanneur ; — Jacques de Gartoule ;

La Gache de Villenouve : — Jean d'Angier, sieur de la Moutouze ; — Claude Maurin, m^{e} app^{re} ; — Marguerite de Laroque, veuve de Jean-Pierre Belot, sieur de Cas de la Salvetat ; — Jacques Lescure, lieutenant de viguier ; — Issac de Fleires, s^{r} de Combres ; — Pierre Lin de Guibal, sieur de la Doux ; — Pierre de Gleizes ; — Ramond de Gleizes ; — Jean de Bourguinion, sieur de La Costelade ; — Antoine Alauze, « geolyer » ; Anthoine Dor, nottaire ; — Pierre de Vic.

La petite ville : — *La Gache de l'Emperi :* — « Dame Anthoinette de la Vernhe, fame de messire Jean de Rathe, trésorier de France » ;

La Gache de l'Empinet : — Pierre d'Estival ; — François de Vic, sieur del Fau ; — Fulcrand Soulette ;

La Gache del Pech : — Samuel Barthès. notaire ; — Jacques de Bonnefous ; — Jean-Jacques de Molinier, sieur de la Fajole ; — Marc de Molinier, sieur del Brel d'Anglès (propriétaire de la métairie de la Saignette) ; — Jacques de la Roque, sieur de la cas de Castres.

CC. 5. (Registre) — In-folio ; 236 feuillets, papier.

1641. — Compois. — Volume recouvert en bois ; les 5 premières pages manquent. Paraphé à la sixième et à la dernière page : « Ne varietur, Perdix, conseiller et commissaire. » Il commence au nom de d'Audibert, chanoine.

La ville mage. — *La Gache del Planel ;* — *La Gache del Théron :* — Marquis de Brugairoux, seigneur de Pardelhan ; — Henry de Brugairoux, sieur du Crouzet ; — *La Gache del Mercat:* hoirs de François de Brugairoux ; — le Sindic des Récollets ; — Marquis de Cabrol de Rieumajou ; — Jean-Jacques Devic ; — Jacques Richer, maître apothicaire ; — Louis de Fleyres ; — Vital de Gartoule et de Fontclare ; — Pierre d'Augier, seigneur de Ferrières ; — François de Cabrol, sieur de la Vernède ; — Marquis de Guibbal ; — Jean-François de Guibbal, sieur de la Caussade, conseiller du roi à la Cour des aides de Montpellier ; — François Amblard, notaire ; — François de Gléon ; — *La Gache des Mazeliès* : — Marc Anthoine d'Augier ; — Pierre des Portes ; — *La Gache de la Bigue :* — Pierre de Brun ; — Jean-Jacques de Guibbal, conseiller du roi ; — Guillaume Chabbert, notaire ; — *La Gache de Vialbrune :* — Amblard ; — François de Touches, sieur de la Salle ; — Jacques de Gartoule ; — *La Gache de Villeneuve :* — Jean d'Augier, sieur de la Moutouze ; — Jean de Coduro ; — Jean de Fleyres ; — Jean-François de Brugairoux ; — de Bouscat de S^{t}-Rome.

La ville moindre : — *La Gache de l'Empery :* — Anthoinette de la Vernhe, femme de messire Jean de Rathe, trésorier de France ; — de Tourbes ; — *La Gache de l'Empinel :* — D'Estival ; — François Devic, sieur Delfau ; — Pierre Cabrol ; — François Devic ; — *La Gache del Puech :* — Pierre de Bonnefoux ; — noble marquis de Gleizes, sieur de la Blanque ; — Pierre de Molinter.

Suit le compois des Mazades.

CC. 6. (Registre.) — In-folio ; 636 feuillets, papier.

1650. — Compois, sans titre ni couverture, portant sur la première feuille la date au crayon « 1650 ». Il contient en marge quelques indications de mutation. Manquent le titre et les deux premières feuilles de la table qui est au commencement. — Les premier et dernier feuillets sont paraphés « ne varietur Vassal ».

Il est divisé en quatre parties : la ville mage, — la ville moindre, — les fauxbourgs, — les mazades.

La ville mage : — *Le vénérable chapitre* : — Antoine de Cabrol, chanoine, prieur d'Uscladelles ; — Gilbert Pradines ; — Pierre de Bousquat ; — Jean de Bousquat, précenteur ; — Raymond Cabrol ; — Pierre-Auguste de Brugairoux, sieur de Malacau ; — Gérard de Fleyres ; — Louis de Fleyres, sieur de S^{t}-Jean ; — Pierre Sabatier, théologal ; — Pierre Audibert, — tous chanoines ;

La Gache del Planel : — Jean Pagès, maître chirurgien ; — Michel Alba, prêtre et vicaire perpétuel de Prémian ; — Barthazar Maurin, « m^{e} sirurgien » ; — Gaspard de Verdiguier ;

La Gache del Théron : — Marquis de Bruguairoux, seigneur de Pardailhan ; — Henri de Brugairoux, s^{r} du Crouzet ;

La Gache del Mercat : — François Brugairoux ; — « le seindic » des pères Récollets ; — François Ligot, huissier ; — Béranger Aymes, m^{e} appoticaire ; — Jean-Jacques Devic ; — Jacques Richer, m^{r} appoticaire ; — Jean Constans, maître chirurgien ; — Pierre d'Augier, seigneur de Ferrières ; — Marquis de Guibbal, sieur de la Bastide ; — Jean-François de Guibbal, sieur de la Caussade ; — Cézar de Guibbal, sieur de Sarrougié ; — François Amblard, notaire ; — Pierre-Jean Amblard ; — René de Molinié de Rouergue ; — les sieurs consuls et communauté de S^{t}-Pons : « une maison de ville que la communauté prend du compois de Pierre de Molinier de Rouergue, par contrat de cession de directe, limitée et confrontée au compois dudit de Molinié, le 4 janvier 1650 » ; — Jeanne de la Roque ;

La Gache des Mazeliès : — Jean Devic, sieur de la Causse ; — François de Portes ; — Guillaume de Clèves ; — « Demoiselle Suzanne de Portes, veuve à noble Pierre-Paul de Fleyres, sieur de Combres » ;

La Gache de la Bigue : — Pierre de Brun, sieur de la Souque ; — Barthélemy Fouilhé, notaire ; — M. de Coduro ; — Arnaud de Reynel, sieur de S^{t}-Mein ; — Jean de Guibbal, sieur de las Faïsses ; — François Clerc, sieur de la Salle ; — Anthoine Penaus, prêtre ;

La Gache de Vialbrune : — François Pagès, notaire ; — Jacques Dorgueilhous, m^{e} tanneur ; — Jacques de Garthoule ; — Bernard de Garthoule ; — Jacques Guiraud, notaire ;

La Gache de Villeneuve : — Marc Anthoine d'Augier, sieur de la Moutouze ; — M. de Flottes ; — Pierre Castelbon, médecin ; — Jean La Vigne, tapissier ; — Marguerite de la Roque, veuve de Pierre Belot, sieur de Cas de la Salvetat ; — Pierre-Paul de Fleyres, sieur de Combres ; — Pierre Cui de Guibbal, sieur de la Doux ; — Pierre de Gleizes ; — Jean de Bruguairoux, sieur de S^{t}-Massal ; — Jeanne de Cabrol, veuve de noble Jacques de Blanzac, sieur de Valfous ; — J. de Bousqual, chanoine.

La petite ville : — *La Gache de l'Emperi :* — Antoinette de la Vernhe, femme de M. de Ratt, trésorier de France ; — Pierre Falcou, hoste ;

La Gache de l'Empinet : — Pierre de Tourbes ; — Jacques Guiraud, notaire ; — François de Gléon ;

La Gache del Puech : — Samuel Barthès, notaire ; — Jacques de Molinier, sieur de la Fajole ; — Pierre de Molinier ;

Les fauxbourgs : — Jean Gaume, armurier ; — J. Guiraud, notaire ;

Les Mazades : — Aprat ; — Brassac ; — Tailhès ; — Marthonis ; — Prouilhe ; — Babex ; — Sabo ; — lou mas das taulas, — lou mas de Denié ; — Cavanés, — Courgniou ; — Falguières ; — Usclatz ; — Borio Cremado ; — la fon de l'estal ; — lou mas de Plannernet, autrement dit Bardou ; — Ligno ; — Malafosse, dit Balaou ; — Teussines, dit Serignian ; — Combelhauberl ; — Cavenac ; — Cartouïre ; — Oupinio ; — Condades ; — Olargues.

CC. 7. (Registre.) — In-folio, 358 feuillets, papier.

1671. — Compois. — Volume recouvert en bois. — Manquent les pages 1 à 4. — Il ne porte aucun titre et commence au compois de Marie Bourdel, veuve de Jean Sigé d'Aprat, pour finir à celui de François Régy de Babbex. — Sur le plat on lit, d'une écriture ancienne, la date 1671. — Ce compois ne contient que les mazades.

CC. 8. (Registre.) — In-folio ; 265 pages, papier.

1680. — Compois. — Sur la première page : « n° 2. » — Sur la deuxième feuille, au recto : « Table alphabétique de la ville et des mazades de Saint-Pons. » — Ensuite la table des noms qui sont contenus dans le compois. — A la page VIII : « C'est le nouveau compois qu'il a convenu fere en la ville de Saint-Pons-de-Thomières, à la réquisition de noble François de Gléon, sieurs Estienne Barthou, Jean Alba et Saloy Ferran, consuls de la dite ville,... en conséquence de l'arrêt donné à ce sujet par la souveraine Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier, le sixième juillet 1675. » — Table qui servira aux prud'hommes et arpenteurs commis à la faction du compois. — Il a été fait par « Messieurs Messire Jean-Jacques de Guibbal, sieur de las Faïsses, Jean de Gleizes, sieur de la Roquette, François de Portes, Jacques Bonnafous, Guilhaume de Clerc, Anthoine Gairaud, Pierre Estival, Philip Fournier, Peaul Gazel de Martomis, Nicolas Durand de Proulhe et Louys Sales, du mazage de Cavenac ». — Il est « accordé que sera faict cayer à part de tous les biens prétandus nobles, lesquels seront confrontés, arpentés, estimés et non allivrés. » — L'estimation sera faite par « Jean Guiraud, bourgeois du lieu d'Abilhan, et Barthélemy Lautié, bourgeois du lieu du Poujol ». — Les bornes et limites des « maizonages, mazages et terres » sera montrée : pour la ville, par le sieur Pierre Maurin, bourgeois ; pour le tènement des Croix, par Jacques Guibbert, maître chirurgien, et Simon Delmas ; pour Brassac, par Jacques Bel et Guilhaume Bourdel ; pour Tailhès, par Bel et Jacques Sigé ; pour Marthomis, par Paul Gazel et Pierre Lautié ; pour Proulio, par Jean Mataval et Pierre Gazel ; pour Babbeez, par Bernard Guiraud et Jean Cazuel ; pour Sabo, par Jacques Guibbert et Charles Gazel ; pour Courniou et Falguières, par Guilhaume Bacou et Pierre Cros ; pour Usclatz, par Jacques Francès et Gabriel Combes ; pour la Borio-cremade, la Fon de l'Estat, Planés et Malafosse, par ledit Jacques Guibbert de Sabo et Pierre Cros vieux, de la Borio-cremade ; pour Combeliaubert et Sainte-Colombe, par Paul et Jean Catalas ; pour Cavenac, par Jean Pigassou et Jacques Sales, et pour Cartouïre, par Jean P... (illisible) et Guilhaume Sicard. » — Le compois « a été authorizé et omologué par la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier, suivant l'arrest d'aujourd'hui, 6 juin 1680 ».

Le compoix est divisé en trois parties principales : la ville mage, la ville moindre et les mazades.

La ville mage : — Le vénérable chapitre de Saint-Pons est porté pour des champs et des prés aux environs de la ville et pour « un moulin battant sur la rivière du Jaur » ; — Pierre de Bouscat, chanoine, a « trois maisons al planel » ; — René d'Audibert, chanoine : une maison « al mercat » et un jardin à la sacristie ; — Pierre Fabry, chanoine : une maison « al mercat » ; — Gaspard de Gleizes, chanoine : un jardin et une maison « al puech » et « une metterie a catala lieu dit à la Clau » ; — M. le baron de Bozouls : « maison et jardin rue Villeneuve » ;

La Gache dal Planel : — Jean-Jacques Pagès, notaire ; — noble François de Brugairoux, sieur de Fonsèque ; — noble Jean-Jacques Delfau, sieur del Bosc ; — Joseph de Verdiguier, docteur et advocat en parlement ; — Antoine Catusse, maçon ;

La Gache del Théron : — noble marquis de Brugairoux, sieur de Peiremaure, au compoix duquel est encore portée la métairie de Marquit, ainsi que la bouriette de Marquit ; — noble Henri de Bruguairoux, sieur du Crouzet ; — noble Jean de Brugairoux, sieur de S^{t}-Massal ;

La Gache del Mercat : — Étienne Buscailet, bourgeois, qui fut plusieurs fois consul ; — noble Marc-Antoine de Boscat, sieur des Plas ; — noble Thomas de Thézan, baron d'Olargues ; — noble marquis de Cabrol, sieur de Rieumajou (xxv^{l} 6^{s} iii^{d}), « confronte du midi le cimetière » ; — François de Brun, sieur de la Plane ; — Jean-Jacques de Vic, bourgeois, et sa femme Isabeau de Richer ; — noble Louis de Fleires ; — Vital de Gartoule, sieur de Fonclare (à son compoix est portée la « metterie de la Capele et celle du Coulombié ») ; — Pierre d'Augier, sieur de Ferrières ; — Damoiselle Anne de Tourbes, femme du sieur de Fonclaie (qui était encore propriétaire d'une metterie dite « La Celine ») ; — Jean-François de Guibbal, sieur de la Caussade, conseiller du roi en sa Cour des Comptes, Aides et Finances de Montpellier (1^{e} vi^{s} o^{l} iii^{d}). (il était encore propriétaire des métairies de la Caussade, de Cabanes et de Sarrougié, consistant en « chasteau, pigeonnier, basse-cour, maison de rantier ») ; — Pierre-Jean Amblard, notaire ; — noble François de Gléon ; — noble Henry de la Roque (qui était encore propriétaire des métairies des Escampasses et Daye ») (37^{l} 15^{s} 2^{d}) ;

La Gache des Mazeliès : — noble François de Portes, seigneur du Pardelhan (était encore propriétaire d'une métairie dite « Roque-portes ») (lv^{l} 13^{s} q^{d}) ; — Guilhaume de Clere, sieur del Fau ; — Joseph de Fleyres, sieur de la Debèze (« un herme al rec des poutticaires ») ; — Pierre Estival, bourgeois ;

La Gache de la Vigue : — Jean de Guibbal, conseiller du roi en son parlement de Toulouse (xlvii^{l} 12^{s} 6^{d}) ; — Jacques Chabbert, advocat ; — noble Guilhaume de S^{te}-Coulombe, seigneur d'Oupia ;

La Gache de Vialbrune : — François de Tourbes, sieur de la Sale (lxiii^{l} 3^{s} 7^{d}) ; — Jacques de Gartoule ; — Pierre-Jean Albes, maître chirurgien ;

La Gache de Villeneufve : — noble Marc-Antoine d'Augier, s^{r} de la Moutouze ; — Pierre Castelbon, médecin ; — Jean de Codeuro ; — Antoine Pelisson, maitre appoticaire ; — Jean de Fleyres, sieur de la Serre ; — François

Delhort, lieutenant ; — Jean de Gleizes, sieur de la Rouquette (à son compois sont encore portées les métairies de Brassac et de Guairaud) (1^{e} u^{l} 17^{s} 2^{d}) ; — Jean-François de Brugairoux, sieur de S^{t}-Martin ; — Louis Dor, notaire ; — Jean-Jacques de Bourguignon, sieur de Calmisaumme ; — Jean Guiraud, maître chirurgien ; — noble Jean Placide de Bouscat (il était aussi propriétaire des métairies de Pont de Ratz et de Fargues).

LA VILLE MOINDRE : — *La Gache de l'Empery :* — « haulte dame Anthoinette de la Vergne » ; — Monsieur le vicomte de l'Estancelles ; — M. Demontgeis (qui avait aussi une métairie à Nabat) ; — Pierre de Tourbes, chanoine ; — Antoine Guazel, hoste ; — Jean Peiras, maître appothicaire ; — Pierre Rousseau, maître appothicaire ;

La Gache de l'Empinet : — Antoine Estival, bourgeois (à son compois figure la métairie du Lina) ; — Antoine Guairaud, docteur et advocat, juge de Saint-Pons ; — Pierre Cabrol, procureur au parlement de Toulouse ; — Estienne Barthou, notaire royal ; — Jacques Guiraud, trésorier du chapitre ; — Jean Devic, prévôt, propriétaire de la métairie d'Argueuze (aujourd'hui Semmen) ; — Jacques Guibbert, maître chirurgien ;

La Gache del Puech : — André Riolz, maître appothicaire ; — Pierre de Bonnefous, bourgeois ; — noble marquis de Gleizes, sieur de la Blanque, propriétaire de la métairie de Malbieu ; — Jean Gau, armurier ; — Pierre de Molinier, sieur de la Fajole, propriétaire de la métairie des Compasses ;

LES FAUXBOURS : — La communauté : « maison et basse cour, appelée la maison de ville « al mercat », — « une maison à Vialbrune », — « un four el fournial et patteu al mercat », — « un four et fournial et patteu a l'empinet ».

LES MAZAGES : — Le mazage d'Apprat (2) ; — Mas de Brassac (34) ; — Mas de Tailhès (4) ; — Mas de Marthonis (70) ; — la mazade de Proulio (55) ; — la mazade de Babbex ; — noble Annibal de Lau, sieur de la Lauzade (24) ; — la mazade de Sabo (24) ; — le mas de Courniou (48) ; — la mazade de Falguieires (5) ; — la mazade d'Uxclatz (46) ; — La Borie-Cremade, — noble Jean de Riols, s^{r} de Causse ; — noble Izac de Robert, sieur de la Plane (15) ; — la fon de l'estat (21) ; — nobles Paul et Jean-François de Robert, sieur del Terme ; — noble Jean de Granier ; — demoiselle Anne de Caraman ; — noble Izac de Robert ; — noble Jacques de Robert, sieur de Fraisinet ; — noble Charles de Robert, sieur de la Roque ; — noble Batanaël de Robert, sieur de Cantalauze ; — noble Samuel de Riols, sieur de la Bouissonade ; — noble Jacques de Robert, sieur de la Fabrégue ; — le mas de Plan-Vernel (9) ; — le mas de Malafosse (3) ; — Combeliauvert (11) ; — le mas de Taussines de Sérinian (1) ; — le mas de Cavenac (40) ; — le mazage de Cartouire (6) ; — Sainte-Colombe (3) ; — Condades (1) ; — Olârgues ; — le sieur Bas ; — Lizarne (1) ; — La Salvetat ; — noble Jacques de citou, sieur d'Espine ; — Marguerite de la Roque, veuve du sieur de Cas, propriétaire de la métairie de Pon ou de la Debèze.

« Somme le total du présant compois 2006$^{\text{lires}}$ 10^{s} 3^{d}. »

A la fin du livre : « Cayer des biens prétendus nobles trouvés dans le terroir et juridiction de la ville de Saint-Pons, procédant à la faction du nouveau compois, en conséquence de l'arrest donné par la souveraine Cour des Comptes, Aydes et Finances de Montpellier, ce à quoi a esté procédé comme s'ensuit » : — le vénérable chappitre de Saint-Pons : un champ « à la mourgou », une métairie et trois prés à la « borie petite », une metterie avec pré et champ à las enclauzes », « bois et herme appelé Sérinian » ; — Pierre de Bouscat, chanoine : un jardin près Saint-Martin ; — M. Jean de Guibbal, avocat au parlement de Toulouse : des prés et champs ; — le Marquis de Gleizes, sieur de la Blanque : un champ et pré à la Verniole ; — l'hôpital : vignes, prés et champs ; — l'église Saint-Martin : « un pred à Aprat dit à Sagnie ».

CC. 9. (Cahier.) — In-folio ; 23 pages, papier.

1680. — « Table alphabétique pour servir au répertoire du compoix de la ville de S^{t}-Pons de l'année 1680 ».

CC. 10. (Registre.) — In-folio ; 379 feuillets, papier.

XVII^{e}-XVIII^{e} siècles. — Copie du compoix de 1680, en très mauvais état. — Manque le 1er feuillet. — Il ne porte pas de titre, mais est absolument conforme à celui de 1680 ; il n'en diffère que par les mutations qui ont été mises en marge depuis 1680 jusqu'en 1789. — Ne contient que *la ville.*

CC. 11. (Registre.) — In-folio ; 332 feuillets, papier.

XVII^{e}-XVIII^{e} siècles. — Copie du compoix de 1680 (suite). — Ce volume, suivi d'un répertoire général en 47 folios, ne concerne que *les mazades.* — Comme le précédent, il porte en marge la mention des mutations faites depuis sa confection jusqu'en 1789.

CC. 12. (Registre.) — In-folio ; 289 feuillets, papier.

1703. — « Breveté du compoix terrien de la ville de S^t-Pons-de-Thomières et mazades quy en dépendent, renouvelé sur l'ancienne brevette et dernier compoix en la présente année 1703, aprés l'imposition de la dite année, » par MM. Caupugeol de Brugerous, 1^{er} consul, Pradal, consul, Ladevèze de Fleires. — « Depuis le dernier, la communauté s'est chargée du compoix du collège et de celui de partie de la chapelle S^t-Barthélemy ». — Cette brevette est suivie d'une table en deux folios.

CC. 13. (Cahier.) — In-4° ; 119 pages, papier.

1779. — « Communauté de Saint-Pons. — Minute de la brevette pour la ville. » — Cette brevette est divisée en trois parties : la ville mage, — la ville moindre, — et les faubourgs.

La ville mage : — *Gache du Planel :* — héritiers de M. de Montgaillard, évêque ; — le vénérable chapitre de Saint-Pons, pour les biens roturiers et les biens nobles ; — Henri de Fulcrand de Bosquat, chanoine ; — Pierre-Joseph Delecoulz, chanoine, official ; — Deshous, chanoine ; — Charles Melin de Grandpierre, chanoine ; — héritiers de Renée de Bosquat ; — Jean-André-Guilhaume de Bourguiniou de S^t-Martin ; — héritiers de Charles Maurel, médecin ; — héritiers de Jean-Jacques Tabarié ; — Jean-François de Teilde Pardailhan ;

Gache del Théron : — héritiers de Joseph d'Estival ; — héritiers de Jean Tabarié de Perpignan ; — héritiers de Antoine de Brugairoux ;

Gache del Mercat : — Antoine Gavoy, chirurgien ; — André Pradal, receveur des tailles ; — Jean-François de Michelet ; — le chapelain de S^t-Barthélemy ; — Antoine Alauze, notaire ; — la Communauté de S^t-Pons, pour la maison de ville ; — Jean-Jacques Causse, maître de musique ; — Antoine de Cabrol de Rieumajou ; — héritiers de Barthélemy Tabarié, receveur ; — Jean-Baptiste Mas, receveur des gabelles ; — Geneviesve et Jeanne-Marie Tabarié ; — Jean-François Castelbon, marchand ; — Victor Tabarié, officier.

Gache des Mazeliès : — Jean Guiraud ; — Joseph de Fleyres de la Devèze ; — Jean-Joseph de Fleyres ; — Jean-Pierre Peyronnet, médecin ;

Gache de la Bigue : — Noël Caldagués, maître chirurgien ; — Pierre-Honoré Roque, avocat en parlement ; — Jehan de Guibbal ; — Magloire Vidal, advocat ; — Jean-Joseph-Benoît, notaire ;

Gache de Vialbrune : — Jean de Raynaud, sieur de Martinet ; — l'Hôpital de Narbonne, héritier de Joseph de Tourbes, sieur de la Salle ;

Gache de Villeneuve : — héritiers de Estèbe ; — Angélique de Carlier, veuve de Flottes ; — héritiers Thomassin, notaire — Pierre-Martin Benoit, avocat ; — Jean-Joseph de Villeneuve ; — Jean-Marie Amblard.

La ville moindre : — *Gache de l'Empery :* — Pierre-Jean Viguier, chirurgien ; — demoiselles Tabarié ; — Joachim Abbal, maître appoticaire ; — Lalfon, chirurgien ; — François Devic, juge ; — Jean-François Devic de la Vernière ;

Gache de l'Empinel : — Joseph de Clerc de Baissescure ; — Antoine Pomayrol, notaire ; — Louis Gazel, notaire ;

Gache del Puech : — André Riols, apothicaire ; — noble marquis de Gleizes de la Blanque, juge mage au sénéchal de Béziers ; — Pierre-Honoré Roques, avocat en parlement ; — Paul de Grenier del Fau.

Les fauxbourgs : — Marc-Antoine Guillot, « hoste » ; — Joachim et Antoine Razimbaud ; — les pauvres de l'hôpital ; — Jean-Baptiste Tarbouriech, notaire.

A la dernière page : déclaration des consuls que cette brevette « a éte faite avec toute l'exactitude et l'égalité possible » (23 juin 1779).

CC. 14. (Cahier.) — In-folio ; 8 feuillets, papier.

1789. — « Compois des biens nobles et immeunes de tailles de la communauté de Saint-Pons. » — Monseigneur l'évêque : « un chateau ou évêché, basse cour, sale d'audience, terrasse, jardin dessous le cazal de Messieurs du chapitre, le tout attenant ; confrontant le tout du levant rue, midy bézal et la rivière du foiral, couchant ledit foiral, maison des enfants de cœur et cazal du chapitre, aquilon la Grand'Rue ; contient l'évèché : en sol trois cent trente cannes, la basse-cour cinq cent trente neufs francs ; jardin 4...., 3 cartes, 3 premières 4 dextres 1/2 ; dessous de cazals trente une cannes ; terrasse 1 quarte 2 premières 1 dexte. » — L'abbé de Foucaud : « une maison, qui confronte du levant rue et la maiterie par le porche qui traverse la rue, midy le foiral, couchant le jardin attenant à ladite maison ; aquilon la grand'rue ». — Le maître de musique : « maison et terrain confrontant du levant les terres de l'évêché, midi aussi ; couchant rue et M. l'abbé de Foucaud, aquilon cazal de MM. du chapitre ». — Les Messieurs du chapitre : « un cazal et dessus de cazal attenant, confrontant du couchant et aquilon rue ; d'autres côtés le Sgr evêque ». — Couvent des Récollets : une maison avec basse-cour, jardin, champs verger et écurie le tout confrontant du levant et midy rue et M. Des Hons, couchant rues, vacant et muraille de la ville ; aquilon ladite muraille.

CC. 15. (Cahiers.) — In-folio ; 8 feuillets, papier.

1789. — Deux autres copies du précédent compoix.

Département de l'Hérault.

VILLE DE SAINT-PONS.

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE DD.

Propriétés communales.

DD. 1. (Registre.) — In-4°, 236 feuillets, papier.

1758-1779.—Travaux publics.—Délibérations du diocèse de St-Pons relatives aux réparations et constructions de ponts et chemins. — Ce volume porte à la première page la mention : « première page du 2e registre du sieur Thomassin, greffier ». — Les commissaires ordinaires qui tiennent les assemblées sont : l'évêque ou son vicaire général, le viguier de la justice ordinaire de St-Pons, le maire et le premier consul de la ville de St-Pons, le syndic et le greffier du diocèse.

1758. — 5 octobre. Nomination de M. Philippe Verlhac avocat en parlement pour remplir la place de syndic par intérim, M. Maurel, sindic, étant décédé.

1759. — 15 mai. Réparations du chemin de St-Pons à Olonzac par Rieussec, depuis St-Pons jusqu'à St-Colombe.— 11 juin. M. Thomassin, inspecteur des chemins du diocèse, a fait le devis des deux ponts à construire sur les ruisseaux de Cartouïre et de Cavenac. — 29 juillet. L'inondation a emporté le pont qui venait d'être construit sur le chemin d'Olargues. — 18 novembre. Ravages de l'inondation des 21 et 28 septembre. Moyens projetés pour soulager les malheureux. — 21 décembre. La sénéchaussée accorde une indemnité pour l'entretien des chemins de traverse.

1760. — 14 juillet. Réparation des deux ponts de la Salvetat. — 4 septembre. Entretien des rigoles, canaux et contre-canaux du canal de communication des mers. — 4 septembre. Adjudication de la continuation du chemin d'Olargues, depuis Sainte-Colombe jusqu'au plain de la Camp de Vélieux.

1761.— 3 novembre. Le diocèse accorde six cent livres pour l'entretien annuel des pépinières de mùriers de Saint-Chinian, qui ont parfaitement réussi. — 16 novembre. Le diocèse emprunte 2000l à l'hôpital de St-Pons pour le chemin d'Olonzac.

1762.— 14 janvier. Adjudication de la partie du chemin d'Olonzac, qui prend le nom de chemin de communication avec le diocèse de Narbonne, jusqu'au pont de La Caunette. — 4 septembre. Francs-bords du canal. — 6 septembre. Délibération qui accorde 430l aux entrepreneurs des ponts sur le ruisseau de Cartouïre et de Cavenac pour des augmentations qui y ont été faites. — 18 septembre. Commission pour la vérification des biens abandonnés et incultes dans les diverses communautés du diocèse en exécution d'une ordonnance de MM. les conseillers du Roi et des États.

1763. — 14 juin. Réparations à faire sur le chemin d'Olonzac, depuis le pont de Cartouire jusqu'au pont de La Caunette. — 19 juin. Adjudication de ces réparatious. — 5 décembre. Adjudication de l'entretien du chemin d'Olonzac servant de communication avec Narbonne.

1764. — 8 Janvier. Adjudication de la continuation du chemin de St-Pons à Narbonne, pour les parties comprises entre le pont de La Caunette et le ruisseau de l'Ondure.

1765. — 14 mars. Construction d'un chemin de communication de La Caunette à Azillanet. — 13 août. Adjudication du pont de l'Ondure.

1766. — 17 août. Manière dont on procédait à la répartition de la capitation dans la communauté de St-Chinian. — 18 octobre. Le Roi demande que les brigades de maréchaussée, qui sont dans les villes murées, soient logées hors des murs, dans les faubourgs, afin qu'à toute heure elles puissent se mettre à la poursuite des voleurs et malfaiteurs. La cté de St-Pons observe que ses portes sont toujours ouvertes depuis longtemps, qu'il y a plusieurs brèches aux remparts, et que les brigades peuvent sortir à toute heure. — Les 17 et 18 novembre l'inondation emporte le pont de La Caunette et le pont sur l'Agout.

1767. — 29 mai. Adjudication du chemin de la montagne de St-Pons au col de Taillos. — 15 août. Délibération au sujet de l'établissement de la poste aux lettres pour la ville de Saint-Pons. — 5 octobre. Adjudication des réparations du chemin de Cruzy à St-Chinian. — Réparations du chemin de St-Chinian à Cessenon et de Cessenon à Cazouls. — 6 octobre. Adjudication des réparations du chemin de St-Pons à Olargues, dégradé par les inondations de 1766. — 5 novembre. Réception du chemin neuf depuis le pont de La Caunette jusqu'au ruisseau de Londure.

1768. — 14 mars. Demande de la communauté de St-Pons pour un secours extraordinaire, porté par les États en sa faveur dans son « cayer »; — moyens à suivre pour obtenir de pareilles demandes des Etats. — 18 mars. Modération sur la capitation, accordée aux communautés de la Salvetat et du Soulié. — 20 Mars. Réparation du pavé de la rue du Collège et des aqueducs. — 31 Mars. Adjudication du pont de La Caunette. — 15 Juin. On change l'emplacement du chemin d'Olargnes après Riols, près de Brettes, — 1er juillet. Renseignements demandés touchant les terres destinées aux dépaissances communes dans les communautés. — 9 août. Projet d'une loi générale pour la clôture des héritages, réponse de la communauté à ce sujet. — 23 août. Perte sur les récoltes ; demande de secours. — 19 septembre. Demande d'une loi générale pour l'établissement du compoix cabaliste ; — abus dans la tenue des chèvres, moyens proposés pour y remédier ; — réponses des Communautés aux demandes qui leur avaient été faites touchant les communaux et vacants. — 19 novembre. Avis des commissaires du diocèse sur les vacants communaux, guarrigues, etc.

1769. — 18 janvier. Représentations à faire au sujet de la suppression du présidial de Béziers. — 29 mai. Écuries de la maréchaussée ; réparations qu'il y a lieu d'y faire. — Les États demandent le plan et l'état de tous les ponts du diocèse. — 3 juin. Taxe de l'industrie du corps des marchands de St-Chinian à répartir. — 16 octobre. Chemin de la montagne depuis le col de Tailhos jusqu'à Cousines. — 17 octobre. Demande faite au syndic général de la province touchant l'adjudication du chemin de la montagne.

1770. — 22 mars. Réparations à faire au collège. — 18 juillet. Visite des écuries destinées aux chevaux de la maréchaussée. — 6 août. Réparation du pont du ruisseau de Ferrières. — 25 août. Grenier à avoine pour les chevaux de la maréchaussée. — Réparation du pont de l'hôpital. — Sondes pour l'emplacement du pont. — M. Ledenac, inspecteur des travaux publics de la province, est prié de faire le plan du chemin de la Salvetat et Anglès depuis le col de Cousines.

1771. — 29 septembre. Réception du chemin de Saint-Pons au collet de Taillos. — 19 octobre. Chemin de Saint-Chinian à Narbonne par Bize et Cabezac.

1773. — 1er août. Adjudication de l'élargissement du chemin de St-Pons à Narbonne. — 29 août. Réparations du pont d'Ardouane. — Inondation des 28 et 29 octobre 1773,

1774. — 25 avril. Délibération contre le sieur Sèbe, consul d'Olargues, au sujet de ses propos indécents contre MM. les commissaires de la capitation et de l'industrie. — 15 mars. Enregistrement des provisions de receveur des tailles du diocèse de Saint-Pons, en faveur de M. Jean-Joseph Pradal, successeur de son père André. — Construction de deux ponts, l'un sur le ruisseau de Conques et l'autre sur le ruisseau de Tennereau. — 23 octobre. Entretien du chemin de Saint-Pons à Narbonne, pour la partie depuis Cavenac jusqu'à Gardigouges.

1775. — 29 juillet. Réparations du pont vieux d'Olargues.

1776. — 21 novembre. Enregistrement des provisions de Jean-Joseph Roque, comme receveur particulier des tailles et taillons du présent diocèse.

1778. — 19 octobre. La Communauté d'Olargues désolée par la grêle implore le secours du roi.

1779. — 28 juillet. Adjudication de l'entretien du chemin de S^t^-Chinian à Cruzy.

DD. 2. (Registre.) — In-4°; 215 feuillets, papier.

1779-1790. — Travaux publics. — Suite des délibérations du diocèse de S^t^-Pons relatives aux réparations et constructions de ponts et chaussées.

1779. — Jusqu'au 20 septembre, diverses adjudications pour l'entretien de plusieurs chemins. — 20 novembre. Le syndic est chargé de faire autoriser les plan et devis du chemin de la Salvetat et Anglès par les États. — Écuries d'Oupia. — Projet d'acheter, pour faire la caserne de la maréchaussée, la maison de M. Hortala, située aux faubourgs sur la la grand route. — On délibère la réparation des archives du diocèse.

1780. — 13 avril. Réparation du pont de la Salvetat. — Réparation du pont de Ginestous. — Le diocèse afferme la maison d'Hortala. — 28 mai et 19 juin. Adjudication des réparations à faire aux archives. — 26 juin. Bail des réparations du pont de la Salvetat. — 8 août. Adjudication du pont de la Miellouane.

1781. — 17 juin. Adjudication des réparations du pont de Ferrals. — Adjudication du pont de Fraïsse. — 3 juillet. Demande pour la tenue des chèvres dans la masade de Barroubio, formée par les trois familles Jacques Miquel, Étienne Miquel, Jacques Camman. — 15 août. Le déblai des Archives est accordé aux entrepreneurs des réparations à titre d'indemnité. — 17 août. Bail de la construction du pont de Fraïsse.

1782. — 18 juin. Réparation aux casernes de la maréchaussée. — 7 septembre. Réparations du pont de Pont de Ratz. — 16 novembre. Délibération au sujet du verglas qui a détruit les arbres de toute espèce dans la communauté de Saint-Pons et dans la montagne.

1783. — 13 mars. Augmentation accordée aux valets de ville pour les services qu'ils rendent pendant la tenue des bureaux de la capitation et de l'industrie. — 2 juillet. Délibération pour demander à Monseigneur l'intendant d'autoriser les communautés à faire elles-mêmes la répartition du don qui revient à la communauté de St-Pons, sur les 14.000 francs accordés au diocèse pour les dommages que le verglas fit aux arbres les 11 et 12 novembre 1782. — 3 août. Achat d'une sonde pour le service du diocèse. — 25 août. Adjudication d'un pont de bois sur la Cesse, dans la communauté d'Aigues-Vives. — 31 août. Adjudication des réparations du pont de S^t^-Étienne à la Salvetat. — 31 octobre. Les cavaliers de la maréchaussée se plaignent du mauvais emplacement de la caserne et des « odeurs méphitiques qui s'élèvent, en esté, du cimetière sur lequel la maison se trouve assise. »

1784. — 8 juin Adjudication de la nouvelle montée du chemin de la montagne par le vallon de Brassac. — 18 novembre. Projet d'acquisition par le diocèse d'un terrain situé au faubourg près la porte S^te^-Barbe. — Demande en faveur du collège. — Pont-aqueduc sur le canal, à l'embouchure de la rivière d'Ognon. — Demande d'un pont pour le chemin de Narbonne, sur la rivière de Jaur, à l'avenue de la ville. — Choix d'un troisième élève pour être envoyé à l'école vétérinaire.

1785. — 3 avril. Délibération touchant le projet d'une promenade publique devant l'église cathédrale de la présente ville. — 5 avril. — Réparations du pont du Tendon. — 18 juin. Délibération touchant l'avenue de l'hôpital. — 20 septembre. — Adjudication des excédants des maisons que la province a pris aux différents particuliers, qui se sont trouvés sur le chemin de la maréchaussée dans sa traversée de la ville. — Conditions de construction auxquelles seront tenus les acquéreurs. — 21 octobre. Sortie de l'école vétérinaire de l'élève destiné à La Salvetat.

1786. — 4 juillet. Adjudication du déblai devant la cathédrale. — Adjudication du pont de l'hôpital. — 20 septembre. Changement au devis d'élargissement du chemin de S^t^-Pons à Narbonne, pour l'avenue du pont de l'hôpital. — 15 novembre. M. Goudard est chargé de surveiller les ouvrages du diocèse, sous la direction de M. Ledenac. — 15 novembre. Acquisition de la maison du sieur Guilhot pour les casernes de la maréchaussée.

1789. — 10 décembre. Projet de démembrement du diocèse pour les parties détachées être unies au diocèse de Carcassonne.

DD. 3. (Rouleau.) — 1 pièce, papier (larg. 1^{m}50, haut. 1^{m}.)

1777.— Plan de la ville de S^{t}-Pons.— Ce plan manuscrit est tracé en lignes rouges assez effacées. Il fut dressé par M. Lédénac, directeur des ouvrages publics en Languedoc, lors du percement de la grande route, qui traverse aujourd'hui la ville de S^{t}-Pons, et auquel on commença de travailler en novembre 1785. — On remarque sur ce plan les deux projets de route, entre lesquels on hésita à ce moment: l'un, celui qui fut exécuté, et l'autre, qui devait passer par la porte du Foiral, la rue du Quay, la rue del Mercat, la rue Mazelières et le portal Peregry.

Disposition de la ville au milieu du XVIII^{me} siècle. — *La Ville moindre,* entourée de ses remparts, avec ses tours de la Gascagne et du four, ses portes de S^{t}-Amans, de S^{te}-Barbe et des trois portails, sa fontaine, son église des Pénitents et ses prisons, la source du Jaur, l'église S^{t}-Martin et son cimetière, situées sur la place du petit foiral entre les deux villes, à côté de l'ancien couvent des religieuses de S^{t}-Benoît, dont le plan indique les ruines. — La rivière du Jaur, avec ses moulins, le pont rouge, le pont de las Peyres, le pont d'entre deux villes et le pont de la grave, près l'hôpital, sépare la ville mage de la ville moindre. — *La ville mage* est entourée de ses remparts : on y accède par les portes du foyral, de Nostre Sehne, de Tourbes, de Peregry, d'entre deux villes, de Las Peyres. La cathédrale, l'évêché, ses cours et jardins, ainsi que l'ancien cloître et les maisons du chapitre occupent l'ouest. L'ancienne citadelle et le couvent des Pères Récollets sont au nord ; le collège, la place publique et l'ancien hôtel de ville sont au centre près des rues du Mercat et de la Biguo, éventrées lors du percement de la grande route.

Ce plan ne porte aucune mention contemporaine de sa confection ; on y trouve seulement la suivante, mais d'une écriture bien postérieure : « Plan géométrique de la ville de S^{t}-Pons, dressé par M. Ledenac en 1777 à l'échelle de 2 lignes par toise. »

DD 4.(Liasse.) — 1 pièce, papier.

1625. — Église cathédrale de S^{t}-Pons. — Cette pièce (in-4 de 4 feuilles) porte au dos les mentions suivantes : « Liasse 7. N° 168. — Du 4 février 1625. — Signification faite à Monseigneur Pierre de Fleyres, évêque de S^{t}-Pons, » et en tête de la première page : « Articles des réparations nécessaires à l'église cathédrale S^{t}-Pons-de-Thomières, que met et baille par devant vous M^{e} Laurent Maurin, bailli et magistrat pour le roy au lieu de Caux, com^{re} en ceste partie, dépputé par la souveraine cour de parlement de Tholoze, pour le scindic du chappitre de ladite église. » — La pluie et le mauvais état envahissent l'église ; il faut la dégager des décombres qui l'entourent, la recouvrir, fermer le porche, refaire le rétable, la pourvoir de vases sacrés, d'ornements, de cloches, faire « des tapisseries pour représenter l'histoire de la vie de s^{t} Pons, patron de l'églize, ainsi qu'elle estoit par le passé », faire « un orgue comme estoit anciennement. »

DD. 5. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1711. — Église cathédrale de Saint-Pons.— Cette pièce (in-folio de 27 feuillets) porte au dos la mention : « 24 août 1711. — Liasse 7. N° 168.— Dire par escrit pour Monsieur l'évêque de S^{t}-Pons contre le sindic du chapitre de S^{t}-Pons, à Laroque, procureur du scindic du chapitre de S^{t}-Pons. » — A la première page : « 18 juillet 1717. — Transaction entre Mgr l'évêque de S^{t}-Pons, le chapitre, et les pauvres de Saint-Pons et la Salvetat, sur le procès de la Fabrique. »

Mgr de Montgaillard étant mort (1713) sans avoir terminé son procès avec le chapitre, et après avoir institué les hôpitaux de Saint-Pons et de la Salvetat pour ses héritiers universels, il intervint en 1717 une transaction entre ces derniers et Mgr Berton des Crillon promu à l'évêché de Saint-Pons, qui fixa la contribution que devaient fournir le chapitre et l'évêque pour la réédification de l'église cathédrale. Ce fut alors que la façade de l'église fut changée et transportée de l'Occident à l'Orient. — Cette pièce fournit de curieux détails sur l'église primitive et sur les phases du procès auquel donna lieu sa reconstruction.

DD. 6. (Cahier.) — 1 pièce, 50 feuillets; papier.

1712.— Église cathédrale de Saint-Pons. — Cette pièce (in-f^{o} contenant 50 feuillets) porte au dos de la dernière feuilles : « Liasse 7. N° 168. — 1 août 1712. — Requeste remonstrative contre l'appel de la clôture des comptes pour M. l'évêque de S^{t}-Pons contre le syndic du chapitre ». Elle est, comme la précédente, relative au procès qu'eurent à soutenir l'évêque et le chapitre, au sujet de la réédification de l'ancien chœur démoli en 1567, lors des guerres de religion. Mgr de Percin de Montgaillard soutint ce procès qui dura tout le temps de son épiscopat et qui avait été commencé par Mgr de Fleyres. Le rétablissement de cet édifice avait été une des conditions imposées par le Pape lors de la sécularisation du monastère de S^t^-Pons. — Par une transaction intervenue le 12 mai 1604 le chapitre s'était engagé à la reconstruire « au lieu et place où elle était et soulait être anciennement»; Mgr de Fleyres avait même payé à cet effet une somme de 14761 l. Le chapitre se contenta « de rétablir la nef de cette église qui n'étoit démolie que d'un côté et dont la voute subsistait encore, et il est vray aussy que dans cette nef on pratiqua un chœur où l'on mit des chaises pour les chanoines telles qu'on les voit aujourd'hui : ». Le rétablissement de la nef ne coûta que 1200 livres, qui furent payées deux tiers par l'évêque et un tiers par le chapitre. — Mgr de Montgaillard demande que l'on reconstruise le chœur, ainsi qu'il avait été convenu, « car, enfin les restes de l'ancien chœur semblent leur reprocher tous les jours l'indifférence qu'ils ont eu pour rétablir l'église ; les pierres du temple crient (suivant l'expression de l'Écriture) contre l'indifférence de ceux qui oublient à la fois l'honneur et la gloire de Dieu et de ses autels. »

Il suffit de voir l'église pour être convaincu « que les restes de l'ancien chœur sont encore sur pieds, qu'il n'en reste pas un cinquième à battir pour le rétablir dans sa première beauté ».

Le cloître a été reconstruit, « dans le même lieu où étoit l'ancien. La preuve en est dans les articles dressés par le chapitre avec le sieur Saïsset, le 19 décembre 1663, dans lequel l'entrepreneur est chargé de graver en lettres d'or sur le marbre de la principale porte du cloître non seulement ces mots : « Ex antiquitate renascunt » mais encore « Factum 936, restauratum et factum », pour apprendre au temps advenir que le cloistre avoit esté construit en 936 qui fut l'année de la fondation du monastère de Saint-Pons, faict par le comte de Toulouse et qu'il avoit esté rebasty en 1668. »

Le cloître fut rebâti avec les matériaux de la première construction ; et l'entrepreneur dut enlever le reste ; ce cloître devait « servir à y loger les prestres du chœur à la place des religieux qui y faisoient autrefois leur habitation. »

Département de l'Hérault.

VILLE DE SAINT-PONS.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE FF[1].

Justice; procédures; police.

FF. 1. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1715-1791. — Factums et répliques ayant fait partie du dossier du grand *procès soutenu par la Communauté de Saint-Pons contre le Chapitre de cette ville* au XVIIIe siècle. Commencé en 1715, ce procès ne prit fin qu'à la Révolution, par la suppression de l'une des parties. — La Communauté prétendait que certains biens, que le chapitre possédait comme nobles, étaient roturiers et devaient payer l'impôt. Le chapitre soutenait le contraire. Sur ce chef principal viennent se greffer une foule de revendications de droits, auxquels la communauté voulait se soustraire et que le chapitre réclamait pour les tenir du comte Pons, fondateur de l'abbaye. D'ailleurs, ce procès éclatait à la suite d'une foule d'autres petits procès et de transactions, qui n'avaient cessé d'intervenir entre la communauté et le chapitre, depuis que ces deux personalités, l'une à son apogée et l'autre à son berceau, s'étaient trouvées en présence.

Les pièces contenues dans cette liasse ne forment qu'une minime partie du dossier; la plus grande, restée entre les mains des hommes d'affaires qui s'en étaient occupé, est probablement perdue à jamais; une autre portion se trouve à Montpellier, aux Archives départementales (C. 505 et 506), enfin il y a encore à Paris, aux Archives nationales (H. 1443), un dossier assez considérable intitulé « Affaire de la ville de St-Pons de-Thomières en Languedoc ».

I. — « Factum pour le sindic des habitants et bientenans de la ville et terroir de St-Pons-de-Thomières, impétrant, suppléant et défendeur; contre le sindic du chapitre de la même ville, demandeur, impétrant et défendeur. » Il contient d'abord les faits du procès, la fondation de l'abbaye de St-Pons par Raymond Pons, comte de Toulouse, la division du terroir de St-Pons de la garrigue et de la dimairie de St-Pons, l'érection de l'abbaye en évêché par Jean XXII, la séparation des manses, enfin les difficultés qui s'élevèrent à diverses époques entre les habitants et Communauté de St-Pons d'une part, et d'autre l'abbaye, l'évêché ou le chapitre, ainsi que les transactions qui en furent la conséquence en 1444, 1553, 1564, 1599; — en second lieu, les dix-huit demandes que fait le syndic du chapitre au syndic des habitants, savoir: — 1° La condamnation des habitants et bientenants de St-Pons en reconnaissance féodale et en payement de la censive. — La 2e demande concerne un fait particulier. — 3° Le chapitre demande que les habitants de St-Pons et son terroir soient tenus de lui payer pour droit de dime et tasque du froment, seigle, paumoule et avoine la 6e partie des gerbes, et des autres grains la 10e partie en grains. — 4° Le chapitre demande comme prémice, de chaque personne qui « tiendra parc ou labourera avec bœufs, vaches et autre bétail, 2 quartières blé seigle par an ; de ceux qui, sans avoir parc, tiendront bœufs, une quartière et demie » ; de ceux « qui travaillent leurs terres à bras, un sol valant 12 deniers. » — 5° Chaque habitant des terres abbatiales et du terroir de la Garrigue de St-Pons qui tiendra, paie un agneau et une toison de laine. — 6° Les habitants devront payer le lods au huitième. — 7° Le chapitre prendra les langues de tous les bœufs, vaches et veaux qui seront tués en la boucherie de St-Pons. — 8° Chaque habitant tenant feu devra payer annuellement une geline pour droit de fouage à la fête de Noël. — 9° Le chapitre recevra un cochon de la première ventrée ou portée de chaque truie. — 10° Les habitants et bientenants paieront la dime du foin, du lin, du chanvre, de la laine et des agneaux à raison de dix un. — 11° Fait particulier. — 12° Le syndic des habitants demande à être maintenu « au droit de dépaissance et à l'usage du bois mort dans le bois de Sérignan ». — 3° Le chapitre demande que les « habitants soient condamnés à lui payer les arrérages de la « tasque depuis l'année 1718 ». — 14° La restriction des facultés qu'ont les habitants dans le bois de Sérignan. — 15° Le chapitre demande être maintenu « au droit de régler les contestations qui peuvent survenir entre les habitants, au sujet de l'usage des eaux des passages et occupements de terre ». — 16° Le chapitre réclame le droit de sirventage fixé à 5 sols pour tous les habitants des terres abbatiales. — 17° Le chapitre demande la dîme du vin dans toute la terre de St-Pons. — 18° Il demande que « les habitants de St-Pons et son terroir soient condamnés à lui payer la dîme de la laine du bétail qu'ils vendront à des étrangers ou qu'ils auront transporté hors la terre ou dimairie de St-Pons après la mi-mars ».

---

[1] La série EE manque totalement.

De son côté, la Communauté réclame : 1° que les habitants de St-Pons soient maintenus en la faculté de faire dépaître leurs troupeaux dans le bois de Sérignan et d'en prendre le bois mort. — 2° Que les jardins de la ville de St-Pons soient exempts de dîme. — 3° et 4° Réclamations particulières. — 5° La cinquième demande regarde le temps de la perception de la dîme des cochons. — 6° La sixième regarde la manière de dîmer les agneaux. — 7° Réclamation particulière. — 8° Elle demande que le chapitre « soit condamné à fournir et assigner annuellement aux Consuls et Communauté de St-Pons les revenus d'une prébende canoniale pour servir à l'entretien d'un précepteur nécessaire à l'instruction de la jeunesse de la ville et terroir de St-Pons ». — La 9e demande consiste dans les arrérages de cette prébende préceptoriale depuis 1699. — La 10e demande est relative à la reconstruction de l'église St-Martin-de-Jaur. — 11° *Id.* — La 12e concerne l'établissement d'une promenade devant l'église cathédrale, sur l'emplacement de l'ancien chœur. — 13° Les habitants désirent être maintenus dans le droit d'élire leur sépulture dans la cathédrale. — Enfin la Communauté demande que le chapitre ne conserve pas en son pouvoir les registres des notaires qui ont été ses secrétaires et qu'il les remette entre les mains de leurs héritiers (32 folios).

II. — Deuxième réplique pour le syndic des habitants et bientenants de la ville et terroir de St-Pons-de-Thomières contre le syndic du chapitre de la même ville (24 folios).

III. — Suite du factum servant de réponse au factum signifié le 19 avril 1719, par le syndic du chapitre cathédral de St-Pons-de-Thomières; contre le syndic des habitants et bientenans de la même ville et terre de St-Pons (28 folios).

IV. — Réponse à la réplique signifiée le 29 mars 1720, par le syndic du chapitre cathédral de Saint-Pons, contre le syndic des habitants de la même ville et terre (11 folios).

V. — Suite de la deuxième et troisième réplique par le syndic des habitants et bientenans de la ville et terroir de St-Pons contre le syndic du chapitre de la même ville (18 folios).

VI. — Quatrième réplique par le syndic des habitants contre le syndic du chapitre (14 folios).

VII. — Dépouillement des actes qui prouvent que la censive était contestée avant l'arrêt de 1564, pour le syndic des habitants, contre le syndic du chapitre, avec les suites de la quatrième réplique (16 folios).

VIII. — Réponse à la réplique signifiée le 14 juillet 1720 et à la suite de la réplique signifiée le 24 mars 1721, pour le syndic du chapitre contre le syndic des habitants (5 folios).

IV. — Réponse à la continuation de production signifiée le 12 août 1730 concernant les usages sur le bois de Sérignan, pour le syndic des habitants contre le syndic du chapitre (4 folios).

X. — Réplique pour le syndic des habitans et bientenants de la ville et terroir de Saint-Pons-de-Thomières contre le syndic du chapitre de la même ville (24 folios).

XI. — Réponse à la continuation de production signifiée le 14 août 1730 concernant les fins de non valoir, pour le syndic des habitants contre le syndic du chapitre (6 folios).

XII. — Instruction sur la suppression du droit de péage pour le syndic des habitants contre le syndic du chapitre (6 folios).

XIII. — Continuation de production, manuscrite, pour le syndic du chapitre contre le syndic des habitants (75 folios).

XIV. — Mémoire pour le chapitre de Saint-Pons, contre les consuls et Communauté de la même ville (22 folios).

XV. — Arrest de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, rendu contre le syndic du chapitre cathédral de la ville de S^t^-Pons et les maires et consuls de ladite ville, qui juge les interlocutoires de celui du 17 mars 1728 ; autorise les procédures faites devant MM. de Perdrix et de Ratte, conseillers en ladite Cour ; ordonne l'exécution dudit arrêt du 17 mars 1728 ; autorise le rapport de Lacombe, expert ; déclare définitivement roturier le bois de Sérignan, ensemble les rentes, censives et autres droits acquis par l'abbé et monastère ; comme aussi les quatre jardins, deux fenières, cazals, basse-cour, jardin et autres possessions appartenant au chapitre dudit S^t^-Pons, du 1^er^ avril 1775 (28 folios).

Département de l'Hérault.

VILLE DE SAINT-PONS.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE GG.

Cultes ; instruction et assistance publique.

GG. 1. (Cahier.) — 36 feuillets, papier (1).

1606-1609. — Église paroissiale de St-Pons. — Baptêmes et mariages.

1608. — « Le trente apvril a esté baptisé François d'Augier, fils de Jehan d'Augier ; le parrain François de la Vernhe, la marraine Isabeau de la Vernhe. » — 14 novembre. Baptème de Jean-Jacques de Bourguignon, fils de Jean. — 27 décembr. A été baptisé de... de Cabrol, fils de Jacques ; parrain Jacques de Molinié.

GG. 2. (Cahier.) — 30 feuillets, papier (2).

1609-1611. — Église paroissiale de St-Pons. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Besset, recteur.

1609. — 28 juin. Baptême de Amblardie, fille de Jean Amblard, notaire, et de Guillemette Guiberte, sa femme ; « a esté parin Jehan Louis Amblard, fils de Jehan Amblard, et la maraine Hélis de Gleizes. » — 16 août. Baptême de Marquise de Guibal, fille de François, sr de Sarrougié, et de Suzanne d'Augier.

GG. 3. (Cahier.) — 82 feuillets, papier (1).

1611-1616. — Église paroissiale de St-Pons. — Baptêmes, mariages et sépultures. — « Faict par moy Hector de » Jullien, prêtre et recteur de l'esglize parochiale St Martin » de Jaur, hors les murs de St Pons de Thomières. »

1612 — 26 février. Mariage de Pierre Bru, sieur de la Souque, avec Suzanne de Brugairous. — 21 juin. Baptême de Isabelle, fille de Pierre de Tourbes, sieur de la Claustre et de Gabrielle de Salaroux. — Pierre, fils de noble Jean Augier, sieur de la Moutouze et de Marquise.

1613. — 16 avril. Baptême de Jacques-Louis, fils de Jean de Bourginion, consul, et de Françoise Devic ; parrain frère Jacques de Brugairoux.

---

(1) Recouvert d'un parchemin provenant d'un missel écrit en gothique avec des lettres ornées.

(2) Recouvert d'une feuille de missel en parchemin.

(1) Recouvert avec un parchemin provenant d'un missel (lettres gothiques et majuscules ornées).

1614. — 16 mars. Baptême de Maurice, fils de Jean Amblard, notaire, et de Guilhaumine Dauber.

1615. — 12 juillet. Baptême de César, fils de noble François de Guibbal et de Suzanne d'Augier. — Baptême de Pierre de Tourbes, « parrin Monseigneur et révereneissime Pierre de Fleyres, évêque de St-Pons. »

1616. — 20 novembre. Baptême de François, fils de Pierre de Flottes et de Catherine Cabrol.

1614. — 5 juillet. Mariage de Monseigneur Marc-Antoine d'Augier, docteur ès droicts, fils de Pierre d'Augier, sieur de Ferrières, avec Jeanne Guibbal, fille de Jean ; présents Monsieur le prieur mage et Monsieur d'Augier, religieux.

1612. – 22 avril. Sépulture de Jean Largois, prètre.

1613. — 20 août. Sépulture de François, fils d'autre François de Gartoule. — 13 septembre. Sépulture de Anthoine de Tourbes, sieur de la Sale.

1611. — 20 juin. Jacques Bru de Soulatges.

GG. 4. (Registre.) — 367 feuillets ; papier.

1617-1635. — Église paroissiale de Saint-Pons. — Baptêmes, mariages et sépultures.

1618. — 13 janvier. Mariage de Bernard Guiraud avec Anne Amblard, fille de feu Jacques Amblard, notaire, en présence de noble François de la Vernhe, sieur de Cambon. — 25 février. Mariage de Jean Castelbon avec Antoinette fille du même Jacques Amblard. — 23 avril. Mariage de noble François Lin, fils de Jean de Brugairoux, seigneur de Pardailhan, avec Anne de Guibbal, fille de noble Jean de Guibbal, sieur de las Faïsses.

1617. — 3 décembre. Sépulture de Jean de Tourbes, fils de noble Pierre, sieur de la Claustre, viguier de St-Pons. — 28 mai. Baptême de Suzanne de Guibbal, fille de noble François, sieur de Sarrougé ; parrain M. de la Moutouze ; marraine Mademoiselle Suzanne d'Augier, femme du sieur de Sarrogé. — 17 septembre. Baptême de Françoise de Molinié, fille de Jean-Jacques de Molinié ; parrain Antoine de Cabrol, chanoine ; marraine Francoise de Molinié.

1618. — 13 mars. Baptême de Pierre Coulrac, fils d'autre Pierre et de Suzanne Barthèze ; parrain noble Pierre de Fleyres, évèque et seigneur de St-Pons ; marraine Gallard de Tourbes, veuve de M. de Solatge. — 11 août. Baptême de Marie d'Augier, fille de noble Marc Antoine D'Augier et de demoiselle Jeanne de Guibbal. — 1er novembre. Baptême de Gabrielle de Fleyres, fille de noble Yzac de Fleyres, sieur de Combres, et de demoiselle Anne de Ste-Colombe.

1620. — 15 janvier. Sépulture de Catin de Fleyres, fille de noble Ysac de Fleyres, sieur de Combres. — 24 juillet. Sépulture de Marc-Antoine de Guibbail, fils de noble Jean de Guibbail, sieur de las Faïsses. — 27 septembre. Sépulture de Jean d'Augier, fils de noble Jean d'Augier, sieur de la Moutouze, et de demoiselle Marquize de Turg. — 24 octobre. Sépulture de noble François de Garthoule, sieur de Fonclare.

1621. — 3 novembre. Sépulture de Daniel Rey, receveur des décimes du diocèze de St-Pons.

1622. — « Le cinquième jour du mois de mai mil six cent vingt et deux sont estés tués par les huguenautz de la Bastide-Rouirenque et sont esté sépulturés au simetière de l'églize St-Martin-de-Jaur, paroisse dud. St-Pons, savoir est : Simon Ligot, Anthony Cabanes, Estienne Blaye, Raymond Cadalene, Jan d'Augier, Hélie Glayodes, Piere Pinenc, Pierre Arnaut, Guilhaumes Gleisos, Jacques Guiraud, Piere Jougla, Piere Bardy, Jan Esquibal, Jean Desplas, Philip Cabrol, Abel Cabausel, Piere Penderiene, Anthony Voyé, Guilhaumes Delmas, Francoys Peyras, Bernard Pons, Jamme Coston, Pierre Desplas, Jacques Grifolio, Jamme Costans, Jan Fornie, Estieune Pradal, Pierre Fabre, Piere Rousil, Jacques de Gante, Anthony Dressayre, Berthomieu Mengau, Guilliaumes Carière, Jean Cartière, M. de d'Aularic, Combo Ciaubert et Pierre de Casamolos, les dus furent ensevelis à la Bastide»,

1620. — 1er mars. Mariage de noble François de la Rocque, avec Marguerite de Brugairoux, fille de noble Jean de Brugairoux, sieur de Pardailhan ; présents Pierre de Bouscat, prieur de Ferralz et chanoine, et d'Augier aussi chanoine.

1621. — 31 juillet. Baptême de Jean, fils de Francelin de Brugairous et de Anne de Guibal. — 13 août. Baptême de Anne, fille de Marc-Antoine d'Augier et de Jeanne de Guibal. — 28 août. Baptême de Isabeau, fille de noble Jean de Fleyres et de Anne de Ste-Colombe.

1622. — 25 janvier. A été baptisée Marguerite, fille de Jean de Bourguignon, bourgeois, et de Françoise Devic.

1623. — 26 mars. Baptême de Anne, fille de noble Pierre de Tourbes, sieur de la Claustre et viguier dudit St-Pons, et Gabrielle de Sallacroux; parrain Anne de Fleires, vicaire général. — 1er avril. Baptême de Pierre Fenard, fils de autre Pierre, « sirurgien » ; parain Pierre de Bouscat, chanoine et prieur de Ferrals; maraine Marquise de Vernon. — 24 juin. Baptême de Henri, fils de François de la Rocque, juge de St-Pons, et de Margueritte de Brugairous.

1624. — 24 février. Baptême de Marquise d'Augier, fille de Marc-Antoine, docteur, et de Jeanne de Guibal.

1625. — 5 juillet. Baptême de Henri, fils de Jacob Maure de Brugairous et de Isabeau de Gartoule.

1626. — 28 juin. Baptême de Isabeau, fille de Jean-Jacques de Molinier et de Hélis de Tarbouriech.

1628. — 14 janvier. Sépulture de François Pagès dit la Bigo. — 18 mars. Sépulture de Izac Galinié, huissier.

1629. — 30 janvier. Baptême de Henri, fils de Jean-Jacques de Molinier et de Hélix de Tarbouriech.— 29 octobre. « A esté ensepvely Montauban, laquais de Monseigneur l'Évêque ».

1634. — 4 février. Baptême de Marguerite, fille de noble Francelin de Brugairous, seigneur de Pardaillan, et de Anne de Guibal.

1633. — 16 août. Sépulture de Anne de Ste-Colombe, veuve de Izac de Fleyres, sieur de Combres.

1635. — 14 août. Baptême de Louis, fils de Jean-Jacques de Guibbal et de Damoiselle de Cayla.

1634. — 4 octobre. Dans la chapelle des Pénitents : mariage de Guilhaume de Pamiers avec Margot de Molinier, fille de Jean-Jacques.

GG. 5. (Registre.) — 45 feuillets, papier.

1634-1640. — Église paroissiale de St-Pons. — Baptêmes, mariages et sépultures.

1635. — 16 juin. Baptême d'Isabeau, fille de noble des Flottes et de Suzanne de Guibal. — 12 juillet. Baptême de Marie, fille de Jean-Jacques de Guibal.

1637. — 31 juillet. A été enseveli Anne de Fleires, vicaire général de Monseigneur Jean-Jacques de Fleires, évêque de St-Pons. — 22 avril. Mariage de Pierre-Paul de Fleires, sieur de la Serre, fils d'Isaac de Fleires, avec Suzanne de Portes.

1639. — Baptême de Marguerite Bénézan; parrain Pierre Sabatier, chanoine. — 12 avril. Baptême de Marie, fille de François Amblard, notaire, et de Marguerite Doumenc.

1638. — 20 avril. Mariage de noble Vital de Gartoule, fils de François de Gartoule, sieur de Fonclare, avec Anne de Tourbes, viguier. — 15 mai. Mariage de noble Jacques de Brassac, sieur de Valfonds, avec Jeanne de Cabrol. — 23 mai. Baptême de Joseph, fils de Raymond Gleizes et de Anne de Verdiguier.

1639. — 8 septembre. Baptême de François-Augustin, fils des mêmes.

1640. — 18 janvier. Baptême de Jean, fils de noble Pierre-Paul de Fleires et de Suzanne de Portes. — 10 janvier. Sépulture de Flourette Carquet, veuve de Jacques Aymard. — 9 août. Baptême de Marie, fille de noble Jacques de Claouzat et de demoiselle de Cabrol. — 12 mai. Baptême de Marie Cabrol, fille de François de Cabrol et de Margot de Corte.

GG. 6. (Registre.) — 530 feuillets, papier.

1641-1655. — Église paroissiale de St-Pons. — Baptêmes, mariages et sépultures. — Registre en mauvais état et en désordre, ayant dû servir de brouillard.

1641. — 12 juin 1641. A été enseveli noble Jacques de Brassac, seigneur de Valfons. — 5 novembre. Décès d'Antoine Fabre, fils de François Fabre, notaire. — 16 septembre. Noble Jean Ducup, seigneur de Salnasa, fils de M. Étienne Ducup, conseiller en la cour présidiale de Carcassonne, a pris pour femme Marquise d'Augier, fille de Pierre d'Augier, seigneur de Ferrières. — 4 août. Baptême de Tourrète-Marie, fille de Jacques de Gartoule, bourgeois, et de Guilhermine de Granier. — 12 octobre. Baptême de Jeanne, fille de feu noble Jacques de Brassac et de damoiselle Jeanne de Cabrol; parrain Raymond de Cabrol, chanoine. — 25 octobre. Baptême de Jean, fils de Pierre Gleizes et de demoiselle Marquise d'Augier. — 29 décembre. Baptême de Suzanne de Guibbal, fille de Jean-François, conseiller du roi en sa cour des comptes, aides et finances, et de damoiselle Françoise de Ranchin; était née le 18 janvier 1639.

1642. — 4 mai. Baptême de Michel-Joseph, fils de Balthazar Maurin, maître chirurgien. — 21 juin. Baptême de Jean-François, fils de Jean-Jacques de Guibbal et de Marie de Caylar. — 7 septembre. Baptême de Joachin Verdiguier, fils de Gaspard, docteur et advocat, et de Alix de Tarboriech. — 29 juin. Sépulture de Jacques Richer, maître chirurgien.

1643. — 25 mars. Baptême de Marie, Jeanne, fille de François de Salabert, avocat, et de Marguerite Delort ; le parrain a été François Delort, notaire.

1644. — 17 février. Sépulture dans l'église cathédrale de demoiselle Isabeau de Gartoule, veuve de M. de Coucombies. — « Le 22 febvrier a esté ensevely Monsieur Me Gérard de Fleyres vicaire général et chanoine en l'églize cathédrale dudit St-Pons ». — 28 juin. Baptême de Joseph, fils de noble Jean de Flottes et de dame Suzanne de Guibbal.

1649. — 12 juillet. Sépulture d'Antoine Catusse, maçon.

1650. — 20 mars. « A esté ensevelie damoiselle Gabrielle de Rey de Salacrous, femme à feu Monsieur d'Escourbes, viguier de la présente ville ». — 31 mars. Sépulture de Marquise d'Augier, femme de M. de Gleizes — 5 mai. Sépulture de Marquize de Berton, veuve de M. Pierre d'Augier.

1652. — 17 mars. Sépulture de Me Antoine Dor, notaire. — 13 octobre. Sépulture de Marc-Antoine d'Augier, docteur de la présente ville. — 20 octobre. Sépulture de Pierre Alauze, prêtre au purgatoire dans l'église St-Martin.»

« Quelques registres des morts de 1653 et de 1654. Il y a quelques mortuaires qui ont été emportés avec les baptêmes qui étaient dans ce cahier qu'on a mis dans les baptêmes d'un autre livre. »

GG. 7. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

1644-1654. — Église paroissiale de Saint-Pons. — Baptêmes, depuis 1644 jusqu'à 1654 inclusivement, et mariages de 1645 à 1653. — A la première page est la mention « ne varietur. de Bosquat ».

1645. — 14 janvier. Baptême de Isabeau, fille de noble Jean-François de Guibbal, conseiller du roi en sa généralité de Montpellier, et de Isabeau de Ranchin ; parrain noble Théophile-Antoine de Ranchin, conseiller du roi en la même cour, marraine Suzanne d'Augier. — 2 février. Baptême de Pierre, fils de noble Jean de Brugairoux, sieur de St-Martial, et de Françoise d'Augier. — 7 mars. Baptême de Marquise, fille de Pierre de Gleizes et de Marquise d'Auger; parrain Jacques d'Auger, chanoine. — 13 mars. Baptême d'Antoine, fils de Jean-Jacques de Guibbal et de Marie de Carla. — 23 mars. Baptême de François, fils de Jean de Brugairoux et de Françoise d'Auger. — 1er octobre. Baptême de Joseph, fils de noble François de Clerc, sieur de la Salle, et d'Isabeau d'Augier. — 5 mars. Mariage d'Antoine Pelisson, maître apothicaire, et d'Isabeau d'Estivaille.

1652. — Mariage de François de Gléon et de Claire de Salette.

1646. — 21 février. Baptême de Anne-Aynès, fille de Pierre de Gleizes et de Marquise d'Augier ; parrain Marc Antoine d'Augier ; marraine Aynès de Verdiguier. — 6 mars. Martial, fils de François Amblard et de Marguerite Domenge. — 25 octobre. Baptême de Jean, fils de maître Jean-Jacques de Guibal, sieur de las Faïsses, viguier, et de damoiselle Marie de Caila ; parrain Pierre-Lin de Guibbal, sieur de la Doux, avocat au parlement ; marraine Isabeau de Ranchin. — 13 décembre. Baptême d'Isabeau, fille de noble Jean de Brugairoux, sieur de St-Martial, et de demoiselle Françoise d'Augier.

1646. — A la date du 10 décembre 1646, mention de la sépulture dans l'église cathédrale de César de Guibbal, docteur en droit, âgé de 27 ans.

1647. — 17 mars. Baptême de Marie-Anne, fille de Pierre de Gleizes et de demoiselle Marquise d'Augier ; son parrain a été François d'Augier. receveur ; sa marraine, Anne de Tourbes. — 27 mars. Baptême de Marie-Anne, fille de maître Raymond de Gleizes, bourgeois, et de Anne de Verdiguier. — 8 décembre. Baptême d'Isabeau, fille de Gaspard de Verdiguier et d'Hélis Tarboriech.

1648. — 26 septembre. Baptême de Paul-Benoit Amblard, fils de François Amblard et de Marguerite Domergue ; parrain le vénérable chapitre, représenté par Joseph Gabriel de Thézan, archidiacre ; marraine damoiselle Isabeau d'Augier. — 3 décembre. Baptême de Jean, fils de noble Jean de Flottes, sieur de la Ribaute, et de Suzanne de Guibbal.

1649. — 30 janvier. Baptême de Anne, fille de noble Henry de Brugairoux, sieur du Crouset, et de damoiselle Anne.— 2 mars. Baptême d'Isabeau, fille de Jean de Coduro et de Christine de Tourbes. — 13 mai. Baptême de Jean-Jacques, fils d'Alexandre de Brun, bourgeois, et d'Isabeau Fabre. — 22 mai. Baptême de Gaspard, fils de Balthazar

Maurin, chirurgien. — 26 juillet. Baptême de Anne, fille de Jean-Jacques Pagès, notaire, et de Jeanne de Taillan.

1640. — 8 avril. Baptême, dans l'église cathédrale, de Jean Giraud, fils de Mathieu Coursonne, baille de Riols, et de Marie Fabre, par Bernard Raymond, prêtre vicaire de St-Martin-du-Jaur, en présence de M. François Palhies, recteur de ladite église St-Martin ; parrain Monseigneur l'évêque, « qui lui a donné nom » ; marraine madame de Bozouls. — 19 septembre. Baptême de Lucie, fille de Guillaume de Gasses, conseiller au siège présidial de Carcassonne et de Claire Fabre ; parrain messire Antoine de Cabrol, prieur d'Uscladelles, chanoine ; marraine Marie-Claire de Gleizes. — 9 octobre. Baptême de François, fils de François de Portes et de Anne de Meynier ; parrain Jacques de Meynier, docteur en médecine. — 25 novembre. Baptême de Jean-Jacques, fils de Jean de Brugairoux, sieur de St-Martial, et de Françoise d'Augier ; parrain Jean-Jacques de Guibbal, viguier.

1651. — 19 avril. Baptême de Pierre, fils de noble François d'Augier, sieur de Ferrières, et de Jacquette d'Aussaresse. — 20 avril. Henriette, fille d'Henri de Brugairoux et de Anne Fabre. — 15 avril. Baptême de Marc, fils de Jean-Jacques de Guibbal et de Marie du Caila. — 22 septembre. Baptême de Jean-Jacques, fils de Jacques Lescure, lieutenant de la présente ville, et de Marguerite d'Albert ; parrain Monseigneur Jean-Jacques de Fleyres, évêque et seigneur de St-Pons ; marraine Marie du Pujol, femme de Monsieur le baron de Bozoul ; présent M. Jean Cambalas, aumônier dudit seigneur. — 17 octobre. Baptême de Nicolas-Auguste, fils de Henri de Brugairoux, sieur de Crouzet, et de Anne Fabre. — 20 décembre. Baptême de Marie-Anne, fille de Jean de Flottes et de Suzanne de Guibbal.

1652. — 25 janvier. Baptême de Claire de Clerc, fille de François, sieur de la Salle, et d'Isabeau d'Augier.

1653. — 12 janvier. Baptême de Anne, fille de J.-J. de Guibbal, viguier, et de Marie du Caila.

1654. — 3 février. Baptême de Françoise, fille de noble Jean de Flottes et de Suzanne de Guibbal. — 12 avril. Baptême de Jean Balthazar, fils de François Amblard et de Marguerite Domengue.

GG. 8. (Registre.) — 119 feuillets, papier.

1655-1671. — « Registre des mariages célébréz en l'esglise de St-Martin-de-Jaur, seulle parroischialle de la ville de St-Pons, depuis la visite que Monseigneur l'illustrissime révérendissime évesque du dit St-Pons messire Michel Tubeuf a faite de la dite esglise les 23, 24, 25, 26 et 27 mars 1655 ; nous Dominique Bordes, prêtre docteur en sainte théologie, estant recteur de la dite esglise parroischiale St-Martin-de-Jaur »

1655. — 3 juillet. Mariage de noble François de Portes et de Marie Guibbal, fille de Jean-Jacques Guibbal, sieur de las Faisses et de Marie Casillhac. — 25 juillet. Mariage de noble Marquis de Brugairoux, sieur de Peyremaure, fils de noble Francelin de Brugairoux, seigneur de Pardailhan, et de Anne de Guibbal, avec Suzanne de Verdiguier, fille de noble Gaspard de Verdiguier, époux Élie de Tarboriech.

1656. — 19 février. Mariage de noble Marquis de Cabrol de Rieumajou, fils de feu noble François de Cabrol, sieur de Salamialle, et de Marie de Brugairoux, avec Suzanne de Fabre. — 27 février. Mariage de Béranger Aymes de St-Pons avec Anne de Cabrol, fille de feu François de Cabrol, sieur de Salamiale, et de Marie de Brugairoux. — Baptême de Francelin de Brugairoux, fils de de Brugairoux, sieur de Peyremaure et de Suzannne de Verdiguier.

1660. — 5 septembre. Mariage de noble François, de Belot, fils de feu noble Pierre de Belot et de Marquette de La Roque, avec Suzanne de Guibbal, fille de noble Jean-Jacques de Guibbal, sieur de las Faïsses, et de Marie de Cassilhac.

1663. — 22 mai. Mariage de noble Guilhaume de Clerc, sieur del phieu d'Olargues, fils de feu noble Guilhaume de Clerc, viguier d'Olargues, et de demoiselle Catin de Cabrol, avec Anne de Sémène. — 30 juin. Mariage de noble François Brugairoux, sieur de Fonsèques, fils de François Lin et de Anne de Guibbal, avec France d'Audiguier, fille de feu Jacques d'Audiguier et de Catherine Calas.

1665. — 24 mars. Mariage de Pierre-Jean Amblard, notaire, fils de feu François Amblard et de Marguerite de Dominge, avec Isabeau de Guiraud. — 6 juillet. Mariage de Louis Dor, fils d'Antoine Dor, notaire, avec Méris Fournier.

1665. — Mariage d'Antoine Besses, docteur en médecine, avec Marguerite de Bourguignon.

1667. — 17 janvier. Mariage de Pierre Delon, fils de noble Pierre Delon, sieur de la Clause, et de Jeanne de Cup, avec Marie-Anne de Gleizes, fille de feu noble Pierre de Gleizes, sieur de la Roquette, et de Marquise d'Augier.

1668. — 6 février. Mariage de noble Joseph de Fleyres, sieur de la Devèze, fils de feu noble Pierre-Paul de Fleyres, sieur des Combes, et de demoiselle Suzanne de Portes, avec Marie de Semène. — 29 septembre. Mariage de « Monsieur maistre Jacques de Chalvet, conseiller du roy au parlement de Thoulouze, seigneur de la Favelie et du Prugel, fils de feu noble maistre François de Chalvet, conseiller du roy au dit parlement et Anne de Cassaignau, de la paroisse S^{t}-Estienne de Tholose », avec Isabeau de Guibbal, fille de Jean-François de Guibbal, sieur de la Caussade, conseiller du roy en la cour des aides, comptes et finances de Montpellier, et d'Isabeau de Ranchin. Le mariage est célébré par Joseph-Gabriel de Thésan du Pujol, abbé de Joncels, vicaire général de Monseigneur de Saint-Pons.

1669. — 26 novembre. Mariage de Pierre, fils de Guillaume Estival et de Catherine de Girgan avec Marie de Lenc, fille de feu Jean de Lenc et de Isabeau de Clerc.

1670. — 17 février. Mariage de Jean-Jacques Pagès, agvocat en la cour ordinaire, fils de feu François et de Jeanne de Tallian, avec Marie Rocque. — 29 avril. Mariage de noble Guillaume de Raynaud, sieur de Pesseplane, fils de noble Charles de Raynaud, viguier de la Salvetat, et de Marie Digue, avec Jeanne de Flotes, fille de feu noble Jean de Flotes, sieur de Ribaute, et de damoiselle Suzanne de Guibbal, en présence de Jean et François de Portes, frères de la mariée. — 12 septembre. Mariage de Jean Guiraud, maître chirurgien, avec Suzanne Sausal.

A la page 236 : Abjuration « de la religion prétendue réformée de Calvin » par M. Anthoine Padilfac, natif de Montauban, « en présence de Pierre de Molinier, sieur de la Fajolle, et de André Riols, apoticaire » (11 juillet 1666.)

A la dernière page est la mention suivante : « Le présent registre des mariages consiste en 238 pages, comme nous soussigné avons vérifié le 28 may 1655. — Damiens, vicaire général et official. »

GG. 9. (Registre.) — 220 pages, papier.

1655-1674. — « Registre des morts ou enterrements faits au cimetière de l'église paroissiale de la ville de S^{t}-Pons S^{t}-Martin-du-Jaur, depuis la visite que Mgr l'illustrissime et révérendissime évèque dudit Saint-Pons Michel de Tubœuf a faitte de la ditte esglize les 23, 24, 25, 26, 27 may 1655, nous Dominique Bordy, prebtre, docteur en sainte théologie, estant recteur de ladite église parroissiale S^{t}-Martin-du-Jaur. » — « Ne varietur, de Bosquat viguier. »

16.. — Isabeau de Gleizes, femme de M. de la Fajolle.

1659. — Jean Devic, sieur del Causse, inhumé dans la cathédrale au tombeau de ses prédécesseurs. — Christine de Tourbes, femme de Jean de Coduro. — Jean de Bourguinion, sieur de la Costète. — Jacques de Garthoule, « inhumé dans l'église cathédrale devant l'autel S^{t}-Benoit ».

1660. — Maurice Maurin, bourgeois, inhumé « dans l'église Saint-Martin, vis à vis la chapelle de Saint-Eloy ». — Marthe Marcouyre, femme Gau.

1661. — « Dans sa chapelle de l'église cathédrale : Petronille de Malause, femme de noble François de la Vernhe, sieur de Cambon ». — Thoinette d'Amblard, veuve Castelbon, inhumée au cimetière de Saint-Pons, contre la grande porte de la cathédrale.

1662. — Dans l'église Saint-Martin, devant la chapelle S^{te}-Lucie : le nommé Isnard. — Marguerite Riols, inhumée au cimetière de S^{t}-Pons, devant le porche de l'église cathédrale. — Antoine Falcon, inhumé dans l'église cathédrale, devant la chapelle Saint-Antoine. — Anne de Guibbal, fille de M. Guibbal de las Faïsses, inhumée dans l'église cathédrale. — André Verlhiac, marchand, inhumé dans l'église cathédrale au tombeau de ses prédécesseurs (il était à ce moment premier consul). — Pierre Semène, dont la sépulture a lieu dans l'église S^{t}-Martin, devant l'autel Saint-Crépin. — Anne Viala, femme de Barthélemy Durand, notaire.

1663. — 21 mars. « A esté ensevely dans l'église cathédrale Jean-Pierre Amblard, sieur de la Saurine, greffier du diocèse de Saint-Pons. » — Guibbert, inhumé à l'église S^{t}-Martin, près les fonts baptismaux.

1664. — Thoinette de Sandon, femme du sieur Garthoule, bourgeois. — 14 septembre. Dans l'église cathédrale est inhumé Barthélemy Fouilhé, notaire, secrétaire du chapitre. — Jeanne de Molinier, veuve de Fulcrand Solette.

1665. — Dans l'église cathédrale : Paul Mathonol, prêtre purgatorier de S^{t}-Martin. — Dans l'église cathédrale, au tombeau de ses prédécesseurs, Ysabeau d'Augier de la Moutouze.

1666. — 16 février. « Anthoine de Cabrol, chanoine vétéran, prieur d'Uscladelles, après avoir véeu 81 ans ». — Gaspard Milhet, inhumé dans l'église cathédrale, devant l'autel Notre-Dame.

1667. — 13 mai. Jean-Pierre Delon, sieur de la Prade, chanoine.

1668. — Bernard de Bosquat. — De Domengue, femme de François Amblard, notaire, inhumée dans l'église cathédrale.

1669. — Marguerite de Benézan, veuve Maurin, inhumée dans l'église cathédrale, devant l'autel St-Benoit. — « Le 3 septembre. A esté ensevely dans l'église St-Martin-du-Jaur, parroisse de la présente ville, Monsieur Dominique Bordes, prêtre et recteur de ladite église, et moreut de mort sodaine le 1er dud. mois de septembre. »

1670. — Marguerite de Fleyres. — Jacques de Lescure, jadis lieutenant de la présente ville. — Francelin de Brugairoux, seigneur de Pardailhan. — Gaspard de Verdiguier.

1671. — « Dans la nef de l'église de St-Pons : Jean des Portes ». — François de Bourguinion, sieur de Costalade.

1672. — Marc de Brugairoux, seigneur de Pardailhan. — Jean-Jacques de Molinier, sieur de la Fajolle « dans la chapelle qu'ils ont dans l'église Saint-Martin-du-Jaur. »

1673. — « Le 20 avril 1673 a esté ensevely dans la chapelle Saint-Antoine, qui est dans l'église cathédrale de la présente ville, M. Jean Placide de Bosquat, viguier » . — Riches, apothicaire. — Le 11 octobre, dans l'église cathédrale : « Antoinette de la Vernhe, veuve de feu Mr Jean de Rathe, trésorier de France, dans la chapelle qui est au fond de l'église cathédrale du costé droit ».

1674. — Raymond de Gleizes, sieur de la Blanque, âgé de 85 ans.

GG. 10. (Registre) — 246 pages, papier.

1656-1666. — Église paroissiale de St-Pons. — Baptêmes. — Ce registre porte sur la couverture la mention : « Baptêmes de 1654 à 1666 », et quelques pages plus loin : « Registre des........en l'esglise St-Mar..... parrochialle de la vil........... de Tomières depuis la visite que Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque dudit Saint-Pons, Michel de Tubœuf a faitte de la ditte esglize les 23, 24, 25, 26 et 27 mars 1655, nous Dominique Bordy, prebtre, docteur en sainte théologie estant recteur de la dite église parrochiale St-Martin-du-Jaur. » — « Ne varietur: de Bousquat, viguier. »

1656. — Jean-Gabriel de Fontanes. — 25 avril. Jean de Clerc, fils de noble Guillaume de Clerc et de Suzanne d'Augier. — 12 juin. Marie de Fleyres, fille de Louis de Fleyres et de Marie de Cabrol. — 2 juillet. Marguerite de Gléon, fille de François de G. et de Claire de Solete. — 16 septembre. Isabeau de Tourbes, fille de François de Tourbes, sieur de la Sale, et de...... de Villeneuve. — 29 novembre. Francelin, fils de de Brugairoux, seigneur de Peyremaure, et de Suzanne Verdiguier.

1657. — Anne, fille de Henri de Brugairoux, sieur du Crouzet, et de Anne Fabre. — François, fils de Marquis de Cabrol, sieur de Rieumajou, et de Suzanne Fabre. — Marie de Coduro, fille de Jean de Coduro et de Christine de Tourbes. — François de Bousquat, fils de Jean Placide, viguier, Marguerite de Clèves, fille de Guilhaume et de Suzanne d'Augier. — Marie de Portes, fille de Francois de Portes et de Marie de Guibbal.

1658. — X. d'Augier, fille de François et de Jacquette d'Aussalette. — Gabriel de Bousquat, fils de Jean Placide, viguier, et marquise de las Teules.

1659. — Madone d'Augier, fils de François et de Jaquette d'Aussalète. — Théodose, fille de Henri de Brugairoux, sieur du Crouzet, et de Anne Fabre. — Anne, fille de François de Tourbes et de..... de Villeneuve. — Pierre de Bousquat, fils Jean Placide, et de Marquise de las Teules. — Marie de Brugairoux, fille de Brugairoux de Peyremaure et de Suzanne de Verdiguier. — Marquise de Brugairoux, fille de Henri et de Anne Fabre. — Catin de Gléon, fille de François et de Claire Solette.

1660. — Jean de Portes, fils de François et de Marie de Guibbal. — Catin de Bousquat, fille de Jean Placide. — Loys de Tourbes, fils de François et de Catin de Cazelet.

1661. — Anne de Brugairoux, fille de Brugairoux, seigneur de Pardailhan, et de Suzanne de Verdiguier. — François de Gléon, fils de François de Gléon de Durban et de Claire de Solette. — Jean Cabrol, fils de marquis de Cabrol de Rieumajou et de Suzanne Fabre. — Jeanne de Clèves, fille de de Clèves del Fau et de Suzanne d'Augier.

1662. — Michel Antoine de Bousquat, fils de Jean Placide. — Isabeau d'Estival, fille d'Antoine d'Estival. — Jean Bertrand de Fleyres, fils de Louis et de Marie Cabrol ; Isabeau de Fleyres, sa sœur. Le 1er était né en 1661. Ils furent baptisés tous deux le même jour en 1662.

1663. — Marie de Cabrol, fille de Marquis de Cabrol et de Suzanne de Fabre. — Joseph de Portes, fils de noble François et de Suzanne de Guibbal. — Joseph de Fleyres, fils de Pierre-Paul de Fleyres, sieur de Combres, et de demoiselle Suzanne de Portes. — Jean-Anthoine de Gleizes, fils de noble Jean de Gleizes, sieur de la Roque, et de Isabeau de Martrin.

1664. — Suzanne de Fleyres, fille de Louis de Fleyres et de Marie de Cabrol. — François-Joseph de Brugairoux, fils de noble de Brugairoux et de Suzanne de Verdiguier. — Joseph Devic, fils de Jean Devic.

A la fin du volume est écrit : « Le présent registre des baptêmes consiste en 246 pages comme nous soussigné avons vérifié le 28 mai 1683. — Danneux, v. g. et official. » — « Ne varietur. De Bosquat, viguier. »

GG. 11. (Registre.) — 196 pages, papier.

1666-1671. — Église paroissiale de Saint-Pons. — Baptêmes.

1666. — 15 mars. Suzanne de Tourbes, fille de noble François de Tourbes, sieur de la Salle, et de damoiselle Catin de Cazelets ; parrain noble Jean de Coduro ; marraine Suzanne de Guibbal, veuve de Flottes. — 25 mai. Françoise de Clerc, fille de Guillaume de Clerc, sieur del Fau et de Suzanne d'Augier ; parrain maître Jean-François de Guibbal, conseiller du roi en la cour de Montpellier ; marraine dame Antoinette de La Vernhe, veuve de Jean de Rathe. — 24 mai. Olivier de Gléon, fils de noble François et de Claire de Solette. — 29 mai. Justin-Joseph de Miramon, fils noble Charles et de damoiselle Claire de Massane ; parrain Joseph-Gabriel de Thézan, grand archidiacre. — 23 juin. Jacques-Jean Devic, fils de Jean, notaire, et de Jane Barthès. — 26 juin. Jacques, fils de Pierre Amblard et de Isabeau Guiraud. — 6 octobre. Septime, fils de Louis de Fleyres et de Marie de Cabrol ; parrain Jean de Fleyres, chanoine. — 23 octobre. Antoine-Jean, fils de noble marquis de Cabrol, sieur de Rieumajou et de Suzanne Fabre. — 30 novembre. Marie-Anne de Gleizes, fille de noble Jean de Gleizes, sieur de la Roquette, et de Isabeau Martin ; parrain le marquis de Gleizes.

1667. — 21 mars. Marie, fille de Barthélemy Alba et de Anne de Beaushostes ; parrain Jean-Jules de Beaushostes, du lieu d'Aygues-Vives. — 21 mars. Marie-Thérèse, fille de François de Brugairoux, sieur de Fousèque, et de Jeanne d'Audiguier. — 29 mars. Hyacinthe, fils de Jean-François de Bourguignon, sieur de S^t-Martin, et de Isabeau de Frégouse ; parrain noble Jean-Baptiste de Frégouse ; marraine damoiselle Françoise de Bourguignon — 15 avril. Marie, fille de noble François de Tourbes, sieur de la Salle, et de damoiselle Catin de Cazelets ; parrain Hilarion de Hautpoul ; marraine Marie de Coduro. — 21 may. Philipine de Clerc, fille de Guillaume de Clerc et de Suzanne d'Augier. — 13 juillet. Suzanne et Marie-Thérèse, filles de François de Portes et de Marie de Guibbal. — 21 juillet. Jean-Jacques, fils de noble Marc de Bruguairoux et de damoiselle Suzanne de Verdiguier.

1668. — 4 février. Marie-Jeanne, fille de Pierre de Delon et de Marie Gleizes. — 19 juillet. Jean-Jacques, fils de François de Tourbes et de Catin de Cazelets ; parrain messire de Parayre, sieur de Volpilhac, chanoine. — 28 juillet. Hypolite, fils de François de Brugairoux et de damoiselle Suzanne d'Audiguier. — 27 octobre. Marguerite de Portes, fille de François et de Marie de Guibbal. — 20 décembre. Pierre, fils de noble Louis de Fleyres et de damoiselle de Cabrol.

1669. — 13 janvier. Marquise de Bousquat, fille de « Monsieur maistre Jean-Placide de Bousquat, viguier », et de damoiselle Marquise de las Teules ; parrain maître François de Bousquat, sieur de S^t-Rome, chanoine ; marraine Jeanne de Bousquat, fille à feu M^r de Bouscat. — 29 janvier. Joseph, fils de noble marquis de Brugairoux, sieur de Pardailhan et Peyremaure, et de Suzanne Verdiguier. — 4 septembre. Marquise d'Amblard, âgée de 4 jours, fille de Pierre-Jean Amblard, notaire, et de Isabeau de Guiraud ; parrain Jean-Balthazar Amblard, et maraine Marguerite de Cabrol, veuve de Jacques Guiraud, notaire. — 22 septembre. Joseph, fils de Francois de Tourbes et de Cathin de Cazalets. — 1er décembre. Pierre, fils de Louis Dor, notaire.

1670. — 23 février. Pierre-François, fils de marquis de Cabrol, sieur de Rieumajou, et de Suzanne de Fabre. — 27 mars. Marguerite, fille de Jean-François de Bourguignon et de Isabeau de Frégouse. — 17 avril. Pierre, fils de François de Portes et de Marie de Guibbal. — 1er juillet. Pierre-Paul, fils de de Fleyres de la Serre et de Marguerite de Clerq. — 25 juillet. Marguerite, fille de Louis de Fleyres et de Marie de Cabrol.

1671. — 6 septembre. Magdeleine, fille de noble François de Portes et de Marie de Guibbal ; parrain Joseph de Fleyres, sieur de la Devèze ; marraine Madeleine de Singla, femme de Jean de Bourguignon, sieur de S^t-Massal. — 16 décembre.

Isabeau, fille de Jean de Gleizes, sieur de la Roquette, et de Isabeau de Martin. — 27 décembre. Philippe, fils de Marc de Brugairoux et de Suzanne de Verdiguier.

GG. 12. (Cahier.) — In-4°; 34 feuillets, papier.

1671-1676. — Église paroissiale de S^t-Pons. — Mariages. — 15 mai 1671. Marc Gleizes, sieur de la Blanque, docteur en droits, épouse Marie de Coduro.—27 février 1672. Mariage de J.-Jacques de Bourguinion, sieur de Calmejan, avec Françoise Pagès. — 5 avril 1672. Mariage de Marc-Anthoine Gayraud, avocat, avec Suzanne Clerc de Fleyres. — 9 mai 1673. Jean d'Alibert, avocat, épouse Isabeau de Verdiguier.

GG. 13. (Registre.) — 182 feuillets, papier.

1674-1686. — Église paroissiale de S^t-Pons. — Mariages et baptêmes. (Mariages depuis le 1^{er} janvier 1675 jusqu'au 25 février 1686, et, en tête, deux feuillets de baptême de l'année 1674.)

1674. — 10 novembre. — Baptême de Joseph de Brugairoux, fils de noble Jean de Brugairoux, sieur de S^t-Massal et de dame Madeleine de Singla.

1675. — 23 février. Mariage entre Joseph de Verdiguier, avocat au parlement, fils de Gaspard de Verdiguier, aussi avocat, et de Hélix de Tarboriech, avec Marquize de Raynaud, fille de Henri de Raynaud et de Jeanne de La Roque, de la Salvetat. — Baudrier, recteur de S^t-Martin.

1676. — 13 février. — Mariage de François Delort, lieutenant, fils de feu Jean Delort et demoiselle Dor, avec demoiselle Jeanne-Marie Pagès, fille de feu Antoine Pagès, chirurgien. — 18 février. Mariage de noble Jacques Delaur, fils de Sébastien Delaur, sieur de Durenque, avec demoiselle Marie de Maurin, fille de Balthazar de Maurin et de Claude de Douart.

1678.— 18 janvier. Mariage de noble Pierre de Brugairoux, sieur de S^t-Martial, fils de noble Jean et de demoiselle Suzanne de Gayraud, fille de Marc-Antoine Gayraud, avec demoiselle Marie Fabre. — 14 février. Mariage de Jean Vézier de Roquebrun avec Anne Noureau, fille de Pierre Noureau, m^e apothicaire. — 21 février. Mariage de noble Marc-Antoine de Bousquat, sieur Desplas, fils de noble Jean de Bousquat, de S^t-Rome, et de feue demoisellle Mare de Jordaille, avec Marie de Buscaylet, fille du sieur Étienne de Buscaylet, bourgeois, et de Jeanne de Cabrol. — 29 avril. Mariage de maître Jean de Soulier, sieur des Mazels, de la ville de S^t-Serain, avec Izabeau Delort.

1679. — 10 janvier. Baptême de Marc, fils de Pierre de Brugairoux de S^t-Massal et de Suzanne Gairaud. — 26 avril. Mariage de Jean-François de Lenc, écuyer, avec demoiselle Marie-Claire d'Estival. — Espiaud, vicaire. — 18 juillet. Mariage de Marquis de Gleizes, sieur de la Blanque, avocat en parlement, âgé de 40 ans, avec Mademoiselle Jeanne de Mirman, fille de noble Charles de Mirman et de demoiselle Claire de Massane.

1682. — 27 janvier. Mariage de Pierre de Molinier, veuf, et de Catherine de Coduro, tous deux de S^t-Pons; en présence de Pierre Tourbes, prieur de S^t-Martin.

1683. — 21 novembre. Mariage de noble Jean-Jacques de Cabrol, sieur du Cayla, fils de noble Pierre de Cabrol, sieur de Moutredon, et Jeanne de Garrigue, avec Anne de Brugairoux, fille de noble Marc de Brugairoux, sieur de Peyremaure et de Suzanne du Verdiguier.

GG. 14. (Registre.) — In-4°; 211 feuillets, papier.

1674-1694. — « Registre pour les morts de la parroisse S^t-Martin-du-Jaur. »

1674. — 22 octobre. Sépulture, dans la nef de l'église de S^t-Pons, de Marie de Comte, âgée d'environ 45 ans, belle-sœur de Marc-Antoine d'Augier.

1675. — 22 février. Dans l'église cathédrale : François-Joseph de Clerc, âgé de 10 ans, fils de Guillaume et de Suzanne d'Augier. — Isabeau d'Augier, femme de François de Clerc, sieur de la Salle, ensevelie dans l'église cathédrale.

1667. — Sépulture de Suzanne d'Augier, veuve de Monsieur de Sarrougié.

1677. — 18 janvier. Pierre de Bousquat (4 ans), fils de feu Placide de Bousquat.

1679. — Jean de Brugairoux (25 ans), enseveli dans l'église cathédrale.

1680. — 8 avril. Sépulture, dans l'église S^t-Martin, de

Mariane Verdiguier (1 mois 1/2), fille de Joseph et de Marquise de Raynaud.

1681. — 11 Septembre. Sépulture, dans l'église cathédrale, de François de Fleyres (3 ans), fils de feu Jean de Fleyres, sieur de la Serre.

1682. — 26 août. Sépulture, dans l'église des Révérends Pères Récollets, de Mr Marc de Guibbal, prieur et seigneur de Montoliers, décédé chez M. Caussade, son frère, après avoir reçu les sacrements de M. Solié, curé de la parroisse St-Martin. Montal, prêtre. — 27 août. Sépulture, dans l'église cathédrale, de Bernard Garthoule (84 ans).

1683. — 3 mai. Sépulture, dans la chapelle obscure de l'église cathédrale, au tombeau de son mari, de Marquise de Clerc, veuve du sr de La Serre (35 ans).

1684. — 16 avril. Sépulture d'Antoine Besse, médecin. — 28 avril. Sépulture, dans l'église cathédrale, de Marie du Caila (72 ans), femme de Jean-Jacques de Guibbal, sieur de las Faïsses. — 10 novembre. Décès de François Amblard (4 ans), fils de Pierre-Jean Amblard, notaire. — 29 novembre. Sépulture, dans l'église cathédrale, de Charles de Gleizes (3 ans), fils de Marc de Gleizes de la Blanque et de Françoise de Mirman.

1685. — 11 septembre. Sépulture, dans l'église cathédrale, de Marie de Flottes (35 ans), fille de Jean et de Suzanne de Guibbal. — Falcon, prêtre.

1687. — 21 mars. Sépulture de François de Brugairoux, sieur de Fonsèque (55 ans). — 29 octobre. Sépulture, dans l'église de St-Pons, de Jean Coduro, procureur de l'hôpital.

1688. — 27 décembre. Sépulture de Henry de Brugayroux, sieur del Crouzet (63 ans).

1689. — Sépulture, à St-Chinian chez les Pères Bénédictins, de Hypolite de Bousquat (18 ans). — 22 octobre. Sépulture de Marie de Devès, de la Salvetat, fille de feu noble Jacques de Cabrol et damoiselle Marguerite de Bone (25 ans).

1690. — Jean Abbal, prêtre, cy-devant maître des cérémonies du chapitre, est inhumé dans la chapelle obscure de l'église cathétrale (80 ans). — 4 juin. Est aussi inhumé dans la chapelle obscure, Gabriel de Bousquat, sieur de Maison Neuve. — 28 juin. Sépulture, dans l'église cathédrale, de Marc de Verdiguier (6 ans 3 mois). — Salhèle, prêtre et vicaire.

1691. — 9 octobre. Sépulture, au cimetière de la paroisse, de Marie-Anne, fille de Joseph de Verdiguier et de Marquise de Raynaud (3 ans). — Dalbin, prêtre et 2me vicaire.

1692. — 24 décembre. Anne, fille de Jean de Fleyres et de Marquise de Clerc.

1693. — Feu Jeanne de Riols, femme de M. de la Roquette, avocat, est inhumée dans l'église cathédrale. — 22 novembre. Sépulture, dans la chapelle Notre-Dame de l'église St-Martin, de Pierre de La Fageole, consul.

1694. — 22 mai. Sépulture de Anthoine Riols, me appoticaire. — Solié, curé.

GG. 15. (Registre.) — In-4° ; 820 pages, papier.

1672-1729. — Église paroissiale de Saint-Pons. — Baptêmes, mariages et inhumations. — A la première page: « Livre du baptistaire de l'église Sainct-Martin-de-Jaur, seule paroisse de la ville de Sainct-Pons. »

1672. — 31 juin. Baptême de Philippe, fils de Louis Dor, notaire. — 12 février. Baptême de Renée-Appolonie de Bousquat, fille de Jean-Placide, viguier, et de Marquise de las Teules. — 4 novembre. Baptême de Jean, fils de Jean-François de Bourguignon de St-Martin et de Isabeau de Frégouse.

1673. — 14 janvier. Baptême de Jean, fils de Jean Gleizes, sieur de la Roquette, et de Isabeau de Martin. — 21 mars. Baptême de Louis, fils d'autre Louis Dor, notaire; parrain Gaspard Dor, prêtre, docteur en sainte théologie et recteur d'Olonzac. — 9 mai. Baptême de Suzanne, fils de noble François de Portes et de Marie de Guibbal; parrain noble Jean de Flottes, sieur de la Ribaute. — 22 août. Baptême de Jean, fils du sieur Marc de Gleizes et de Marie de Coduro. — 6 octobre. Baptême de Pons, fils de noble Jean-Placide de Bosquat.

1674. — 7 février. Baptême de Joseph, fils d'autre Joseph de Fleyres, sieur de la Devèse, et de Marie de Semmene. — 1er février. Baptême de Pons de Thézan, fils de messire Thomas de Thézan, baron d'Olargues, et de dame Jeanne de Blansac. — 15 avril. Baptême de Jean-Jacques, fils de noble Louis de Fleyres et de demoiselle Marie Cabrol.

1675. — 27 décembre. Baptême de Jean, fils de Joseph de Verdiguier, avocat en parlement, et de marquise de Raynaud.

1676. — 20 février. Baptême de Isabeau de Bourguignon fille de François Bourguignon, et de Isabeau de Frégouse. — 31 mars. Jean Peyras, maître apothicaire. — 16 novembre. Baptême de Anne, fille du sieur Jean de Fleyre, sieur de la Serre, et de Marquise de Clerc.

1677. — 19 février. Baptême de Françoise, fille de François de Bourguignon. — 2 août. Baptême de Thérèze, fille de noble Thomas de Thézan, baron d'Olargues et de dame Jeanne de Blanzac, baronnesse de Valfons. — 18 septembre. Baptême de François, fils de Joseph de Fleires, sieur de la Devèze, et de Marie Semène.

1678. — 18 février. Baptême de Isabeau, fille de Charles de Mirman et de Claire de Massanne; parrain François de Mirman, président à la Cour des aides, et marraine Isabeau de Pairat, veuve de M. le baron de Florac.

1679. — Baptême de Raymond, fils de Thomas de Thézan du Poujol, seigneur et baron d'Olargues, et de Jeanne de Blanzac. — 19 mai. Baptême de Catherine, fille de Pierre Malroc, hôte. — 1er juillet. Baptême de François, fils de Jean de Fleires, sieur de la Serre, et de demoiselle Marquise de la Salle.

1680. — 31 janvier. Baptême de Jacques, fils de noble François de Brun, sieur de la Plane. — 5 juillet. Baptême de Joseph, fils de Marc-Antoine de Bosquat-St-Rome.

1681. — 8 mai. Baptême d'Isabeau, fille de Gaspard-François Bédos, peintre. — 29 juillet. Baptême de Charles de Gleizes, fils de Marc et de Jeanne-Françoise de Mirman. — 1er octobre. Baptême de Marie-Anne de Fleires, fille de noble Joseph et de Marie Semène.

1682. — 6 août. Baptême de Marie-Anne, fille de Jean Guibbal, conseiller au parlement de Toulouse, et de Marie de Brassac. — 1er septembre. Baptême de Suzanne, fille de noble Marc-Antoine de Bouscat de St-Rome et de Marie de Buscaylet.

1683. — Baptême de Jean-François, fils de Jean de Guibal, conseiller au parlement de Toulouse, et de Marie de Bressac; parrain Jean-François de Guibal, sieur de la Caussade, conseiller du roi en la Cour des aides de Montpellier; marraine Catherine de Bressac, femme de M. de Palud, seigneur de Pompertus de Toulouse. — 14 octobre. Baptême de Barthélemy, fils de Jean Lamoignon, maître chirurgien. — 26 octobre. Baptême de Marquis, fils de noble Marc-Antoine de Bouscat, et de Marie de Buscaylet. — 31 octobre. Baptême de Pierre, fils de Jean Amblard, notaire, et de Élisabeth Guiraud.

1685. — 25 janvier. Baptême de Joseph, fils de noble Jean de Lair et de Marie d'Estival. — 27 mai. Baptême de Pierre, fils de Marc de Gleizes de la Blanque et de Jeanne de Mirman. — 20 juillet. Baptême de Marguerite, fille de Maître Phillippe Juin, conseiller du Roi, receveur des tailles du présent diocèse; parrain, Phillippe Juin, conseiller du Roi, auditeur à la Chambre des Comptes de Montpellier. — 16 septembre. Baptême de Élisabeth, fille de Pierre-Jean Amblard, secrétaire du chapitre. — 17 septembre. Baptême de Françoise, fille de Pierre, sieur de Salle, et de Marie d'Aussillon de Sauveterre.

1687. — 21 mai. Baptême de Marc, fils de Marquis de Gleize, sieur de la Blanque et de Mirman.

1688. — 14 avril. Baptême de Joseph, fils de noble Joseph de Fleires et de Marie de Semène. — 24 avril. Baptême de François, fils de noble Jean de Flotte et de dame Élisabeth de Campan. — 19 mai. Baptême de Hyacinthe Barthou; parrain Étienne Barthou, notaire royal. — 19 juillet. Baptême de Amans, fils de Marc de Gleizes et de Marie-Jeanne de Mirman. — 14 octobre. Baptême de Marie, fille de noble Jacques de Laur et de Marie de Maurin.

1689. — 17 novembre. Baptême de André, fils de Pierre Pradal, avocat en parlement. — 18 novembre. Baptême de Dominique, fils de noble Jean de Flottes, sieur de la Ribeaute, et de Isabeau de Campan.

1690. — 28 janvier. Baptême de François-Placide, fils de Marc-Antoine de Bosquat et de Marie Buscaylet. — 16 août. Baptême de Monsieur Pierre-Jean-François, fils de Messire Jean-Louis de Murviel et de dame Antoinette de Latour de Gournet; parrain Messire Pierre-Jean-François, évêque et seigneur de St-Pons, et marraine Théodore-Jacquette de de Murviel, veuve de M. le baron de Lorgnes.

1692. — 22 mars. Baptême de Gabrielle, fille de Jean-François de Portes, baron de Pardaillan et de marquise de Villespassans. — 29 décembre. Baptême de Anne de Clerc, fille de Joseph; parrain Pierre-Paul de la Devèze, capitaine du régiment de Picardie.

1694. — 3 février. Baptême de Madeleine, fille de Jean Rousseau, maître apothicaire. — 28 mars. Décès de Joseph de Fleires, âgé de 6 ans. — 9 septembre. Décès de Anne de Gléon, 23 ans, fille de noble François et de demoiselle Claire de Sollette. — 30 décembre. Baptême de Jeanne-Rose, fille de Jean Maurel, conseiller du Roi, receveur des tailles.

1695. — 20 août. Baptême de Jeanne, fille de François Castelbon, marchand, et de Marie Moly. — 28 octobre. Sépulture dans le cimetière de la paroisse, de François de Gléon de Durban (75 ans).

1696. — 3 avril. Baptême de Joseph-François, fils de Jean-François de Portes, seigneur de Pardaillan. — 23 avril. Baptême de Angélique, fille de noble Joseph de Brugairoux, seigneur de St-Massal, et de dame Claire-Basilice de Martrin.

1697. — 23 mai. Baptême de Marie-Angélique, fille de noble Jean-François de Portes de Pardailhan et de Marguerite de Villespassans — 15 septembre. Baptême de Marie-Claire de Gléon, fille de noble Olivier de Gléon, seigneur de Roquefort, et de dame Marquise de Bousquat. — 15 juin. Sépulture de Georges de Gartoule, bourgeois (57 ans).

1698. — 4 octobre. Baptême de Jean-François, fils de noble Jean-Olivier de Gléon et de madame Marquise de Bosquat.

1699. — 24 mars. Baptême de Marie-Anne, fille de noble Jean-François de Portes de Pardailhan, et de Marguerite de Villespassans. — 26 avril. Sépulture, au cimetière de la paroisse, de Louis Vignes, prêtre habitué en l'église cathédrale. — 2 juin. Sépulture de Jean-Jacques Pagès, notaire royal (50 ans). — 18 décembre. Baptême de Marguerite, fille de Jean-François Galibert, médecin-chirurgien de St-Pons. — 28 décembre. Baptême de Jean-François-Joseph de Cabrol de Rieumajou, fils de Jean-Baptiste et de Marie Devic.

1700. — 27 février. Baptême de Jean, fils d'autre Jean Pigot, apothicaire. — 27 avril. Sépulture, dans l'église cathédrale, près la chapelle St-Benoit, de François de Portes, seigneur et baron de Pardailhan (80 ans). — 8 juillet. Sépulture, dans l'église cathédrale, dans la chapelle qui est au-dessous du clocher, de noble Joseph de Brugairoux de Peyremaure (30 ans). — 17 août. Baptême de Joseph-Marie, fils de feu noble Joseph de Brugairoux et de dame Élisabeth d'Estival. — 26 décembre. Baptême de Marie-Anne, fille de Pierre-Jean Amblard, notaire, et de Marie Farret.

1705. — Sépulture de Claire de Solette, veuve du sieur de Gléon. — 30 mai. Baptême de Pierre Verlhiac, fils du sieur Pierre de Verlhiac et de demoiselle Élisabeth de Simon. — 10 juillet. Sépulture, dans la chapelle noire de l'église cathédrale, d'un fils, né le même jour, de M. de Glèon et de dame de Boscat. — 3 décembre. Baptême de Jean-Marie Amblard, fils de Pierre-Jean, notaire, et de Marie-Anne Farret.

1707. — 4 mars. Mariage de Joseph, fils de feu Marquis de Gleizes de la Blanque et de Marie-Jeanne de Mirman, avec Isabeau d'Estival. — 30 octobre. Sépulture, dans l'église cathédrale, de Pierre Estorc, prêtre prébendier.

1708. — 11 septembre. Baptême de Pierre-Charles, fils de Pierre Maurel, notaire. — 31 décembre. Baptême de Germaine, fille de noble Pierre-Jean de Fleyres et de Marie d'Estival.

1702. — 19 avril Décès et sépulture de François Poncet, notaire. — 3 mars. Baptême de Anne de Villerase, fille de noble Pierre Villerase de la Clastre, chevalier de l'ordre de St-Louis, et de dame Gleizes de La Roquette; parrain noble François de Villerase, capitaine au régiment de Soissonnais.

1703. — 3 juillet. Baptême de Jean-Antoine, fils de noble Joseph de Gleizes, sieur de la Blanque et de Élisabeth Estival. — 17 avril. Mariage de noble Pierre de Fleyres, sieur de la Devèze, fils de noble Joseph et de demoiselle de Semmène, avec Jeanne de Pigot. — 19 octobre. Baptême de Paul-François-Placide, fils de noble Jean de Bosquat, conseiller à la Cour des aides de Montpellier, et de Marie Darem.

1704. — 2 octobre. Baptême de Marie-Claire, fille de noble Jean-Olivier de Gléon de Durban et de Marie de Gairaud.

1705. — 28 avril. Baptême de Jeanne, fille de Pierre Maurel, notaire royal et viguier de La Caunette.

1706. — 20 novembre. Baptême de Élisabeth, fille de Joseph d'Estival, capitaine au régiment de Gensac, et de Suzanne de Brugairous.

1709. — 6 juin. Sépulture de Antoine Peyras, maître chirurgien.

1720. — 6 février. Mariage de Philippe Fournier, docteur médecin, avec Mauricette-Claire de La Roque, fille de feu noble Sébastien de la Roque et de demoiselle Ste-Colombe. — 15 avril. Baptême de Pons-Benoit-Roch, fils de Pierre-Jean Amblard, avocat en parlement, et de Anne Farret; parrain Jean-Jacques Dorel, prêtre, bachelier en théologie, chanoine de ladite église; marraine dame Germaine de Requirand, épouse de noble de Clerc.

1721. — 1er décembre. Baptême de Élisabeth-Marguerite, fille de Symphorien Andral, « directeur des affaires du roy dans la présente ville ».

1726. — Baptême de Jean-Jacques, fils de Tabarié, conseiller du roi, receveur des tailles, et de Marie-Claire Pradal; présents Joseph Tabariès, avocat en parlement, et Louis-Bernard Galtier, docteur en médecine.

1728. — 23 septembre. Sépulture de dame Marie-Jeanne Mirman, veuve de Gleizes de La Blanque.

GG. 16. (Registre.) — In-4°; 334 pages, papier.

1729-1738. — Église paroissiale de S^t^-Pons. — Naissances, mariages et sépultures.

1730. — 26 avril. Sépulture de Marguerite Teulon, veuve de Jean Tabariès, receveur des tailles à S^t^-Pons, dans la chapelle S^t^-Jean de l'église cathédrale. — 20 mai. Baptême de Jean-André-Guillaume de Bourguignon de S^t^-Martin, fils de noble Hyacinthe et de dame Anne de Boudevillebert; parrain Messire André-Guillaume de Boudevillebert, conseiller à la Cour des comptes de Montpellier. — François-Louis Bonetou, cavalier de la maréchaussée de S^t^-Pons, enseveli le 25 avril. — 7 septembre. Baptême de Jeanne, fille de Philippe Fournier et de Claire Marquise de La Roque du Bousquat. — 11 septembre. Naissance de Jean-Mathieu Miquel; parrain Jean Gazel, avocat aux ordinaires de cette ville. — 7 décembre. Baptême de Geneviève, fille d'Antoine Tabaries, marchand honoraire de la ville de Perpignan; parrain Pierre Labarthe, seigneur d'Autugnac.

1731. — Sépulture de noble François de Portes, conseiller du Roi et commissaire des guerres. — 26 avril. Mariage de Jean-Pierre de Lecoulz et de Agathe Treil. — 23 juillet. Baptême de Antoine-Hyacinthe, fils d'autre de Bourguignon de S^t^-Martin et de Anne de Bon de Villevert; parrain noble Antoine de Berre, ancien capitaine du régiment de Champagne de la ville de Narbonne. — 13 septembre. Naissance de Guillaume-Louis de Pitorre, fils de Jean de Pitorre, receveur du grenier à sel; parrain Guillaume Rivene, conseiller du Roi, lieutenant principal de la judicature de Puylaurens.

1732. — Sépulture de dame Élisabeth d'Estival, épouse de noble Joseph de Gleizes de La Blanque. — 3 avril. Sépulture de Marguerite Martin, veuve du sieur Jean Lamoignon, m^e^ chirurgien. — Octobre. Baptême de Françoise-Élisabeth-Thérèse, fille de Hyacinthe de Bourguignon; parrain Joseph de Bon, chanoine de l'église de Montpellier.

1733. — 28 avril. Mariage de Étienne de Bène, seigneur de Barre et de Gos, fils de Michel de Bène et de Toinette de Vigier, demeurant au château de Gos, parroisse de Barre, avec Renée-Gabrielle de Gléon de Durban, fille de noble Jean et de Marquise de Boscat.

1734. — Naissance de Toussaint, fils d'Étienne Sénégas, hôtelier. — 30 mars. Naissance de Paul-César, fils de Hyacinthe de Bourguignon; parrain Paul-César de Frégoze. — 14 mars. Sépulture de Pierre-Jean Amblard, notaire. — 13 décembre. Baptême de Jean-Joseph-Marie, fils de Maurice de Villeneuve et de Anne de Villeraze.

1735. — 11 janvier. — Mariage de André Pradal, receveur des tailles du diocèse, fils de Pierre Pradal, receveur des décimes, avec Marie Rocque. — 22 octobre. Joseph-Étienne-François, fils d'Antoine Cabrol, sieur de Rieumajou, et de dame Marie-Élisabeth de Gléon de Durban. — 4 décembre. Naissance de Joseph-Pierre-Jean Chabbert; parrain noble Joseph-Jean-Baptiste d'Estival, lieutenant dans le régiment de Navarre.

1736. — 23 octobre. Mariage de Charles, fils de Jean-Jacques de Belot de la Bastide et de dame Marguerite de la Salle, avec Marie, fille de Jean de Bosquat, ancien conseiller en la Cour des Aides de Montpellier, et de dame Marie d'Aumes.

1737. — 17 avril. Baptême de Jeanne, fille de Jean-Jacques Dejean, cavalier de la maréchaussée; parrain Jacques Peyraules, brigadier de la maréchaussée. — 10 janvier. « Noble Alexandre-Joseph Boulade Citou d'Espine, âgé d'environ 53 ans, est décédé en cette ville, le dizième de l'an 1737, et et a esté enseveli le lendemain, comme étant décédé sans la communion de l'église. »

1738. — 4 février. Mariage de Jean-Marie Amblard, fils de maître Pierre-Jean Amblard, avocat en parlement, et de Anne Farret, avec demoiselle Monique Troeil.

GG. 17. (Registre.) — In 4°; 515 pages, papier.

1739-1750. — Église paroissiale de Saint-Pons. — Baptêmes, mariages et inhumations.

1739. — 6 janvier. Baptême de Jeanne-Marie-Anne, fille de noble Charles de Belot de Tarassac et de dame Élisabeth de Bosquat; parrain noble Jean de Bosquat, conseiller vétéran en la Cour des Aides de Montpellier; marraine Anne de la Bastide; présent Jean-Fulcran de Bosquat, chanoine. — 10 février. Mariage de noble Jean-Joseph de Fleyres, fils de feu noble Pierre-Jean de Fleyres, sieur de la Serre, et de dame Marie d'Estival, avec Marie-Claire de Durban, fille de noble Jean-Olivier de Gléon de Durban et de Marie Gayraud. — 4 avril. Sépulture de Gabriel Ayral, fils de sieur Esprit Ayral, avocat au parlement de Toulouse et de Jeanne Amblard (en bas âge). — 24 mars. Sépulture de M. Jean-Jacques de la Bastide, sieur de la Voulte. — 26 mai. Sépulture, dans l'église cathédrale, de Marie de Buscaylet, veuve de noble de S^{t}-Rome. — 21 mai. Sépulture de Marie Caraguel, veuve du sieur Poncet, notaire. — 13 novembre. Baptême de Jean-François, fils de noble Jean-Joseph de de Fleyres et de dame Marie-Claire de Gléon de Durban. — 20 novembre. Baptême de Marie-Monique, fille de Jean-Marie Amblard et de Monique Troeil.

1741. — 18 avril. Décès de noble François de Fleyres. — 25 avril. Baptême de Jean-Marc de Rieumajou, fils de noble Antoine et d'Élizabeth de Gléon. — 20 juillet. Baptême de Marguerite-Marie-Madeleine de Tarrassac, fille de noble Charles Belot, sieur de Tarrassat, et de Marie Bosquat. — 8 septembre. Baptême de Marie-Thérèse Roger, fille de Pierre-Joseph, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts de la maîtrise de Saint-Pons.

1742. — Mai. Mariage de Messire François, fils de Jean de Flottes, seigneur de la Ribeaute, et d'Élisabeth Campan, avec Angélique-Rose de Carlier, fille de noble Charles de Carlier et d'Anne d'Auvigny de Montigny; en présence de M. de Carlier, chanoine. — 19 mai. Baptême de Marie-Rose-Marguerite-Élisabeth, fille de Étienne de Besses et de Gabrielle de Durban. — 12 juin. Mariage de Jean-François de Michelet, fils de noble Raymond de Michelet del Bouis et de Henriette de Vabres, avec Françoise-Hélène de Rocque. — 15 juillet. Sépulture, dans la chapelle S^{te}-Luce de l'église S^{t}-Martin, de Pierre Pradal, avocat, receveur des dîmes.

1743. — 23 avril. Sépulture de Jean Olivier de Gléon, s^{r} de Durban, en présence du sieur de Rieumajou, son gendre, 1er consul de S^{t}-Pons, et du sieur de Barre, aussi son beau-fils. — 9 mai. Baptême de Marie-Henriette, fille de noble Jean-François de Michelet del Bouys et de dame Françoise-Hélène Rocque. — 2 octobre. Sépulture de Rose Jean, femme de Pierre Cavanel, valet de ville à S^{t}-Pons.

1744. — 1er décembre. Sépulture de Joseph Barthès, carillonneur du chapitre.

1745. — 27 juin. Baptême de Pierre-Jean-Alexandre, fils de Jean-François de Michelet et d'Hélène de Rocque. — 17 août. Dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu: mariage de Pierre-Honoré de Rocque, avocat en parlement, avec demoiselle Élisabeth Mas.

1746. — 24 mars. Baptême de Philippe Constans, fils de Constans, maître chirurgien; présents Pierre-Joseph Maurel, avocat en parlement, et Jean-François Devic, ancien officier d'infanterie.

1748. — 17 septembre. Mariage, béni par M. Jean-Baptiste Maurel, prêtre, docteur et professeur de théologie, promoteur et syndic du clergé du diocèse de S^{t}-Pons, de M. Joseph Dor, ancien commissaire des guerres, seigneur de Carlier et de Cortours, diocèse de Castres, avec Élisabeth Maurel, fille de feu Jean Maurel, ancien receveur des tailles de S^{t}-Pons. — 7 décembre. Sépulture d'Élisabeth de Fleyres, veuve de M. de Caupujol de Brugairous.

1749. — 15 janvier. Naissance de Gabrielle-Henrie, fille de Jean-Joseph-Félix de Raymond, sieur de Martinet et de Gabrielle de Passenor. — Sépulture de Jean-Joseph, fils de noble Jean-Baptiste Delfau et de Marguerite Pagès.

GG. 18. (Registre.) — In-4° ; 91 pages, papier.

1751-1765. — Église paroissiale de S^{t}-Pons. — Baptêmes, mariages et inhumations (1).

1751. — 24 janvier. Baptême de Jean-Paul, fils de Joseph-Félix de Raynaud, sieur de Martinet et de Gabrielle de Passenas de S^{t}-André; présents Charles-Jean-Baptiste de Gleizes de la Blanque et Antoine de la Vit Delacourt, conseiller du roi en la maîtrise S^{t}-Pons. — Dalbin, curé. — 16 février. Mariage entre Alexandre Treil de S^{t}-Martial, fils de Joseph Treil, sgr de Pardailhan, et de Marie Azaïs, avec Élisabeth Robert, fille de Jean Robert, docteur en médecine de S^{t}-Pons; présents M. Joseph D'André, lieutenant dans le régiment Dauphin-dragons, et M. Jacques Thomassin, lieutenant de grenadiers royaux. — Mai. Mariage d'Antoine Alauze, notaire royal, fils d'autre Antoine et de Marie de Pechmégé, avec Jeanne Terral. La bénédiction nuptiale leur est donnée par Monsieur Astruc, vicaire général et chanoine. — 23 avril.

---

(1) A la page 1 : le visa et le paraphe du conseiller du roi et magistrat de la sénéchaussée et siège présidial de Béziers, signature illisible (peut-être Pradines?).

Baptême de Barthélemy-Jouassim Tabariès, fils de François Tabariès, fabriquant. — Septembre. Baptême de Françoise, fille de François Constans, chirurgien.

1752. — 29 janvier. Sépulture de Jeanne de Pigot, veuve de M. de la Devèze, ancien capitaine. — 24 janvier. Baptême de Rose-Benoît, fille de Jean-Baptiste-André, bachelier en droit, et de Catherine de Cabrol ; marraine Marie Fabre, épouse de Pierre Benoit, greffier en la maîtrise des eaux et forêts de St-Pons. — 20 mai. Baptême de Paul-Alexandre-Pons-Pierre Alauze, fils d'Antoine Alauze, notaire, par Honoré de Foucaud, chanoine et vicaire général. — 29 juin. Rectification de l'acte de baptême des jumeaux Louis-Pierre et Marie-Julien : il y avait eu omission du nom du père; cette procédure consiste en : 1° une requête adressée par les intéressés à l'évêque ; 2° une enquête faite par le curé de St-Martin-du-Jaur ; 3° l'audition personnelle de la mère des suppliants ; 4° les conclusions du vicaire général et du promoteur ; 5° enfin la sentence de rectification rendue par l'évêque ou son vicaire général. — 17 octobre. Sépulture de Étienne Verdier, valet de ville. — 30 octobre. Sépulture de Marie de Gléon de Durban, épouse de noble de la Serre de Fleyres. — Novembre. Décès de noble Joseph d'Estival, lieutenant-colonel du bataillon de Carcassonne, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis.

1753. — mars. Sépulture de Anne de Gleizes de la Blanque, veuve de noble César-Auguste De Laur, sieur du Bosquat. — 27 septembre. Décès de Joseph Alba, garde-sel. — 10 novembre. Sépulture de Pierre Phalipou, cavalier de la maréchaussée.

1754. — 7 avril. Baptême de Joseph-Marie-Dominique Treil, fils de Alexandre Treil de St-Martial et d'Élisabeth Robert ; parrain messire Joseph Treil, chanoine ; présent Pierre-Joseph-Maurel, seigneur de St-Pons. — 10 juin. Marie-Anne Cros, fille de Cros, bedeau du chapitre, décédée en bas-âge.

1755. — 23 janvier. Baptême de Jeanne-Louise, fille de Jean-François de Michelet et de dame Hélène Roque. — avril. Mariage entre Jean-Baptiste-Mas Régis, marchand fabriquant, et Marie-Anne Tabarié, fille de J.-Jacques Tabarié, conseiller du roy, receveur triennal des tailles et de Claire Pradal ; P.-J. Tabarié, curé d'Aigne, frère de l'épouse.

1756. — A partir de 1756 les registres sont paraphés par La Blanque, lieutenant, juge mage et président présidial au senéchal de Béziers. — 9 janvier. Baptême de Monique-Marie-Joseph Treil, fils de noble François Treil, seigneur et baron de Pardailhan et de dame Jeanne-Marie Ragon. — 12 février. Baptême de Pierre-Joseph Annibal, fils de noble Jean-François de Michelet, et de dame Hélène Rocque ; parrain noble Pierre d'André, major des gardes-côtes de Narbonne ; marraine dame Marie-Clère Pradal, épouse de M. Tabarié. — 8 novembre. Messire de Bosquat, chanoine à St-Pons, marie Monsieur Louis Dor, seigneur de Lastours, Carbes et Ferrières, cy-devant mousquetaire de la garde ordinaire du roi, demeurant à Castres, fils de M. Joseph Dor, ancien commissaire des guerres, avec Mademoiselle Colombe-Jacquette de Bosquat, fille de François-Gaspard de Bosquat, conseiller en la cour des comptes, aides et finances de Montpellier ; présents Messire François-Gaspard de Bosquat, conseiller en la cour des comptes, Charles de Tarrassac et Pierre de Bonne, capitaine dans le régiment de Condé. — 26 avril. Sépulture d'Élizabeth Roque, fille de Pierre-Honoré Roque, avocat en parlement, et d'Élisabeth Mas

1757. — 7 juillet. Baptême de Marie-Claire, fille de Jean-Baptiste-André Benoit, bachelier en droit et de Catherine Cabrol. — 12 juillet. Baptême de Jean-Jacques-Benoit, fils de Benoit Cros le Bailly, bachelier en droit, conseiller du roi, secrétaire de la ville, et d'Anne de Cabrol de Rieumajou. — 7 mai. Sépulture d'Hélène-Henriette-Élisabeth de Michelet, fille de Jean de Michelet et d'Hélène Roque (4 ans). — 30 novembre. Inhumation de messire Jean Dalbin, curé de St-Pons, docteur en théologie, vicaire général de Monseigneur l'évêque, décédé le jour précédent à cinq heures du matin.

1758. — 10 décembre. Sépulture de Marie-Jeanne-Françoise Gazel (5 ans), fille de Louis Gazel, notaire, et de Marie Maurel ; signé : Poudérous, curé.

1759. — 16 janvier. Mariage de Pierre-Martin Benoit, avocat, fils de Pierre Benoit, conseiller du roy, greffier en titre pourvu par le roy en la maîtrise des eaux et forêts de St-Pons, avec Marie Cros le Bailly, fille de M. Benoit Cros le Bailly, bachelier en droit, conseiller du roi, notaire et secrétaire de la ville et communauté de St-Pons ; signé : Sainte-Croix, vicaire. — 11 mai. Baptême de Louis-Pons, fils de messire François Treil, baron de Pardailhan, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France, et de dame Jeanne-Marie Ragon. — 19 avril. Sépulture de dame Anne de Bosquat, veuve de noble Roch de Paule, capitaine au régiment Vellan d'infanterie (60 ans).

1760. — 15 janvier. Dans l'église cathédrale, mariage de Jean-Pierre de Camliagre, sr de Molières, avocat en parlement, du lieu de St-Louis de Fraïsse, vicomté d'Ambialet, diocèse d'Alby, avec Jeanne-Anne de Gauzal de Montalègre, fille de Marc-Alexandre et de Marie de Boscat des plas de St-Sernin; par Pierre-Jean Delecoulz, chanoine. — 1er janvier. Sépulture de Alexandre Treil de St-Martial (35 ans). — 8 juillet. Sépulture de Marie d'Estival, veuve de M. de Fleyres. — 21 mai. Baptême de noble Thomas-André-Guillaume de Bourguignon de St-Martin, fils de noble Jean-André-Guillaume et de Jeanne-Marie de Bonneval.

1761. — 22 mai. Sépulture de dame Rose de Fleyres, épouse de noble de Brugairoux (77 ans). — 6 septembre. Sépulture, dans le cimetière de la paroisse, de noble Joseph-Marie de Brugairoux (âgé de 61 ans).

1764. — 6 août. Baptême de Alexandre-Roch, fils de Pierre-Jean-François Castelbon, avocat, et de demoiselle Geneviève Tabarié.

1765. — 26 octobre. Baptême de Marie-Jeanne-Charlotte Roger de Cabanes, fille de Monsieur de Roger de Cabanes, ancien mousquetaire, et de dame Françoise Dauphin d'Alingant; parrain M. Charles-François Dauphin d'Alingant, écuyer, sgr d'Alingant, président et lieutenant-général de la senéchaussée de Boulogne; marraine dame Jeanne de Terrassan, épouse de Monsieur Pierre de Roger, ancien maître particulier des eaux et forêts.

GG. 19. (Registre.) — In-4° ; 737 pages, papier.

1766-1778. — Église paroissiale de Saint-Pons. — Baptêmes, mariages et inhumations. — Les feuillets sont paraphés par M. Lablanque, lieutenant-général, juge-mage et premier président de la sénéchaussée de Béziers.

1766. — 11 mai. Baptême de Laurent-Guillaume, fils de Jean Lebon, me perruquier de St-Pons. — 28 juin. Mariage de messire Jean-Joseph-Marie de Villeneuve, seigneur de la Clartre, capitaine au régiment de Bourbon-d'infanterie, natif de St-Pons, où il réside, fils de Maurice de Villeneuve de Crosillac, habitant d'Auriac, et de dame Anne de Villeneuve, avec Marguerite-Rose Amblard, fils de Jean-Marie Amblard et de Monique Trœil; présent noble Joseph-Maurice de Royre de Négrin, résidant en son château de Négrin, diocèse de Lavaur. — 7 octobre. Mariage de Guillaume-Maurice-Élisabeth de Villeneuve, seigneur de Vendine et de Croussillat, coseigneur direct d'Auriac et autres lieux, fils de Messire Maurice et de dame de Villeraze, avec demoiselle Marie-Renée-Appollonie de Cabrol de Rieumajou, seigneuresse de Fontarèche de Jonquières, fille d'Antoine de Cabrol et d'Élisabeth de Gléon de Durban. — 9 mars. Sépulture, dans l'église de l'hôpital, après avoir été portée à l'église paroissiale, de la sœur Jeanne Toussaint, fille de la Charité, supérieure de l'hôpital, décédée à l'âge d'environ 81 ans. Signé: Poudéroux, curé. — 29 octobre. Sépulture de Marie Hortala, « dans le cimetière de notre hôpital ».

1767. — 20 mars. Baptême de Laurent-Joachim-Honoré de Bènes, fils de noble Pierre de Bènes et de Marianne de St-Haleus de Verdale.

1769. — 11 avril. Sépulture de Jean-Baptiste Belot, avocat aux ordinaires de St Pons.

1770. — 5 avril. Baptême de noble Pons-Henry, fils de Messire Jean-Joseph-Marie de Villemagne de Crozillac, ancien capitaine du régiment de Bourbon, seigneur de la Castre.

1771. — 7 avril. Baptême de demoiselle Marguerite-Marie-Félicité de Treil de Pardailhan, fille de messire François de Treil et de Marie Ragon. — 14 mai. Mariage de Pierre-Jean-Joseph-Marie Raboul de Grandsaignes, conseiller du roi, receveur des tailles du diocèse de St-Pons, fils de feu Jean Raboul de Grandsaignes, receveur des tailles, avec Hélène-Élisabeth Rocques; présent messire Joseph-Louis de Tarbouriech de Campredon, seigneur d'Assignau. — 19 novembre. Mariage de noble Pierre de Beyne, citoyen de Baissac, au diocèse de Castres, fils de messire Pierre de Beyne, haut et puissant seigneur de Baissac, Jaune, Cussal et Saint-Sernain, habitant le château de Cussac, paroisse de St-Germain, diocèse de Sarlat en Périgord, et de Louise de Bane, avec Marie-Anne de Belot de Tarassac, fille de noble Charles et d'Élisabeth de Bosquat. — Le même jour: Mariage de Pierre-François-René de Bènes de Barre, seigneur de Barre et de Gos, avec Marie-Élisabeth de Bosquat; présent Jean-Antoine de Gautrau, seigneur de Prade. — 6 mai. Sépulture de Jeanne-Marie Ragon, épouse de Messire François de Treil, baron de Pardailhan (37 ans).

1772. — 14 décembre. Naissance de Pierre-Jean-Charles-Marie de Bayne de Baissac, fils de Pierre de Bayne et de Marie-Anne de Belot de Tarassac. — 29 décembre. Sépulture, dans l'église paroissialle, près des fonds baptismaux, de Jacques-Gustave de Bermond, fils de très haut et très puissant seigneur messire Alexandre, Marquis de Bermond et de très haute dame Marie de Tranesi.

1773. — 28 janvier. Baptême d'Étiennette-Marie-Jeanne-Marguerite-Charlotte de Bène de Barre, fille de François-

Pierre-René, gouverneur pour le roi de la ville de St-Pons, et de Marguerite de Belot de Tarassac. — 10 janvier. Inhumation, dans l'église parroissialle, au tombeau de ses ancêtres, de dame Marie Roque, épouse de M. André Pradal, avocat au parlement de Paris, ancien receveur des tailles (60 ans).

1775. — 26 février. Sépulture de Madame Petronille de Chamous, veuve de la Peyralade, receveur des gabelles (99 ans). — 15 février. Baptême de Messire Pierre-Étienne de Bène, fils de Messire François-Pierre-René de Bène, chevalier, seigneur de Barre, Gos et autres places, gouverneur pour le Roi, et de Marguerite de Belot. — 25 avril. Dans la chapelle du St-Sacrement de l'église cathédrale, mariage de Messire Joseph-François-Alexandre de Planque, capitaine au régiment de Navarre, seigneur de Fraïsse, fils de Joseph de Planque, avec demoiselle Marthe-Monique-Joséphine de Treil de Pardailhan, fille de François et de Jeanne-Marie Ragas. — 25 avril. Mariage de Jacques Boudènes, avocat postulant ès cours de St-Pons. — 12 décembre. Baptême de François-Joseph-Marie de Bayne de Rayssac, fils de Messire Pierre, chevalier, ancien mousquetaire, et de dame Anne de Belot.

1776. — 10 avril. Sépulture, dans le cimetière de la paroisse, près la croix, de Bernard Salvagnac, acolythe. — 15 avril. Sépulture de Jean-Baptiste-André Benoît, bachelier ès droits, notaire royal et apostolique (57 ans). — 30 novembre. Sépulture, dans le cimetière de la paroisse, de Madame Dorothée-Élisabeth de Rouch, veuve de haut et puissant seigneur Messire Jean-François de Seigneuriel de Loubens, seigneur et baron de Cesseras, St-Julien, St-Germain et autres (90 ans).

1777. — 17 février. Baptême d'Étienne-Marie, fils de François-Pierre-René de Benes et de Marguerite de Bellot de Tarrassac. — 31 mai. Baptême de Pierre-Jean-Louis-Victor, fils de Victor Farjon, avocat à la Cour des aides de Montpellier, actuellement citoyen de St-Pons. — 6 février. Sépulture de Jeanne Ginieis, veuve de Jean Custeau, aubergiste.

1778. — 2 juin. Mariage de Paul-César, fils d'Hyacinthe Bourguignon de St-Martin, ancien capitaine d'infanterie, avec Marie-Madeleine Roger. — 7 octobre. Baptême de noble Joseph-Gabriel-Léonard de Citou, fils de messire Pierre-Gabriel Boulade de Citou, seigneur d'Espine, et d'Ursule de Rainaud de Pesseplane. — 24 novembre. Mariage de Joseph-Martin de Rouch, fils de Marie, citoyen d'Ouveilhan, et de Marie-Anne de Vigy, avec Marie-Jeanne Cormary. — 15 janvier. Sépulture d'Antoine Roger, ancien juge de la maîtrise des eaux et forêts (80 ans). — 26 juillet. Sépulture de M. Charles Maurel, docteur en médecine.

A l'avant-dernière page du registre : « Nous Dominique Vieules, conseiller du Roy, greffier en chef civil et criminel, en la sénéchaussée et siège présidial de Béziers, certifions que le double du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de St-Pons-de-Thomières de l'année dernière, a été ce jourd'huy remis devers le greffe de la Cour. Béziers, ce 7 janvier 1779. Signé : Vieules. »

GG. 20. (Registre.) — In-4° ; 691 pages, papier.

1779-1792. — Eglise paroissiale de St-Pons. — Baptêmes, mariages et inhumations.

1779. — 21 septembre. Baptême de Marie-Thérèse-Rosalie de Barre, fille de messire François-Pierre-René, gouverneur pour le roi de la ville de St-Pons, et de dame Marguerite de Bellot de Tarassac. — 17 avril. Sépulture de Benoit Cros le Bailly, bachelier en droit. — 12 octobre. Sépulture, dans l'église paroissiale, d'Étienne de Barre, âgé d'environ 30 mois, fils de François-Pierre-René et de Marguerite de Belot de Tarassac. — 27 décembre. Sépulture d'Antoinette, fille du sr Peyronnet, médecin, 1er consul de la ville.

1780. — 20 janvier. Mariage de messire Pierre d'Ouradou, capitaine au régiment de Barrois-infanterie, fils de Pierre et d'Anne-Françoise Tabariès, citoyen de Brassac-de-Belfontes, avec Marie-Thérèse Tabariès, fille de feu Barthélemy et de Marie-Françoise Gavoy (dispense de parenté au second degré). — 7 novembre. Mariage de Jacques Laborde, cavalier de la maréchaussée, par permission de messire René-Jean-Gabriel de Coste, prévôt général de la province du Languedoc ; présents Pierre-Noël Reveil, brigadier, et Jean-François Belonis, cavalier de la maréchaussée. — 28 novembre. Mariage de Denis-Pierre-François Fourcade, fils de Pierre-Benoit Fourcade, avocat en parlement, viguier et juge de St-Chinian, avec Claire-Josèphe Rocque. — 4 janvier. Sépulture de Catherine, fille de François Poirier, huissier en la temporalité de St-Pons. — 20 janvier. Le chapitre a enseveli, dans le cimetière de la paroisse, le sr Pradines, organiste de la cathédrale, « après avoir député un chanoine de leur corps, pour demander l'agrément de M. le Curé, que ce dernier leur a accordé, sans conséquence pour l'avenir ».

1781. — 20 février. Mariage de Jean-Joseph Thomassin, notaire, fils de Jean, aussi notaire, avec Élisabeth Noguier. — 30 août. Baptême de Jeanne-Rose-Monique, fille de Jean-François Jammes, chirurgien. — 10 octobre. Baptême de Marie-Claire, fille de François-Pierre-René de Barre et de Marie de Belot. — 17 janvier. Sépulture au cimetière de la paroisse, près la croix, de M. Joseph-Joachim Abbal, curé d'Oupian (52 ans). — 10 août. Sépulture de Pierre Guiraud, docteur en médecine de la faculté de Montpellier (33 ans). — 31 octobre. Sépulture, dans le cimetière, auprès de la croix, de Marie-Flavie de Barre, née le 10 octobre.

1782. — 21 septembre. Baptême de noble Joseph-Simphorien Devic, fils de noble François-Joseph Devic de S^t-Mein, avocat en parlement, et de Antoinette Flottes; parrain Jean-Joseph Devic de Lavernière, docteur en médecine, son oncle paternel. — 25 octobre. Baptême de André-Charles, fils de Pierre Armingaud, domestique de messire de Boulade, seigneur d'Espine, maître particulier des eaux et forêts de France au département de Languedoc; marraine Charlotte de Vainfraix, épouse de messire Thomas-François de Treil, baron de Pardailhan, enseigne dans les gardes suisses de Monsieur frère du roy. — 15 février. Sépulture de Pierre-Jean Peyronnet, docteur-médecin (60 ans). — 8 juin. Sépulture, dans le cimetière de cette paroisse, au tombeau de ses ancêtres, de M. Philippe Verlhiac, avocat en parlement, juge et viguier en la temporalité de S^t Pons (82 ans). — 10 novembre. Sépulture, au cimetière, de Charles Gavoy, acolyte, professeur d'humanités au collège de S^t-Pons (24 ans).

1783. — 26 février. Mariage de Pierre Coulogne, cavalier de la maréchaussée. — 30 avril. Mariage de Barthélemy-Alexis Terral, fils du sieur Barthélemy Terral, coseigneur de Cruzy et seigneur de Gabelas et de La Liquière, avec Marie-Angélique Verlhiac. — 7 décembre. Baptême de Charles-Amaran, fils de Jean-Jacques Caussé, maître de musique de la cathédrale. — 22 septembre. Sépulture de Marthe de Gleizes de la Blanque. — 27 décembre. Sépulture d'un enfant mâle de messire Jean-François de Fleyres, ancien officier du régiment de Bourbon-infanterie, et de dame Angélique de Pesseplane.

1784. — 3 janvier. Baptême de Joseph-Pons, fils de Jean-Louis Ginieis, maître aubergiste de cette ville. — 15 janvier. Baptême de Louis-Xavier, fils de Louis-Victor Farjon S^t-Victor, avocat, contrôleur général des domaines du roi. et de Marie-Marguerite Borios. — 18 mai. Mariage de Jean-François Saussine, inspecteur des travaux publics de la province, fils de Jean Saussine, architecte, et Élisabeth Gout, avec Marie-Marguerite Lédenac, fille de Joseph-André Lédenac, inspecteur aussi des ouvrages publics de la province. — 27 décembre. Baptême de Charles-Godefroy de Fleyres, chevalier, fils de messire Jean-François de Fleyres et de dame Angélique de Raynaud de Pesseplane; parrain messire Charles-Alexandre-Auguste de Raynaud de Pesseplane, commandant au régiment de Touraine; — Le même jour, baptême de sa sœur jumelle Marie-Christine de Fleyres. — 23 avril. Sépulture de Jean Cros le Bailly, notaire. — 28 avril. Sépulture de Marie Calmette, épouse de Antoine Pomayrol, notaire. — 21 juillet. Sépulture de Élisabeth Durban de Gléon, épouse de messire Antoine de Cabrol de Rieumajou (85 ans). — 7 octobre. Sépulture d'une fille d'Antoine Alauze, notaire royal.

1785. — 8 février. Baptême de noble Jean-Raynaud-Achille, fils de messire Honoré Caila de Michelet et de Marie-Josèphe-Ursule Michel. — 7 janvier. Sépulture d'un enfant de M. Jean-François Devic, juge, et d'Antoinette Flottes.

1786. — 13 mai. Baptême de demoiselle Élisabeth-Amélie de Fleyres, fille de messire Jean-François et de dame Dominique-Angélique de Raynaud de Pesseplane; présents Messieurs les marquis et vicomte de Villeneuve frères, Deshons, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire S^t-Louis, de S^t-Martin, ancien capitaine d'infanterie, Louis Vidal, subdélégué de l'intendance, de Bène, garde du roy. — 15 avril. Baptême d'Élisabeth, fille de Noël de Caldaguès, m^e chirurgien. — 5 novembre. Baptême de Joseph, fils de M. Viguier, maître chirurgien. — 8 septembre. Sépulture de Jeanne Loup, épouse de Guillaume Paris, m^e apothicaire, décédée à 2 heures du matin, ensevelie à 6 heures du soir « sur la relation de M. Caldaguès, m^e en chirurgie, qui constate la putréfaction du cadavre, et par la permission de messire Treil de Pardailhan, vicaire général. »

1787. — 6 février. Mariage de Jean-Baptiste Tarbouriech, notaire, fils de Jean, avec Modeste Lavau, fille de Paul Lavau et de Rose Amblard. — 24 mars. Baptême de Charles-Jean-Joseph, fils de Bertrand Texier, peintre « de Phalsbourg en Algasse, se trouvant actuellement dans cette ville, pour les opérations de son art ». — 25 avril. Baptême d'André-Honoré-Xavier, fils de Pierre-Jean-Joseph Pradal, avocat en parlement, receveur des tailles et syndic du diocèse, et de Claire Mas. — 14 février. Sépulture de noble André de Michelet, fils de Jean-François (38 ans).

1788. — 30 juin. Baptême de Jean-Pierre-Marie, fils de

S^{t}-Mercier, entrepreneur des travaux publics de la province. — 7 décembre. Sépulture de noble Pierre-Alexandre de Michelet (43 ans), fils de Jean-François.

1789. — 28 juin. Baptême de Guillaume-François, fils de Guillaume Lartigue, aubergiste. — 24 novembre. Mariage de noble Jean-Simon-Gabriel d'Estanière, fils de feu noble Joseph-Gabriel, ancien capitaine au régiment de la couronne et chevalier de l'ordre militaire de S^{t}-Louis, avec Marie-Monique de Raynaud de La Salvetat. — 12 janvier. Sépulture de Antoine Gavoy, m^{e} chirurgien (83 ans). — 15 janvier. Sépulture de François Constans, chirurgien (75 ans). — 6 avril. Sépulture de messire Pierre de Bène (78 ans). — 24 juin. Sépulture de Jean-Joseph de Fleyres (86 ans).

1790. — 12 janvier. Mariage de Marie-Joseph Marquis de Brugairoux de S^{t}-Massal, officier au régiment de Saintonge, demeurant depuis un an 1/2 à Verdun-sur-Meuse, fils de feu messire Guillaume-Joseph et de dame Anne-Jeanne Catala, avec Madame Marie-Marguerite-Françoise Fournal, veuve de messire Jean-Joseph-Baptiste d'Estival, écuyer, chevalier de l'ordre de S^{t}-Louis, capitaine des grenadiers, commandant de bataillon au régiment de Navarre, lieutenant-colonel d'infanterie (le mariage a été célébré après minuit). — 3 juin. Naissance de Charles-Pascal, fils de Jean-Joseph Thomassin. — 5 septembre. Sépulture d'Hélène Roque, veuve de Jean-François de Michelet (80 ans). — 23 décembre. Sépulture de Pierre-Martin Benoit, juge du district (61 ans).

1791. — 6 décembre. Sépulture de Charles-Joseph-Hyacinthe de Linières de Pesseplane, prêtre, ex-jésuite (82 ans). — 7 avril. Naissance d'Antoine-Paschal, fils d'Étienne-Pons Juery, avoué au tribunal.

Entre les dates des 26 et 28 octobre 1792 : « clos et arrêtté par nous officier municipal délégué pour faire l'inventaire des registres existants dans l'église paroissiale entre les mains du citoyen curé, conformément à l'article I, titre VI, de la loy du 20 septembre 1792, le vingt-six octobre 1792, l'an premier de la République ».

GG. 21. (Liasse.) — 5 cahiers ; papier.

1644-1792. — Église paroissiale de Saint-Pons. — Repertoire des baptêmes, mariages et sépultures qui ont eu lieu dans l'église paroissiale S^{t}-Martin-du-Jaur, — 1° de 1644 à 1730, — 2^{s} de 1730 à 1765, — 3° de 1766 à 1779, — 4° de 1779 à 1788, — 5° de 1788 à 1792.

GG. 22. (Liasse). — 24 pièces, papier.

1739-1789. — Église cathédrale de Saint-Pons. — Sépultures (1). — 1739. Jacques Claret, chanoine et aumônier. — 1744. Maurice Trottet le Gentil, chanoine honoraire. — 1746. François Leblanc, chanoine théologal ; — Jean Saleilhes, prêtre habitué ; — Jean Ruth, prêtre. chanoine, précenteur et vicaire général de Mgr l'évêque (La pièce qui renferme ces trois actes de décès est paraphée : « Leblanc, conseiller au sénéchal de Béziers »). — 1753. J. D. Carlier, prêtre et chanoine. — 1754. Louis Marie, musicien prébandier ; — Monsieur Charles Maurice de Percin de Montgaillard, archidiacre : « son corps ayant été porté de Béziers, où il est décédé le premier du courant (décembre) et déposé à sa maison le 2^{me} du présent mois sur les huit heures du soir, et ladite sépulture a été faite dans le cimetière de l'hopital ainsi qu'il est dit dans son testament. » — 1755. Jean Séguy prêtre habitué. — 1757. Pierre Hortala, prêtre et chanoine. — 1758. Jean Rousty, prêtre habitué. — 1759. Anne de Bosquat, veuve de noble Roch de Paule, capitaine au régiment royal d'infanterie. — 1760. François de Bousquat de S^{t}-Rome, chanoine honoraire. — 1761. Jean Astruc, prêtre chanoine, aumônier et vicaire général. — 1766. François Pailhès, prêtre habitué ; — Antoine Ferrière, organiste. — 1769. Jean Hortala, sousdiacre et habitué. — 1770. François Laurent, prêtre habitué ; — Jean de Villiers, prêtre habitué ; — Denis Bert. chanoine. — 1771. J. B. Demanse, chanoine. — 1773. — Durand, prêtre habitué ; — Pierre Terral, trésorier du chapitre. — 1780. Joseph Pradines, organiste. — 1782. Jean-Etienne Galbié, carrilloneur. — 1783, Jean-François Bourrel, prêtre habitué. — 1787. J.-Jacques Causse ; — Joseph d'Ornac, chanoine. — Certificat que depuis la mort de Joseph d'Ornac, inhumé le 1er janvier 1787, jusqu'au 27 février 1789, il n'y a eu aucune sépulture à faire par le chapitre. — 1789. Barthès, chanoine et théologal. — Toutes les pièces sont paraphées ne varietur par M. La Blanque, juge mage.

GG. 23. (Registre.) — In-4° ; 1084 pages, papier.

1690-1769. — Église paroissiale de Courniou et son annexe de Prouilhe. — Baptêmes, mariages et inhumations.

---

(1) Bien qu'il ne s'y trouve aucun acte de baptême ni de mariage, cette liasse est cotée : « les actes de naissance, mariage et décès, constatés dans l'Église cathédrale. »

GG. 24. (Registre.) — In-4° ; 928 pages, papier.

1770-1792. — Église paroissiale de Courniou et son annexe de Prouilhe. — Baptêmes, mariages et inhumations.

GG. 25. (Registre.) — In-4° ; 1034 pages, papier.

1685-1792. — Église paroissiale des Verreries (annexe de Notre-Dame-de-Ferrières). — Baptêmes, mariages et inhumations.

Département de l'Hérault.

VILLE DE SAINT-PONS.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE HH.

Agriculture, industrie, commerce.

HH. 1. (Cahier.) — In-4°; 10 feuillets, papier.

1720-1723. — Délibérations du corps des marchands drapiers de St-Pons. — Le cahier ne contient que 5 délibérations.

1720. — 14 mai. Les marchands de St-Pons s'assemblent, sous la présidence de M. de Brugairoux, premier consul, pour élire les jurés gardes « qui doivent maintenir l'ordre qui doit être observé dans les manufactures, en se conformant aux déclarations du roi et arrêts du conseil. » Sont élus; jurés gardes : MM. Rocque, Hortala, Chamayou; « garde pareur et pour tisserand » Sigé. Les nouveaux élus prêtent le serment d'usage. — 3 octobre. M. Chamayou syndic du corps des marchands, expose : que « la facture de cette ville va tomber faute d'avoir des espèces pour payer ses ouvrières, qu'il serait à propos de prier Monseigneur l'intendant de faire couper en espèces des billets de mille livres. » On députe, à cet effet, M. Trœil, marchand.

1721. — 17 février. Les commissaires nommés par les États se sont assemblés à Montpellier, pour examiner l'état des manufactures. Il y a lieu d'y députer des fabricants de cette ville. L'Assemblée délègue les sieurs Gavoy, Chamayou et Trœil, qui recevront du corps des marchands chacun 4 livres, 10 sols par jour — 6 juin. M. Carbou, inspecteur des manufactures de Castres et St-Pons a dressé procès-verbal, à Prémian, contre Gabriel Barthès, tisserand, qui faisait un drap, auquel il manquait 224 fils. L'assemblée décide : « que la toile et lizière dudit drap trouvé en contravention aux règlements, seront coupées et ledit drap en trois morceaux dans l'hôtel de ville, et le sieur Jean Barthès condamné à l'amende de 10 livres, applicable aux pauvres de l'hôpital.

1723 — 29 janvier. « Il y a quelques années qu'il n'a pas été nommé de jurés gardes ». Sont élus : Hortala, Vidal, et Constans. — 12 mars. L'assemblée dresse contravention contre plusieurs fabricants convaincus « d'avoir dégraissé leurs draps avec de la terre grasse, et de les travailler avec des cardes de fer. » Ils sont condamnés à 3 livres d'amende, et les cardes seront brisées. — 8 avril. Les jurés gardes ont trouvé chez Jacques Lautier, tisserand de Marthomis, six aulnes de drap mal tissu et défectueux. Ce drap est confisqué et brûlé sur la place publique.

A la dernière page du registre est la mention : « Le timbre ayant changé, le registre a esté continué sur le nouveau timbre. »

HH. 2. (Cahier.) — In-4°; 33 feuillets, papier.

1780-1791. — « Fouleau ou état de prix des grains vendus au marché de la ville de S^t-Pons de Thomières se tenant les mercredis de chaque semaine ». Chaque page est paraphée : « ne varietur, Verliac ». — A la date du mercredi 5 avril 1780, le seigle se vend 8 livres 10 sols le sestier ; — le 9 octobre 1782, le seigle se vend 14 livres 5 sols ; — le 5 janvier 1791, le seigle 13 livres 10 sols, le blé 17 livres et la paumelle 11 livres 5 sols ; — le 15 novembre 1791, le seigle est au même prix, le froment vaut 19 livres. — Au 5 décembre 1791, le prix du pain blanc est de 2^s 6^d ; le prix du pain besquié 2^s 2^d et le prix du pain de seigle 1^s 6^d.

Département de l'Hérault.

VILLE DE SAINT-PONS.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE II.

Documents divers ; inventaires, objets d'art, etc.

(Fonds Sahuc.)

II 1. (Registre.) — In-4° ; 248 pages, papier.

1620. — « Livre d'imposition de la somme de 4384 livres 4 sols 1 denier, à quoy se monte la portion de la *ville de S^{t}-Pons-de-Thomières*, de l'entière somme de 5881 livres 9 sols pour toute l'imposition de la présente année 1620 ». — Les onze premières pages contiennent l'état des sommes à payer : — Robes consulaires, 150^{l} ; aux cinq auditeurs des comptes, 11^{l} 60^{s} ; au greffier, 40^{l} ; au trompette de la ville, 3^{l} ; au valet des consuls, 7^{l} ; « loage de la salle pour tenir les conseils », 6^{l} ; « au portier de la porte de la petite ville », 6^{l} ; etc. — Suivent les quittances des diverses sommes payées, et enfin l'état des sommes imposées : — *La ville Mage* : — le chapitre (20^{l} 16^{s} 5^{d}) ; — La Gache del Planel : Jacopman de Brugairous (9^{l} 0^{s} 4^{d}); — La Gache del Theron : Jean de Brugairoux (220^{l} 1^{s} 11^{d}); — La Gache del Mercat : Barthélemy Caraguel (62^{l} 6^{s} 1^{d}); Jacques de la Rocque, juge (163^{l} 11^{s} 9^{d}) ; Jacques de Molinier (122^{l} 6^{s} 6^{d}) ; François de Gartoule (85^{l} 9^{s} 5^{d}) ; — La Gache des Mazeliés : Marc-Antoine d'Augier (42^{l} 2^{s} 3^{d}) ; — La Gache de la Biguo : Bertrand Bru (45^{l} 19^{s} 9^{d}) ; Jehan de Guibbailh (98 1^{s} 5^{d}) ; — La Gache de Vialbrune : Pierre de Tourbes, viguier (120^{l} 12^{s} 10^{d}) ; François de la Rocque (109^{l} 3^{s} 3^{d}) ; — La Gache de Villeneuve : Jean d'Augier (38^{l} 2^{s} 8^{d}) ; — *La petite ville* : — La Gache de l'Emperit : Tristand Rocque (23^{l} 15^{s} 3^{d}) ; François de la Vernhe (179^{l} 0^{s} 6^{d}) ; François-Jean-Jacques Devic (70^{l} 17^{s} 0^{d}) ; — La Gache del Puech : Pierre de Molinier (21^{l} 9^{s} 1^{d}); François de Molinier (63^{l} 5^{s}); — *Cantonies.*

II. 2. (Registre.) — In-f° ; 824 pages, papier.

1665-1681. — Actes du *Chapitre Cathédral de Saint-Pons* (tome 1er).

1665. — 12 janvier. Délaissement du moulin foulon du chapitre, fait en sa faveur par Gabanon, à qui « ledit moulin avoit esté bailhé. » — 9 février. Titre fait par le chapitre à MM. l'archidiacre, de Brugairoux et de Fleyres, vicaires généraux, *sede vacante*. — 19 février. Procuration donnée par le chapitre à deux de ses membres, pour terminer toutes les affaires qu'il avait avec M. Tubœuf, ancien évêque de St-Pons. — 10 mars. Concession de sépulture dans l'église St-Martin-du-Jaur. — 2 mai. Jacques Carrier, huissier, prend le service du chapitre. — 4 juillet. Arrentement de maison, jardin et fournial du chapitre à M. de Massanne, chanoine. — 6 juillet. Sous-afferme du patus et caves dépendant de la maison de St-Benoist. — 7 avril. Démission de l'office et chapelle de Vintrou. — Titre de cette chapelle. — Mise en possession de cette chapelle, qui existait dans l'église cathédrale. — 15 août. Titre de la vicairerie de La Caune. — 3 septembre. Bail passé à M. Antoine Lequer. de la « chapelle de musique de Messieurs du chapitre ». — 4 octobre. Prix fait pour recouvrir l'église cathédrale. — 16 octobre. Arrentement du moulin foulon du chapitre. — 25 octobre. Procuration à M. de Massanes, chanoine, pour aller à Florensac arrenter les terres qu'y possédait le chapitre. — 5 novembre. Quittance des blés, que l'évêque était obligé de fournir pour l'aumônerie. — 19 novembre. Quittance du prix de la construction de fenêtres au clocher de l'église cathédrale, « proche la grande porte du chœur. »

1666. — 20 février. Arrentement fait par le chapitre à M. de Malacan, chanoine, d'un enclos avec jardin, prés, maison, situé au lieu dit « Las Estires ». — 2 juillet. Titre de la judication de Brousse, fait à M. Chabbert, bachelier en droits. — 20 juillet. Titre d'une prébende à Mende, fait par le chapitre. — 27 juillet. Vente de la grosse de M. d'Aussilloux, chanoine. — 6 août. Service de l'église de Villespassans. — 14 août. Échange entre le chapitre et l'évêque. — 31 août. Arrentement du droit de coup et de leude de St-Pons. — 11 septembre. Bail de la maitrise du chapitre à Pierre Lequesne, maitre de musique. — 25 septembre. Acte de réception des registres et actes baillés par le sieur Amblard à MM. du chapitre. — 3 octobre. Bail de la trésorerie. — 9 octobre. Procuration pour transiger avec les religieux de Salvanès. — 21 décembre. Quittance de 12 livres pour réparations à l'église cathédrale.

1667. — 14 janvier. Fondation d'une messe basse pour chaque jour de l'année par le sieur de Pradines, chanoine. — 22 avril. Service de l'église de Pardailhan et son annexe St-Jean-de-Dieuvailles. — 23 juin. Service de l'église d'Assignan. — 22 décembre. Prix-fait des chambres du dortoir.

1668. — 24 mars. Quittance de sépulture dans l'église de St-Martin-du-Jaur. — 9 août. Titre de la charge de l'office de lieutenant de St-Salvy de Coranos et du Solier, par le chapitre. — 10 août. Titre et nomination fait par le chapitre de la vicairerie perpétuelle de St-Maurice, dépendant du prieuré de St-Crespin, en faveur de M. Jean Michelet. — 14 septembre. Prix-fait de la bâtisse de l'église de La Caune. — 20 septembre. Vente par le chapitre du fief de la Fenassé. — 13 novembre. Prix fait par le chapitre de plusieurs tabernacles et balustrades. — 27 novembre. Bail du service de la chapelle de Notre-Dame-de-Gau.

1669. — 30 mars. Prix fait de la réédification de l'écluse du moulin de las Peyres. — 11 octobre. Présentation et nomination faite par MM. du chapitre de St Pons, pour la vicairerie de Lautrec. — 9 novembre. Prix fait pour la maison presbytérale de Pardailhan. — 15 novembre. Prix fait des réparations à faire à l'église St-Martin-du-Jaur. — 15 novembre. Prix fait de l'écluse de Courniou. — 20 novembre. Accord entre Francoise d'Audibert et le chapitre. — 15 décembre. Quittance de 13 livres 4 sols pour huit charretées de lauze qui doivent être employées au couvert de l'église cathédrale.

1670. — 2 mars. Prix fait pour réparer les églises de Pardailhan et de St-Jean-de-Dieuvailles. — 6 mars. Accord entre les MM. du chapitre et M. Jacques Lescure, lieutenant de viguier de St-Pons. — 18 mai. Prix fait de la réparation de l'église de Fraisse. — 26 mai. Prix fait de la construction d'une sacristie à Fraïsse. — 6 juin. Prix fait pour recouvrir diverses parties de l'église cathédrale. — 20 septembre. Prix fait pour la construction d'une muraille aux jardins du chapitre. — 4 octobre. Prix fait par le chapitre à Pierre Arnaud, maître peintre de St-Pons, de deux grands tableaux, l'un pour l'église de Fraïsse, l'autre pour l'église de Cambon. — 2 décembre Procuration pour aller à Olargues régler les comptes du chapitre avec Messire Joseph-Gabriel de Thézan du Poujol, abbé et seigneur de Jonzels, ex-devant archidiacre du chapitre. — 29 décembre. id.

1671. — 25 avril. Prix fait par le chapitre pour recouvrir le porche de la grande porte de l'église cathédrale. — 14 juillet. Procuration pour recevoir l'argent d'Avignon. — 8 août. Transaction entre le chapitre et Monsieur l'abbé d'Olargues, ancien archidiacre. — 13 août. Vente des fruits d'une grosse de M. Thomas de Fleyres, sieur de Condournac. — 15 août. Prix fait par le chapitre de la bâtisse et construction « d'un cloistre voulté, avec des logements au-dessus. — 14 septembre. Prix fait de diverses réparations à la maison de M. de Massanes, théologal. — 6 octobre. Transactions entre le chapitre et le curé d'Anglès, pour raison du service de St-Martin d'Escladelles. — 24 novembre. Procuration donnée par le chapitre pour « vendre au duc d'Uzès les fiefs et terres nobles de Courbian et Marceilhan, appartenant audit chapitre ».

1672. — 28 février. Bail du service de la sacristie à Antoine Guibbal et Bernard Canivenc, prêtres habitués du chapitre. — 1^er^ mars. Arrentement par le chapitre de deux maisons qu'il possède rue del Puech.— 5 mars. Procuration donnée par le chapitre pour vendre le fief de Cessenon. — 1^er^ mai. Vente du fief noble de Cessenon par le chapitre de Saint-Pons, qui en était prieur, à Jean Geoffre, « magistrat du roy à Pierrerue ». — 4 octobre. Prix fait de réparations à l'église de Cambon. — 18 octobre. Prix fait de réparations à diverses maisons du chapitre.

1673.— 19 février. Prix fait de constructions de murailles aux jardins du chapitre. — 10 mars. Titre de la vicairie perpétuelle de Balaruc.

1674. — 22 janvier. Quittance respective entre le chapitre et Monsieur de Montouliers. — 24 mars. « Baill de la charge de secrétaire du chapitre à Jean Amblard, notaire royal. — 24 mars. Prix fait de la réparation des cloches du clocher. — 8 avril. Accord entre le chapitre et le curé de Brusques. — 17 mai. Accord entre le chapitre et M. du Poujol, archidiacre. — 16 août. Bail à dire les messes de l'aube en l'église parroissiale de La Bruguière.

1676. — 19 avril. Titre d'une chapelle dans l'église de Lautrec.

1677. — 5 juin. Bail de la sacristie de l'église cathédrale.

1678. — 20 juillet. Accord entre Jean de Fages, aumônier de Monsieur frère du roi, et le chapitre. — 10 août. Procuration par le chapitre pour accepter les nouvelles reconnaissances du prieuré de S^t^-Crespin, diocèse de Castres.

1679. — Bail de la chapelle de musique du chapitre à Malroc. — 15 mars. Collation de la vicairie perpétuelle de S^t^-Jacques de Brusques, au diocèse de Vabres. — 18 mai. Bail de maison, jardin et écurie à M. du Poujol, archidiacre. — 11 juin. Réparations à la maison priourale de Villespassans.

1676. — 10 janvier. Procuration par le chapitre pour rendre « foy, homage et serment de fiddélité » à Francois de Gellare de Voissines, marquis d'Ambres, vicomte de Lautrec, à cause des fiefs que le chapitre possède dans le vicomté de Lautrec.

1682. — 10 mai. Procuration par le chapitre pour rendre homage à Madame Catherine Francoise d'Arpayon, baronne de Combret, à raison des fiefs que le chapitre jouit dans la baronnie de Combret. »

1681. — 24 janvier. Accord entre le chapitre et Jean-Francois de Guibbal, sieur de la Caussade. — 8 avril. Procuration pour prendre possession du prieuré de Maravals diocèse de Thoulouze.

Ce volume contient en outre divers arrentements des fiefs et prieurés, droits ou dimes, que percevait le chapitre à Courniou, Usclatz, Cavenac. Cartouire, Garrigue de Riols, Marthomis, Savo, Babbex, Prouilhe, Balascut, Brassac, Tailhos, La Caune, S^te^-Colombe, Fraïsse Olargues, Ferralz, Pardailhan, Vaccarials, Le Sacristain, L'Ouvrier, Berlou, Cessenon, Masades de Cessenon, Terres abbatiales, Prémian, S^t^-Pierre-de-la-Besse, S^t^-Martin d'Uscladelles, S^t^-Sauveur-de-Brousse S^te^-Madeleine d'Octavian au terroir de Magallas; Magalas, Balaruc, Siran, S^t^-Crespin, Venerque et Ribouret au diocèse de Toulouse, Les Euclauses. La petite metterie, Les Croix, Le Carton de S^t^-Martial.

II. 3. (Registre.) — In-4° ; 916 pages, papier.

1699-1733. — Actes du *chapitre cathédral de Saint-Pons* (tome II) (Amblard, notaire).

1699. — 10 novembre. Titre d'une des cinq chapelles de Lautrec.

1700. — 14 juillet. Procuration pour retirer la pension annuelle de 42 écus, que les consuls d'Avignon paient au chapitre. — 6 octobre. Inventaire des ornements de S^t^-Martin. — 20 novembre. Remise dans les archives du chapitre du registre des actes reçus par M. Pagès, ci-devant secrétaire.

1704. — 2 octobre. Prorogation du bail de la trésorerie, en faveur de M. Chamayou.

1705. — 29 avril. Compromis entre le chapitre et M. Lalande, recteur de Siran. — 5 septembre. « Bail à faire un arpentement et levoir de Brousse ».

1707. — 10 juin. Acte de protestation contre la communauté, qui contestait au chapitre « le droit et privilège de boucherie dans le cloître de ladite église, pour MM. les chanoines et prêtres dudit chapitre » profitant de ce que le requérant ne peut produire d'acte probant « à cauze du brûlement et pillage des titres dudit chapitre qui fut fait par les relligionaires en l'an 1567 »; le chapitre protestait en outre contre l'oubli que l'on commettait de le convoquer « pour assister aux élections consulaires, créations d'officiers, et à toutes délibérations politiques générales et particulières ». — 30 juillet. Bail de la boucherie. — 5 août. Prix fait de la construction du chœur de l'église de Labastide-Rouayroux, diocèse de St-Pons.

1708. — 4 janvier. Nouvelle reconnaissance d'une chaussée de la métairie de St-Men. — 24 juillet. Prix fait de la construction du chœur de l'église d'Anglès. — 21 octobre. Procuration pour recevoir le chœur de l'église de Labastide-Rouayroux. — 18 décembre. Bail de la maitrise de musique à Philippe Malroc, pour sept ans ; « il sera tenu enseigner et apprendre de chanter, lire, écrire, et la grammaire latine aux enfants de chœur, qui lui seront baillés ».

1709. — 14 avril. Déclaration des habitants du Pardailhan au sujet du droit de dime.

1710. — 21 novembre Afferme à M. l'Archidiacre de la maison, du jardin et de l'écurie dépendant du cloître. — 10 décembre. Accord entre le chapitre et la communauté de Ginestas.

1711. — 17 février. Accord entre le chapitre et le vicaire perpétuel de St-Martin-du-Jaur, au sujet de la demande que faisait ce dernier « de porter l'étole aux processions où est ledit chapitre et dans l'églize cathédralle et d'assister aux enterrements des chanoines, prestres habitués, officiers du chapitre ».

1712. — 22 juin. Fondation d'un obit par M. Dorel, chanoine.

1713. — 18 juin. Bail de la maitrise de la chapelle de musique, pour trois années, en faveur du sieur Gabriel Cayrol. — 23 novembre. Afferme à M. Dumay, chanoine, « de la maison neuve que le chapitre a fait bastir entre celles qui sont actuellement occupées par M. l'archidiacre ».

1714. — 16 juillet. Accord entre Monseigneur l'évêque de Castres et le chapitre de St-Pons, au sujet des prieurés de Lautrec, La Caune et Espéransse.

1716. — 13 mai. Prix fait de la réédification de l'église cathédrale. L'entreprise en fut donnée à Joseph Barthès et à Jean Pradal, maîtres tailleurs de pierre de la ville de Narbonne. Le plan avait été dressé par Maloir, architecte de la ville de Carcassonne. — 25 août. Transaction sur les congrues avec les héritiers de Monseigneur François Percin de Montgaillard. — 13 décembre. Compromis entre le chapitre et l'archidiacre.

1717. — 18 février. Bail de maison pour M. Duffours, chanoine. — 26 mars. Mise en possession d'un canonicat pour M. Ruth. — 10 novembre. Nomination de M. Chamayou, pour trésorier de la fabrique.

1719. — 22 juillet. Fondation d'une prébende au chapitre de St-Pons, par « M. Jean Fages, prestre, licentié de Sorbonne, abbé de la Courdieu, conseiller controlleur de Son Altesse royale Monseigneur le duc d'Orléans, régent du royaume, cy devant chanoine de l'église cathédrale de St-Pons ».

1720. — 3 septembre. Bail de la maison neuve du chapitre, fait à M. Leblanc, chanoine.

1722. — 15 octobre. Bail par le chapitre à M. François de Bosquat, conseiller en la souveraine cour du Parlement de Toulouse et chanoine-doyen, d'une maison « située dans le cloistre et près la porte dite la Pourtanelle ».

1724. — 5 août. Fondation d'un obit par M. de Bousquat de St-Rome, chanoine.

1727. — 16 octobre. Bail de la trésorerie.

1730. — 20 avril. Accord entre le chapitre et les curés de St-Salvy et St-Maurice.

1733. — 25 mars. Accord sur la construction de l'orgue entre le chapitre et l'évêque, d'une part, et, d'autre part Jeanne Boat, fille de feu Just Boat, qui s'était chargé de ce travail et était mort sans avoir commencé la construction, après avoir dissipé les fonds qui lui avaient été donnés d'avance.

Ce volume contient, en outre, sous leurs différentes dates respectives, des arrentements faits par le chapitre des droits qu'il avait coutume de prendre, sur les mazades de : Taillos, Sabo, Babbex, Cournion, Cavenac, Prouilhe, Marthomis, St-Martial, Ste-Colombe, Pardailhan, Aymar, Brassac, Prémian, Siran, Ferrals, St-Jean-de-Dieuvailles, Fraïsse, Olargues, Montouliers, Usclatz, Rieussec-en-Minervois, Vaccarials, Félines-et-Ventajou, Prades, Espéransse, Colombière-et-Pignemoure, La Salvetat, La Cabarède, Assignan-et-Villespassans, Cessenon ; sur les prieurés de La Caune, Cessenon, St-Pierre-de-la-Besse-d'Anglès, St-Sauveur-de-Brousse, St-Martin-d'Uscladelles, St-Étienne-de-la-Capelle au consulat de la Miatte, St-Julien-d'Olargues, la Bruguière, Brusque, St-Jacques-de-Courtz, St-Crépin et St-Salvy, Lautrec, Ste-Madeleine-du-Brué au diocèse d'Alby, dont le chapitre était prieur ; sur les fiefs du Bousquet (La Bruguière) et d'Escourbillac (La Caune) ; sur les garrigues de Riols, les terres abbatiales, Les Croix ; enfin l'arrentement de deux métairies, les Enclauses et la petite métairie, qui étaient la propriété du chapitre.

II. 4. (Registre.) — In-4° ; 1,192 pages, papier.

1733-1790. — Actes du *Chapitre cathédral de St-Pons* (tome III) (Alauze, Terral et Alauze, notaires).

1734. — 20 avril. Compromis entre le chapitre et Charles-Maurice de Percin de Montgaillard, archidiacre, au sujet de décimes ; — de la même date : autre compromis, entre les mêmes, au sujet des réparations que l'archidiacre a faites à sa maison, aux frais de la fabrique.

1737. — 30 janvier. Procuration du chapitre « pour reconnoitre au Roy le fief de St-Maurice et ses dépendances appartenant audit chapitre. »

1738. — 15 octobre. Accord entre le chapitre et M. le curé de Brousse, diocèse de Castres.

1740. — 1er novembre. Prix fait par le chapitre et l'évêque à Étienne Cauquil et Antoine Houlès, maîtres maçons de St-Pons, pour « les réparations à faire à ladite église cathédrale ».

1744. — 24 août. Nomination de M. Jean-Jacques Tabariés pour trésorier de la fabrique. — 9 octobre. Accord entre le chapitre et M. Cot, prieur-curé de St-Julien d'Olargues. — 9 octobre. Bail de la trésorerie du chapitre à Pierre Terral de Cruzy.

1747. — 14 octobre. Bail par le chapitre à Jean-Baptiste de Manse, chanoine, « de la maison neuve que le chapitre a fait bastir, au cloître avec jardin attenant ». — 15 octobre. Prorogation du bail de la trésorerie à Pierre Terral de Cruzy.

1749. — 29 avril. Constitution de rente en faveur du collège. — 24 décembre. Bail de la sacristie à Pierre Catala, musicien. Énonciation des charges. Il devra fournir la cire, « les bouquets des dimanches des Rameaux », le vin des messes, l'encens ; blanchir le linge, entretenir l'église, « ballier le chœur et froiter les stales deux fois de la semaine ». Prix du bail : 75 livres par an.

1750. — 16 octobre. Bail à locatairie du jardin du chapitre, « situé hors et près les meurs de la ville, joignant l'église paroissiale St-Martin-du-Jaur dudit St-Pons, avec sa porte fermant à clef et son pavillon ».

1751. — 16 janvier. Vente par le chapitre à M. Hortala, chanoine, d'une maison, rue du Mercat, pour « l'argent en provenant être employé à faire un rétable au maître-autel. » — 16 mars. Bail par le chapitre « d'une maison située dans le cloître, près la porte de la Pourtanelle, avec le jardin en dépendant, qui est du côté du Foiral, ensemble l'écurie, grenier, cave, patus et bûcher. »

1754. — Décembre. Actes de protestation faits par Jean-Antoine Treil de Pardailhan, que le chapitre venait d'élire archidiacre, contre Messire Jean Astruc qui avait été nommé par l'évêque.

1755. — 15 août. Bail par le chapitre à Treil de Pardailhan, de « la grande maison avec le jardin et sa grande écurie, insérée dans le cloître de l'église. » — 3 octobre. Prorogation du bail de la trésorerie.

1757. — 21 mai. Prix fait de la construction de la sacristie de Rieussec.

1759. — 25 juin. Bail « à Claude Laboureux, natif de Nuys, diocèse d'Authun, de la maitrise de la chapelle de musique du chapitre ».

1760. — 19 décembre. Bail à prix fait des réparations à faire à la sacristie de St-Julien d'Olargues.

1764. — 18 juin. Bail à ferme à MMres Joseph Treil et Jean-Pierre-Joseph Delecoulz, chanoines, « de l'entier terrain qui est enclos dans le cloitre, située proche ladite églize au midi d'icelle. » — 15 juillet. Quittances au chapitre du prix de certaines réparations faites aux écuries. — 16 août. Bail à Jean-Jacques Causse, natif de la ville d'Alby, de la maitrise de la chapelle de musique.

1765. — 19 janvier. — Prorogation du bail de la trésorerie à Pierre Terral, ecclésiastique.

1773. — 1er mai. Bail à prix fait des travaux à faire à l'église St-Maurice, au prieuré de St-Crépin. — 25 novembre. Prorogation du bail de la trésorerie à Jeanne-Marie Terral, veuve de M. Alauze, en son vivant notaire à

S^t-Pons ; arrentement par le chapitre du droit de percevoir une geline par fouage, conformément à la transaction de 1553.

1778. — 8 octobre. Bail de la trésorie du chapitre à Marie Terral.

1786. — 7 septembre. Bail de la maîtrise et de l'orgue à J.-J. Causse.

Ce volume contient, en outre, plusieurs déclarations de tours et divers arrentements des droits que possédait le chapitre dans les lieux désignés à la fin de l'article précédent.

H. 5. (Registre.) In-folio : — 83 feuillets, papier.

1696-1791. — « Institutions de la Compagnie des *Dames de la Miséricorde de Saint-Pons-de-Thomières*, avec un estat des biens, revenus et debtes de ladite compagnie » :

1° « Institution et confirmation de la sainte Compagnie de la Charité ou Miséricorde dans la ville de Saint-Pons, fait le 28 mai 1698, par Messire Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque de S^t-Pons ; » — 2° concession d'indulgences par le pape Innocent XII (13 janvier 1696) ; 3° — règlement des Dames de la Miséricorde, fait par le supérieur M^{re} Mathieu Miramont, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine et aumônier de l'église cathédrale, vicaire général et official ; — 4° « estat des sommes deües à la compagnie, dont la rente doit estre payée annuellement entre les mains de la trésorière... » , avec l'état des débiteurs. — 5° « exercice que les Dames de la Miséricorde peuvent faire tous les jeudis, lorsqu'elles s'assemblent entre elles, dans une maison particulière, pour s'exciter à la piété et à l'accomplissement de leurs devoirs ; » — 6° notes relatives au décès de MM. Miramon (24 avril 1723), Jacques-Joseph de Lapierre (5 septembre 1729), Jean Ruth (8 mai 1730) et Jean Astruc (11 octobre 1765), qui ont été successivement supérieurs de la compagnie ; — « 7° état des messes que la compagnie de la Miséricorde est obligée de faire dire tous les ans, ou auxquelles elle doit assister ; » — 8° note relative au don que Jean Tabariés fit à la compagnie, d'une maison « pour le logement des pauvres malades incurables ; » — 9° délibérations prises par la compagnie (depuis le 29 novembre 1718 jusqu'au 28 juillet 1791) et redditions de comptes par les diverses trésorières ; — « le jour de la Trinité était affecté pour la nomination des dames et officières de la Miséricorde, à la pluralité des voix ; » — « noms des trois officieres de ladite compaignie qui sont la supérieure, la trésorière et la garde-meubles depuis l'année 1705 » ; — « noms des dames de ladite compagnie depuis son établissement, et à la marge celles qui sont décédées et qui décèderont » (ces deux énumérations finissent en 1749).

H. 6. (Registre.) — In-8° ; 76 feuillets, papier.

1597-1663. — Livre de raison de Bernard Cabrol, prêtre, vicaire de Riols. — Acquisition du livre au marché de Castres, en 1597. — Messes que Cabrol était tenu de dire. — Prône en langue romane : énumération des personnes, pour lesquelles on doit prier : l'église, le pape, les cardinaux, archevèques, évèques, abbés et prieurs, le roi de France, barons, écuyers, chevaliers, gentilshommes, les personnes qui aident à la réédification de l'église cathédrale de S^t-Pons et à l'achat d'ornements et de vases sacrés. — Sermon sur le texte « Ecce hommo », commençant par cette phrase : « Ne serait-t-il point tantost temps que tu te lèves, mon Sauveur, de sur le siège sur lequel les Juifs t'avoient assis ? » — Note sur l'observation du jour du dimanche, afin d'éviter le sort de ce malheureux « quy, seulement pour avoir cueilly quelque peu de bois le jour du sabbat, fut par le mandement de Dieu, lapidé de tout le peuple et mis à mort. » — Le cantique de Pâques « Alleluia, O filii, o filiæ », avec de nombreuses variantes. — « Epistola Beati Stephani », complainte en 17 couplets et en langue romane sur le martyre de S^t-Étienne, commençant ainsi :

> Entendes toutz communamen
> De Sanct Esteve lou tourmen
> Que a suffert tant doussamen
> Pour servy Dieu omnipoten.
> ....

— Prières pour la bénédiction de l'eau. — Quelques vers romans, sous le titre de « Histoire des quatre pastoreaux » et qui devaient faire partie d'un de ces noëls qu'on avait l'habitude de chanter dans les églises le 25 décembre. — Baptême d'un filleul de B. Cabrol. — La formule « pour faire un procès de sitation. » — Sermon sur le culte des morts et la nécessité de les ensevelir avec respect. — Autre sur ce texte : « Quis est homo, qui vivit et non videbit mortem », où on lit cette phrase : « l'homme est apellé homme de *humo*, c'est-à-dire de la terre de laquelle a esté faict. » — Prière pour la bénédiction du pain de S^t-Nicolas de Tolentino ; ce pain guérit de toutes les maladies les personnes qui en mangent ; pour arrêter un incendie, il suffit d'en jeter dans le feu ; pour éviter un naufrage, en jeter dans la mer, « tousjours en bone dévotion. » — Sermon que l'on doit faire aux pénitents avant la confession : le confesseur est comme le médecin. — Remède « contre le mal caduc de S^{t}-Jehan : » pendant que le malade est couché à terre un prêtre doit lui réciter aux oreilles, une prière adressée à Gaspar, Melchior et Balthazar; puis prenant le malade par la main, on récite « pater noster.... » ; le patient est immédiatement guéri. — Nouveau sermon pour un confesseur : « Tout vray pénitent se présente devant Dieu parlant à son viguier » ; puis les questions à poser aux pénitents : on doit lui demander s'il a péché : par orgueil, en ne s'humiliant point devant les prélats de l'églize, prêtres et religieux ; la femme, en ne respectant pas son mary » (ce dernier passage est souligné) ; — « avez-vous leu avec un libre hérétique de magie et impudique? que s'il a tels libres, que les baille ; » — par avarisse : « avez-vous derrobé rien apartenant à l'esglise ny à gens de l'esglise? » ; — par luxure : « avez-vous rompu mariage? », avec qui? « quoties.an in die festo? »; — par colère : « avez-vous batu ny prêtre ny autre? » ; — par envie ; par paresse : « avez-vous omis la messe les dimanches? avez-vous débauché jeunesse pour jouer? vous estes-vous trouvé à dancer en tempz de pénitence? » ; — par gourmandise : « avez-vous mangé ores de nécessité ? » Puis des exhortations au pénitent : son âme est « plus vilaine et plus sale que diable qui soit en enfer » ; il est surprenant que « le ciel n'ait pas eu abondance de feu pour vous brûler ». — Diverses prières. — Complainte en langue romane (53 couplets) de la passion de J.-C., commençant ainsi :

Escoutas toutz las penos et turmens,
Que a suffer Jesus tant doussamen.
De sa Passieu nous autres parlarem,
Metam y toutz notre entendemen.

Ay fil nostres peccatz plorem.

Planch soubre planch, doulour soubre douleur.
....

— Le 23 mai 1612, toutes les parroisses du diocèse de S^{t}-Pons se sont rendues à Sainte-Marie-de-Trésors en procession et ont prié pour que la sécheresse cessât; « Cessenon et Séran y manquèrent. » — Sermon sur la nécessité de se reposer le dimanche, comme le fit « le grand architecte divin ». — Modèle « d'oraison funèbre », où il est question « d'Adam notre grand'père ». — 17 septembre 1615. Baptême d'un neveu. — Naissances de parents. — Recette « pour le pinceau » ; « pour faire le verdet » ; « pour faire encre à imprimer » ; « pour faire le noir » ; « pour faire le rouge » ; « pour faire le violet ». — Notice sur la « vertu de la vipérine ou scorzonica » ; elle « chasse tristesse et resjouit toute la personne ». « C'est une nouvelle plante ; je croy qu'il n'y a personne quy en aye escript devant moy » ; historique de la plante. — « Pour estre guéry de la gravelle ». — « Remède pour les petits enfans lorsqu'ilz ne peuvent pas uriner ». — Vers amoureux adressés à Philis. — « Révélation faicte par N.-S.-J.-C. à S^{te} Virgite et à S^{te} Élisabeth, sur diverses souffrances, indignations exercées sur sa sacrée humanité, dès qu'il feut livré aux Juifs, jusques à la mort ». — Compte « d'un enfant prinz en nourrice ». — Prière pour les morts, notée en plain chant.

II. 7 (Cahier). — In-folio; 75 feuillets, papier.

1628-1649. — « Livre de mémoires » de Guillaume Chabbert, collecteur de tailles. — Comptes de Chabbert, énoncé de ses procès et des arrêts rendus dans ses diverses affaires ; observations relatives aux événements politiques et militaires de son temps. — « ... registres de nottes de feu M^{e} Louis Amblard, notaire, qui sont du partage et au pouvoir de M^{e} Jean Amblard, notaire, son fils. » — « Le » mardy 24 octobre 1628, avant le souper, M. le Prince de » Condé est arrivé à S^{t}-Pons, et M. de Sarroger m'a baillé » un garde nommé M. de Chaumaire ; le s^{r} Vidal, voisin, m'a » baillé le sien, leur ay donné à souper à tous deux, ont mis » le cheval à mon estable, y ont demeuré et couché jusques » au dimanche suivant 29. Les ustencilles et le souper du » s^{r} de la Fontayne, garde, et de son valet me sont deubz par » ledit Vidal, outre le mien que la ville me doibt. » — « Le » 19 novembre 1628, de matin, après la grand'messe dicte » en l'église cathédrale de S^{t}-Pons, par M. Pierre de Bousquat, chanoine, prieur de Ferralz, le père de S^{te}-Colombe, » jésuiste, a dit le sermon à la louange du roy Louis le Juste » sur la prise de la Rochelle, et après par MM. du chappitre » assistant Monseigneur de S^{t}-Pons, MM^{rs} les consuls et principaux bourgeois et habitants de ladite ville, a été faite » procession générale, chanté le Te Deum et fait feu de joye » en la place de l'une et l'autre ville, et François de Guibbal, » sieur de Sarrogié, premier consul, y a mis le feu avec une » torche de cire, le tout pour la prise de la Rochelle. » — « Le 2 juillet 1629, MM. de Platons et de la Rivière, de la » compagnie des chevau-légers de Monseigneur de Montmorency, ont été logés chez moi jusqu'au mardy suivant » neufvième du même mois ». — « L'an 1648 et le 27 mars, » par acte retenu par M^{e} Anthoine Dor, notaire, j'ai vendu » l'office de notaire à M^{e} Pierre-Jean Amblard, notaire,... » et pour la jouissance que j'ay faict dudit office je me » constitue son débiteur de la somme de cent livres. »

H. 8. (Registre.) — In-4° ; 212 pages, papier (1).

1560. — « Reconoissances faictes au Roy par les habitans du lieu et terroir de *Prémian*, par devant... Jean Lesgadière, docteur ez droits, seigneur de St-Pierre, conseiller du Roy et pour sa Majesté baillif au lieu de Montauban, commissaire à ce députté, receues par Messire Bernard Olivier, notaire de Pézenas. » — Ce registre contient 1741 articles.

H. 9. (Registre.) — In-folio ; 840 pages, papier.

1495-1713. — Pièces fugitives (tome Ier).

1690. — Mai. « Lettres d'amortissement pour la communauté de Saint-Pons-de-Thomières, au diocèze dudit St-Pons », données par le roi ; énonciation des biens que possédait la communauté.

1678. — 1er mai. Testament de « Pierre-Auguste de Bruguerous de Malacam, chanoyne de l'esglize cathédralle. » Il demande a être inhumé dans sa chapelle « qui est soubz la voute du clocher. »

1675. — 5 mai. Testament du marquis de Villeneuve, chanoine et aumônier. Il demande à être inhumé dans la cathédrale « au devant de l'authel Notre-Dame. »

1690. — 17 août. Prise de possession de l'archidiaconé par Messire Charles-Maurice de Mongaillard.

1627. — 22 juillet. Accord entre les consuls de St-Pons et le syndic du diocèse.

1627. — 17 mai. Prix fait pour faire une boucherie à St-Pons, « sous le couvert de la place publique ».

1617. — 1er janvier. Lettres de Monseigneur de Fleyres, nommant viguier de la ville de St-Pons, noble Pierre de Tourbes, sieur de la Claustre.

1713. — 2 mars. Testament de Monseigneur Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard, évêque et seigneur de St-Pons, aux termes duquel, il institue pour ses légataires universels les hospices de St-Pons et de La Salvetat.

1650. — 1er février. Bail du livre-taille de la ville de St-Pons.

1649. — 29 août. Bail de la boucherie de St-Pons. — 20 août. Prix fait d'un corps de garde de la ville moindre. — 10 juillet. Arrentement du four de la ville Mage. — 9 août. Prix fait pour la réparation de la muraille de la ville.

1664. — 26 novembre. Bail de la charge de secrétaire du chapitre de l'église cathédrale de St-Pons, à Jacques Guiraud, notaire royal.

1681. — 22 août. Quittance de la somme de 4,250 livres de capital, faite à Monseigneur l'évêque de St-Pons, par Madame Marie de Fraissinet, pour l'achat du château de St-Chinian.

1495. — 1er mai. Acte en latin : procès-verbal de la mise en possession de Simon Maurin dans la co-seigneurie de Pardailhan par Vital Gachon, licencié ès droits de Narbonne, commissaire de Levis, sénéchal de Carcassonne, sous la présidence d'Antoine, évêque de St-Pons, avec le concours de deux notaires et après le serment réciproquement prêté du seigneur et des habitants.

1651. — 30 avril. Arrentement de la boucherie de S-Pons.

Notes de... Amblard, notaire à St-Pons. Ce sont de simples indications historiques qu'Amblard inscrivait annuellement sur la première page de ses registres, pêle mêle, avec des recettes, des renseignements et des poésies latines et françaises. Ces notes vont de 1590 à 1643 : il manque les années 1595, 1596, 1599, 1600 et 1620.

1590. — Monseigneur Pierre de Fleyres, évêque de St-Pons, fait son entrée en cette ville, et loge chez Molinier, « près du pont d'Entre-Deux-Villes, à cause de la ruyne de l'evesché et maison épicospale. » — 4 mars. Bataille d'Ivry.

1591. — Siège de Narbonne.

1592. — Siège de Villemur.

1593. — Profession de foi d'Henry IV.

1598. — Paix de Vervins.

1601. — Naissance du dauphin « ad æternam rei memoriam. »

---

(1) Manquent les dernières pages

1602. — Le 15 juin, le maréchal de Biron « eust la teste tranchée » ; son père était mort en 1592, sur le champ de bataille; ce qui inspire à Amblard les vers suivants :

Biron servant son roi entre mille gendarmes,
Vielhard d'un coup de pierre eut le chef emporté.
Son fils, un second Mars français, tourna ses armes,
A la fleur de ses ans se voit décapité.
L'ung est digne d'honneurs, l'autre dignes de larmes,
Et du monde tous deux montre la vanité.

1603. — Retour des Jésuites en France.

1604. — Le Juif errant est passé « en Champaigne ».

1605. — 12 octobre. « Feut un grand éclipse solère. »

1608.

Cil qui suict sa colère
Va droict à la misère.

1609. — 2 juin. Consécration de l'église du couvent des Récollets. — « Recepte très éprouvée pour guérir la contagion avec l'ayde de Dieu ; » — « recepte pour se préserver de la prandre ».

1610. — Incendie de la cathédrale de Toulouse ; — tremblements de terre; — assassinat d'Henri IV; — sacre de Louis XIII; — décès de Louis Amblard, son père, et de Jacques Amblard, son frère.

1611. — « Audi, vide, et tace, si vis vivere in pace ! »

1612. — Grande sécheresse.

1618. — 20 juillet. Inondation.

1619. — Note relative à la réédification de l'église cathédrale.

1622, 1623, 1625. — Épisodes relatifs aux guerres de religion à La Bastide-Rouayroux et S^t-Pons.

1629. — Il est tombé une grande quantité de neige.

1630. — 21 février. Tremblement de terre : « Dieu veuille que cela ne nous présage aucung malheur. »

1633. 26 juin. — Décès de Pierre de Fleyres, évêque.

1632: — Entrée à S^t-Pons de Monseigneur Tubœuf, évêque.

1638. — Naissance du dauphin, fils de Louis XIII.

1643. — Décès de François Amblard (1).

« Inventère des actes retirées de M. Anthoine Villebrun, greffier du diocèse de S^t-Pons-de-Thomières, reçus par feu M. Hélisée Solèle, notaire et greffier, son beau-père, et mis dans le coffre dudit diocèze, suivant la délibération de l'assiette générale d'icelle tenue au mois de décembre, par Guillaume Gleyzes, premier consul dudit S^t-Pons. Jehan Brunet, consul d'Anglès et Alexandre de Jordy, syndic dudit diocèse à ce dépputé. »

II 10. (Registre.) — In-folio ; 630 pages, papier.

1638-1793. — Pièces fugitives (tome II).

Quittance de la part contributive des communautés de Vélieux, Félines-et-Ventajou, Bouysset, Rieussec, Cessenon, Ferralz, Prémian, La Bastide, Pardelhan, La Salvetat, Fraysse, La Caunette, Ferrières, Pierrerue, Berlou, Assinhan, Riolz, S^t-Chinian, Cruzy, Cébazan, Montouliés, S^t-Martin-de-Larson, Fraïsse, La Voute, Aigues-Vives, Siran, Olargues, La Livinière, Cassanholes, Azilhanet, La Salvetat, Olonzac et Cadirac, dans la somme de 7,600 l. mise à la charge du diocèse, pour sa part dans la démolition des fortifications de Castres (s. d.).

1638. — Quelques arrentements de biens du chapitre de S^t-Pons.

1668-1773. — Testaments de MM. Miramont (1723) et Pradières (1668), chanoines, et de Abbal (1704), prêtre habitué.

1681. — 22 août. Quittance faite à Monseigneur de Montgaillard du prix d'achat du château de S^t-Chinian.

1752. — 9 avril. Transaction entre l'évêque et le chapitre sur la reconnaissance de leurs fiefs respectifs, à suite d'un procès au Parlement de Toulouse. Le chapitre conserve les fiefs qui avaient été reconnus en faveur des officiers claustraux. Énumération de ces fiefs avec la date de leurs diverses reconnaissances.

1732. — 30 décembre. Transaction entre l'abbé et les Pères Bénédictins de S^t-Chinian, et le syndic des hôpitaux de St-Pons et de La Salvetat, au sujet des droits de lods dus par les héritiers de Monseigneur de Montgaillard sur le château de St-Chinian.

---

(1) Ces notes ont été publiées *in-extenso* dans le journal l'*Écho de S^t-Pons*, n^{os} des 12, 19, 26 juin ; 3, 10, 17, 24, 31 juillet, 7, 14, 21, 28 août 1892.

1730. — 4 septembre. Transaction entre le syndic de la communauté et le chapitre, au sujet de l'horloge, à suite d'un procès pendant devant le Parlement de Toulouse.

1732. — 15 juin. Transaction sur la dîme des agneaux entre le syndic du chapitre et les habitants des terres abbatiales.

1731. — 24 septembre. Rachat par la communauté aux héritiers de Monseigneur de Montgaillard, des charges de lieutenant de maire ancien et de lieutenant de maire alternatif et mi-triennal.

1772. — 6 juillet. Bail de la boucherie.— 29 novembre. Syndicat des habitants de la ville moindre, au sujet des réparations qui se font à la source du Jaur.

1774. — 27 juillet. Note de Cros-Le-Bailly, notaire à St-Pons, qui vient en cette qualité de prêter serment devant le sénéchal du juge-mage de Béziers, et ajoute : « ces messieurs aiment fort le sucre, la bougie, et les épices. »

1177. — 8 août. Accord pour la dîme entre le syndic du chapitre et les habitants de Pardailhan.

1735. — 15 décembre. Vente du privilège de maître perruquier dans la ville de St-Pons, pour la rente annuelle de 10 livres.

1749. — 1er novembre. Réquisition de canonicat par Antoine Blancheton, prêtre du diocèse de Clermont.

1750. — 4 mai. Quittance par la communauté au chapitre d'une somme de 1,200 livres, à-compte du montant des arrérages des biens roturiers que le chapitre a été condamné à payer.

1705. — 3 mars. Verbal de fulmination des bulles de la dignité d'archidiacre du chapitre de St-Pons, en faveur de Maurice de Percin de Montgaillard. — Une série de quelques actes détachés, du chapitre de St-Pons, pendant les années 1651 et 1653, parmi lesquels se trouve le prix fait de certaines réparations nécessitées par le prieuré de St-Martin-d'Escladelles.

1653. — 11 octobre. Bail de la sacristie.

1650. — 16 octobre. Nomination par le chapitre de Antoine Chabbert, pour lieutenant de la justice temporelle en la cour ordinaire de St-Pons.

1654. — 16 février. Bail du service de l'église d'Assignan.

1654. — 17 avril. Accord entre le chapitre et André Gautier, prêtre et vicaire perpétuel de l'église St-Crépin, au diocèse de Vabres.

1654. — 18 mai. Service de l'église de Pardailhan.

1654. — 4 août. Bail de la chapelle de musique.

1654. — 16 août. Nomination et collation de la cure ou vicairie perpétuelle de St-Pierre-d'Escosse et son annexe de Roussault. — Prix fait de réparations à faire au fournial du chapitre.

1654. — 8 octobre. « Collatio capellaniæ seu cantagi quondam fundati in ecclesia Sancti Laurentii-d'Olargues. »

1751-1758. — Quelques délibérations du conseil politique de la communauté de Labastide-Rouayroux (du 24 mars 1751 au 23 septembre 1753).

1793. — 13 janvier. Compte rendu au conseil général de la commune de St-Pons par la municipalité sortant de charge. — Brouillon d'un plaidoyer contre M. Cusson, chanoine et précenteur, pour les frères Mas de St-Pons, « accusés d'avoir composé ou distribué une mauvaise chanson qui ne dit rien. »

1736. — Quelques minutes du greffe du diocèse de St-Pons (de juin 1736), relatives à la nomination comme greffier de Cros-Le-Bailly.

II. 11. (Registre.) — In-folio, 118 pages, papier.

1544-1706. — Pièces fugitives (tome III).

1615. — 17 septembre. — « Prix fait pour le bastiment faict sur la porte de la petite ville de St-Pons, pour servir au pont-leviz, au dessus du corps de garde de lad. porte. »

1614. — 1er avril. Prix fait pour les réparations des murailles.

1625. — 5 août. Prix fait pour rehausser la courtine de la muraille de la ville, depuis le degré de de Tourbes jusques au gabion de d'Aymard.

1621. — 5 juin. Prix fait pour la muraille de la poterne. — 25 mai. Prix fait pour les consuls de S^t^-Pons, pour faire une fausse braye au dessus du gabion de Bourdiau, près la porte « dite de Nostre-Segné. » — Prix fait pour paver la tour de la ville moindre.

1620. 2 mars. Prix fait pour la réparation de la porte de ville moindre.

1621. — 15 janvier. Prix fait pour un couvert au dessus du corps de garde du Péregry. — 5 janvier. Réparations au ravelin de la porte de Péregry. — 7 janvier. Prix fait pour faire un gabion. — 8 janvier. Prix fait pour faire des degrés sur la muraille de la ville mage et autres réparations au portail de « Noste-Sehné. » — 14 août. Prix fait d'une guérite sur la porte de la ville moindre. — 11 juillet. Prix fait d'une autre guérite. — 24 novembre. Prix fait pour rehausser la courtine de la muraille. — 11 décembre. Prix fait pour fermer quelques trous à la muraille. — 24 décembre. Prix fait pour faire un couvert au dessus de la porte de la tour de Gascagne, de la ville moindre.

1628. — 20 février. Prix fait pour la réparation de la muraille de la ville moindre.

1618. — 10 novembre. Prix fait pour la réparation du pont de la Grave.

1624. — 3 janvier. Prix fait pour la réparation du four de la ville mage.

1622. — 26 octobre. Prix fait pour diverses réparations à la ville de S^t^-Pons. — 10 octobre. Prix fait pour faire trente-quatre vues ou petites fenêtres aux tours de la ville mage. — 23 septembre et 9 octobre. Prix fait de réparations aux murailles.

1622. — 18 septembre. Réparations à divers ponts. — 9 septembre. Réparations à un corps de garde de la ville moindre. — 3 novembre. Prix fait pour faire une tour à l'endroit du gabion du portail Péregry.

1647. 25 septembre. Prix fait de réparations au chemin de Riols.

1615. 25 octobre, 7 et 8 décembre. Réparations à la muraille de la ville.

1617. — 20 avril. Prix fait pour faire une courtine à la muraille. — 21 avril. Prix fait pour des réparations au portail Péregry. — 7 mars. Prix fait d'une guérite sur la muraille de la ville moindre. — 9 mars. Construction d'un degré pour monter sur la muraille de la ville moindre. — 9 mars. Prix fait du pont-levis de la porte de Las Peyres. — 17 mars. Réparations du chemin des Caussades à S^t^-Pons. — 30 mars. Prix fait pour reconstruire le pont-levis de la porte Péregry. — 12 février. Prix fait de certaines réparations à l'hôpital. — 15 novembre. Réparations à la porte Péregry.

1610. — 27 avril. Prix fait pour l'édification du couvent des Pères Récollets de la ville de S^t^-Pons-de-Thomières.

1625. — 19 juillet. Bail de la boucherie.

1628. — 30 mai. Prix fait du nouveau compoix de S^t^-Pons.

1643. — 29 avril. Bail du livre-taille de la ville de S^t^-Pons. — 16 décembre. Bail des écoles. — 23 août. Bail de la boucherie.

1647. 20 avril. Arrentement de la place couverte de la ville mage. — 13 juillet. Bail des écoles.

1654. — 8 mai. Bail de l'étape du diocèse de S^t^-Pons.

1648. — 13 juin. Bail du fournissement de l'étape.

1605. — 6 avril. Fondation de la confrérie du Rosaire Notre-Dame-du-Chapelet, faite dans l'église cathédrale de S^t^-Pons.

1608. — 8 juin. Réparation du pont de Riols.

1544. — 13 juin. Procuration par Martin Alba, prêtre.

1627. — 16 avril. Devis des réparations à faire à la place de la ville mage.

1576. — 18 août. Accord entre deux religieux du monastère de S^t^-Pons.

1545. — 24 novembre « Recognoissance du s^r^ Rossinelli, ouvrier du monastère. »

1544. — 23 juin. — Accord entre François Du Puy, prieur mage du monastère et Jean-Baptiste de Abondio.

1706. — 8 août. Testament de Gilles Bouët, chanoine.

1627. — 12 juin. Accord entre les consuls, syndic et député des sept lieux principaux du diocèse et les consuls d'Olargues. — 30 mai. Reconstruction du pont-levis de la porte Péregry.

1626. — 3 juin. « Prix fait pour remettre les pierres pour la couverture des antes des poutres de la Grave et de l'Hôpital. »

1629. — 30 juin. — Prix fait pour les réparations de la muraille de la ville.

1629. — 6 novembre. Prix fait pour la démolition des fortifications de Castres, baillé au sieur de la Mirandole. — 12 décembre. Prix fait pour faire une chaussée près du couvent des Pères Récollets.

1619. — 2 avril. Réparations à la porte de la ville moindre. — 29 avril. — Prix fait pour reconstruire tout à neuf la grande tour de la Gascagne, de la ville moindre. — 12 octobre. Prix fait pour des réparations à la muraille de la ville.

1616. — 15 février. Réparations à la porte d'Entre-Deux-Villes. — 20 juin. Construction d'une guérite près la porte de la ville moindre.

1616. — 20 août. — Prix fait pour réparer le chemin qui va de S^t-Pons à Riols. — 17 mars. Prix fait pour la position et parachèvement de la nef de l'église du couvent des Pères Récollets.

1630. — 17 juin. « Prix fait pour faire une muraille au devant du porge de l'esglize S^t-Martin-du-Jaur, pour la santé de la ville. »

1629. — 28 juin. Réparations au four de la ville moindre.

1620. — 11 février. Id. — « Prix fait pour réparer les mauvays pas qui sont aux rochers du chemin au dessus de là où estoit par le passé la citadelle, au chemin de la montagne. » — 27 décembre. Construction de « deux arceaux pour un passage de la tour, joignant le passage de l'évêché. »

1615. — 21 février. Construction d'un gabion à l'endroit dit « le replecq ».

II. 12. (Registre.) — In-4°, 262 pages, papier.

1564-1649. — Pièces fugitives (tome IV.)

1610. — « Procuration par les consuls de S^t-Pons, au conseil du roy, pour se défendre contre Monseigneur le duc de Suly, grand maitre de l'artillerie de France, sur la demande d'une pièce d'artillerie, qui est dans ladite ville, faicte aux dépens d'icelle et tenue et jouye l'espace de quarante ans pour la déffence de la ville. »

1628. — 24 février. Quittance pour frais d'étapes faite par Mathieu Monis, sieur de Lompré, soldat des gardes de Monseigneur de Montmorency, à M. Pierre Mialhe, syndic du diocèse de S^t-Pons. — Diverses procurations de la communauté de S^t-Pons, à l'effet d'emprunter.

1605. — 9 février. Arrentement du quarton de Cessenon fait par Monsieur de S^t-Pons à Madame de Vessan.

1605. — 20 juin. « Accord fait et passé d'entre les consuls, sindic et députés du diocèse de S^t-Pons, d'une part, et les heoirs à feu noble Jehan de Brugairoux, quand vivoit seigneur dudit lieu et de Pardelhan. »

1610. — 2 février. Déclaration faite par les consuls de Prémian.

1616. — 27 avril. « Prix faict bailhé par noble François de la Vernhe, seigneur de Cambon, l'ung des bienfaiteurs, à Valentin Dupart, maçon du lieu du Poujol, et à Barthélemy Aleis, du lieu de Vieussan, pour l'édiffication de l'églize fondée en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame-de-Grâce, dans ladite ville de S^t-Pons, pour le couvent des Pères Récollets de ladite église. »

1617. — 26 juin. Accord entre la ville et le diocèse de S^t-Pons, pour le règlement de la dépense occasionnée par la garnison.

1599. — 4 mai. Arrentement du prieuré de Fraïsse fait par frère Louis de S^t-Juéry, prieur.

1599. — 12 septembre. « Accord fait et passé d'entre les consuls, manans et habitans du lieu d'Aigne, au diocèse de S^t-Pons, d'une part, et noble François de la Vernhe, sieur de Cambon, de la ville de S^t-Pons, comme ayant droit et cause de M. Jehan Vialla, cy-devant recepveur de Sainct-Pons. »

1599. — 27 avril. Prix fait pour la réparation de l'église de Riols, baillé par les consuls de Riols à Pierre Maurel.

1599. — 17 mai. « Procuratio ad resignandum fratris Ludovici de Sancto-Juerico, religiosi et heleemosinarii ecclesiæ cathedralis S^t-Pontii. »

1599. — 8 juin. Quittance par noble François de la Vernhe, aux consuls et habitants de Prémian.

1599. — 31 juillet. Service de l'église de S^t-Martial.

1610. 8 mars. « Pactes et conventions pour la fourniture de marbre taillé, entre noble Pierre de Tourbes, sieur de la Clastre, et Pierre Jehan Caraguel. »

1610. — 11 juillet. « Arrentement du sieur sacristain de l'église cathédrale de St-Pons. »

1610. 25 août. — Accord entre les baillis de la confrérie du Corpus-Christi et Jean Largeois, prêtre de St-Pons.

1610. — 25 novembre. « Bailh pour l'exercice de l'office de notaire royal des heoirs de feu M. Jacques Amblard, quand vivait notaire, du nombre réduit, fait à Jean Fabre, praticien de St-Pons. »

1604. — 2 juin. Arrentement du prieuré d'Uscladelles.

1604. — 25 juin. Arrentement des dîmes que le sacristain de l'église cathédrale lève au mas de Solié et Caudesaures.

1604. — 20 novembre. Accord entre noble François de la Vernhe, seigneur de Cambon et les consuls, au nom de l'université de Boysset.

1604. — 4 février. Service de l'église de Ferrières.

1626. — 1er juillet. Procuration des députés du diocèse pour aller aux États.

1615. — 20 juin. « Nouveau achapt et emphithéose bailhé par Monsieur le vicaire général de Monseigneur l'évêque de St-Pons. »

1649. — 3 avril. Arrentement, par les consuls de St-Pons, du courratage de la ville, « consistant en mesures de bled, vin et huille, qui se vendent, et droict sur chasque charge de poisson qui se porte et débite en icelle. »

1622. — 26 février. Quittance faite par Rolland Raynaud, lieutenant de la compagnie des carabiniers du sieur de St-Martin, au syndic du diocèse.

1620. — 22 septembre. Accord entre les consuls de la ville de St-Pons et les consuls de Riols. — « Senseguisou las divisious faitas de las terras et masadas dictas abbatiales et lo chapitre de Sanct-Pous, en l'an mil VCLXIII et al mes de may. » (4 feuillets en langue romane, signées « de Thézan, prieur maige de St-Pons » et contresignées : « Ne varietur, Esprideginel cre »

1532. — 16 janvier. Arrentement d'un champ appartenant à l'hôpital.

1619. — 12 janvier. Accord et transaction entre les consuls et habitants du lieu et terroir de La Bastide-Rouayroux, et les syndic, consuls et habitants du diocèse de St-Pons.

1619. Accord entre le seigneur de Cambon et les consuls et syndic du diocèse.

1602. — 31 janvier. — Accord entre Jean Carguet, receveur, et les consuls et habitants de La Livinière.

II. 13. (Registre.) — In-folio; 435 pages, papier.

1515-1710. — Pièces fugitives (tome V).

1601. — 6 janvier. Procuration pour résigner un canonicat par Guidou Gaffins, chanoine. — 7 janvier. Accord entre Henry de la Redorte, infirmier de l'église cathédrale, et les habitants de Cartoulre. — 3 novembre. Quittance faite par Pierre de Fleyres, évêque de St-Pons, aux consuls de La Salvetat.

1576. — 23 septembre. Profession de foi de Jacques Bonafous, lors de son entrée au monastère de St-Pons; à cette pièce sont annexées: 1° sa déclaration d'obéissance, manuscrite et scellée de ses armes; 2° l'autorisation du vicaire général de l'évêque.

1603. — 4 avril. Réquisition faite à l'évêque de St-Pons, par Anne de Fleyres, son vicaire général. — 19 mars. Insinuation de nom et surnom, par Pierre Carquet. — 2 avril. Résignation de la chapelle de La Caune, terroir de Prémian. — 3 avril. Procuration de Louis Bosquat, religieux à l'abbaye de St-Chinian, pour insinuer ses grades. — 14 février. « Confirmation faicte par le chapitre de Saint-Pons, d'une vente de maison faicte à Hélias Aymard, marchand de Saint-Pons. » (Il est question dans cet acte de la réparation, qui fut faite à l'église cathédrale après les troubles de 1567). — 6 janvier. Accord entre les habitants de Ferrières et Monsieur de Saint-Pons.

1710. — 8 octobre. Procuration au grand conseil du roi par Louis de St-Juéry, religieux. — 4 juin. Procuration d'Anne de Fleyres, vicaire général de Monsieur de St-Pons, pour affermer les revenus de la rectorie de Cesseras. — 8 juillet. Deux procurations de Pierre de Fleyres, évêque de Sr-Pons, à son frère, à l'effet d'emprunter.

1614. — 30 septembre. Procuration des consuls de St-Pons, pour aller en Cour des Aides.

1610. — 23 décembre. Résignation de l'office et bénéfice de sacristain par Pierre Carquet.

1610. — 15 janvier. Procuration de Antoine Cabrols, prieur d'Uscladelles, pour le représenter dans un procès, qu'il a contre les habitants d'Anglès. — 2 août. « Achapt de religieux homme de Boscat, préceuteur en l'église cathédrale de Sainct-Pons. » (Il est question dans cet acte des réparations de l'église). — Du même jour. Prix fait pour les réparations à faire à cette maison. — 23 décembre. Procuration pour résigner, par le Marquis de Villeneuve, religieux.

1625. — 30 mai. Subarrentement du pagel de Roubial, appartenant au chapitre.

1604. — 1er décembre. Réquisition faite par frère Henri de la Redorte, infirmier de l'église cathédrale, au sujet des langues de bœufs.

1605. -- 20 janvier. « Achapt de la moytié de l'office de recepveur triennal, faite par le sieur de Ferrières à M. François Massanes. »

1564. — 18 février. Déclaration de Guy Moret, syndic de la ville de S^{t}-Pons.

1566. — 4 janvier. — Procuration du chapitre de S^{t}-Pons.

1564. — 14 juin. Réquisition faite au chapitre par les habitants de Pardailhan. — 26 juin. Arrentements de divers biens appartenant au chapitre.

1565. — 8 septembre. Syndicat du chapitre de S^{t}-Pons, pour terminer les procès qu'il a avec les habitants des terres abbatiales.

1615. — 11 juillet. Procuration de Louis S^{t}-Juéry, aumônier, pour résigner son canonicat.

1605. — 15 octobre. Arrentement, par l'évêque, des fruits du prieuré de La Salvetat. — 24 janvier. Arrentement, par le même, du prieuré de Tonnin de Villeneuve.

1565, — 13 février. Arrentement du prieuré de Ferrières. — 17 août. Prix fait pour recouvrir le four de La Salvetat.

1615. — 29 mars. Procuration de Pierre de Cabrol, prieur mage, vicaire général de Monseigneur l'abbé de Joncels.

1647. — 14 avril. Quittance par M. de Bosquat des frais de réparations faites au chemin de Pont-de-Ratz.

1612. — 15 décembre. « Procuratio ad resignandum fratris Ludovici S^{ti}-Jueri junioris. »

1619. — 29 mars. Procuration de M. de La Court, chanoine, pour soutenir le procès qu'il a contre les marguilliers de l'église S^{te}-Eulalie de Cruzy.

1612. — 17 mai. Accord entre Monsieur de S^{t}-Pons et les habitants de La Livinière.

1612. — 17 avril. Acte de protestation fait par l'abbé de Foncaude aux députés du diocèse. — 12 février. Accord entre le sieur de Cambon et les consuls de Minerve.

1612. — 16 octobre. « Vicariatus venerabilis viri domini Annœi de Fleyres, in sacra theologia baccalaurei et doctoris, comitatus albiensis. »

1599. — 20 novembre. « Accord fait et passé entre messire Jehan de Beaulxhostes, chevalier, conseiller du roy, et premier président en la chambre des comptes de Montpellier, avec religieux hommes Louis Cabrol, précempteur, et Louis de S^{t}-Juéry, aumônier, en l'esglize cathédralle de S^{t}-Pons. » Cession des droits qu'ils avaient sur les deux fiefs d'Agel et d'Aigues-Vives.

1606. — 29 avril. Procuration de Pierre Carquet, religieux, pour résigner son canonicat.

1598. — 26 juillet. — Donation faite aux pauvres de l'hôpital de S^{t}-Pons, par Louis Cabrol, précenteur ; — procuration du même pour résigner son canonicat.

1643. — 6 novembre. Vente par Pierre-Jean Amblard à Guillaume Chabbert, de l'office de notaire qu'il possède.

1622. — 13 mai. Quittance pour le syndic du diocèse à Pierre d'Augier, seigneur de Ferrières, receveur du diocèse.

1644. — 4 février. Bail du jardin de l'hôpital.

1654. — 2 juin. Acte relatif à la succession de Monseigneur de Fleyres.

1633. — 30 février. Compromis et arbitrage entre les baillis de la confrérie S^{t}-Joseph de S^{t}-Pons.

1565. — 6 juin. « Sindicatio vænerabilis capituli Sancti-Pontii-Thomeriarum. »

1654. — 23 février. Prise de possession de la rectorie de S^{t}-Martin-de-Beaufort, par Bernard Raynard. — 25 février.

Quittance de divers registres de minutes, par Guiraud, notaire, à Jeanne Taillan, veuve du sieur Pagès, ancien notaire.

1563. — 11 octobre, Procuration en cour de Rome, par François Du Puy, prieur. — 8 octobre. « Recognoissance faicte au chappitre de Sainct-Pons du prieuré de St-Crespin. » — 6 octobre. Procuration du vicaire général du chapitre. — 4 septembre. Syndicat du chapitre de St-Pons.

1648. — 1er août. Prise de possession de la rectorie de La Caunette, pour M. Jean de Fleires, chanoine.

1614. — 13 octobre. Accord entre le chapitre et les habitants des terres abbatiales.

1565. — 11 mai. Ouverture du chapitre général. qui depuis un temps immémorial s'ouvre annuellement le jour de la fête de St-Pons.

H. 14. (Registre.) — In-folio ; 400 pages, papier.

1601-1691. — Pièces fugitives (tome VI).

1609. 27 mai. Reconnaissance faite par les habitants de la masade de Pousselières, à noble Pierre d'Augier, seigneur de Ferrières, qu'ils tiennent de lui à emphytéose les mazades de La Coste et de Pousselières.

1619. — 4 juin. Bail à réparer la chaussée qui va de St-Pons à La Bastide. — Bail pour la réparation du chemin du Gravas.

1639. — 20 mars. Réparations à la muraille de la ville.

1653. — 12 avril. Procuration de M. de Fleyres, baron de Bozouls, pour régler la succession de son frère, évêque de St-Pons. — Transaction entre le même et le chapitre.

1680. — 18 août. Prix fait pour construire un bâtiment neuf à l'hôpital.

1680. — 30 octobre. Transaction entre Mgr de Montgaillard et des jeunes gens de famille noble, « qui pendant les derniers jours du carnabal, et particulièrement le mardy gras, » avaient battu ses domestiques.

1682. — 28 juin. Réparations à l'hôtel de ville.

1691. — 19 avril. Réparations aux murailles et aux portes de la ville.

1610. — 12 juillet. Déclarations faites par les baillis du lieu de Fraïsse.

1624. — 20 juin. Subarrentement de l'équivalent de La Caunette et d'Aigues-Vives.

1618. — 10 août. Arrentement des « fruits et droits seigneuriaux que Monsieur de la Vernhe, sieur de Cambon, a accoutumé de prendre au lieu et terroir de Prémian. »

1621. — 4 avril. Arrentement du moulin à huile de l'hôpital.

1601. — 8 novembre. Compromis et arbitrage entre Mgr de Fleyres, évêque de St-Pons, et les consuls et habitants de La Salvetat.

1631. — Réparations à la muraille de la ville.

1631. — 25 août. Arrentement de maison pour tenir le bureau des élus en l'élection de St-Pons-de-Thomières ; — Bail du « fournissement du boys et de la chandelle » pour ce bureau.

1631. — 27 octobre. Accord entre les pauvres de l'hôpital et Gaspard Annibal de Puisserguier.

1628. — 11 avril. Déclaration faite par les consuls de l'année 1622 aux consuls de l'année 1623.

1612. — 22 décembre. Déclaration faite par le sieur de Vulferan, conduisant une brigade de la compagnie de Monseigneur le connétable.

1607. — 13 mars. Accord entre Monseigneur l'évêque de St-Pons et le sieur Baron de Breule, au sujet du prieuré de Villeneuve.

1608. — 2 mai. Sentence arbitrale entre les consuls de St-Pons, et les habitants de la garrigue de Riols.

1627. — 22 juillet. Accord entre le syndic du diocèse de St-Pons et les consuls de La Bastide.

1620. — 8 juillet. Accord entre les consuls et syndic du diocèse et Françoise Massane, receveur.

1653. — 30 novembre. — Démission par Barthélemy Fouilhé, notaire, de l'office de greffier civil et militaire en la temporalité de l'évêché.

1615. — 27 septembre. Accord entre les consuls de St-Pons, et François de la Vernhe, sieur de Cambon.

1653. — 14 août. Accord entre le syndic du diocèse et les consuls de Cruzy. — 15 août. Bail de l'étape du diocèse.— Vérification des sommes demandées par M. de la Vernhe, comme ayant droit de Jehan Vialla, collecteur du diocèse.

H. 15. (Registre.) — In-4° ; 464 pages, papier.

XIV^{me}-XVIII^{me} siècles.— Pièces fugitives (tome VII).

1640. — 31 juillet. Bail des réparations à faire à l'horloge de la ville. — 25 février. Compromis et arbitrage entre les consuls de S^{t}-Pons, et le syndic des habitants des mazades

1731. — 24 juin. Afferme de la boucherie de S^{t}-Pons.

1600. — 18 février. Protestation à l'assiette générale du diocèse, par Sébastien S^{t}-Augé, contrôleur pour le roi des taxes du diocèse.

1627. — Bail de l'afferme de l'équivalent du diocèse de S^{t}-Pons.

1766. — 23 mai. Réquisition de la cure de S^{t}-Martin-de-Redemouls.

— Six pièces ayant rapport à la vente de la chapelle de Notre-Dame-des-Joyes pendant la Révolution et à son passage dans les mains actuelles.

1703. — 26 août. Procès-verbal d'ouverture de testament.—Une feuille détachée relative au procès du chapitre et de la communauté.— XVIII^{me} siècle. Arbre de philosophie.

1689. — Expédition de l'inventaire des effets mobiliers de feu noble Henri de Brugairoux, sieur du Crouzet. — 2 cahiers des procès-verbaux du comité de surveillance d'Anglès (ancien diocèse de S^{t}-Pons), pendant l'an II.

1732. — Transaction entre la communauté et le chapitre, sur la dîme des agneaux.

1732. — 15 juin. Transaction entre le chapitre et la communauté au sujet de l'horloge.

1588. — Quelques notes sur divers arrentements du chapitre.

1723. — 8 septembre. Testament olographe de M. de Miramont, chanoine.

1787. — 31 décembre. Extrait de la contrainte décernée par l'administrateur général des domaines du roi, contre les Pénitents-Gris.

1649. — 27 octobre. Testament de Joseph Pradal, curé de S^{t}-Germain, au prieuré de Notre-Dame-de-Lasserre, diocèse de S^{t}-Pons.

1591. — 4 octobre. Prise de possession du prieuré de Fraïssé. — 2 octobre. Testament de Louis David, religieux du monastère. — 18 novembre. Quittance par le capitaine Michel Docquindeguy, commandant pour le service du roi la citadelle de S^{t}-Pons, à noble François de la Vernhe, sieur de Cambon.

1590. — 19 juin. Arrentement de la rectorie de S^{t}-Martial, dite de S^{t}-Valroul. — 26 juin. Bail à servir « in divinis », l'église S^{t}-Sébastien de Prémian et son annexe de S^{t}-Étienne, par Pierre Carquet, religieux et sacristain.

1604. — 5 avril. Service de l'église de Fraïsse et de son annexe de Cambon.

1569. — 27 décembre. Testament (en langue romane) de Étienne Buscaylet.

1591. — 26 novembre. Transport de dette faites par le capitaine Docquindeguy, commandant la citadelle de S^{t}-Pons, à noble François de la Vernhe, sieur de Cambon. — Suivent d'autres transports ou quittances du même au même.

1594. — 6 avril. Syndicat des consuls de Prémian.

1631. — 16 mai. Accord entre les consuls de S^{t}-Pons et ceux de S^{t}-Chinian.

1621. 18 novembre.— Note relative à la rente que Mgr de Fleyres, évêque de S^{t}-Pons, faisait à Mgr de Fleyres, évêque de Troyes, son neveu et coadjuteur, à raison de ses fonctions.

1593. — 13 novembre. — Déclaration faite par Antoine Caulet, garde du bois de Sérignan, au profit de Gaspard Molinier, marchand de S^{t}-Pons.

1700. — Plans, mesures et devis, pour la construction d'un cloître.

H. 16. (Registre.) — In-folio 428 pages, papier.

XVI^{me}-XVII^{me} siècles.— Pièces fugitives (tome VIII).

1592. 16 mai. Bail du livre-taille de Prémian.

1612. 2 juin. Service de l'église de Ferrières.

1692. — 4 juillet. Service de l'église de Villespassans.

1592. — 14 juillet. Résignation d'office de notaire royal par Jacques Chabbert, à son fils Paul. — Acte de protestation fait par les consuls de Prémian. — 5 août. Arrentement du prieuré de Fraïssé. — 24 janvier. Quittance par un soldat de la citadelle de Cruzy.

1594. — 11 mars. Accord entre Pierre de Fleyres, évêque de St-Pons, et Jean Cabrol, sieur de Rieumajou.

1682. — 5 juillet. Bail de la faction du compoix d'Anglès.

1563. — 3 septembre. Procuration de François Du Puy, religieux du monastère.

1650. — 13 janvier. Prix fait de réparations à l'école.

1649. — 30 octobre. Quittance pour les consuls d'Azillanet.

1645. — 7 juillet. « Bail des escolles de la ville. » — 29 mai. Bail de la boucherie.

1645. — 12 juillet. Bail des écoles de la ville.

1646. — 6 avril. Bail des écoles. — 4 novembre. Arrentement du courratage de la ville.

1644. — 7 juillet. Arrentement du four de la ville mage.

1646. — 22 mai. Arrentement de la rectorie de Prémian.

1614. — 31 juin. Subarrentement du pagel de Berlou, dépendant du prieuré de Ferrières. — 4 juillet. Arrentement des fiefs et censives, que l'infimier de l'église cathédrale de St-Pons a coutume de prendre au lieu de Brousse, consulat de Lautrec.

1580. — 2 mai. Profession de foi de François Vuiès, religieux au monastère de St-Pons (avec son sceau).

1578. — 12 juin. Bail à servir l'église de Riols.

1652. — 3 janvier. — Prix fait des consuls de St-Pons pour des réparations aux fours.

1578. — « Articles moienant lesquelz le chappitre entend... des bled provenant des dizmes et tasques qu'il ha accoutumé de lever sur les mazades des terres abbatiales et terroir de la garrigue. »

1568. — 3 novembre. Procuration du chapitre de St-Pons.

1568. — 13 novembre. Déclarations et abjurations faite par plusieurs habitants devant M. le vicaire général. — 31 octobre. Id. — 6 octobre. Id.

1568. — 31 septembre. Bail à prix fait par le chapitre à recouvrir le dortoir du cloître.

1594. — 21 juillet. Acte de réquisition fait par Monseigneur de St-Pons, à Monsieur Desplantiers, son vicaire général.

1606. — 24 mai. Collation de la chapelle St-Martial et arrentement de cette rectorie.

1606. — 25 mai. Subarrentement des dîmes des agneaux d'Assignan. — 27 mai. Service de l'église de Prémian. — 27 juin. Subarrentement du pagel du Sommailh, dépendant du prieuré de Riolz. — 11 août. Collation d'une chapelle au lieu de La Salvetat, par noble François de la Vernhe.

1606. — 26 août. Arrentement du droit de l'équivalent aux lieux de La Salvetat, Anglès et leurs dépendances; — arrentement de l'équivalent d'Uselatz et de Courniou. — 13 octobre. Service de l'église d'Assignan et de Villespassans. — Divers actes de réquisition et insinuation de noms et grades.

1608. — 8 juillet. Arrentement de Balascut, près le mazage de Prouilhe, par l'aumônier.

1550. — 28 octobre. Procuration en cour du Parlement de certains habitants de St-Vincent.

1551. — 15 septembre. Arrentement du prieuré de La Livinière, par Mgr l'évêque, à Pierre Maurel, seigneur d'Aragon.

1552. — 26 mai. Bail par les consuls de Sauveterre, diocèse de Castres, à « faire une campane à François Légue, fondeur de cloches à St-Pons. »

1552. — 25 novembre. Prise de possession de l'église St-Martin-de-Jaur. — Arrentement des fruits de cette rectorie.

1553. — 1er juillet. Arrentement par le chapitre de St-Pons du moulin d'Orland.

1563. — 30 avril. Pétition des consuls de St-Pons à « Monseigneur le vicomte de Joyeuse, lieutenant général du roy en son pays de Languedoc », pour qu'il leur fournisse des secours contre les gens de guerre.

1538. — 20 avril. Fondation d'obits, par M. Garriguas, aumônier de l'église cathédrale.

1584. — 26 juin. Bail à servir l'église de Riols.

1584. — 20 juin. Syndicat du chapitre. — 24 juin. Arrentement par le chapitre, des blés de Prouilhe. — 25 avril. Bail des Enclauses.

1584. — Samedi 12 mai. Ouverture du chapitre général, dans le cloître de l'église cathédrale.

1579. — 11 juin. Arrentement par le chapitre des fruits décimaux de Villespassans et de son annexe d'Assignan. — 12 juin. Arrentement par le chapitre des fruits du prieuré de St-Pierre-de-la-Besse (Anglès). — 17 juin. Arrentement des fruits d'Olargues. — 9 octobre. Afferme de la « borio bassa » par le chapitre.

1580. — 4 juin. Procuration de M. le prieur mage, pour prendre possession d'un prieuré, dont il vient d'être pourvu en Auvergne, prieuré de St-Félix-en-Rouergue.

1564. — 10 février. Profession de foi des frères Pierre et Alexandre Cabrol, religieux du monastère de St-Pons. (Cette pièce est accompagnée de leur soumission manuscrite et de l'autorisation de l'évêque).

1611. — 13 décembre. Prix fait par les consuls de St-Pons, pour des réparations à la muraille de la ville.

1650. — 26 juin. Prix fait des ferrements de la porte de l'évêché.

1650. — 7 octobre. Procuration pour aller aux États. — 20 avril. Arrentement de la maison de ville.

1645. — 19 janvier. Arrentement de la « maison à loger de Ste-Colombe, qui est à la dame d'Agel. » — 9 mars. Accord des consuls de Ste-Vallière, diocèse de Narbonne, au sujet des charrettes qui avaient été réquisitionnées pour porter des munitions.

1649. — 1er juillet. Arrentement des noix du foiral.

1649. — 5 juillet. Arrentement du four de la ville mage.

1641. — 11 août. Résignation de la rectorie d'Aigues-Vives. — 12 août. Prise de possession de cette rectorie par M. Jean de Fleyres, chanoine.

1641. — 28 juillet. Cession de l'office de Prudent Lemaire à François Delort.

1644. — Divers arrentements d'équivalent à Aigues-Vives, Siran, Aigne, Assignan, Pardailhan, Cesseras, Cruzy, Montouliers, La Livinière, Minerve, Albagnan, Prémian, Olonzac, Félines-et-Ventajou, Riolz, Courniou, Caillo, La Souque, Ferralz.

H. 17. (Registre.) — In-folio; 342 pages, papier.

XVIme-XVIIme siècles. — Pièces fugitives (tome IX).

1611. — 8 février « Adeptio possessionis sacristiæ eclesiæ cathedralis Sancti-Pontii-Thomeriarum. »

1648 — 27 mars. Vente par Pierre-Jean Amblard, à François Delort, de l'office de notaire, qu'il possède à St-Pons.

1619. — 29 janvier. Le sieur de Cambon donne à prix fait diverses réparations de menuiserie à faire à la chapelle du couvent des Récollets.

1607. — 26 mai. Testament de Gabrielle de Gleizes, première femme du sieur Cambon; — procédure pour l'ouverture de ce testament.

1680 — 19 juin. Accord entre les Révérends Pères Récollets et Jean-François de Guibbal, au sujet d'une chapelle que ce dernier avait fait construire dans le couvent.

1625. — 6 novembre. Procuration des consuls des sept lieux principaux, pour emprunter. — 30 décembre. Procuration des mêmes pour plaider contre le syndic du diocèse. — 27 janvier. Déclaration faite par Anthoine de La Roque, capitaine, en faveur de son fils, qui avait obtenu du roi le droit de représailles sur les biens des rebelles qu'il avait combattus.

1607. — 7 janvier. Bail à prix fait de la réparation du grand pont de Riols. — 12 janvier. Bail du livre-taille de Riols. — 20 février. Résignation par Pierre de Bosquat, chanoine, du prieuré de Notre-Dame-d'Antinhagel, au diocèse de Béziers. — 18 mars. Réparations au grand pont de Riols. — Présentation de grades faite à Monsieur de St-Pons, par Jacques d'Augier, religieux; — par Raymond Cabrol, religieux; — par François de Villeneuve, chanoine à St-Benoit de Castres. — 10 mai. Quittance, par le syndic des pauvres de l'hôpital, du prix de l'arrentement d'un moulin à huile, que l'hôpital avait à Puisserguier. — 14 mai. Arrentement du prieuré de Courtz-les-Lézignan, au diocèse de Narbonne. — 24 septembre. Bail à prix fait de la réédification de l'église parroissiale de Labastide-Rouayroux.

1619. — 17 janvier. Procuration des consuls de Fraïsse.

1611. — 6 décembre. Résignation du prieuré de St-Paul-de-Massugnyes, au diocèse de Castres, par Guillaume Bousquet, prêtre de St-Pons. — 26 juillet. Quittance, par le sieur de Cambon, aux consuls de La Livinière et aux consuls de St-Pons.

1623. — 4 janvier, 15 janvier et 18 juin. Quittances par les consuls de St-Pons à Guillaume Locamus, syndic du diocèse. — 6 février. Deux quittances par le sieur de St-Martin, capitaine de carabiniers, à Pierre d'Augier, seigneur de Ferrières.

1630. — 4 janvier. « Arrentement d'une maison pour tenir le bureau de MM. les président, lieutenant et eslus en l'élection du diocèse de St-Pons » ; — fourniture du luminaire « et chandelles » dudit bureau.

1630. — 25 avril. Accord entre le sieur Cambon et les consuls de Fraïsse. — 12 juin. Arrentement de droits seigneuriaux, que possédait Francelin de Brugairoux, sieur de Malacan, dans les masades de Malacan, Brugairoux et Colombiers, au « diocèse » de Boissezon. — 5 juillet. Arrentement des dîmes de la rectorie de Cassagnoles. — 23 juillet. Déclaration faite par Messire de Rathe, conseiller du Roi et trésorier général de France, pour l'arrentement des droits seigneuriaux, que le Roi prend à Fraisse. — 15 août. Bail de la boucherie.

1585. — Divers arrentements du chapitre.

1682. — 10 décembre. Quittance par le gardien du couvent des Pères Récollets.

1642. — 2 juillet. Arrentements du four de la ville mage, des noix du foiral et du four de la ville moindre.

1567. — 11 septembre. Profession de foi du religieux Pierre du Guers. (A cet acte sont annexées : 1° l'autorisation de Mgr de Castelnau, évêque de St-Pons ; 2° sa profession de religieux, signée et scellée de lui.)

1598. — 8 juin. Service de l'église St-Martial.

1593. — 28 mai. Service de l'église St-Pierre de Riols. — 2 juin. Arrentement de la rectorie d'Aigues-Vives ; — service de l'église de Ferrières.

1595. — 25 janvier. Accord entre Chabbert de Saint-Pons et les consuls de Prémian. — 5 juillet. Arrentement de la rectorie de Félines.

1603. — 3 mars. Arrentement par M. de St-Pons, du prieuré de Villeneuve, près Béziers.

1644. — 7 février. Bail d'un four à chaux, par MM. du chapitre.

1563. — 8 octobre. Confirmation, par le chapitre, d'un acte concernant le prieuré de St-Crépin.

II. 18. (Registre.) — In-4° ; 472 pages, papier.

XVme-XVIIIme siècles. — Pièces fugitives (tome X).

1498. — 30 janvier. Arrêt du Parlement de Toulouse, établissant que l'évêque de St-Pons est tenu de contribuer, pour un tiers de ses revenus, aux dépenses nécessitées par les réparations à faire à l'église cathédrale et à l'évêché.

1692. — 29 juillet. Compte du travail fait par les pauvres aux abords de l'église cathédrale ; — note sur l'origine des fonds qui devaient servir à rebâtir le cloître.

1706. — Compte de la dépense faite par la fabrique : pour la réparation du porche, pendant les mois de mai, juin, juillet 1706 ; pour l'agrandissement de deux vitraux : « pour découvrir les vieux fondements de l'ancien chœur et démolir une grosse masse de bâtiment qui était sur les fondements. » — 16 mai. Mémoire pour le nombre de charrettes de chaux apportées par les bouviers. — 8 juillet. « Devis pour l'agrandissement des vitriaux qu'on prétend fère à l'église cathédrale de St-Pons. » — 7 août. Mémoires des travaux de serrurerie, de menuiserie, de vitrerie et de forge.

1707. — Février. « Dépanse pour les voyages des architectes », qui venaient étudier un plan de construction du chœur. Ces architectes étaient MM. Giral (de Montpellier), Clavel et Caribes (d'Alby), David et Médailles (de Béziers) et Monier (de Castres).

1706. — 3 mai. Prix fait de la réparation de l'église cathédrale. — 9 novembre. Quittance d'un tapissier de l'évêque. — 10 novembre. Compte des ouvriers qui ont travaillé au chœur, journée par journée.

1709. — Chefs de l'ordonnance de visite, rendue dans la cathédrale par Monseigneur de Montgaillard.

1707. — 19 mars. Deux pièces concernant la réédification de l'ancien chœur et du clocher « dont le travail feut presque parachevé. »

1714. — 6 décembre. Compte d'un travail de serrurerie fait à l'évêché.

1673. — Trois notes concernant la vaisselle d'argent que Mgr de Montgaillard s'était fait adresser de Paris daus deux coffres ; énumération de toutes ces pièces d'argenterie.

1713. — 16 avril. Quittance de Cauquil, tailleur de pierre, « pour une grande pierre de marbre qu'il a travaillé, avec les armes de feu Mgr l'évêque, qu'il a fait porter et poser sur son tombeau, au cimetière de la paroisse de S^t^-Chinian. »

1703. — 4 janvier. Lettre autographe de Mgr de Montgaillard, annonçant au premier consul de S^t^-Pons, qu'il vient d'acheter la charge de lieutenant de mairie.

1707. — 9 août. Déclaration du roi concernant les maires alternatifs, mi-triennaux et leurs lieutenants (imprimé). — 2 avril. Quittance de la somme de 8,100 fr. faite par M. Nicoly à Monseigneur de Montgaillard, pour le prix de l'office de lieutenant de maire de S^t^-Pons.

1730. — Mémoire manuscrit pour défendre au rachat que la communauté de S^t^-Pons a délibéré de faire de la lieutenance de maire ancienne et alternative ; mémoire manuscrit pour la ville de S^t^-Pons.

1729. — 22 mai. Copie d'une délibération des consuls de S^t^-Pons, décidant le rachat de la lieutenance de maire.

1693. — 11 avril. Nomination par l'évêque, de M. Gairaud, comme maire.

1692. — 27 avril. Édit du roi portant création de maires perpétuels et d'assesseurs.

An XI-1806. — Diverses pièces concernant la vente de la maison servant d'hôtel de ville, notamment : — 19 prairial an XII : une affiche manuscrite mettant la maison en vente ; — an XI, 26 messidor : enquête de commodo et incommodo pour la vente de l'ancienne maison commune ; — 20 thermidor : procès-verbal d'estimation de l'ancienne maison commune ; — an XII, 23 messidor : « procès-verbal tenu pour la vente de l'ancienne maison commune ; — an XIV : soumission pour l'achat de l'hôtel de ville, au prix de cinq mille francs ; — 27 frimaire : procès-verbal de renvoi de la vente de l'ancienne maison commune ; — 27 prairial : cahier des charges de l'adjudication de l'ancienne maison commune ; — 1806, 19 mars : procès-verbal d'estimation de l'ancien hôtel de ville.

1689. — Inventaire des titres et papiers de l'hôpital de la ville de S^t^-Pons, remis à Monseigneur l'évêque, par les héritiers de M. Coduro, procureur des pauvres. — Mémoire pour les hôpitaux de S^t^-Pons et de La Salvetat, contre le chapitre de S^t^-Pons. Autographe de Monseigneur de Guénet, évêque de S^t^-Pons, au sujet de cette même affaire (5 juin 1730).

1693. — 18 avril. « Roolle des peauvres mendians de la petite ville et faubours » (ce rôle s'élève à 86 pauvres) ; — id. mazades (144 pauvres). — Répartition de sommes qui doivent être payées pour le soulagement des pauvres entre les contribuables de S^t^-Pons sans date). — « Estat des biens de l'hôpital de la ville de S^t^-Pons en Languedoc et de ce qu'il a perdeu par la réduction des rentes. » — Diverses notes relatives à l'hospice. —An XII, 24 brumaire. Procès-verbal relatif aux meubles trouvés dans l'église paroissiale.

1651. — 25 mars. « Extraict de la prétandue élection consulaire faicte par les habitans monopoles de la ville de S^t^-Pons-de-Thomières. » — An 4, 10 brumaire. Procès-verbal de nomination du président de l'administration municipale de S^t^-Pons.

II. 19. (Registre.) — In-folio ; 398 pages, papier.

XVII^me^-XVIII^me^ siècles.—Pièces fugitives (tome IX).

Délibérations du conseil général des habitants de Vélieux diocèse de S^t^-Pons (du 11 mai 1781 au 29 juin 1783 et du 7 mars 1784 au 22 juin 1792).

1793. — 21 et 22 janvier. Inventaire à Vélieux des biens de Jean Fort, ancien curé de la paroisse et seul émigré de toute la communauté.

1791. — 9 mai. Prestation de serment de Benoît, prêtre.

1790. — « Rolle des biens immunes de taille et droits privilégiez, dépendants de la municipalité de Bélieux. » Sur cet état figurent le prieur de Vélieux, le chapitre S^t^-Just de Narbonne et Monsieur de Thézan, seigneur engagiste.

1784. — 4 août. Note rédigée par Pomayrol, notaire à S^t^-Pons, contenant l'état de tous les registres de minutes qui lui ont été remis par son prédecesseur Cros Le Bailly.

1674. — 23 mars. Fondation de chapellenie faite par la veuve de Pierre-Jean Amblard, sieur de la Saurine, « dite chapelle des Trois-Roys ».

1821. — Note relative à l'ancien portail de S^{te}-Barbe et à sa démolition.

1678. — Bail de la sacristie.

1758. — 11 janvier. Lettre du curé de Minerve au juge de S^{t}-Pons, au sujet des chèvres que l'on prétendait défendre aux habitants de tenir.

1752. — Difficultés qui s'élèvent entre le syndic du bureau de charité et le maître particulier de la maîtrise des eaux et forêts.

1793. — Plainte contre la municipalité.

1711. — Pièces d'un procès intenté par M. Abbadie, promoteur du chapitre, à M. Le Gentil, chanoine, au sujet de la grossesse de la demoiselle Maurin. — « Estat de ce que Monseigneur de S^{t}-Pons, et Monsieur l'abbé de Fontfroide prennent dans le prieuré d'Assignan, pour 1687, 1688, 1689 ; — Id., dans le prieuré de Ferralz et de S^{t}-Jean-d'Autèze ; id. de La Salvetat. » — Etat des revenus de La Bastide de 1709 à 1711.

1644. — 2 août. Contrat d'afferme du droit de péage et coupage de la ville de S^{t}-Pons, fait par l'évêque et les messieurs du chapitre.

1798. — Plan figuratif de la maison du sieur Molinier, près le pont du foiral.

1718. — Écritures du procès des hôpitaux contre le marquis de Foix. — Factum pour Messire François-Gabriel de Thezan du Poujol, archidiacre de l'église cathédrale de S^{t}-Pons, conseiller au Parlement, contre le chapitre (imprimé de 12 pages).

1689. — 15 novembre. Transaction entre l'archidiacre et le chapitre. — Note du bureau diocésain relative à ce procès, et contenant des détails sur les bénéfices alloués aux manses et dignités du chapitre depuis 936. — Note de Mgr de Montgaillard pour le procès contre le chapitre, contenant des détails sur sa nomination.

1712. — Instruction pour Messire Jean-Louis de Crillon, évêque et seigneur de S^{t}-Pons, contre le chapitre, contenant le détail de la portion des fruits que prend l'évêque dans certains prieurés.

1751. — 12 décembre. Délibération du clergé sur les décimes de la dignité d'archidiacre.

1779. — 25 avril. Copie d'une lettre écrite par Monseigneur de Montgaillard à M. de Murviel. — « Mémoire pour servir d'esclaircissement de toutes les affaires qui seront passées d'entre Monsieur l'abbé de Murviel, et Monseigneur l'évêque de S^{t}-Pons. » — Mémoire pour le chapitre de S^{t}-Pons, contre l'archidiacre. — Lettres de vicaire de Cruzy, accordées par Mgr de Bruyères-Chalabre à Paul de Peyronnet (octobre 1779).

1789. — 27 juin. Résignation par Pichon de son canonicat. — Six lettres de prêtrises, signées de Messire de Bruyère-Chalabre, de Montgaillard, de Guénet, J.-J. de Fleyres, évêques de S^{t}-Pons. — Titre de l'ordre de la décoration de la Fleur de Lys (avec le ruban).

1790. — 29 novembre. Quittance d'une « contribution patriotique » délivrée par le receveur des tailles de S^{t}-Pons. — Nomination de M. J. Tarbouriech, avocat à S^{t}-Pons 23 mars 1780).

An X. — 16 fructidor. Lettre de M. Autié, curé, invitant le président du tribunal à un *Te Deum* chanté en l'honneur de la proclamation de Bonaparte, comme consul à vie. — Plainte du syndic du clergé au sujet de faits scandaleux qui se produisent contre les prêtres et dans les cérémonies religieuses de Saint-Chinian. — « Prédiction de S^{t}-Césaire, évêque d'Arles, mort en 542, tirée d'un livre intitulé : *Liber mirabilis*, imprimé en 1501, en gothique, fidèlement traduite du latin ». Cette note manuscrite prédit la Révolution et ses divers évènements. — « Hymne à l'honneur des glorieuses vierges de Jésus-Christ, sur le chant « Jesus corona virginum ».

II. 20 (Registre.) — In-folio ; 528 pages, papier.

XVII^{me}-XVIII^{me} siècles. — Pièces fugitives (tome XII).

« Brevet de l'alivrement de la ville de S^{t}-Pons-de-Thomières » contenant 237 articles, et s'élevant à 2.480^{l} 3^{s} (s.d.).

1755. — 28 octobre. Testament de M. Jean Dalbin, recteur de l'église S^{t}-Martin-du-Jaur.

1713. — 28 février. Expédition du testament de feu Mgr l'illustrissime et révérendissime Messire Pierre-Jean-François de Percin de Mongaillard, évêque et seigneur de S^{t}-Pons, par lequel il institue pour ses héritiers les hospitaux de S^{t}-Pons et La Salvetat et fait plusieurs autres legs.

1705. — 15 mai. Lettre autographe de Mgr de Montgaillard à Mr de Murviel, au sujet des difficultés qu'il avait avec son chapitre.

1665. — 25 juillet. Certificat du serment de fidélité de Monseigneur de Montgaillard, délivré par Pierre de Cambou de Boislin, premier aumônier du roi, duquel il résulte que l'évêque de St-Pons avait prêté serment à la date ci-dessus, dans la chapelle du château de St-Germain-en-Laye.

171.. — Notes et mémoires pour un procès pendant entre le chapitre et l'évêque, sur les droits de dîme et tasque, que celui-ci prenait à Ferrals, Assignan, Cessenon, Riols, La Salvetat, La Bastide et du droit qui était dû aux pauvres.

1668. — Installation de M. François-Gabriel de Thézan d'Olargues à l'archidiaconé du chapitre, en suite de la démission en sa faveur d'autre François-Gabriel de Thézan, d'Olargues du Pujol.

1715. — 23 septembre. Procuration de M. Fages, aumônier du duc d'Orléans, pour fonder une place de prébendier dans l'église cathédrale.

1777. — 8 décembre. Prise de possession de la cure de Cessenon.

1792-1818. — Affiches de l'époque révolutionnaire ; — pièces diverses concernant les bâtiments de l'ancien évêché et de l'ancien hôtel-de-ville, l'école secondaire, le tribunal et la halle de St-Pons.

1713-1726. — Rôles des habitants de la ville et communauté de St-Pons, pour la capitation des années 1713 et 1726.

1711. — « Estat pour la relation des biens nobles de la ville de St-Pons en 1711, » contenant, en outre, les biens nobles et seigneuriaux de Félines, Cassagnoles, Cessenon, Prémian, Berlou, Olargues, Anglès, Marniès, Fraïsse, La Salvetat, Cruzy, Cesseras, St-Chinian, Azilhanet, Olonzac, La Bastide, Ferrals, Aigne, La Caunette, Aiguesvives, Montoliers, Agel, La Voulte, Rieussec, Vellieux, Bouisset, Siran, Oupia, Pardeillan, Villespassans, Assignan, Pierrerüe, St-Martial, La Livinière et Beaufort.

1767. — 18 mai. Titre de participation aux prières et aux offices des Chartreux, signé et scellé par le père Étienne Bielet, prieur et général de l'ordre.

TEXTES EN LANGUE D'OC

DU PAYS DE SAINT-PONS.

1442-1600.

Nous réunissons ici :

1° « Le livre des franchises et libertés des habitans de la ville de Saint-Pons », qui est, non la copie, comme ce titre pourrait le faire croire, mais seulement l'inventaire analytique, dressé en 1442, des documents y mentionnés (Cf. ci-dessus, p. II) ;

2° Les textes provençaux compris dans le registre du fonds Sahuc, classé aux archives municipales de Saint-Pons sous la cote *II. 6* (Voy. ci-dessus, p. 68-69) (1) ;

3° Un document étranger à ces archives, mais qui intéresse l'histoire de Saint-Pons, et dont une copie, d'après laquelle nous le publions ici, avait été prise, en 1876, par notre ami Anatole Boucherie, dans l'étude de M. Gros, notaire à La Salvetat, non sur l'original, qui paraît perdu, mais sur une copie du XVII^me^ siècle ;

4° Divers actes concernant des particuliers, copiés aussi par Boucherie dans les minutes du même notaire, à l'exception du dernier, qui fait partie de l'art. *II. 15* des archives municipales de Saint-Pons, et dont le principal intérêt consiste dans la preuve nouvelle qu'ils fournissent de l'emploi de la langue d'oc dans les actes publics longtemps après l'ordonnance de Villers-Cotterets (1539).

C. CHABANEAU.

---

(1) Ces textes, d'un certain intérêt pour l'Histoire littéraire, seront étudiés ailleurs, et comparés aux versions, meilleures ou plus complètes, que l'on connaissait déjà, d'ouvrages analogues ou identiques.

I.

LE LIVRE DES FRANCHISES ET LIBERTÉS DES HABITANS DE SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES.

INTITULATIO LIBRI : LE LIVRE DES FRANCHISES ET LIBERTÉS DES HABITANS DE LA VILLE DE SAINT-PONS-DE-THOMIÈRES[1].

P. 1. En aquest libre trobaras las libertatz et franquesas que son donadas et auctriadas a la vila et civitat de Sanct Pons per los senhors abbatz et evesques de Sainct Pons, las qualz libertatz et franquesas sont estades trachas de las cartas en que se contenon las dichas franquesas et libertatz ; et trobaras en aquest libre, sy negun fasia dopte que las causas contengudas en lo presen libre non sian vertadyere[s], que cascuna de las dichas cartas, en las qualz las dichas libertatz son contengudas, son senhadas per alfabet, en la forme que es en lo present libre ; et aqui trobaras la veritat. Loqual libre es fach l'an mil quatre cens quarante deux, contan de la Nativitat, en lo sindicat de mestre Peyre Gleyas, mestre Johan Garrigue, Johan Cantobre, sindix en lo dit an, et fonc escript per la ma de Bernat Fabre de Sanct Pons.

Et premierement : En une carta en que trobaras aytal senhal **A**, son contengudas las libertatz et franquesas auctriadas par Moss^{r} Peyre, abat del monestier de Sanct Pons, a la vila et civitat de Sanct Pons, laqual carta comenssa : *Noverint universi quod anno incarnationis Christi millesimo CCC^{mo} undecimo, Domino Philippo, rege Francorum regnante, II^{o} kal. junii congregata universitas, etc.*

Premicrement, de la leuda de la Salvetat, de Lineyras, et de Riolz en qual maneyria se deu levar. Leuda.

Item, dels usatges de Moss^{r} de Sainct Pons et dels beneffíciatz del monestier, en qual maneyra se devon levar. Usages.

2 Item, que los habitans de Sanct Pons puescan pezar am lor propri pes fe, lauza, lenhas, caus, sans demandar licencia a la court. Del pes.

Item, que tota persona de Sanct Pons, avens (2) hostals, molins loguatz, puescan tanquar et clavar (3) am clau ho cadenat las portas dels hostals, molins, sans licencia, passada la pagua, et retener las causas que seran dedins lo dich hostal ho molis, tant que sia pagat de son loguier. Del loguier des hostals.

Item, que cascus de Sanct Pons puesca far ensenhar sos enfans en son hostal, ho aqui ont li plazera, et far los ensenhar de sauteri, pars, accidens, et autres menors actors. De l'escolle

Item, dels notaris, que d'ayssi avant cascun complaignent vengua a Moss^{r} l'Abat, ho son loctenen, ho a son viguier temporal, et que aquel agia taxar a son albitre, salvat et retengut que las actas scripturas antiquas demoren en lor drech coma eran par avant. Dels notaris

Item, sobre aquo que lo prior de Sanct Martin demandaria et levaria (4) de las nupcias otra que non devia, fonc (5) ordenat que leves segum la dot que prendian los maritz. De la dot.

---

[1] Ce titre occupe le premier feuillet écrit du ms., lequel n'est pas compris dans la pagination. Au bas on lit : « Pour Dardet Fabre. » Le tout de la même écriture, qui est aussi celle du corps du ms. Le verso est en blanc. Deux feuillets aussi en blanc précèdent.

(2) Ms. *a vons*. — (3) Ms. *claver*. — (4) *Sic* ; corr. *demandava et levava ?* — (5) Ms. *font*.

Deymes et tasques.

Item, sobre lo fach delz deymes et de las tasquas, quar los deyma[y]res et tasquayres * extimaran (1) las garbas a lor voler, et en aquo compellian los laboradors a pagar juxte l'estima par els facha, fonc (2) ordenat par Mossr l'Abat la maneyra coma ce devya deymar et tasquar. 3

Dels couraties.

Item, dels coraties, que la vila elegis, et Mossr pren lo sagramen, et de lor trebailh, que devon levar per las causas que vendran, et que sian bons et lialz ; et en cas que se trobes que no fosson prodomes, Monssr los pot privar del dich offici de corataria et pervesir d'autras.

De obrar las lanas (3).

Item, aquels que trameton o porton lana filhala fora de la vila, per causa de obrar, tenher o filar, que no sian tengut de pagar neguna leuda, sino que las causas dessus d. se vendesson.

De la caus.

Item, dels forns de la caus, que a cascuna personna de la vila sia legut de far forn ho forns en la terre del monestier, exceptat devesas, et que non prengan grosses albres, sino per la edifficacio dels forns, sino boysses et lenhas menudas, et que la caus non se puesca vendre fore de la terre sans licencia.

Deymes dels cabris.

Item, dels cabriez que hissiran de las cabras que son en los ostals, las qualz son appelladas bayllas, non se deu pagar, per deyme de cascun cabrit, sino ung denier.

Dels decretz.

Item, que los officiers de Mo͂nssr, spiritualz * ho temporals, no puescan prendre ny levar, per cascun decret que entrepauzaran, sino v. s. t. 4

De la pesque.

Item, que a cascuna personna de Sanct Pons sia legut de pescar en las ribeyras, exceptas los deveses del monestier et en lo temps acoustumat.

De lavar draps.

Item, que coma Monssr l'Abbat agues facha far una crida que neguna personne non auzes lavar draps en la ribeyra, quant hississon de las tinas, ni troquas, ny cuers, ni neguna causa que pogues dampniffiear le peys, sotz pena de LX s. ung denier ; laquala cride et pena (4) demandarian (5) los de la ville esser revocada, fonc (6) ordenat per Mossr l'Abat, facha enformacio, que la dicha pena fos revocada, et que cascus pogues lavar draps, troquas et cuers, exceptat caussinada, que en aquelle no vole consentir, et prohibit que la pastellada no se mezes en la dicha ribeyra, de Pantacosta entro Sanct Johan.

Secondement : En una carta an tal senhal **B**, sagelada de tres sagels, que comenssa : *In nomine Domini amen. Anno * incarnationis Christi millesimo CC° octuagesimo septimo, regnante rege Philipo, XVIa kal. novembris, noverint universi quod cum inter homines et universitatem ville Sancti Poncii Thomeriarum, Narbonensis diocesis, ex parte una, et reverendum patrem dominum R., Dei gratia monasterii Sancti Poncii Thomeriarum abatem, et ipsum monasterium ex parte altera...* 5

En la qual carta si contenon las libertatz, priviliegis, donatz et auctriatz per lo dit Monssr l'Abat et son monestier, et autres beniffiriatz de la diche gleya, convocas *ad sonum campane capitularis, etc.*

De paysses.

Et premeyrament, que les habitans de la vila puescan uzar, gausir de paysser am lus bestialz en la deveza appellada de Palmotz, exceptat porcs, tant que en la dicha deveza non agia glans.

Dels contes.

Item, la maneyra coma los sindicz ho autres aven administracion devon rendre conte de las talhas, que son estadas empauzades en lor temps, davant Mossr l'Abat, ho en aquel al qual sera comes per Mossr l'Abat, et en lo loc en que los dichs contes se devon rendre, ny qualas gens y devon esser, ny en quant de temps devon (7) esser rendutz.

---

(1) *Sic* ; corr. *extimavan*. — (2) Ms. *font*. — (3) Ms. *lenhas*. — (4) Ces mots (*laquala... pena*) sont immédiatement précédés dans le ms. de ceux-ci : *de laquala crida et pena*, qu'on a omis d'effacer. — (5) *Sic*; corr. *demandavan*? — (6) Ms. *font*. — (7) Ms. *devan*.

De deffendre an l'Abat.

Item, que coma Moss^r l'Abat et demandaria (1) que los consolz de la villa de Sanct Pons no (2) poguesson ny
6 deguesson agir ny deffendre * contra lo dit Moss^r l'Abat, ny contre lo monestier ny en la juridictio del monestier,
mas fonc ordenat que totas vegadas que los dichs consolz volran agir ho deffendre contra lo dich Moss^r l'Abat, ho
monestier, ho juridiction del monestier, que los sindicz elegidors en las causas que volran puescan agir ho deffendre.

Deymes d'anhels

Item, la maneyra ny en qual temps los anhels, cabris, vedels, pourcelez ou pourcelz de la terre de Sainct Pons se devon deymar (3).

La devese Cascalana de paysser.

Item, sus lo fach de la devesa appellada Casc[a]lana, que Moss^r l'Abat disia que el podia mectre porcs estranchs a sa voluntat, a cauza (4) de paysser, fonc ordenat que Monss^r l'Abat puesca mectre en la dicha deveza porcs estranchs, a causa de paysser, et nonremens los habitans et talhables de la villa puescan mectre en la dicha deveza, a causa de paysser, sos propris porcs, quant en la dicha deveza aura glans, en pagan tres obolos per cascun porc, et aqui amassar glans juxta la forma et manyera acoustumada et encartada.

La devesa de Rossilhas.

Item, que Monss^r l'Abat dizia et affermava que el podia vendre, donar ho logar lo pastural de la deveza appellada
de Rossilhas et de Lequa, davant la festa de Sanct Pons, fonc deffenit et declarat que si los habitans de la vila los
7 erbatges pasturalz de las dichas * devezas volon comparar ho logar, que vengon a luy ho a sa court, et en cas que
non y venguon, el ho pot vendre ou donar a son plazer.

Des cops.

Item, que Monss^r l'Abat demandava que tota persona que descargues blad en la place de la villa de Sanct Pons, jotz la cuberte de las pilas ho deffore la cuberta. venda ho no venda, pagues cops, quar en ayssi era acoustumat os temps passatz, fonc (5) ordenat, per los arbitres que tota persona que descargues blat dins la cuberta de las pilas...

Clausura.

Item. sobre una clausura facha per Monss^r l'Abat en lo puech de Banassa, laqual clausura requirian los sindix estre ostada, fonc ordenat que la dicha clauzura fos.....

Del deves.

Item, sobre lo fach dels devezas del dich Moss^r l'Abat et de son monestier, dizian los habitans de la vila que hy podian pescar ; fonc (5) ordenat per los dichs arbitres que negun non y auze pescar an pena, ny en autre maneyra, sans licencia de Monss^r l'Abat ho dels sieus.

De la devesa de Palmos.

Item, sobre aysso que los habitans de la villa de Sanct Pons dizian que elz avian us et coustuma de paysser an
8 lus bestialz en la deveza appellada de Palmotz, fonc (5) pronunciat per los arbitres que los * habitans de la ville pues-
can paysser an lurs bestiars en la dicha devesa, exceptat porcs, ainssi coma uzan en l'autre terre de Riols, mas que
non agia glans en la dicha deveza.

Dels sergens.

Item, sobre aysso que los consolz ho sindicz disian et affermavan que los servens de Monss^r l'Abat no devian penre negun salari delz habitans de la ville. per cause de citar ho penhorar sos adversaris en la dicha villa, fonc pronunciat par los dichs arbitres que los servens d'ayssi avant no recipian neguna causa dels habitans de Sanct Pons per las diches citacios.

De la leuda.

Item, sobre aysso que los sindix dizian que Monss^r l'Abat non devia levar ny penre neguna leuda ni cops dels habitans de Sanct Pons en la terre de Riols, fonc pronunciat per los dichs arbitres que los habitans de Sanct Pons no sian tengutz de pagar leuda ny cops de deguna cauza que sia estade leudada a Sanct Pons.

De pescar en la rybieyra communa.

Item, sobre aysso que Moss^r l'Abat avia fach cridar a votz de trompa que neguna personna non auzes pescar en la ribeyra communa Las Telanas en aucun temps devedat, fonc ordenat per los dictz arbitres... en la carta ho trobaretz.

---

(1) Corr. *demandava.* Il doit manquer un autre verbe avant *et.* — (2) Ms. *non no.* — (3) Ms. *deymer.* — (4) Ms. *et cruza.* Cf. une ligne plus bas.. — (5) Ms. *font.*

De exequter pour les tailahs.

Item, sobre aysso que la Universitat dizia * que las penhoras prezes ho prendedoyras per las talhas no se devian 9
rendre per los curialz de Monssʳ l'Abat, non appellada partida, fonc ordenat et pronunciat per los d. arbitres que las dichas penhoras non sian rendudas ny restituadas per los curialz, sino que premeyramen sian appellatz davant lo juge los tailha[y]res et sindicz, et auzis en lor rayso sommairement et de pla, et las penhoras prezes se demoro, tant que sia conogut per la court.

De vendemiar.

Item, sobre aysso que la Universitat dizia que non deu esser donat per la cort negun empeichamen en aquelz que volon vendemiar, et que alcuns avian donat argent a la cort, et coma fos cauza fora de razo, que l'argent donat per aquela cauza fos restituit, fonc pronunciat et declarat per los dichs arbitres que Mossʳ l'Abat rende et restituisca las peccunas prezas per aquella cauza, et que d'ayssi avant degun non auze vendemiar, entro que los autres de la villa vendemien, sans licencia de la cort.

De las mesuras.

Item, sobre aysso que la Universitat dizia et demandava a Monssʳ l'Abat que el tengues sufficiens mesuras dejotz la cuberta de las pilas, aqui ont es acoustumat en la vila de Sanct Pons continuadamen mezurar et tener aqui per lo dich Monssʳ l'Abat cops et 1/2 cops lialz, et aqui sian mezes, en ayssi que xliii cops fassan una pila, et en los molis fassa tener juxtas et leals ponheyras et 1/2 ponheiras, fonc ordenat et pronunciat que (1) las cauzas dessus dichas que los cops, et 1/2 cops, * ponheyras (2) sian bonas et lealz, et que en ayssi sia fach et servat. 10

Dels forns.

Item, sobre los forns de la vila, que requerian los sindix que fossan mermatz, mas d'aquesta materia non qual parlar, quar la vila te a sa ma, per que etc.

Dels notaris.

Item, sobre lo fach delz notaris, que Monssʳ l'Abat de[u] crear may notaris, fonc ordenat que actendut que en la vila non avia sinon que ung notari, lo qual non podia actendre en las causas, fonc ordenat que Mossʳ l'Abat ne provezis de dos autres notaris, am protestacio que el ne pogues may mectre, sy loc hy avia.

De las penas.

Item, sus aisso que la Universitat requeria a Monssʳ l'Abat que el remezes las penas par el empauzades, sobre aucunas preconisations per el fachas, las qualz eron prejudiciables a la causa publiqua, las qualz foron remezas.

Des libertatz emologadas.

Item, sobre aisso que los sindicz, per elz et en non de la Universitat, requeriron al dich Monssʳ l'Abat et al monestier que totas libertatz et franquesas, donadas et auctriadas per el et per sos predecessors, el confermes, ratifiques et emologues, las qualz foron ratiffieadas per lo dich Monssʳ l'Abat.

De compromis.

Item, sobre aysso que quant una plaidegaria fos meza en compromes, que los compromissaires puescan recebre
instrumens, * testimonis an sagramen, sans licencia, mas que si era cas que convengues aver testimonis, ho pro- 11
anssas, que aquelz sian compellitz per la cort del senhor.

Del camby.

Item, sobre aysso que los sindix et autras habitans en la vila de Sanct Pons poguesson tener taula de cambi en la vila, fonc ordenat que senes fan (3), exceptat xl jorns.

En une carta am talh senhal **C**, que commence : *Anno Domini millesimo CCCᵐᵒ LXX° VII°, domino Karolo Dei gratia rege Francorum regnante, die XXVIIIᵃ aprilis, noverint universi, etc.*

Dels herbatges de Riolz.

En la qual carta conte que los habitans quistables de la vile de Sainct Pons puescan et valhan d'ayssi avant et per tos temps mectre et far mectre per familiars, que puescan paisser, jazer et pernoctar de dia en de mielhs (4), liberalmen, sans pena et sans licencia de negun, en la juridictio et terra de Riolz, lus bestiars lainis, cabris, bovis et azenis, et totz autres bestiars, exceptat pores, en ayssi coma las personas et gens de Riolz fan ; dels quals pores metedors en la dicha terre, a cause de paisser, en la dicha terra los d. de Sanct Pons et juridicio d'aquella, los d. de Sanct Pons dizon aver certanes et coustuma et libertat, ayssi coma es encartat en lo libre de las costumas de la vila, et sobre la playegaria et letegi mogut per aquesta causa en la cort real de Bezers, *silencium perpetuum dictis partibus imponent.*

---

(1) Corr. *sus* ou *sobre*. — (2) Suppl. *et 1/2 ponheyras*? — (3) *Sic; senes* termine une ligne ; corr. *s'en estian* ou *s'en estessan*? Ou y a-t-il une lacune? — (4) *Sic* ; corr. *e de nuechs* ?

12 En una carta en tal senhal **D**, que comenssa : *In Dei nomine amen. Anno incarnationis ejusdem millesimo CCC^{o} XLIII^{o}, illustrissimo principe domino Philippo rege Francorum regnante, die tercia mensis januarii, noverint universi,* etc.

Dels arbres de la terre de Riolz.

Que coma la Universitat de Sanct Pons et habitans d'aquella fosson en pocessio et saisina, et sans contradicio neguna, de lenhar et lenhas far qualas que sian, sens negun ban ny pena, sia verda ho sequa, trencar, et fendre et amb elz aportar a lor voluntat, et portar a Sanct Pons ho en autra part (1), en tota la terra et destrech de Riolz, et trencar en tota la dicha terra totz albres a pe et assima, et en lurs propris uzes applicar, et lo dich Moss^{r} de Sanct Pons dizen, et afferman, et negan totas las causas per (2) la civitat propauzadas.

Dels devesas de Riolz.

Dizia may et affermava la civitat de Sanct Pons que coma Moss^{r} de Sanct Pons et sos predecesseurs aguesson
donada en lo temps passat alcunas dev[e]zas en la terre de Riolz, la qual causa era en grant prejudici et dammage de
tota la terra, et en las dichas devezas mezas penas et bans de novel mezes, los habitans de la villa de Sanct Pons de-
mandavan esser revocadas et anulladas, et Moss^{r} l'Avesque dizia lo contrari, que el et sos predecessors eran en pos-
sessio et saizina de tot lo contrari. Tamden delz debatz et questios mogudas, et de las cauzas deppendens et
13 emergens d'aquelas, cascunas de las partidas, volens * venir a pactz et bon accordi, et sobre aysso lo discret maistre
Bernat Garrigue, notari et procuraire de Monss^{r} de Sanct Pons et del venerable capitol de Sanct Pons, en aysso
special poder aven, et d'autra part R. maistre Darde Serven, Steve de Amolhan jove, sindix de la villa de Sanct
Pons, se compromezero al dich et pronunciatio delz discretz senhors Moss. Steve Boscarel, official de Sanct
Pons, Jacme de Rollac, bachelier en leys, et Pierre Roger, monge, coma arbitres, et amicables compozidors, los qualz
arbitres pronunciero, deffiniro et declarero, en la forme que s'en sec :

Libertatz de Riolz.

Que delz albres appellatz euzes, aladerns, royres et brucx los habitans de la vila ni fepnas non no (3) puescon
ny auzon trencar ni penre lenha verda en la dicha terre a pe ni assima, sinon tant solamen branquas, et que la (4)
magor branca per sima demore, sinon per edificis, ho reparatios d'hostals, molis, tiras, vaycels, payceiras, arquas,
tenhedors et bezals, et per autris edefficis o reparacios, et que en cas puescon penre et portar totz albres et lenha
verda et sequa, a pe et assima, et branquas, sens neguna pena, exceptat empero arbres que sian prop de las mayos,
en las qualz mayzos delz mazoyers principalz fassan lar et fuoc, et tota la terre per dez canas, et aysso ajustat
que los dichs arbres per las cauzas et edefficis dessus dichs sian convertitz, et no en autra cauza ; et en aquel
cas que neguna persona sia trobada fazen lo contrari de las cauzas dessus dichas, es tengut de las penas aqui
14 autriadas ; et que neguna persona de las dichas * fustas non auze vendre, ny gitar fore de la terre de Sanct Pons, sotz
pena de LX s. t., et en la fo[r]ma et maneyra que los habitans de Sanct Pons an en la terra de Riolz (5); et que los
habitans de Riolz agan et puescan gauzir en la terra de Sanct Pons, coma aquelz de Sanct Pons en (6) la terre de
Riolz.

Delz devesas a devesar.

Item, sobre lo fach delz devezas donas sa entras per los dichs senhors, fonc pronunciat et declarat per los dichs arbitres que, en aquel cas que las devezas donadas per el, ho per sos predecessors sa entras, sian dampnozas ni prejudiciables als habitans de Sanct Pons, al jutgamen de dos bos hommes et prodhomes no sospechozes, elegis o elegidors, et avedors per lo dich Moss^{r} de Sanct Pons, de quatre homes de Riolz premier nopnatz per los de Riolz ensems, et autres dos prodomes de Sanct Pons elegidors per Moss^{r} de Sanct Pons non sospechozes, que al dich d'aquels la cauza sia reparada, aven sagramen d'elz.

---

(1) Ms. *pars.* — (2) Ms. *par.* — (3) *Sic;* corr *ne.* — (4) Ms. *lo.* — (5) Le ms. répète *de Riolz.* — (6) Ms. *an.*

De ce mesmes.

Item, si quas avenia que lo dich Mossr de Sanct Pons, ho ses predecessors d'ayssi avan volguesson donar negunas deyezas en la dicha terre de Riolz, que premeyramen agan a far crida a votz de trompa, per lo loc de Sanct * Pons, 15 que si hi a neguna persona que vuelha dire que aquela deveza sia danpnoza, ni prejudiciable, que vengue dedins quinze jorns, facha la preconizacio, et vengue dire et allegar del prejudici de las dichas devezas, que sia mes en quatre prodomes elegidors, et sian prodomes et non sospechozes, et que los dichs quatre prodomes o la magor partida d'aquelz dizon que las dichas devezas se puescan donar sans prejudici, ho digue que nosse pot far sans prejudici.

De ce mesmes.

Et encontenen Mossr l'Evesque las causas pronunciadas et declaradas per los d. arbitres en auta votz confermet et emologuet (1).

En una carta en tal senhal **F**, que comensa : *In nomine Domini, noverint universi presentem paginam inspecturi, quod cum inter dominum Poncium, Dei gratia Sancti Poncii Thomeriarum abbatem, et conventus ejusdem loci ex una parte, et universitatem habitancium in villa Sancti Poncii ex altera, super quibusdem* (2) *capitulis continent...*

En la dicha carta son contengutz los privilegis et libertatz, donatz et auctriatz per lo dich Mossr l'Abat en la forme que s'en sec.

Dels forns.

Premeirament, dels forns de la vila, de[l]s quals forns non cal pus aver debat, car la vila los te a sa ma. 16

De pena et confiscq de bes

Item, que si alcun homme de vila era condempnat a sostener pena corporal, que los bes no sian confiscat al senhor per aquel cas.

De pes de vendemia.

Item, que la saum[a]da de vendemia, que se appella saumada vendedissa, que se ven ho se pague per los uzatges, non deu pezar, entre las semals et la vendemia, sinon IIII m. XXI l.

Dels herbages.

Item, que bestiars grosses et menutz dels habitans de Sanct Pons puescan paysser en los erbatges et pasquiers, sans neguna pena, en la terre de Riolz, exceptat porcx.

Dels herbages de la Salvetat.

Item, que Monssr de Sanct Pons non deu vendre ni logar erbatges ni pasquiers en la terre de la Salvetat, en los locs dits de Lequa, ni de Linyeyras.

Deymes de vendemia.

Item, que cascuns es tengut de portar los deymes de la vendemya de Sanct Pons et de Riolz al cellier del senhor.

Dels journals dels podaires.

Item, que los podadors et fougadors de las vinhas son tengutz de donar ung jornal al senhor, ho deux deniers 17 per lo jornal, de Caramentrant entro Rampalm, et que sia ad optio d'aquel que dona lo jornal, et que si en aquel hostal avya may de gens, non es tengut de donar sino los II d.

Des molins.

Item, que a casceuns avens molis en la ribeyra de Sanct Pons puesca et li sia legut de tarir los bezalz delz dichs molis, per reparatio delz dichs molis, senes frau, et si se truba peys en los dichz bezalz, los podo penre et portar, senes neguna pena.

Videatur.

Item, que casceuns que pague uzatge per los molis....

Item, que quant las donas veuzas tornaran en nupcias, son tengudas de donar a la cort, per c soutz malgoyres, XVIII d.

De las mesures tasquarenques.

Item, del eyminal tasquarenc (3), an lo qual las tasquas se levon, que demore en sos termes.

---

(1) Corr., en rattachant cette phrase à la précédente, *conferme et emologue*? — (2) *Sic.* — (3) Ms. *tasquarent.*

Item, del deyme del vinhier de Salessas, que ce porte al cellier.

Del deyme de Salessas.

18 Item, que lo prior de Riolz puesca et dega amassar, en la deveza de Ardoana, per tres jorns las glans a sos ops, et passat los dichs tres jorns, que los habitans de la vila de Sanct Pons puescan amassar en la dicha deveza las glans, et que cascum d'aquelz que en la dicha deveza amassaran glan es tengut de donar ung jornal (1) al senhor.

De la devesa de Ardoana.

Item, que quant la glan sera amassadoyra en la deveza Cascalana, que[a] cascun habitant de la vila de Sanct Pons sia legut de amassar las glans en la dicha deveza, mas que cascun d'aquelz es tengut de donar ung jornal al senhor.

De la devesa Cascalana

Item, que los porcx habitans en la vila de Sanct Pons puescan paysser en la dicha deveza, en pagan per pasquier per cascun porc tres mealhes, mas porc estranc non y deu paysser.

De ce mesme

Item, del fach del mazel, que cascun sia tengut de far mazel en las taulas del mazel.

Del mazel.

19* Item, que lo prior de Riolz non puesca d'aissi avant amassar figas en lo vinihier de Carolha.

De Carolha.

Item, que neguna persona no puesca pendre ny auze vendre neguna fusta de vaycela de royre fora de la vila, sinon que sia obrada et perficida.

De vendre fustas.

Item, que Moss^{r} l'Abat ni los seus no puesca d'ayssi avant penre ny remoure negun maistre carpentria, fustier, ho autre que agia comenssat nenguna hobra delz habitans de Sanct Pons, sinon an voluntat et gracia d'aquel que aura comenssada la hobra, tant que sia perficida.

Dels carpentiers ou fustiers.

Item, del fach del pa de las flequeyras que sera trobat que no sera de pes, sia donat als paupres en la plassa, et no en autra part.

De las flequieyras

Item, que quant un talh sera endich en la vila de Sanct Pons, que aquel que sera elegit a levar lo dich talh puesca elegir et nonpnar ung home no suspect, a penhorar et far pagar lo dich talh.

Del talh.

20 Item, que Monss^{r} l'Abat ny los seus, aven neguna administracio ho offici en lo monestier, ny negun per els, d'ayssi avant non vengue per lor auctoritat contre la tenor delz instrumens per el ny per los seus ancessors autriatz, *nisi hoc fecerit ex causa precedente sive inter cognitione.*

De non contravenir contra los de la vila.

Item, que d'ayssi avant l'eminal et la carteyra estian liatz et estacas pres de las pilas, per mesurar lo blad.

De la mesura.

Item, que los mazoyers de la terre de Sanct Pons et Riolz d'aissi avant puescan vendre de lus bosc a far carbo als fabres et autras personas per carbonar, et lenhas, an tala condicio que pagan (2) al senhor lialmen la quinta part del pretz.

Del carbon.

Item, que cascun que sia legiti[m]amen condapnat o pres en las cassas per fach de adulteri, que agia elexio de compozir am la court, en la melhor maneyra que poyra, per aquel crim, ho publicamen corrisca la vila, et am aquo sera quicti.

De justicia de crim.

Item, que la Universitat d'ayssi avant non sia tenguda a Monss^{r} l'Abat ny a son monestier, *occasione opus* (3) *non facti vel minus plene facti seu refecti vel dampni dati in monasterio.*

Opus : œuvre.

21 Item, pronunciero diffinicio que de las honors dadas a marit ho molhier, per cauza de dot, non sian tengutz de donar forescapi a la cort.

Del foriscapi de las honors.

Item, que per los liechs delz mors, que si la persona es cebelida am processio et capas de ceda, pague al camario per la flessada v s., et si es cebelida am albes et processio, pague al camario per la flessada IIII s., et si

Dels liechs des mortz.

---

(1) Ms. *joronal.* — (2) Corr. *pagon* (subjonctif)? — (3) *Sic.*

era sebelida senes las causas dessus dichas. mas que sonon las campanas magors, pague al camarie III s., et si es cebelit sans sonar las campanas, pague al camarie XVIII d., et si es paupre que no agia bes de que pagar, que en aquel cas no pague res.

De vendre drap. Item, que negun home estranch no puesca vendre negun drap a talh en la vila.

Del deyme dels fromages et fructs. Item, que coma Moss^{r} l'Abat demandava deyme de molis, de fromatges, et de tota maneyra de fruchs, et de tota causa spiritual (1), que espectes a la gloria (2), aquo demorec que estas en sos termes, sans neguna declaratio.

En una carta an tal senhal **G** trobaras que comenssa : *Anno Domini millesimo CCC^{mo} XVIII^{o} die XIIII decembris intitulata die decima octava kal. januarii, domino Phillipo rege Francorum regnante,* et ci avant troberas ce 22
que s'en sec.

De las franquesas. En la qual quarta se contenon las franquesas et libertatz donadas et auctriadas per Monss^{s} Peyre, evesque de Sanct Pons, de gracia special, et per (3) los servizes, etc.

De la devesa de Ardo[a]na et Cascalana (4). Premeirament, que quant las glans de la deveza de Ardoana, ni de la deveza Cascalana, seran amassadoyras, que lo senhor non las fassa cuilhir ny amassar, ny paysser an sos porcs, ny en autras bestiars, entro que publicamen sia alargat a tota gent.

De justicia. Item, que neguns homes de Sanct Pons, qualz que sian, no sian pres ni encarcerat per batemen, ni per sanc que es appellat sanc simple, am que pague (5) VII s. de pena ho done fermanssa.

Del bestialh. Item, que negun bestiar, qualz que sia, dels homes de Sanct Pons, ny de las pertenenssas, no pague escorenssa en la terra de la Salvetat, ny en tota la terre de Sanct Pons, si era escapat, mas que pague lo ban acoustumat.

De justicia. Item, que negun home ny femme de Sanct Pons no es tengut de pagar personatge (6) ny carcelatge, quant sera 23
mes en carce, sinon que compozis al senhor.

Dels forestages. Item, que los forestatges que lo senhor levave delz boscz, davant Caramantran XV jorns, que d'ayssi avant sian revocatz.

De paysser. Item, que totas personas puescan paisser las rastolhas an leurs bestiars d'ayssi avant.

Dels servens. Item, que los servens del senhor agan a citar et penhorar tota persona de Sanct Pons, quant per qualque perssonne de Sanct Pons sera requiris, per un denier, et que lo pague qui lo requerira.

En una carta en que trobaras aytal senhal **H**, que comenssa : *Anno Domini incarnationis Christi millesimo CCC^{mo} XXX^{o} IX^{o}, et die XXI^{a} mensis octobris, domino Philipo rege francorum regnante,* et per ordennansse facha per la cort real de Bezers, que coma Steve de Tarboriech vielh, de Sanct Pons, fos penhorat per Peyre Falgoza, serven de Riolz, en una flessada, et una payrola, et una pinta d'estanh, las (7) qualz penhoras foron preses a 24
requesta de Guilhem Vuern, levador de las talhas de Riolz, et bayladas a vendre a Johan Fuzier, encantayre de Riolz, De las talhas. et de fach foron vendudas a requesta delz homes de Riolz, per razo de las talhas, per los bes enmobles que avia lo dich Tarboriech en la terre de Riolz, fonc ordenat per la cort de Bezers, et cossenten los homes de Riolz, que d'ayssi

---

(1) En abrégé dans le ms. — (2) *Sic*; corr. *Gleiza?* — (3) Ms. *par*. — (4) Ms. *casilana*. — (5) Ms. *pagua*. — (6) *Sic*, en toutes lettres ; corr. *presonatge*. — (7) Ms. *los*.

avant no fosson compellitz a pagar de neguns bes que los homes de Sanct Pons an en la terre de Riolz, sinon a Sanct Pons, ni los de Riolz aven bes en la terre de Sanct Pons no sian tengutz de pagar a Sanct Pons, sinon à Riolz.

Et los de Riolz foron condampnas a pagar al dich Steve de Tarboriech, per los despens que avia fachs lo dich Steve de Tarboriech ho son procurayre, e s. t.

En una carta an tal [senhal] I, que comenssa : *Anno incarnationis Christi millesimo CC^{o} XLVII^{o}, regnante rege Ludovico*, trobaras las franquezas, libertatz, donadas et autriadas per Monss^{r} l'Abat de Sanct Pons, et per lo conven del dit monestier.

Et premierement, statuit et ordenet que d'ayssi avant la sua cort, ny autra persona per el, non leve justicia de sanc que se appella sanc simple, sino que aquel sanc sia faict en fer, fust o peyra, et si aquel sanc es fach per aquella maneyra que en aquesta vila es acoustumat ; empero del sanc simple, si es fach en la forma que dessus, facha complancha (1) a la cort et proada, adonc es tengut de VII sols.

De justicia de sanc simple.

Item, statuit et ordenec que negun bayle, ni serven, ni negun autra, qualque sia, dedins los termes del dich monestier, et de tota la terre del dich monestier, non auze (2) penhorar, ni lenh ostar a neguna personna apportans en la villa de Sanct Pons delz boscx de la dicha terra, exeptat delz boscx o devezas de Serinha et de la deveza Cascalana, de Cornho et de Banassa, sinon que fos alz Avens de Nostre Senhor, et en XV jorns que son davan Caramantran tant solamen, et adonc poyran penhorar per forrestage acostumat, et aquelz que trobaran dedins lo bosc, et no defora.

De penhores.

Item, de deymar anhelz, cabritz, foc ordenat que se deymesso en la forme que es acoustumat et encartat.

Del deyme des aignels.

---

26 En una carte an tal senhal **K**, que commence : *In nomine Domini, anno dominice incarnationis ejusdem millesimo C^{mo} LXX^{o} tercio et reliqua*, Moss^{r} R., abbat de Sanct Pons, per el et per sos successors, am conselh et voluntat de sos priors et monges, donet et constituit a totz los homes et fempnas habitans en la dicha villa, presens et endeven[i]dors, que puescan et lus sia legut de far son gazi, et en aquelz sia legut de lessar (3) totz sos bes mobles et non mobles a sos propis, sian de payre o de mayre, entro al quart gra, senes licencia de la cort, et otra lo quart gra sia legut en aquelz layssar sas honors et peccunia, sia propda o no propda, *exceptis militibus et filiis militum et servientibus potestatem*, et aquel a qui volra layssar sas honors done d'acapte a la cort, de las honors de C solz valen done XV solz per acapte, et en ayssi sia fach de[l]s magors et delz menors.

Dels testamens.

Et si alqun ho alquna moria entestat ho ses far gasi, vengon los bes al pus propda, et prengan totz los bes d'aquest entestat entro al ters gra, senes conselh de la cort, exceptat cavaliers et filz de cavaliers et servens de potestat.

De ce mesmes.

Item, fonc ordenat en un capitol que diz en ayssi : *Propterea constitimus, de omnibus placitis ex quibus justicia*
27 *data* fuerit aut emenda facta fuerit, ut curia habeat terciam partem tali racione ut si emendat XV s. curia habeat V s. et sic de omnibus majoribus et minoribus fiat.*

Et bannum percussionis quos curia petebat non recipiatur donec causa sit diffinitia, et ille qui probatus fuerit de percussione solvat bannum. Similiter qui se conqueretur de percussione in curia et non poterit probare solvat bannum curie.

De justicia.

---

(1) Ms. *complantha*. — (2) Ms. *auza*. — (3) Corr. *layssar* ; cf. deux et trois lignes plus bas.

Dels sobrestaires

En una carta am tal senhal **L** trobaras en qualla maneyra la sobrestaria delz draps que se fan en la vila de Sanct Pons, per anar vendre en las fieyras,(1) ny quant deu pezar la troqua, ni quant deu aver la troqua de lonc, ny quant deu pezar quant sera ordida ; et drap quant deu pezar quant sera tesqut, ny quant deu aver de lonc, quant sera tesqut, ny de qualas lanas deu esser, et belcop d'autras cauzas et de capitolz que se contenon en la dicha quarta, et las penas que devon pagar totz aquelz que no faran lealez (2) los dichs draps, ni quant de temps y devon estar los sobrestaires. ne quant devon aver per lor trabalh.

De libertatz de crims.

En una carta que a aytal senhal **M** * se conte que Mossr lo Evesque, lo capitol, nobles, et autres de Sanct Pons, de la Salvetat, de la Bastide, de Riolz, Ferrieyras, Ginestas. que lo senescal de Carcassona non los puesca traire per negun crim. criminal o sivel, sino en la cort de Bezers. tenen las assizas de Bezes. ho seria per via d'apel, ho deffaut de justicia, mejansan (3) mille liures que an donadas. 28

Dels cossols.

En una quarta que [a] aytal senhal **N**, se conte una requesta facha a l'Evesque per los habitans de Sanct Pons: que plagues a l'Avesque que los provezis de cossolz, o governadors, vezen (4) que per la vegada non avia ges, et aqui meteys es la resposta que lus fo (5) facha per lo dich evesque.

Del hospital.

En una carta que [a] aytal senhal **O**, fay mensio cosi l'ostal et tot lo possessori del hospital es en protectio et salvagarda del Rey. laqual concedit Mossr Phelip, Rey de France.

Dels sindix.

En una carta que [a] aytal senhal **P**. que los prodomes (6) de Sanct Pons agueron recors a la cort de Bezes, quar lo senhor no volia auctria[r] sendix sobre certans articles que eran necessaris a la comunitat de Sanct Pons, et per so venc un comessari de Bezes * loqual aponchet am lo loctenen de viguier, loqual se appellava maistre Thomas 29 Vintro, que foron donatz sendix sobre los d. articles.

De agir contra l'Abat.

En una carta aven aytal senhal **Q**, sagellada de v sagelz vertz, contenen que coma un cossol ho sendix agigues a l'encontra del Abat per la causa publica. et diria l'Abat que lo d. cossol ho sendic no podia agir encontra d'el, el tot sol, en la cal carta trobaras las opinhios de v doctors. et d'autras causas ben vistas en drech.

Del feyral.

En una carta aven aytal senhal **R**. se conte l'escambi, fach per l'Evesque de Sanct Pons an la viala, del feyral am l'orte appellada d'en Amelhau.

Dels sindix.

En una carta aven aytal senhal **S**, se conte cosi la Universitat de Sanct Pons requerit, et feron procurayres a demandar sendix, et coma plus a ple se conte en la dita carte.

De l'Abat.

En una carta aven aytal senhal **T**, conte una transacio facha entre lo Abat et la viala, sobre alcuns articles de que la viala se rancurava, et primieyrament :

De las leudas.

De las leudas coma en autres instrumens faict mencion. 30

Dels pezes.

Item, parla dels pezes de fe. de lauza, de cautz, de lenha, com cascun la pot far pezar, ses asceneprar (7) lo senhor ny son pes.

---

(1) Manque un verbe — (2) *Sic*; corr. *lealz*? — (3) Ms *nuurisan*.— (4) Ms. *vezan*. — (5) Ms. *fos*. — (6) Ms. *prodomos*. — (7) *Sic*; corr. *asemprar*?

Item, parla de[l]s privileges que an los habitans de la vila de far ensenhar los enfans, et de las escolas, coma dessus es dict en un instrument senhat per **A.** De l'escolle.

Item, parle [de] la manyera de levar las ortalessias, tant per lo vicari de Sanct Martin que per lo capitol. De las ortalissias.

Item, parle dels drechz que deu levar lo vicari de Sanct Martin de las nupcias (1). De las nupcias.

Item, parle de las decimas et de la manyeira de decimar, may que non declara ges del nombre de las garbas, ny de cant de nombre se pague lo deyme et la tasca. De deymar garbes.

31 Item, parla delz courraties, cosi la vila los deu presentar al senhor; en apres trobaras aqui meteys totz los sallaris que devon prene de las mercadoyras que per los d. courraties se vendran. Dels couraties.

Item, parla de la leuda de la lana que los marchans, o autres de la viala, farian portar defora viala per fialar, et delz abuzes que farian los arrendadors de las ditas leudas. Leuda de lenha.

Item, parle de las libertas que la viala a a far forns de caux en la terre du (2) capitol. De fours de caus.

Item, parla de la libertat que lo Abbat donnec a la viala sur lo fach delz decretz de ses cours, tant spirituals que temporals, que en tot acte que fos entrepauzat lor decret, que tant solamen per cascun decret se pagues v s., et quant seria petite soma et petita causa de pauc de valor, que adonc la cort agues regard a ne levar mayns. Dels decretz de la court.

Item, parle de la libertat de pescar que a la viala, exceptat los devezes del senhor. De pescar.

Item, parle de las penas que fes mectre lo dit senhor en la ribieyra de Jaur, sur lo fach de ogar (3) pastelladas, moladas, caussinadas en lad. ribieyra de Jaur, si no que per lo temps declarat en lad. carta. De lavar caussinadas.

---

32 En una carta que [a] aytal senhal **U,** qui conte le nombre des habitans de Sanct Pons, que podon elegir sendix per la Universitat, en somme de cinquante personas. Dels sindix.

Item, conte que se lo Abbat no los volio amectre, aquels que seran creatz sindix par la d. Universitat, et facha a el la requesta premieyramen, se lo dit abat recuzava o son loctenen de procedir a l'avan, que passatz xv jours, la dita Universitat puesca elegir per aquella vegada, sans far deguna autre congregation, sendix, et que aquela elexio et creation valha, prestar (4) per los d. sendix sagramen sobre l'autal de Sanct Martin o de Sainct Pons. De ce mesmes.

En una carta an tal senhal **X** se conte lo vidimus dels privileges que a la vigueria de Bezes, confermatz per los reys passatz. Dels privilegis.

En una carta an tal senhal **Y** se conte que los sindix et bailliers del hospital devon mectre ung cappela en la capella de Sanct Blaize, en l'egleya de Sanct Martin. De Sainct Blaise

---

33 En una carta an tal senhal **Z** se conte que los habitans de la vila impetreron alcunas lectres de la court real de Bezes, contenent (5) que coma l'Avesque ne lur volgues autreia[r] sendix, mandan (6) lo d. viguier de Bezes al Sindics.

---

(1) Ms. *nuxias.* — (2) *Sic;* corr. *del.* — (3) *Sic;* corr. *agar* ou *aigar?* — (4) *Sic;* corr. *prestat?* — (5) Ms. *contenant.* — (6) *Sic;* corr. *manda ?*

viguier de Sanct Pons que lur agues a donar licencia de crear sendix, en la forma et manyera que era estat acoustumat de far en tals actes, autramen lo dit viguier de Bezes y proveziria.

Dels forns.

En una carta an tal senhal **AA** se conte lo gausenhatge delz forns de la vila de Sanct Pons, fachs par Mossʳ de Sanct Marc.

De Anglas.

En una carta an tal senhal **BB** se conte que son vi cartas de las gaurensas que an los habitans de Sanct Pons en la terre d'Angles, coma plus a ple se conte en las d. cartas.

Del feyral.

En una carta an tal senhal **CC** se conte la aquirissio del feyral et de la plassa, et d'autres terminis, per tenir lo marcat lo disapte en la viala de Sanct Pons, et a la fieyra, et lo banh que deu pagar un porc, quant se troba en malle 34 facha, que es un denier per porc, coma plus a ple faict mencion en la dicha carta.

De las murailes.

En una carta an tal senhal **DD** se conte que coma las murailhas de Sanct Pons et los portalz et las cavas aguessan mestier de reparatio, et en las d. muralhes agues fenestras et portaleyras, et d'autres empechemens, fonc mandat et commandat, de par lo Rey, al viguier de Sanct Pons que de par lo Rey el agues a comandar als sendix et habitans de la viala de Sanct Pons, sus pena de corps et de bes, et sus lo juramen de fidelitat, per lequal juramen eran astrechs (1) al Rey de Franssa, et sus tota autra pena, la cal poyrian encorre a l'encontre de nostre senhor lo Rey, et lo dit viguier de Sanct Pons, vistas las lectres realz et los d. comandamens a el faict[z], se offric a far los d. mandamens et de far far las cauzas que (2) ly eron mandadas et comandadas de far far.

Du pont de Rauzols.

En una carta an tal senhal **EE** * se conte la forma et maneyra cosi fonc (3) baillat lo pont de Rauzolz a ediffiear en 35 la maneyra que es, et que costet de far nonante ll., fonc fach l'an mil ccc xix, regnan le rey Phelip, rey (4) de Franssa et de Navarra.

De la botique de Montanhac.

En una carta an tal senhal **FF**, se conte la adquiricio facha per los sendix de la boutique de Montanhac, dareyramen aquirida.

Dels sindix.

En una carta an tal senhal **GG** se conte que la Universitat de Sanct Pons fec requesta al dit abbat que luy plagues de lus amectre sendix, autramen protestavon de aver recors a Mossʳ lo senesgal de Carcassone et a la cort real de Bezes.

Dels (5) sermens al Rey.

En una carta an tal senhal **HH**, se conte cossi Mossʳ lo viguier de Bezes fonc comes par Mossʳ lo seneseal de Carcassone a penre et recebre sagramen de fizeltat de las personas nobles, et prelatz, et de las personas (6) dels locs de la dicha viguerie de Bezes, o de certans personages dels dichs locs, aven (7) poder et potestat, per las dichas universitatz et locs, de jurar et de prestar lo dit juramen et fizeltat * al dit Mossʳ lo viguier de Bezes, en nom de 36 nostre senhor lo Rey de Franssa.

---

(1) Ms. *oscrechs* — (2) Ms *per que*. — (3) Ms. *font* — (4) Ms. *roy*. — (5) Ms. *De las*. — (6) Il doit manquer ici un adjectif — (7) Ms. *avan*

De ce mesmes.

Item, se conte en la dicha carta que per la dicha cort de Bezes foron citatz et compellitz los sendix de la Universitat de Sanct Pons a prestar lo dit juramen et fizeltat, et comparegueron los dictz sendix a Bezes, et lo dit juramen et fizeltat presteron (1) en la maneyra que s'en sec :

De ce mesmes.

Et premeiramen, que nos serem d'ayssy avan bons, fizels et lials perpetuellement a nostre senhor Phelip, rey de Franssa, et a sos successors.

Secondament, que nos ne serem en fach, ny en dich, ny en conseilh que lo d. nostre senhor Rey, ni sos sucessors, lus ne puesca pervenir mal, may se aytal cas venia a nostra notissa, nos ly farian asaber a el, o a son conseilh, per qualque message expres.

Tiercement, que tot son realme del d. nostre senhor Rey et dels seus ajudarem a deffendre a nostre poder.

37 Quartement, que per (2) conservar l'estat et la honor de la couronne del dich nostre senhor Rey de Franssa, expauseram las personas et los bes, contra tot home que puesca vioure o morir.

Quintement, que tot lo conseilh que nos ly poyren donar ni el nos demandera, que fizelmen seguon nostre discretio farem et ly donarem.

Sextament, que los secretz del dit nostre senhor Rey, a nos autras comezes, a degune personne sans sa licencia non los manifestaram.

Septimament, que so que al d. nostre senhor Rey sera possible et fassial, non lo farem impossible ny en possial (3).

Octavament, que los VII articles dessus d. aurem tos temps en memoria.

De las galinas.

En una carta an tal senhal **II**, se conte coma l'Abat an los monges foran (4) contens que de una galina, que
38 levava l'Abat sobre cada fuoc de la Universitat, fonc accordat a tres deniers tourneys.

De la tailha del Rey.

Item, en una carta an tal senhal **KK**, se conte cosi los sendix de Sanct Pons am los conselhiers avian facha una talha per donacio facha al Rey, et quant levavan la dita talha, dels habitans de la viala, vengueron los corrieus et messatgiers del monestier, et maliciosamen o enjuriosa lur ostero alz ditz sendix et levadors, et nonremens los feron ajornar per davant lo vicari del monestier; et quant los d. volgueron compare[r] et comparegron, lo dit vicari lur demandec una gran emenda, per so que avian tailhada la dita talha sans son congec, et els se offrigron de estar a razo e a drech, et adonc lo dit vicari los fec prene vialanament et deshonestament, et los tenec en carce tota una nuecg.

De ce mesmes.

Item, lo journ aprop de la nueg, vituperosamen fec penre los conselhiers et los mectre en la carsse, et aqu los tenec totz per aquella nueg, sans draps ny cuberte, nonobstant que fech grand frech, coma si fussan levrons ho ribaux.

De ce mesmes.

39 Item, los dichs sindicx s'en aneron apres requerir a Mossʳ le * senescal de Carcassonne qu[e] lus amenestres justicia d'aquel vicari et d'aquelz que talamen los avian mal traictas, dizen (5) que lo dit vicari per (6) diverses et pluros (7) actes (8), en ayssi coma se apparia de hun homme appellat Peyre Fumat et son filh, et de Girard Rozart, que tallemen les avya pertraictas que an per pauc foron mortz; et se lo dit vicari o volia denegar, que els o prenian (9) a proar dels excees aquelz, et autramen, coma la d. carta ne parle plus a ple.

Del Teron.

En una carta an tal senhal **LL** se conte que coma Monssʳ l'Abat donec a la viala lo assembie (10) de las aygas del Teron Martinenc et de Seguret, que la viala lo pogues far venir a las grassas de olm de la plasse, et far ne griffol ou autre artifici, a l'utilitat et proffiech de la comunitat.

---

(1) Ms. *presteran.* — (2) Ms. *pour.* — (3) *Sic*, en deux mots; corr. *enfassial?* — (4) Corr. *foron* ? — (5) Ms. *dizan.* — (6) Ms *par.* — (7) Ms. *plures.* — (8) Il doit manquer ici un membre de phrase. — (9) Ms. *preniam.* — (10) On avait d'abord écrit *assempie;* corr. *assemble* ?

En una carta an tal senhal **MM**, se conte cossi deu hom far cridar contra aquels de la Universitat, los cals refuzan a rendre los contes, et cosi los sindix son a gouvernar sur aquel cas totallement.

De libertatz.

En una quarta en tal senhal **NN** se conte la exempcion(1) et unio, que fonc facha per lo Rey a la viala de Bezes et als locs daquela vigueria, en laqual carta se content grant cop de bels articles, privileges et libertatz, donnas (2) a la dicha vigueria de Bezes et als habitans d'aquela. 40

De ce mesmes.

Item, conte cossi lo senescal de Carcassonne ny los officiers d'aquel non podon ny devon citar ny adjournar deguns de la d. vigueria, ny los gitar fore d'icelle, et autrament plus a ple, coma se conte en la dita carta.

Dels camins.

Item, se conte en la dita carta que los ordenaris de la dicha vigueria fasson et puescan far reparar los passes et camis en los d. locs de la vigueria.

De ce mesmes.

Item, se conte que si deguns comessaris, deputats sur* la reparacio delz passes et camis, venian en (3) la dicha vigueria, per usar de lur (4) d. commission, que los d. ordenaris ny autres habitans non son tengus de les admectre en alcuna maneyra a lurs comissions de las d. reparacions de passes et camis. 41

De Libertatz.

Item, se conte en la dicha carta que lo senescal de Carcassonne, per (5) degun delicte sivial o criminal non lo pot metre en carsse, ny gitar de la vigueria de Bezes, may aqui cal que lo dit senescal ne cognosca, ho ne determine, tenen las sizas, et non en autra loc de la dicha vigueria.

Del mestre d'aygas et de forests d'Angles.

Item, se conte en la dicha carta que lo maistre d'aygas et de forestz ny sa cort non po[t] gitar fores de la vigueria degun habitant d'aquella, ny pot ni deu tener cort ny scrialhe (6) en la d. vigueria, sinon en loc en que aia copia de (7) clercs, per aver sos conseilhs o remedis per paubre gens.

Du maistre d'aigas et forestz et d'Angles.

En una carta an tal senhal **OO**, que es petite an sagel penden, se conte la confermacio que fec lo maistre d'aygas et de foretz des privileges caseneprivol[s] que a la viala de Sanct Pons en la terre d'Angles, en ayssi coma apar per prosses faitz sus la d. lectra. 42

---

(1) Ms. *emxemxcion;* on avait d'abord écrit *emption*, qu'on a biffé. — (2) Ms. *donnes.* — (3) Ms. *an.* — (4) Ms. *leur.* — (5) Ms. *pour* — (6) *Sic;* corr.? — (7) Ms. *copiada.*

II.

EXTRAITS DU LIVRE DE RAISON DE BERNARD CABROL.

1.

Prône (1).

Jesus Maria.

En apres farem pregario per l'estamen de sto maire Gleize, comme es per l'estamen del st paire lou papo de Rommo, que pregarem a Jesu Christ que lou mantengue longamen en estamen de gracie, ce y es, et ce non y es, que ly place lou y reduire et metre en petit de temps.

An apres, y adjustarem tout son conseil, comme son cardinalz, archevesques, avesques, abatz, prious, rictous, vicaris, et toutz autres que an la charge et gouvern de las armes, que pregarem a Jesu Christ que lior donne gracie de ben regy et gouverna las armes, que an en liour regimen, affin que quant s'en vendra lour jour del jutgamen ne piosquou rendre bon conte d'aquelles et de las liours.

En apres per l'estamen tempoural, comme es per l'estamen del noble Rey de France, louqual es ung bras de sto maire Gleize, que ⌜pregaren a Jesu Christ que ly donne longue vide et force et bon conseil e bonne victorie contre sous henemiz.

En aquestes pregarios y adjustarem toutz sous subjetz, comme sou ducz, comtes, barous, escudies, chivalhes, gentilhomes, alz qualz es bailat lou gouvern del rialme de France, que pregarem a Dieu que liour donne gracie de ben regy et gouverna la tempouralitat et aministra bone justice, et violgue metre bone pax entre elz, en tallo sorte qne nous (2) piosquam viure en pax, en concordie, en aquest monde, que nous piosquan passa dejoust lieurs seignouries et dominatieus, lur renden l'oubeissence laqualle lur es aperten[en]te.

En apres, nous farem pregarie per aquel ou aqueles que an ajudat et ajudou toutz lous jours a edificar aqueste gleize, et la ornan de vestimens, calicis, libres, albos, corporalz, et autres ornamens apertenens al servicy de Dieu, que lous trespassatz sian (3) resauputz par sa sante gracie al loc de repaus, et lous que sou en vide lous tengue en perpaus de continua.

Nous toutz, que sem assemblatz en aquest st loc, farem pregarie a Dieu que quy (4) commensamen ou moyen que nous ajam aveut, qu'el nous done tant bone fin que nous pioscam ana a sa glorie de paradis.

---

(1) Sans titre dans le ms. — (2) Il y a ici dans le ms. un signe de renvoi, répété devant *que nous piosquan* qui suit, un peu plus loin. — (3) Ms. *siam*. — (4) Corr. *quin* ?

2.

Epistola beati Stephani.

I. Entendes toutz communamen
De Sanct Esteve lou turmen,
Que a suffert tant doussamen,
Per servy Dieu omnipoten.

Lectio actuum.

II. Aqueste licsou que direm
Delz dictz delz apostoulz trairem ;
Lou dit sanct Luc recomptarem,
De sanct Esteve parlarem.

In diebus illis.

III. En lou tempz que Dieu fousec nat,
Et fousec de mort ressussitat,
Et peis al cel fousec montat,
Sanct Esteve fousec lapidat.

Stephanus autem.

IV. Per lous miracles qu'el fasio
Et lous signes que mostravo,
Tout lou monde deja cresio
Que veray Dieu adoravo.

Surrexerunt.

V. Encontre el courrou et van
Grandz clercz, Libertins apelans ;
Ciricins, Alexandrins y van,
Et contre el van disputan.

Et non poterant.

VI. La veritat et las vertutz
Lous a mensongies conogutz,
Lous plus sabens sou tornatz mutz.
Petitz et grans toutz a vincutz.

Audientes autem hec.

VII. Quant an ausido la rasou
Et conogren que vaincutz sou
De gran yre ce ramplissou
Las dens crouysou comme un leou.

Cum autem esset.

VIII. Quand a vist liour volontat,
Toute pleno de mauvestat,
Dessus al cel a regardat ;
Auses, seigneur, coussy a parlat.

Ecce video cellos.

IX. Or escoutas, nou vous sio greu :
« Lous celz ouvertz ne vesy ieu,
Et la vesy lou fil de Dieu,
Que crusifigrou lous Jeusieus. »

Exclamantes.

X. Per aquest dich sou courroussatz
Lous falz Jusieus et an (1) cridat :
« Prengam lou que trop a parlat,
Tragam lou fore la sieutat. »

Et ejicientes.

XI. Lou mal nou ce pot pus amaga,
L'iro qu'avian van demostra,
De la sieutat lou van gita,
Et commensan lou lapida.

Et testes.

XII. Van ce despoulha per fa mieulz,
Et laiso liours abilhamens ;
A Saül nomman an aquel temps,
Et nous sanct Paul apres venens.

Et lapidabant.

XIII. Lou sanct vic las peiros veny ;
Dousses fourou, nou vol fugy ;
Per son Seignour volguet soufry,
Et commensec a dire ly :

Domine Jesu, accipe.

XIV. « Seignour Dieu, que feres lou mon
Et nous tragues d'infer prion,
Et nous laisseres vostre sanct nom,
Recep mon esperit amon. »

Positis autem.

XV. Apres son dich, s'aginoulhec,
Dont a nous exemple donnec,
Car per sous enemicz preguet,
Et va dire comme s'en sec :

Domine ne statuas.

XVI. « Seignour Dieu, ple de grand doussour, »
Sou dis lou filh a son seignour,
« Lou mal que fan perdonas liour,
Nou tragou penos ny doulous. »

---

(1) Ms *en*

Et cum hoc dixisset.

XVII. Quant tout aisso fousec finit,
Et lou martir fousec acomplit,
De son dit fousec exausit,
En paradis s'es endormit.

Finis coronat opus.

3.

1596.

Histoire des quatre pastoreaux.

Lou premie.

Chante Rouby, chante ; chante, tu Vidal ;
Revelhe lou bestial, menarem jouissance,
Per aquest Nadal imperial, selestial,
Que Dieu nous garde de tout mal ;
Menarem jouissance, estarem alegramen ;
Noue ! lou fil de Dieu omnipoten !

Le reste manque.

4.

La Passion (1).

I. Escoutaz toutz las penos et turmens,
Que a suffer Jesus tant doussamen ;
De sa passieu nous autres parlarem,
Metam y toutz nostre entendemen.
Ay fil, nostres peccatz plorem !

II. Planch soubre planch, doulour soubre doulour (2)
Cel, terre, mar n'a perdut son Seignour,
Et lou souleil sa grande resplendour,
Per lou grand mal que soufris lou Seignour.
Ay fil, grande es vostr' amour !

III. Quant lous Jousieus ne viguerou ayso
Que lou monde en Jesu Christ cresio,
De grand yre lieur corpz *(sic)* se remplissio,
Et an (3) cridat : « El cal que mourisco ! »
Ay fil, lou mal se comenso !

IV. El[s] sou vengutz : se sou aconseilhatz,
La gran yre lous a toutz afuscatz,
Que mensongies se sou toutz atroubatz,
Car a murtry se sou toutz acordatz.
Ay fil, mal se sou conseilhatz !

V. Judas mauves s'i es voulgut atrouba,
Et liour a dict : « Que me voules dona ?
Entre las mas lou vous voly baila. »
Trente dinies se van toutz acorda.
Ay fil, traitamen ou va fa !

VI. A la ceno lous pes voulguet lava ;
Sanct Peire dis : « Seignour, que voules fa ? »
— « Las ordures voly deneteja ;
» Toutzses es netz sinon que un que n'i a. »
Ay fil, Judas poudio pensa !

VII. Son corps pretioutz en pa sacramental
Nous a layssat lou fil celestial,
Lou pa del cel, lou pa angelical,
Que memorio de sa passieu ajam.
Ay fil, veramen es aytal !

VIII. Ung bel predic a touses va el fa,
Ero si bel, be ou poudes pensa,
De paradis nous va a toutz parla,
Qu'an bone pax volguessem demoura.
Ay fil, nous va toutz consoulla !

IX. Verges Marie, ont sou vostres doulous,
Quant Jesu Christ prenho conget de vous,
De las fennes, et de sous servidous ?
Magdaleno, helas ! que fazes vous ?
Ay fil, tout an souspirs et plours !

X. Tout ayso faict, van al ort d'Olivet,
Grandos doulous el aquy soufriguet,
Car sa susour gouttes de sang fousec,
Quant sa passieu denant sous yolz viguet.
Ay fil, nou mettam en oublit !

XI. Venguet Judas an toutz sous compaignous,
Tous ben armatz an lansos et bastous,
Comme veses que l'on pren de lairous ;
Vengrou de neit comme de malfactous.
Ay fil, n'es pas aytal de vous !

---

(1) Sans titre dans le ms. — (2) Ms. *douleur*. — (3) Ms. *en*.

XII. Judas va fa ung signe tres mauves :
« Quand baysarey, alors vous lous prenes,
Et peis apres von assegurares ;
Gardas lou be, que nou vous escapes. »

Ay fil, et per trento dini[e]s !

XIII. Sant Peire a vist que lou voulian lia ;
Ung grand coutel qu'el avio va tira,
Et l'aurelho de Malcus va coupa ;
May Jesu Christ en toucan guerit l'a.

Ay fil, mal vous ou servira !

XIV. Lous apostoulz ne sou expaventax,
Car a fugy se sou toutses donnatz,
Comme brebis se sou escampilhatz,
De liour mestre se sou fort alionatz.

Ay fil. ne sou escandalisatz !

XV. Tout ben liat elz lou ne van mena ;
Helas ! pensas que poudian elses fa ;
Gran injuries, gran copz ly van dona ;
Non avian pas vergonhio de mal fa.

Ay fil, may tout jour de frapa !

XVI. Tomban levan, as Anno van veny :
« Hobres. hobres, vous voulem rejouy,
Nous vous menam vostre adversary,
Per lous camis avem pensat pery. »

Ay fil, coussy poudias soufry !

XVII. En sa maisou lou van interrouga
Des diciples et de son predica.
« Interrougas quy me ausit parla,
Elz vous dirou de my so que sera. »

Ay fil, amb elz fa mal parla !

XVIII. Venguet Malcus, que ausiguet ayso :
« Vous parlas mal en nostre seignourio ;
Et fa el mal quant vous interrogue ?
Sy aures vous ung souflet de ma mo. »

Ay fil, mal vous recompenso !

XIX. De bon maty l'an pres et l'an menat
A Cayfas, liat et estacat,
Et sanct Peire calfan s'i es atroubat.
« Tu vas anb el. » — « Nany, n'es pas vertat. »

Ay fil, tres copz l'a renegat !

XX. Al pretory, la ont esta Pilat,
Sou vengutz toutz, grandamen an cridat :
« Que voules vous ? » — « Voulem que sio jutjat,
Et sus la crous ne sio crussificat. »

Ay fil, qu'aves vous demandat ?

XXI. Vesen Pilat, lou va interrouga ;
Res n'a troubat per lou ne judica,
May liour a dit : « Lous vous voly laissa. »
Se ou fases. Pilat, mal von prendra.

Ay fil, Pilat nou sap que fa !

XXII. Per contenta, el s'es amaginat
De lou batre : el liour a commandat :
« Estacas lou. que sio be flagellat
Jusques al sang, n'ajas pon de piatat. »

Ay fil. per nostre gran peccat !

XXIII. La couroune d'espines van pausa
Soubre son cap, gran sang van escampa ;
Une vergo en sa ma van baila.
Ayso es ung rey, Pilat lou va moustra.

Ay fil, touses s'en van trufa !

XXIV. Vesen Pilat que res n'avio avansat,
A Herodes el l'a recommandat ;
May Herodes degun mal n'a troubat.
« Tournas lou ne, grand mercis, a Pilat. »

Ay fil. sans viçi, sans peccat !

XXV. Vesen Pilat qu'en sas mas va tourna,
El liour a dict : « Vous me fases jutja
Ung innoussen, senso degun mal fa ;
May. quant a my, mas mas m'en vau lava. »

Ay fil, sus elz fa mal parla !

XVVI. « Laisas, Pilat, laysas aquestes malz ;
Sian venialz, ou be ne sian mortalz,
Laysas lou sang soubre nostres enfans,
Soubre petitz et soubre toutz lous grans. »

Ay fil, tout jour sou mal parlans !

XXVII. Tout ayso faict, Pilat lou va jutja ;
La sententio ly va prenuncia,
Et liour a dict : « Ieu lou vous vau baila,
Prenes lou donc, vio lou crucifica. »

Ay fil, Pilat que voules fa !

XXVIII. « Vous lou metes al miech de dous lairous,
Crucificat, el mourra sus la croux.
Nous l'atroubam a estre creminous,
Vessy l'arrest qu'aven faict entre nous. »

Ay fil, Pilat, bios malhurous !

XXIX. Verges Mario, ont sou vostros doulous.
Quant vous vesias Jesu souffry per nous
Las grans plagues et lou cap sanguinous ?
Nous contemplam qu'erou vostros doulous.

Ay fil, grans souspirs et grans plours !

XXX. Quant ausigres que la croux va porta,
Et lou gran bruch menan crucifica.
Vous voulgueres ana lou regarda :
May vostre cors *(sic)* de plours s'en va creba.

Ay fil, en terre va tomba !

XXXI. Tomban levan, ly fan porta la croux,
En lou menan al miech de dous layrous,
En injuries, an grans copz de bastous.
Verge Marie, ont sou vostres doulous ?

Ay fil, et tant soufres per nous !

XXXII. Portant la croux, Jesus a fort susat,
Et sa maire anb un vel l'a torcat ;
Veronique lou vel a be gardat,
Car dins lou vel pario sa majestat.

Ay fil, comme s'ero pintrat !

XXXIII. Tout ayso faict, elz lou van despoulha
Et sas plagos se van renovela ;
Comme l'on vech un moutou escourja,
Verge Mario, poudias lou regarda.

Ay fil, ieu nou fau que ploura !

XXXIV. Elses lou van sus la croux alonga,
An grans cordes lou van estirailha ;
Que l'on ausio lous nouselz toutz crida.
Et peis apres lou van toutz clavella.

Ay fil, el nou va mout sonna !

XXXV. Apres aiso, ne van la croux leva,
Et peis apres la ne laisou tomba,
Qu'ero piro que lou crucifica.
Helas, seignours, voulgas lou contempla !

Ay fil, de mal en mal tout va !

XXXVI. Or, contemplas las penos et doulous
Que a sufer Nostre Seignour per nous.
Se regardas, vous lou veires en croux,
En contemplan, el es tout sanguinous.

Ay fil, ajas mercy de nous !

XXXVII. El tey la s nias per nous toutz enbrassa,
Es clavelat per nous toutz espera.
Et dis a toutz : « Vous voly perdonna. »
Lous ostinatz n'y volou pas ana.

Ay fil, violgas liour ajuda !

XXXVIII. O peccadour. que soven vas pecca.
Las ont vas tu ? Ont te vas retira.
Si non a Jesus, que te vol enbrassa,
Et de son sang tous peccatz vol lava ?

Ay fil, se se volou emenda !

XXXIX. Emendem nous. et laisem lous peccatz,
Et viscam toutz an belz dictz et ben faictz,
Nou fassam pas comme lous ostinatz,
Volou moury an vicis et pecatz.

Ay fil. jamay nou foussou natz !

XL. El es segur, quy se repentira,
Que Jesu Christ el lou perdonnara,
Et de son sang sous peccatz lavara.
Vendra en tant que res nou se veira.

Ay fil, tant benhurous sera !

XLI. El es vengut per nous donna sa pax,
El a sufer per toutz nostres peccatz,
Par sa passieu nous a toutz perdonnàtz :
Emendem nous, nou siam poinct ostinatz.

Ay fil. donatz nous vostre pax !

XLII. Regardem toutz la grandissime amour,
Qu'es estade envers Nostre Seignour,
Que d'estre Dieu s'es faict ung servidour,
Per ne salva lou paure peccadour.

Ay fil, grande es votre amour !

XLIII. Renegadous, voulgas ne escouta ;
Quant blasphemas, tornas crucifica
Et sas plagos tornas renouvella ;
Emendas vous, Dieu vous perdonnara.

Ay fil, et violgas Dieu lausa !

XLIV. El es vengut per paradis donna,
Et es vengut per nous toutz enseigna
De prega Dieu ; nous a voulgut moustra
Qu'en bonne pax (1) volguessem demoura.

Ay fil, el nou y a que ben fa !

XLV. Helas, seignous, nou siam point tant ingratz.
Remembrem nous lous belz dictz et ben faictz
De Jesu Christ, que nous a enseignatz :
Recordem nous nous erem toutz dannatz.

Ay fil, et Dieu ne sio lausat !

XLVI. Levem nous tout et nous aginoulhem,
En contemplan en nostre entendemen,
Jongam las mas, perdo li demandem
De nous peccatz, de nous defalimens.

Ay fil, auses so que direm !

XLVII. O dous Jesus, qu'aves sufert per nous
Tanto peno sus l'albre de la croux,
Nous vous pregam toutses de ginouilhous.
Helas, Seignour, ayas mercy de nous!

Ay fil, et sias toujour en nous !

XLVIII. O dous Jesus, quant a la mort vendrem,
Fares de nous vostre gran jutjamen,
Moustras a Dieu lou paire omnipoten
Vostres plagos (2), que jutge doussamen.

Ay fil, qu'en paradis anem !

XLIX. O dous Jesus, qu'es nostre redemptour,
Nous aves faictz et mes an aquest mond,
Nous aves tratz d'aquest infer prion,
Conduses nous en paradis amon.

Ay fil, per vostre grande amour !

L. O dous Jesus, lou be qu'aves donnat
Nou perdam point per nostre gran peccat,
May regardas nostre fragilitat,
Lou pretious sang nou sio point escampat.

Ay fil, lavas nous lous peccatz !

LI. O dous Jesus, nou se vengou truffa
Lous enemicz, soubre nous domina,
Nous aves faictz toutses per nous salva,
De dannatieu nous voulgas toutz garda !

Ay fil, violgas nous toutz salva !

LII. O dous Jesus, a l'oure de la mort
Nous veirem toutz que nous aurem gran tort ;
Lous henemictz nous accusaran fort :
Sancto Passieu nous donne a toutz confort.

Ay fil, a l'oure de la mort !

LIII. O dous Jesus, helas ! souvengue vous !
Vostre maire tout jour pregue per nous ;
Elo venie a vous de ginoulhous,
Per ne salva lous paures peccadous.

Ay fil, ajas mercy de nous !

LIV. Farem la fy de la contemplatieu
De Jesu Christ, de sa mort et passieu.
Dieu nous donne santo benedictieu,
Et nous mette toutses a salvatieu !

Ay fil, et siam tout jour en Dieu

Amen.

---

(1) Ms. *bax* — (2) Ms. *plagoes*.

III.

RENTES DE L'ÉVÊQUE DE SAINT-PONS A LA SALVETAT.

F° 1. DROICTZ DES RENTES QUE MONSEIGNEUR DE SAINCT PONS PRAND ANNUELLEMENT EN LA VILLE ET TERRE DE LA SALVETAT.

1. Premierement pren mon d. seigneur de Sainct Pons en lous blatz ivernens de toute la terre de la Salvetat, entre deume [et] tasque, de six gerbes une, la quallo lou desmaire pot fa pourta sa part la ou bon luy semblara a son despens, et se aquel de qui ez lou blat ce pot accourda an lou desmaire de mon d. seigneur per sas garbes, per lors aquel de qui ez lou blat lou pourtara a sous despens dins lou granie de mon d. seigneur a la Salvetat. Et ce aquel de qui ez lou blat nou ce pot accorda ambe lou desmaire, per lors lou desmaire bailhara un homme al laboureur, lou cal homme travailhara al despens dal d. laboreur et tenra compte del blat que ce levara la neict, et portara al d. granie de mon d. seigneur de quinze cestiers dous a son despens.

2. Item, pren mon d. seigneur de toutz lous blatz ivernens que ce fan dins la terre de la Salvetat cent cesties de blat annuellomen, appelat toullenc, louqual toullenc ce cottize sur toutz lous que fan blat per lou sendic ou couseulz de la Salvetat, sur lou rolle que lou desmaire bailhara, et lous que l'an faict devon pourta lou d. blat dins lou castel de la Salvetat a leurs despens. Toullenc.

3. Item, pren may mon d. seigneur de Sainct Pons, sur cado fioc que lauron am bious ou un biou et uno baquo ou fan laura dins la d. terro, per permice et per sirventage, un cestier de blat, pourtat comme dessus. Et quand laurariou en may d'un parel non pagon res plus. Et quand dous hommes an chacun un biou et fan blat enssemble, V° menan ou fazen mena lous d. bious en fazen blat dins la d. terro, pagon chacun, l'an que fan lou d. blat, tres cartieres sial, portades comme dessus. Et quand dous hommes s'endevenon que fan blat enssemble, que la un bailho lous bious et l'autre sa personne et fant blat a mieges dins la d. terro, aquel de qui son lous bious non fa res de sa ma al d. labour, pagon megeiromen, per permice et per sirventage, un cestie blat, portat comme dessus. Et ce aquel de qui son lou[s] bious fa blat en autre part dins la terro de sa brasse ou bious lougatz, paga may dos cartes de blat, pourtades comme dessus. Et toutz lous que fan blat dins la terro an baques pagon cadan per permice ou sirventage tres cartieres blat, pourtades comme dessus, et ce n'i a may non pago res plus. Permice.

4. Item, quand dous hommes fan blat enssemble, que l'un baillo las baques et l'autre la brasse, lauran et fazen blat en la d. terro, aquel de qui son la[s] baques non fa res al labour de sa ma, pagon megeiromen per permice et per sirventage tres cartieires sial, portades comme dessus. Et ce aquel de qui son las baques fa blat a d'autres pars dins la terro de sa brasse ou bouye lougat, paga may uno esmino blat, pourtat comme dessus.

5. Item, tout homme et habitan an lou d. loc ou a la terro, fasso fioc ou non, que laure ambe araire lougat ou prestat per journal, ou de sa brasso sans araire, fazen blat, pago per permice et per sirventage, quadan que fa blat, dos cartieres sial, et se son may d'un houstal viven en commun, non pagaran res pus, et se non fan blat souquo alz hors, nou pagaran res, mais que non i aie may d'uno cartairado.

6. Et tout homme foro parroquio. que fa blat dins la terro, pago uno carto blat pourtado comme dessus ; comme aussy tout homme que fa blat dins la terro de son bras pago uno esmino blat, et s'es foro parroquio, non pago q'uno carto, pourtado comme dessus.

7. Item, tout homme que fa foutgea ou laura a journalz ou a pres faict dins la terro ou fazen fa tout, sans qu'el f° 2.
y fasso re, non pago permice ny sirventage, combe qu'espandisque lous fournelz ou dauze.

Seroudes 8. Item. pren may Monseigneur de Sainct Pons an lous froumens, sials, sibades, appelatz seroudes. semenatz entre Nadal et Sainct Jean. per lou drect de sensive, de dex un ; et quand s'endeven que lou laboureur bat lous d. blatz, pago de doutse un. Toutes fes degunes personnes nou debon batre lou[s] d. blatz sans permition del desmaire ; may quand lous d. blatz son prestes per desma, lou d. laboureur deou requeri lou deimaire de veny deima. Et se dins quatre jours appres la requeritiou non venou deima, per lors lou laboreur pot batre lous d. blatz, et pago de doutze un. et ren compte en segromen, se n'es requerit.

9. Item. pren may mon d. seigneur sur lous leguns. milhetz. panis et paumoules, lous qualz se deimou en gra et ce baton sans licentio. de doutze un. lous qualz gras lou deimaire deou ana resaure alz houstalz d'aquel que lous a fais et lous pourta delant ly plaira.

Moulis. 10. Item, an drech de molre en lous moulis de Vernoubre toutz lous habitans des mazages de Vernetz. Bringives, de Condatz, Sausas. la Peutru. lou Goure, Rascailhac, Combecave, lou Bure. Movis. exceptat lous que an mouli acaptat de mon d. seigneur.

Aignelz. 11. Item, pren may mon d. seigneur en la terro de la Salvetat de dex aignelz un. quand n'y a, sian pauques ou tropes, et se deimou comme s'ansuit : que lou mestre dalz aignelz ne pot prene la mitat a son plaze, et lou deimaire deimo sur l'autre mitat de toutz lous d. aignelz, et ce s'acordou lou deimaire ambe lou mestre de parti a pas.

12. Comme aussy pren mon d. seigneur de cado parri de la terro de permice un aignel et un aux de lane, lou qual v°
aygnel et aux non ce compte pas al deime ; et ce dos personnes fan parry mesclat et cadun pren part a la femado et a al parri cinquante bestios ou may, pago permice entiere, pausat (1) que non fasso part al pastre ny al ca. Et se uno d'aquelles personnes a mens de cinquante bestios et prenguo part a la femado, tenen parry mesclat, fazen part al pastre et al ca del d. parry, paguo caduno personno permice entiere. Et se s'endeven que personne aio may de bestial ou mens que de cinquante bestios al parry d'un autre, nou fazen part al pastre ny al ca, nou pago res, pauzat que prenguo part a la femado.

Cabrietz 13. Item, pren may mon d. seigneur, sur lous cabrietz que naissou dins la terro, per un cabrit un denie, per dous cabrietz dous denies, per tres cabrietz tres denies. et de quatre cabrietz un cabrit ; et incaro que n'y ayo davantage, non pren q'un. lou qual lou deimaire deou deima del jour de la Magdalene jusques al jour de Nostre Dame d'agoust, a pene de paga a lou que lous nouiris tout lou despens, al dire dal baille de la Salvetat.

Aveilhes. 14. Item, pren mon d. seigneur de quado boutrit d'aveilhes nouvel, lou jour de Sainct Juilhia, tres denies, et subre cado bedel que ce trovara lou d. jour. quatre denies, et subre cado pouli que n'aura un an, un soult ; tout per deime.

Poncelz. 15. Item. pren may mon d. seigneur permice de poucelz comme s'ansuit : que de la premiero pousselade pren de cado trioge un poussel de cinq sepmanes. sçavoir que lou mestre ne deou causy tres, et lou deumaire cauzira sur toutz lous autres un poussel. et appres se aquello trioge pousselle une autre fes, ou d'autres trioges, ce aquello nou y es. pagou un poussel de deume, quand lou poussel a sept sepmanes ; et lou mestre ne cauzis tres. et lou deumaire cauzis sur toutz lous autres un poucel, a la charge * que lou d. deumaire deou deuma dins cinq ou sept f° 3.
sepmanes, a peno de paga lou despens : et l'annado ce commensse lou jour de Nostre Dame de mars.

Galines. 16. Item, pren may mon d. seigneur de Sainct Pons, per cado caromantran, de cado houstal fazen fioc al d. la Salvetat et terro (2). une galine, laqualle galine las gens de mon d. seigneur devon ana querre alz houstalz d'un chacun, exeptat lous mazes de Veziat, lou Gourc, lou Rec, Movis, Meges, Combocabe et del Burc, lous qualz ne pagon dos per fioc.

---

(1) Ms *polissat* — (2) *Sic* ; corr. *al dit loc et terro de la S*

17. Item, pren may mon d. seigneur, en lou d. loc et terre de la Salvetat, deime d'ortalice, comme ez de cambes et de lis, de dex un, et de toutz caux novicetz et cebes enfourcades, lou qual deume ce deou prene alz hors d'un chaqun, exceptat las cebes que ce pagou alz houstalz, et pren de cade nabine un fais de napz. Cambes.

18. Item, pren mon dit seigneur, en lou dit loc et terro, deume de fees, sçavoir de dex mudelz un; quand ez pla prest, et ce deume dins lous pratz. Foins.

19. Comme aussy pren une cartiero glan de cado fioc que n'amasson cado an. Glan

20. De plus, pren mon d. seigneur, al d. loc et terroir de la Salvetat, deume de fromages, sçavoir que tout fioc que fa froumages de cabres et de fedes mesclatz et envelopatz pagon cadan dex fromages des enveloupatz, entre deume et permice. Et ce non enveloupon, pagaran tant seulomen cinq fromages, lous calz lou deumaire anira ressaure alz houstalz que lous fan, et ce y a de laict de baques mesclat, pagaran comme dessus. Et aquel qui n a
v° ny cabres ny fedes et fa frommages de baques pago per cado fioc * tres fromages l'an, per dret de permice, et ce nou y a q'une baque non pagara res, may que non mescle d'autre laict. Fromages.

21. Comme aussy fromages de dos cabres non pagon res, et d'aqui en sus pagaran sies fromages, ce nou n'envelopon, et ce enveloupon ne pagaran dex.

22. Item, pren may mon d. seigneur, de cado mariage que s'ajusto dins la parroquio, une piesse de mouton, une piesse de biou et une piesse de car salade, portat al castel; amay devon conbida lou capela que lous a espousatz, et ce lou nobi ou nobio ez foro terro, deu paga per las lettres de licentio dous soulz. Matrimonis

23. Comme aussy pren de cado rebousteri ou de cado corpz que s'ensevelis a Sainct Esteve de cabalz, sçavoir delz hommes de quatorze ans en sus et de las fennes de doutse ans en sus, dous solz dex denies, des calz mon d. seigneur pren un soult, lou capela curat un soult, et lou clergue que sonno las campanes dex dinies. Rebousteris.

24. Item, pren may mon d. seigneur de toutes las vendes de pocessions, terres, per forescapi, de six liures une. Forescapis.

25. Item, toute personne aven mazade[s] partides ou divizades en la terro de la Salvetat, que venou a mourir et nou laisson aucuns heretiers, lou d. monseigneur subcedo an aquelz, et quand mon d. seigneur subcedo, n'es tengut de paga aucun debte d'aquelos personnes.

26. Item, pren may mon d. seigneur sur cado fioc de la terro, per accort faict per lous journalz qu'eron acoustumatz de fa, sçavoir que cado fioc que ten araire pago cadan, per Toutz Sainctz, tres solz, et de cado miet araire dous solz tres denies, et lous que n'an pas araire vingt dinies. Journalz.

f° 4. 27. Item, pren mon d. seigneur an lous bosques de la terro lou bois mort del tenegal et del fau, louqual bosq sas gens vendon, aycy quand s'endeven cadan, et lou fan estima per prudhommes juratz, et merqua dal martel; comme aussy pren de bois de Teussenous per son ujage, quand n'a besoin, et ne podou prene las gens del loc et de la terro per son ujage, signat del martel per las gens de mon d. seigneur, a condiction que personne non deu traire foro terro, ny vendre, ny fa couverte d'oustal, hors mis douelle, sur peyne de cinquante soulz, pagatz a mon d. seigneur, tant de fes que seran attrapatz. Bosques.

28. Ez deffendut a toute personne de coupa aucun arbre del deves, vert ny seq, en aucun feromen, a peyno de dous souls, exceptan lous griffoulz per fa de vergues per batre lous blatz, sonque lous jours de las bonnes festes, per fa de ramades, comme ez Pantecouste, lou Corpus, Sainct Jean et Sainct Estiene.

Truittes. 29. Item mai, ez deffendut a toutte personne de non pesqua troictes dins lou deves de mon d. seigneur, et ce commence al roc del Cade et finis alz ajustans d'Agout an Vebre, a peine de sept solz et de perdre las tessures, autant de fes que y seran attrapatz ; comme aussy ez deffendut de non pesqua a cap de reviere, dins la terro de la Salvetat, despeis lou jour Sainct Guiraud jusques a Caromantran, a pene que dessus.

Bans. 30. Item, que lous sirvens de la Salvetat prendran lous bans del jour que fan las crides et deffendran lous pratz et foussages, d'entre lou jour de Sainct Andre jusques a Notre Dame de mars; et ce aucune bestio bovyne ny cabal i ez trouvade per lous sirvens, ou lous que son las possetions, ou autres hommes, an las premieres herbes, pago per bestio cinq denies, et an * lous rebouluvres dous dinies, exceptatz vedelz ou poulis que sian en las maires, amai lous v° bious et vaques dondatz, que non pagon que miet ban; comme aussy touttes bestios bovynes dondos, que ce trovou (1) en las premieres herbes ou seconde[s] ou alz hors et blatz, pagaran (2) alz sirvens j s., autant de fes que seran trouvades, et toutes bestios lanudes, cabres et porcz (3), exceptat lous petitz que van an las mayres, que trobou en pratz, foussages per lou[s] sirventz a las premieres herbos pagou j d., et per las secondes miet ban. et tout bestial que va per lou camy, ce n'es cargat, non pagara ban, et c'es cargat et que passe dins aucune possetion, pagara ban ; comme aussi aucune personne que n'aye gaignatz sous voulubres, nou lous pot deffendre ny tene en deves, sinon que lous gasaigne per l'an que lous vol deffendre ; et per tout tempz de mon d. seigneur de Sainct Pons, ez a save que lous hors, lous blatz. lous feniers, lous garbies ce deffendou tout l'an per toute la terro de tout bestial, a pene de paga lou ban et la talle.

Aigues. 31. Item, quand i a debat ny questiou d'aigues, de camis et passages, ou autres causes, dins la d. terro, foro las crouzes, lous curialz de la Salvetat van sur lou loc del debat, a la requeste de las partides, et prenou i (4). per leur peno, tant de fes que i van, lou baille 5 s., lou nre 3 s. 6 d., outre sas escriptures, et lou serven 1 s. 6 d., et dins la ville ny dins las crouses nou prenou res, qu'es la crous de l'Ouradou de Sainct Estienne, la crous de la Gorce, la crous de Picheloup, la crous de foro lou deves. la crous del Tournail et la croux del Baulet.

32. Item, toutte personne prese et arrestade dins lou castel pago al castellie dous solz et al curial que donne lous f° decretz cinq solz.

33. Et aucune personne non deu mettre aucun bestial as rastoulz d'aucun, jusques a Nostre Dame d'agoust, et ce n'y metou davan la d. feste et que lou serven la pesque prene, pren une bestio, la quale se devizon Monseigneur ambe lous curialz.

Singlas 34. Item, pren mon d. seigneur, subre cade singla ou cervi que lou cassaire non pot pourta nou passes sans adjutory, dal singla un cartie ambe la teste, et dal servy las anques de darre en bas an lou pel, et ce lou portou nau passes, nou y a res.

35. Aucune personne que prenguo truites nou las pot vendre sans las pourta al castel a las gens de Monseigneur, et ce nou s'en podon accourda, las pot ana vendre delant se voudra, proveu que nou las bailhe al pres que i n'an voulgut donna, a peyne de sept solz.

Blat. 36. Item, aucune personne dedins ou foro terro de la Salvetat nou pot vendre aucun blat que non sio dal siou, que non pague un coup per cestier, comme aussy lou que lou crompe deu paga leude dous dinies per saumado et six dinies per carade.

Pa 37. Aucune personne estraigne que porte pa per vendre deu paga la leude comme dessus, comme aussi de l'oli, sal, vy, merluce, arens et carsalade.

---

(1) Ms. *trovoit* — (2) Ms. *pagarain* — (3) Ms *portz* — (4) Ms *prenoiu*

v° 38. Toute personne eztraigne que porte lano, anisses per lou loc ou per la terre, per vendre ou fa drapz, pago per saumade 3 d., et c'es lavade, 6 d., comme aussi toute personne que porte telle, cordes, canabasses, pago per saumade 2 d. Lano

39. Toute personne estraigne que meno bestial bovi per vendre pago un dinie, comme aussy cado bestio lanude ou cabres, exceptatz lous petitz, pagaran mielhe, et cado bestio cabaline ou muletz pagaran 1 s.

40. Comme aussy toute personne estraigne que porte peis fresq ou salat, fruche, hortalice, pago miege leude.

41. Item, toutte personne que porte couire per vendre, may que non sio viel, exceptat casses, cuilheros, palenos et pades, pago per saumado vi d., et c'es viel nou pago re.

42. Item, ez a sçaver que toutes personnes que portou cauzes vendables a nou et retonrnou, que passou lou Griffoul, la fon dal Batut, lo roq del Cade, lou cap del bosq de la ville, lou pont de la Peire, lou bezal de Salovielhe tirant a la Vernie, sans paga leude, pago cinquante solz d'emende.

IV.

DOCUMENTS CONCERNANT DES PARTICULIERS.

1.

REYREVENDA DE JOHAN AZAYS DEL REDONDET.

L'an mila cinq cens cinquanta nou de la Incarnacion et lo dezeme jorn del mes de febvrier, regniant tres chrestien prince Charles, per la gracia de Dieu rey de Franssa, coma sia aytal que Johan Azays, del mas del Redondet, terra de Angles, diocesa de Sant Pons de Thomieras, agues vendut per venda pura a Mosseigneur Marti Sira, capelan del dict Angles, so es tres jornals de prat a dalhia, scituat a la boria del dict Azays, apelada del Redondet, que se confronta de totas partz an lo dict Azays, et per lo pres de vingt quatre liuras tor., an pacte de recobre, pres per mestre Andrieu Benesech, notari de la Salvetat, en ly tornan las dictas vingt quatre liuras tor. et toutz decostamens legitimes ; et per amor d'aysso, en lo dit loc de Angles, en la presencia de me, notari, et testimonis dedins scriptz, stanct et constituit personalmen, so es lo dict Mosseigneur Marti Sira, capelan, lo qual volen actendre la promessa per el fayta al dict Johan Azays , ayssi present, de son bon grat, an lo present public instrumen reyreven et relaxa al dict Johan Azays present, so es los dictz tres jornals de prat, nominatz et confrontatz en lo dict instrumen de venda, pres per lo dict Benesech, notari, et aysso a fayt et fa moyenant la soma de vingt sept liuras sieys soubtz et huiech denies tor., que lo dict Azays ly a bayladas, tant per la venda, lauzisme, que instrumen de compra, en dectz scutz or, dictz pistoletz, et moneda blanque, en la presencia de me, notari, et testimonis dedins scriptz. Veray es que se los dicts tres jornals de prat, de present ou al temps a venir, valian plus que lo dict pres, lo dict Sira al dict Azays a donat tota la may valenssa per donacion, que se dis estre fayta entre los vieus, donan et consceden lo dict Sira al dict Azays licenssa et auctoritat que, quant el se volra, posqua prene pocession reala, actuala et corporala dels dictz tres jornals de prat, sans licenssa d'el ny de autra persona : et sopenden lo dict Sira se es constituit tenir et possedir los dictz tres jornals de prat, en nom de precaria, del dict Azays, dels quals tres jornals de prat lo dict Sira s'en es disvestit et ne a investit lo dict Azays et los seus, per la tenor del present instrumen : et per so dessus guardar et tenir et fayre valer lo dict prat, et per tota eviction et amperament et restitucion de toutz domatges, interesses et despens, lo dict Sira envers lo dict Azays a obliguat et yppothecquat toutz et checungz sos biens mobles et inmobles , presens et a venir, a las rigors dels sagels mages de Carcassona, Bezes, Menerbes et petit de Montpelhie, et a las courtz temporals de Sant Pons et de Angles, et a ung checung de aquels ou de aquelas, per losquals ou per las qualas a volgut estre conmpellit juxta las rigors de aquels ou de aquelas, et a renonsciat en so fasen a tota exception, benefflci et remede de drech, per los quals pogues venir a l'encontra del present instrumen. Totas las causas susdictas a affermat lo dict Sira estre verayas et aquelas totas amsin tout jorn tenir et non contravenir, et ou a jurat als sanctz evangelis de Dieu, de sa ma dextre thocatz : de que lo dict Azays a recquerit ly estre retengut, fayt et baylat instrumen per my, notari soubzsignat, en presencia, audiencia et testimoni de mestre Anthony Guiraud, barbie, Marti Savaric, del dict loc de Angles habitans, testimonis en las causas dessus dictas apelatz, et de me

MAFFRE.

2.

RECONOYSSENSA DE FOLCRAN ET HUC AZAYS FRAIRES DEL REDONDET.

L'an mila cinq cens cinquanta nou de la Incarnacion et lo dezeme jorn del mes de febrie, regniant tres chestien prince Charles, per la gracia de Dieu rey de Franssa, en lo loc de Angles, diocesa de Sant Pons de Thom[mieras], en la presencia de me, notari, et testimonis dedins scriptz, stanct et constituit personalmen Johan Azays del mas del Redondet, de la dicta terra de Angles, payre et administrador de las personas et biens de Huc et Folcran Azays f[raires], sos filhs, et de Magdalena Resquola sa molhie, filhia et conheretievra de Johan Resquol, quant vivia del mas del Rieu, terra del lo[c] de la Salvetat, de la dicta diocesa de Sant Pons de Thom[mieras], lo qual de son bon grat an lo present instrumen reconoys et pausa sobre toutz sos biens mobles et inmobles, presens et a venir, a Huc et Folcran Azays f[raires], sos filhs, lo dict Folcran present et lo dict Huc absen, so es la soma de cinquanta liuras tor., contan la liura per vingt soubtz tor., en las qualas cinquanta liuras tor. Peyre Resquol del dict mas de Rieu ly es obliguat a ly baylar, per la venda que los dictz Huc et Folcran Azays f[rair]es ly an fayta del drech et acxion que els avian en los biens et hereditat quant vivia scituatz al dict mas del Rieu, et conma es contengut en lo instrumen de venda pres per mestre Thibaut Albert, notari de Brassac. las qualas cinquanta liuras tor. lo dict Johan Azays promet de baylar et rendre als dictz sos filhs de jorn en jorn, et quan seran en etat perfiecha : et per aquo fayre ne obligua toutz et checungz sos biens mobles et inmobles, presens et a venir, aquels sobmetens a las forssas et rigors de las courtz temporals de Sant Pons et de Angles, et als sagels reals mages de Carcassona, Bezes, Menerbes, et petit de Montpelhie, et a ung checung de aquels ou de aquelas, per los quals ou per las qualas a volgut estre conmpellit, juxta las rigors de aquels ou de aquelas, et a renonsciat en so fasen a tota exception, beneffici et remede de drech, per los quals poyria venir s'en adjudar ou deffendre contra la tenor del present instrumen. Totas las causas susdictas a affermat lo dict Azays estre verayas et aquelas totas amsin tout jorn tenir et non contravenir et ou a jurat als sanctz evangelis de Dieu de sa ma dextra thocatz ; de que lo dict Folcran Azays, tant per el que per lo dict Huc son f[rai]re, a recquerit ly estre retengut, fayct et baylat instrumen per my, notari soubzsignat, en presencia, audiencia et testimony de mestre Anthony Guiraud barbier, Marti Savaric, del dict loc de Angles habitans, testimonis en las causas dessus dictas appelatz, et de me

MAFFRE.

3.

TESTAMEN DE JOHAN VIALHA, DEL MAS DELS CROZES.

L'an mil cinq cens septancta sieys, et lo darrier jour del mes de novembre, regnant tres chrestien prince Henry, per la gratia de Diou rey de Franssa et de Pologna, sia cauza notoria et manifesta a toutz presens et advenir que lo sage homme Johan Vialha, del mas dels Crozes, terra de Najas, dioceza de Castras, lou qual estant san de son corps, de sa memoria et entendemen, per la gratia de Dieu, coma per sas paraulas et son gest appertamen se cognoyssia et se podia cognoysse, defenden et consideran, coma dizia et alfermava, que souventas veguadas se es endevengut et se endeve plusurs morir de mort subitana, la quala non perdona degun, et que non y a causa plus certana que acquela mort et plus incertana que la hora d'aquela, lous provengutz ou auctramen in infirmitat detengutz, decedir intestatz, ont apres leur mort pl[us]urs breguas, debatz et questions insurgir et moyre sunt acoustumadas, a cauza de la ordenanssa de tals morens et aytal decedens non y aver provesict, et vol lou dict Vialha, testador, coma dizia, entre que facultat avia, a las cauzas dessus dictas obviar et a tals inconveniens provesir, coma a cascung sage de els provesir a las cauzas endevenedeyras, et per amor d'aysso, de la arma, corps et biens seus a faict son testamen appellatieu, et mejanssan acquel a dict, volgut et ordenat en la forma et manieyra que s'en sec :

Et premeyramen lou dict testador, coma veray et fidel chrestien, a donat, redut et commandat son arma, quand ela de son corps se despartira, et parelhamen son corps, a Nostre Seignor Dieu Jhesu Christ et nonremens a la gloriosa saccrada verges Maria, sa mayre, advocada seua preelegida et de touta la court celesta de paradys, item eligen lou dict testadur sa sebeltura a son corps en lo cementeri de Sant Victor del dict Najas, et en la tomba de sous parens.

Item plus leguec lou dict testador a tres cappelans del dict loc de Najas, losquals vol que sian en sa sebeltura, novena et cap d'an, et que sian tengutz de preguar Dieu per son arma et per acquelas que el es tengut de preguar, alsquals vol que leur sia donat a ung cascung d'elses cada jour d'acquels dos soubtz t., sans reffection corporala, paguados una veguada per son heretier ayssi dedins script.

Item, plus leguec al clergue que portara la crox devant son corps lou jour de sa sebeltura dectz deniers t., paguados una veguada.

Item, plus leguec a cada bassy de la dicta gleysa de Najas dectz deniers t., paguados una veguada.

Item, plus leguec a honor de Dieu als quatre ordres de pauretat, que an aconstumat de fayre la quista per la parroecquia del dict Najas, a ung cascung d'acquels so es ung cop de blat seguialh, paguado una veguada.

Item, plus leguec a honor de Dieu en caritat als paures de Jhesu Christ donadoyra en pa cuech, tant per l'arma de Anthonia Vidalha sa molhe quand vivia, dos cesties blat seguialz, mezura del dict Najas, paguados una veguada.

Item, plus leguec, per drech de institucion et hereditaria portion, a Johana Vialhara, sa filha, molhe de Johan Marty de Condomynas, et a Catherina Vialhara, aussy sa filha, molhe de Johan Seguy dels d. Crozes, legitimas et naturalas, en dot et verquieyra, et per tout lo drech part et portion et action a las dictas Johana et Catherina Vialharas sas filhas appertenens et spectans, en et sobre toutz sous biens presens et endevenedors, qualsque sian, per razon de proximoritat, succession, drech, natura, frayrescha, falcydia, legitima, quarta, trabellianica, supplemen ou auctramen, en quyna manieyra que poyria estre, de drech, tittre, razo ou cauzas qualas que sian, so es assaber a una cascuna d'acquelas la soma de quinze liuras t., contan la liura per vingt soubtz t. Item ung liech garnict d'una flassada de lana, dos lanssols et ung alcassi de coyssy, plus dos gonelas drap del present pays color de la feda, ben garnidas et obradas, pagadoyra la dicta dot a la dicta Johana, las raubas et lo liech et vingt soubtz t. de jour en jour et quand ou requerra : et a la dicta Catherina una gonela que ly resta a pagua, la flassada et lo alcassy et vingt soubtz t. aussy de jour en jorn ; et lo restat del argen vol que sia paguat a las dictas sas filhas cada an lour jorn de Caramantrand, vingt soubtz t. a una cascuna d'acquelas, an pacte que una pagua non acomolle l'auctra que non conste de deligensa. Item, oultra la dicta dot et per toutz auctres drectz et actions que las dictas Johana et Catherina sas filhas poyrian aver may en sous dictz biens, leur a may donat a una checuna d'acquelas cinq soubtz t. paguados una veguada, et anbe la dicta dot et cinq soubtz t. a volgut las dictas Johana et Catherina sas filhas estre contenctas de touts sous auctres biens, talmen que non puosquon demandar deguna auctra cauza en acquels, sinon que lou dict legua en loqual a faictas et nominadas las dictas sas filhas sas heretieyras perticularas et non in plus.

Item, plus leguec a toutz sous aultres parens que demandarian drech en sous biens, entre toutz, dectz soubtz t., pagados una veguada.

En toutz sous aultres biens, mobles et immobles, presens et advenir, quals, quantz ny on que sian ou seran, a faict, instituict et de sa propria bocqua nominat son heretier universal, so es Jacme Vialha, son filh legitime et natural, et vol lou dict testador que, sy lou dict son filh decedia d'acquest monde en l'autre sans heres legitime procreat de son corps, que en acquel cas la dicta hereditat sia et vengua a las dictas Johana et Catherina sorres, sas filhas, a toutas per egals partz et portions ; et per affin que sa presenta ordenanssa et disposicion de sous drechz et actions sia melhor meza en exceqution, a la salut et remede de son arma, a faict, instituict et ordenat son excequtor del presen testamen nuncupatif et de sa presenta et darrieyra volontat nuncupativa, ordenanssa et distribucion de sous biens, drectz et actions soues, lou dict Johan Marty son gendre, de Condominas, al qual commect lo regimen, govern et exceqution de son presen testamen nuncupatif et de sa presenta et darrieyra volontat nuncupativa, ordenanssa et distribution de sous biens, drectz et actions, quals que sian.

Item plus, leguec et volguec lou dict testador que las presens layssas sian paguadas dins dos ans, lou jour de sa sebeltura commenssados. Aysso es son darrier testamen nuncupatif et sa darrieyra volontat nuncupativa, ordenanssa et distribution de biens, drectz et actions, quals que sian, lou qual et la quala a lauzat, approbat, ratiffiequat, omologuat et confirmat et per toutas manieyras a volgu, mandat et commandat aver valor : et sy non valia ou non val per drech de darrier testamen nuncupatif, ou darrieyra volontat nuncupativa, a volgut, mandat et commandat que valha per drech de codicilhe et de auctra qualaque sia darrieyra volontat, et en toutas auctras vyas, manieyras et forma, per las qualas ung cascung darrier testamen nuncupatif et darrieyra volontat nuncupativa, de drech de constuma, melhor et plus utilamen pod et deu valer et aver perpetuala fermetat, cassan, irritan et de tout en tout anullan toutz auctres testamens, codicilhs et darrieyras volontatz, ordenanssas et distributions de biens, drectz et actions sous, quals que sian, per el al temps passat faictz et faictas, acquest son sol et present darrier testamen nuncupatif, et acquesta souna presenta et darrieyra volontat nuncupativa en sas robor et efficacia demorans, et a preguat a toutz et chascungz los testimonys infrascriptz que, quand vendra loc et temps, de tout so dessus porton testimoni de veritat, et my notari joustz script que de tout so dessus fassa ung ou plusurs instrumen ou instrumens et clauzulas necessarias, toutas vegua las que ne seray reequerit. Et es estat faict lo present testamen et tout so que dessus es script, en lo loc de la Salvetat, et en la botecqua de my notari, en presentia, audiensa et testimoni de Gabrielh Roy, Bertho. Roy, Steve Berlan de la Cauna, terra de Premya, Anthony Garriguenc de Salamo, terra de Najas, Johan Roy de la dicta Cauna, Johan Bec de Cayros, habitans, testimonis en las causas dessus dictas appelatz et per lou dict testador preguatz, los quals non se son pas signatz a la nota originala del present testamen, per so que non sçabon scriũre, et de my

MAFFRE.

4.

DEUTE DE JOHANA BARTESA, MOLHIE DE STEVE FABRE, DE LA SALVETAT.

L'an mila cinq cens septanta huiech et lo xxviii jorn del mes de genier, regniant Mosseigneur Henry, rey de Franssa, en la mayson del barry de Bertho[mieu] Bornia, pres de la Salvetat, constituit personalmen Peyre Carle, parayre, del dit loc de la Salvetat, loqual de son bon grat an lo present instrumen reconoys a deure et estre tengut a Johana Bartesa, filhia que era de Johan Bartes et de Cezalia Recorda, maridatz quant vivian, del dict loc de la Salvetat, molhie de Steve Fabre, del dict loc, ayssi presenta, so es en la soma de dezahuiech liuras torn., contan la liura per vingt soubtz t. Et aysso es per sa part del drech et aexion que ela avia de la mayson et ort de Girma Record, payre de la dicta Cezalia, sa mayre, a ela pervengut per la mort et trespas de la dicta sa mayre, morta intestada, scituatz en lo dict loc de la Salvetat, lo qual drech et aexion la dicta Johana Bartesa a quitat al dict Carle, lo jorn present, instrumen de quictanssa pres per my, notari infrascript, non obstan la confession que la dicta Johana a fayta en lo dict instrumen de aver agudas et ressaupudas las dictas dezahuiech liuras t., la quala ra[so non es pas veraya, las qualas dezahuiech liuras tor. promet lo dict Peyre Carle paguar a la dicta Johana, so es la mitat a la festa de la Magdalena prodan venen, et l'autra mitat lo jorn de Caramantran seguen. Et per aquo fayre lo dict Peyre Carle ne obligua toutz sos biens mobles et inmobles, presens et a venir, aquels sobmetens a las forssas et rigors de las courtz temporals de Sant Pons et de la Salvetat, et als sagels reals mages de Carcassona, Bezes, Menerbes, et petit de Montpelhie, et a ung checung de aquels ou de aquelas, per los quals ou per las qualas a volgut estre conmpellit, juxta las rigors de aquels ou de aquelas, et renonsciat a tout drech canonic et civil, per que pogues venir a l'encontra. et aytal promes et juret, presens mestre Bertran Chanardes, baylle de Fraysse, Anthony Ferran de Brassac, Gabriel Record del loc de Posols, testimonis apelatz, et de me

MAFFRE.

5.

ARBITRATGE DE JACQUES SOLEGRE ET BERTHO[MIEU] GODALH, DE MEGIES.

L'an mila cinq cens septanta huieth et lo dezahutieme jorn del mes de jung, regniant tres chrestien prince Henry, per la grace de Dieu rey de Franssa et de Polhonia, coma fos mogut debat et question, et s'en speres may a moyre al temps a venir, per et entre Jacques Solegre, del mas de la Peutru, terra et juridiction del dit loc de la Salvetat, payre et administrador de las personas et biens de Anthony Solegre, son filh, et de Johana Godalhia quant vivia sa molhie, filhia que era de Anthony Godalh, quant vivia del mas de Megies, terra del dit loc de la Salvetat, de una part, et Bertho[mieu] Godalh, filh et heretier del dit Anthony Godalh, del dit mas de Megies, d'autra part, et aysso desus aquo que lo dit Solegre disia que per ordenanssa de arbitres, per els comeses et elegitz a la court reala de Bezies, sus lo differen que era entre els, de la legitima dels biens que lo dit Anthony Solegre demandava al dit Bert[homieu] Godalh, que de la detzema partida dels dictz biens, tant mobles que inmobles, era estada adjutjada al dict Anthony Solegre, an restitucion de fructz, despueys la mort del dit Anthony Godalh, et tout autramen, conma es contengut en la dicta ordenanssa, et perso que per los dictz arbitres es estat comes a partidas de se accordar de probes homes a fayre la dicta division dabant conmessari, las dictas partidas se serian accordats et preses de probes homes, Johan Bartes, autre Johan Bartes, del dict loc de la Salvetat, Guillem Landas, de Molieyras, et Johan Rey, de Carcavel; et de ce que lo dict Solegre dis que vol la detzema partida de las terras, et lo dict Godalh dis et se contenta de ly baylar la detzema partida del dict bien en argen, et que extimacion del dict bien ne sia fayta, deduzit so que lo dict Solegre n'a pres, et conma es contengut en la ordenanssa; et per so las dictas partidas volens fugir a proces et despens judiciarys evitar, en lo dict loc de la Salvetat, a la presencia de me notari et testimonis dedins scriptz, lo dict debat, question et differen an remes et compromessat, so es lo dict Jacques Solegre, fasen per lo dict Anthony Solegre son filh, per loqual promet fayre ratifficar, sus la obliguansa et yppothequa, renunciacion ayssi dedins scriptz, en Johan Bartes, filh de Steve Bartes, quant vivia del dict loc de la Salvetat, et Johan Rey, del mas de Carcavel, et en autre Johan Bartes, filh de Anthony, quant vivia del dict loc de la Salvetat, et en Guilhem Landas del mas de Molieyras, elegitz per lo dict Godalh, et en mediator sive tercie, en Bernat Chanardes, del mas de Pomareda, elegit comunalment per las dictas partidas, et autre que per los dictz arbitres sera elegit, volens et conscentens las dictas partidas, et una checuna de aquelas, que de las causas sobredictas sia vist, diffinit et sentenciat, per los dictz arbitradors et amicables compositors, lieur donan poyssanssa de los descedir et accordar del dict differen, ausidas las dictas partidas et una checuna de aquelas, en lieurs razos; prometo davantatge las dictas partidas et una checuna de aquelas totas las causas per los dictz arbitradors et amicables compositors diffinit et condempnat tener, servar, actendre et conmplir, et de lieur diffinicion, dict et condempnation non apelar, ny aber degun recors a autre superior, sus la yppothequa, obliguacion, renonciacion et juramen ayssi dedins scriptz, et sus la pena de quaranta scutz or solh, donados la mitat a la partida obedienta et l'autra mitat a nostre seigneur lo Rey, a laquala pena las dictas partidas et una checuna de aquelas volgueron estre condampnatz par los dictz arbitradors. Volgueron dabantatge las dictas partidas que lo present compromes dure et valhia durar per tot lo jorn de dema, dijous dezanoveme del present mes de jung. Per lasqualas causas de sobre et dedins scriptas tener, servar, actendre et conmplir et non contra venir, las dictas partidas et una checuna de aquelas, la una envers l'autra et per lo contrari, an obliguat et yppothecquat toutz et chescungz lieurs biens mobles et inmobles, presens et a venir, a las forssas et rigors de las courtz temporals de Sant Pons et de la Salvetat, et als sagels reals mages de Carcassona, Bezes, Menerbes et petit de Montpelhie, et a ung checung de aquels ou de aquelas, per los quals ou per las qualas an volgut estre conmpellitz juxta las rigors de aquels ou de aquelas, et an renonsciat las dictas partidas et una checuna de aquelas a tout drech canonic et civil, per que poguesson venir a l'encontra, et aytal ou an promes et jurat sus los sanctz evangelis de Dieu, per elses et ung checung d'elses de lieurs mas dextras thocatz. De las qualas causas sobre dictas las dictas partidas et una checuna de aquelas an demandat et recquerit d'elses et a ung checung d'elses estre fayt, retengut et baylat instrumen public, per my notari infrascript, en presencia, audiencia et testimonis de Johan Solegre, merchan del dict loc, soubzsignat, Peyre Landas, hoste del dict loc, Bert. Grania, del moly de Pessaplana, habitans, testimonis en las causas desus lictas apelatz, et de me Bertho mieu Maffre, notari real del dict loc de la Salvetat, soubzsignat : B. Maffre, notari.

Et apres, l'an susdict et lo dezanoveme jorn del mes de jung, regniant lo prince que dessus, sia causa manifesta a toutz presens et a venir que al dict loc de la Salvetat, [en] presencia de me, notari et testimonis dedins scriptz, stanctz et constituitz personalmen Johan Bartes, autre Johan Bartes, Guilhem Landas et Johan Rey, arbitres elegitz per las partidas nominadas al preceden instrumen de arbitratge, a decedir del differen que era entre las dictas partidas, losquals an dict et declarat a la presencia de las dictas partidas aqui presens, que els an vist la question et differen de las dictas partidas, de volontat de las sobredictas partidas aqui presens, an arbitrat et declarat conma es contengut en la sentenssa per els baylada, scripta en ung fulhiet de papier signada et merquada per los dictz arbitres et tercie, legida en auta votz per my, notari infrascript, a la presencia de las dictas partidas, de la tenor que s'en sec :

Nous Johan Bartes.....

Laquala sentenssa et totas las causas contengudas en aquela los dictz arbitres volgueron que las dictas partidas et una checuna de aquelas aguesson a lauzar et ratifficar, et aysso sus la pena, yppotequa, obliguacions et juramen en lo preceden instrumen et conmpromes contengutz : et incontinent las dictas partidas en lo present instrumen, ausida per elses et ung checung d'elses et entenduda la sobredicta arbitrala sentenssa et totas las causas contengudas en aquela, aquela an lausada et confirmada et per agradabla l'an tenguda, conma an dict et affermat et an promes de non venir a l'encontra de aquela, et aytal ou an promes et jurat sus los sanctz evangelis de Dieu, de lieurs mas dextras thocatz, et sus las obliguacions, renonciacions et pena en lo preceden instrumen contengudas, de las qualas causas sobredictas las dictas partidas an demandat a els et als lieurs biens estre fayt, retengut et baylat public instrumen ou publics instrumens, per my, notari infrascript, en presencia, audiencia, et testimoni de Mossr Steve Buscaussola, rictor de la Bastida Roayrosa, Peyre Landas, hoste de la Salvetat, Thomas Cros de la Cladela, terra del dict loc de la Salvetat, testimonis apelatz, et de me

MAFFRE.

6.

PACTES DE MARIATGE DE ANTHONY CROS ET RAMON BARTA, DE LA CONBA BENEZECH.

L'an mila cinq cens septanta huiech et lo quatreme jorn del mes de novembre, regniant tres chrestien prince Henry, per la gracia de Dieu rey de Franssa et de Polhonia, sia causa notoria et manifesta a toutz presens et a venir que en la mayson de Bertho[mieu Bornia del Barry, pres de la Salvetat, diocesa de Sant Pons de Thom[ieras], et senescalcie de Carcassona, en la presencia de me, notari, et testimonis dedins scriptz, pactes et convencions en favor de mariatge, a honor de Dieu et de la sancta Trinitat, son estatz faytz et passatz, so es assaber per et entre Anthony Cros, del mas de Conba Benezech, terra de Angles, de la dicta diocesa de Sant Pons de Thom[ieras], de una part, et Ramon Barta, del mas de la Riza, terra de Roayros, diocesa de Castras, d'autra part, so es que lo dict Anthony Cros, mejanssan sagramen, per el prestat sus los quatre sanctz evangelis de Dieu, a promes de donar en molher et sposa al dict Ramon Barta, Jacma Croza, sa filhia legitima et naturala, en la facia de sancta mayre Gleyza, totas et quantas veguadas el ne sera recquerit per lo dict Barta, et parelhiamen lo dict Ramon Barta a promes de prene, en la dicta facia de sancta mayre Gleysa, la dicta Jacma Crosa, totas veguadas que el ne sera recquerit per lo dict Anthony Cros et per la dicta Jacma, bans premieyramen proclamatz en la facia de sancta mayre Gleysa, conma es de ansiena constuma ; et per so que es de bona constuma que mariatge non se fa, lo drech ansin dispausat, que non y aja constitucion de dot, affin que lo charge de mariatge sia plus facilamen supportat, et per so estant et constituit personalmen en la dicta mayson, so es lo dict Antony Cros, loqual de son bon grat et certa scienssa, non subornat, conma a dict, per alcuna persona a fayre las causas contengudas al presen instrumen, constituis et assigna en dot et verquieyra a la dicta Jacma Croza sa filhia, una an lo dict Ramon Barta son marit, que spera que sera, et aysso per sa quota part et porcion dels biens paternals, maternals et fraternals, en contemplacion del dict matremoni fase lor, so es de quatre partz una part de toutz los biens mobles, inmobles et per se movens, estans tant al dict mas de Conba Benesech que en autra part, an los pactes que s'en segon :

Et premieyramen es pacte que lo dict Ramon Barta estaraet demorara an la dicta Jacma Croza sa molhie, que sera an lo dict Anthony Cros et sa molhie, an sos enffans et filhias, al dict mas de Conba Benesech, toutz en una mayson, manjans ung pa et bevens ung vy, vestitz et caussatz conma lieur sera necessari.

Item, es may pacte que lo dict Barta portara als biens del dict Anthony Cros, d'ayssi a la festa de Sant Johan Babtista prodan venen, so es quaranta tres scutz or solh et dos tiersses de scut, valen piessa seyssanta soultz torn., los quals lo dict Anthony Cros ly reconoyssera sobre son bien, quant los aura preses.

Item, es may pacte que una partida ny autra non poyra demandar division que non sian passatz dectz ans, et si la demandavan daban lo dict terme, que aquel que la demandara donara al autre que non la demandara ges de son bien propri cinq scutz or solh.

Item, es may pacte que quant venran a division, que lo dict Ramon Barta aura et prenra del dictz bien et de aquels que aura conquistatz, so es de quatre partz una part, et lo dict Barta non poyra demandar ny querelar los dictz quaranta tres scutz et dos tiersses de scut al dict Cros ny a sos hereties.

Item, es estat may pacte que els noyriran et maridaran las filhias del bien comu et lo dict Barta ne paguara de quatre partz una part, et dels deutes que son degutz per lo dict Anthony Cros a sos creditors lo dict Barta ne paguara de quatre partz una part.

Item, es may pacte que si lo dict Barta sobrevivia a la dicta Jacma Croza sans heres, que en aquel quas lo dict Barta se poyra maridar sobre la dicta quarta part de biens ; et se la dicta Jacma Crosa sobrevivia al dict Barta, sans heres procreat de lieurs corsses, que en aquel quas la dicta Jacma aura dels biens portatz per lo dict Barta susdict sept scutz or solh, et del restat ne fara lo dict Barta a son plaser.

Item, es may pacte que quant venran a division, que lo dict Anthony Cros ou sos heretiers seran tengutz de partir lo dict bien en quatre partz, de las qualas lo dict Cros ne causira una part, et lo dict Barta causira sa part de las dictas tres.

Los quals pactes et convencions dessus specifficcatz las dictas partidas respectivamen, an la tenor del present public instrumen, an promes de los tener, servar et conmplir, et contra aquels non venir, et aysso sur la obliguanssa de toutz et checungz lieurs biens mobles et inmobles, presens et a venir, los quals obligon et sobmeton a las rigors dels sagels mages de Carcassona, Bezes, Menerbes et petit de Montpelhie, et a las courtz temporals de Sant Pons et de Angles, et a ung checung de aquels ou de aquelas, per las qualas courtz et sagels sobredictz las dictas partidas et una checuna de aquelas an volgut estre conmpellitz, juxta las rigors de aquels ou de aquelas, a observar et conmplir totas las causas sobredictas, et aussi an guarnison et guast de ung, dos ou plusurs serjans de casque ung sagel et de las courtz sobredictas, tant longuamen demoradors sus los biens del contrari fasen a las dictas partidas, als guatges et salaris aconstumatz, fins et atant que las causas contengudas en lo present public instrumen sian servadas et conmplidas, et an renonsciat las dictas partidas a tout drech canonic et civil, per que poguesson venir a l'encontra, et aytal ou an promes et jurat sus los quatre sanctz evangelis de Dieu, per elses et ung checung d'elses corporalmen thocatz. De las qualas causas sobredictas las dictas partidas et una checuna de aquelas an demandat et recquerit lieur estre fayt, retengut et redut public instrumen ou publics instrumens, per my, notari dedins script, en presencia, audiencia et testimoni de Guilhem Moret de Planacaliu, Guilhem Caraguiru de la Soqua, Peyre Gleyas, Beran de Bessas, Johan Azavi jove, de la Salvetat, habitans, testimonis en las causas desusdictas apelatz, los quals non se son pas ayssi signatz, per so que non sabon scriure, et de me

Maffre.

7.

TESTAMENT DE PIERRE BUSCAYLET.

†

In nomine Patris et Fily et Espiritus Sancti. Amen.

Ce jour vint e cet^{e} del mes de dezenbre, l'an mil sieis cens, ieu Pieres Buscaylet, per la graso de Dieu sans estre tengut d'auquno maladio corporelo, estan an mon bon sen et memorio, mes consideran que non aven causo plus serteno que de moury ny cauzo plus incerteno que l'ouro d'aquelo, apres ave recomandado mon armo a Dieu, que ly plaso me perdona mas fautos et pecatx, pregan ausy la Verges Mario et toutx lous santz et santos de paradis, que leur plasio de pregua Dieu per my, ey voulgut faire mon testamen et ma darieiro voulontat.

Ce est que, cant Dieu me apelara d'aquest monde a l'autre, bonne sio l'ouro, ce ieu souy a Sant Pons, voly que mon cors sio ensebelit al sementery et al tonbel de mous predessessous, et sy es en autro part, ausy voly que mond. cors sio ensebelit al sementery des cresties catolix, al loc que cerey, a la discretiu de mous heretiers bas nominax.

Premieiromen, dony a ma filho Catarina Buscaileto, cant troubara son recapte de mariage, per dot et verguieiro et per toutos causos que ly poirian perveny sur lou dreit de mon autre be, cent soisanto sieis esqux quranto sous, revenen a la soumo de cinq cens liuros torneses; dos raubos, la uno coto, l'autro gonelo, de bon drap et non d'estofo, como porta nostre estat, de la valou de quranto hou sincanto liuros torneses; uno cousero et coisy an plumo, quatre lensolz, uno flasado, ung cofre de noguie, lou tout bon et sufizen; et moienan ce dessus non voly que pesquo res plus demanda a mous hereties sus lou dreit de mon be.

Ieu donny et fau mous hereties Anthony, Esteve et Berthomiu Buscayletx, mous enfans, a ne faire a toutos lurs volontax apres mon deces, sauf que voly que al despens comun lou susd. Berthomieu, mon fil plus joine, ly sio ensenhiat de escriure et conta et ung mestie, lou que causira, per se gasanhia sa vido, lous pregan voule vieure ensembles en bonno pax et amour, como bons fraires, et an cas que non se pouirian acourda et que sur leur partage aurian calque diferen, lous preguy hou remettre a dous prodoms, gens de pax et gens de be, per fugy a prouces tant que leur cera pousible, per l'amour de my que de bon cor lous ne preguy, pregan Diu lou Creatour, per lou merit de la mort et pasiu de son fil Jesu-Crist, lous voule inlumina per son S^{t} Esperit a viure an la crento de Diu et como de gens de be devon faire, et a my me perdonne mous pecatx et me velguo conduire a mon trespas a la grorio eternalo de paradis. Amen.

Fait loud. testamen de ma bonno voulontat, escrit de ma propio ma, loucal voly que valguo et que sio observat per mous ditz hereties. Fait et escrit dins ma maison a S^{t} Pons, lou jour de S^{t} Johan l'avangelisto xxvii^{e} del mes de dezenbre mil vi^{c}, per my

P. Buscaylet, *testatur*.

INVENTAIRE DES ARCHIVES

DU

CHAPITRE CATHÉDRAL DE SAINT-PONS

RÉDIGÉ DE 1701 A 1707 (1)

INVENTAIRE DES ACTES, PAPIERS, TITRES ET DOCUMENS DU VÉNÉRABLE CHAPITRE CATHÉDRAL DE LA VILLE DE S^t-PONS, qui sont esté trouvés dans les Archives dudit Chapitre, et qui ont esté rengés, du septième Jeanvier de l'an mil sept cent un, jusqu'au premier jour du mois de Janvier mil sept cent huit, comme s'en suit :

1. Une transaction en parchemin, passée entre ledit Chapitre et la Ville et Communauté dudit S^t-Pons, portant règlement des droits dus audit Chapitre sur les terres abbatialles (du 25^e mars 1599) ; retenue par M^{es} Amblard et Solette.

2. Plus une autre transaction, passée entre les mêmes pour le même fait (le 1^r mars 1444) ; en papier.

3. Plus autre transaction en parchemin, passée entre ledit Chapitre et les religieuses dudit S^t-Pons, pour raison des alimens que ledit Chapitre devoit leur fournir.

4. Plus deux actes en parchemin contenant sçavoir, — le premier, qui est une bulle du pape Clément V, portant permission à Pierre premier, évêque dudit S^t-Pons, d'employer la somme de 5000 livres pour les nécessités du monastère; — et le deuxième, la procuration faite par lesdits Religieux à frère Guillaume d'Augier, pour employer ladite somme, à suite duquel est l'acte d'emprunt.

5. Plus un acte (du 23^e aoust 1300) contenant que Raymond, abbé dudit S^t-Pons, fit crier à son de trompe que tous ceux qui estoient âgés de quatorse ans et au dessus, qui auroient des biens relevant de luy et dudit son monastère, prêteroient d'entre ses mains serment de fidélité; — en conséquence de quoy 543 personnes praittèrent ledit serment sur les saints évangiles et jurèrent qu'ils lui seroient à luy et à son monastère bons, loyaux, fidelles ; et les biens de ceux qui refusèrent de prêter ledit serment furent confisqués au profit dudit monastère par sentence des juges et lieutenant dudit S^t-Pons (25^e aoust 1301).

6. Plus une sentence arbitralle entre Raymond, évêque dudit S^t-Pons, et Pierre, abbé de S^t-Chinian, portant que ledit abbé nommera à la vicairie de l'église paroisielle S^t-Celz dudit lieu, et que l'Evêque en baillera l'institution (de l'année 1339) ; dans lequel même acte est inceré une autre sentence portant que Raymond, abbé dudit S^t-Chinian, et ses successeurs iront prêter l'obédiance manuelle aux abbés dudit S^t-Pons (de l'an 1251) et deux autres actes concernant les privilèges du monastère dudit S^t-Pons.

7. Plus une sentence en parchemin contre Pierre Gaubergues, condamné à estre pendu pour avoir volé une croix d'argent et deux nappes dans l'église S^t-Martin-de-Jaur (du 27^e février 1377).

8. Plus autre transaction en parchemin passée entre ledit Chapitre et certains habitants des mazades du terroir dudit S^t-Pons, pour raison des droits dus au Chapitre sur les terres abbatialles (du 13^e octobre 1564).

---

(1) Sur la destruction des Archives du Chapitre cathédral de Saint-Pons, le 20 frimaire an II, cf. ci-dessus, *Introduction*, p. III.

9. Plus autre transaction en parchemin passée entre le Chapitre et ladite ville dudit St-Pons, par laquelle les sieurs habitants et forains s'obligent de payer audit Chapitre, pour chaque four à chauds qui se faira dans les terres abbatiales ou garrigues de Riols, 30 quintaux chauds au pied du four (le 23e janvier 1391).

10. Plus une cédule appellatoire faite par le procureur de l'Evêque dudit St-Pons à certains appelants, poursuivis devant le juge royal de Bésiers par les habitants de la Ville Mage contre les habitants de la Ville Moindre, qui prétendoient avoir le privilège de tenir des mesures publiques (du 4e mars 1345).

11. Plus autre transaction passée entre ledit Chapitre et le vicaire de St-Martin, pour raison de réparations de ladite église de St-Martin (du 13e juin 1512).

12. Plus une élection d'un Evêque, faite par ledit Chapitre, au lieu et place de Pierre de Robert, qui avait pris et suivi le parti de l'Antipape (du 16e février 1409).

13. Plus une donation faite par Gérard Garry au Chapitre, d'un fief qu'il avoit à Puisserguier (de l'année 1254).

14. Plus une sentence de Monsieur le Vicaire général de Narbonne, portant confirmation de la nomination de l'Evêque faite par le Chapitre de St-Pons (du 5e mars 1409).

15. Plus une nomination de procuration des personnes de Bernard de Castelnau, abbé d'Aniane, et autres, pour les Religieuses du monastère dudit St-Pons, pour défendre à toutes les affaires dudit monastère (du 29e avril 1367).

16. Plus une transaction passée entre l'Evêque dudit St-Pons, le Chapitre et le recteur d'Oupia, au sujet des fruits décimaux dudit lieu.

17. Plus une transaction passée entre Hugues Blanchi et Jean de Moului, procureur en cause près de la ville et diocèse dudit St-Pons, pour l'exécution du testament de Bernard Cappelain (des années 1358 et 1373).

18. Plus une sentence rendue par frère Sobiras de Polhan, prieur claustral dudit St-Pons, entre les infirmiers dudit Chapitre et les Religienses dudit monastère de St-Pons, pour raison de leurs alimens.

19. Plus deux extraits de transaction passée entre Evêque et Chapitre dudit St-Pons, par laquelle ledit évêque baille au Chapitre la dixme des Croix, le carton de Siran et les dépouilles des Religieuses (du 4e juillet 1491); retenus par Jean Amblard.

20. Plus des lettres d'indulgence de Vitalis, patriarche d'Alexandrie, perpétuel administrateur de l'Evêché dudit St-Pons (du 21e juillet 1431).

21. Plus huit arrêts ou exécutoires du rapport et dépens obtenus par Me Gérault de Fleyres, chanoine et vicaire perpétuel de St-Martin, contre ledit Chapitre (attachés ensemble).

22. Plus un acte en parchemin (du 11e juin 1387) par lequel il est permis aux Religieuses du monastère de St-Pons de donner à manger et à boire aux ouvriers qui travailloient dans ledit monastère.

23. Plus une collation faite par le vicaire général à frère Louis de St-Hibéry, Religieux de la Chapelle St-Michel fondée en l'Eglise cathédrale dudit St-Pons.

24. Plus un acte en parchemin de mise en possession de l'Evêché dudit St-Pons, de la personne de Me Jean Faverat, vicaire général et procureur de Mr Géraud, pourvu de ladite Evêché (du 8e juillet 1434).

25. Plus un acte contenant la profession de frère Antoine Chambeland et Jean Calarafe, religieux de St-Benoit (du 19e février 1483).

26. Plus un acte de déclaration d'apel par devant le Pape faite par l'Evêque et Chapitre dudit St-Pons, des lettres en forme de commission décernés par Izaac Boatery, subcollecteur des cences et rentes du Pape en la province du Languedoc (du 4 aout 1454).

27. Plus une procuration en parchemin faite par Mr Raymond, Evêque de St-Pons, et les Religieux de son Chapitre, en faveur de l'official du dit évêque pour soutenir et défendre en touts cours les droits desdits Evêque et Chapitre.

28. Plus un parchemin dans lequel est mention d'une sentence arbitralle par laquelle il est permis à l'abbé de St-Pons de tenir des pasteurs et de faire paître son bétail en la parroisse et terroir de Ferrières.

29. Plus un acte en parchemin contenant règlement et taxe des allimens qui doivent estre fournis par ledit Chapitre aux Religieuses de St-Pons (du 5e novembre 1364).

30. Plus une déclaration d'appel faite par la Prieuresse du monastère dudit St-Pons d'une ordonnance du vicaire général dudit St-Pons qui deffendoit aux Religieuses de sortir de leur monastère sans compagnie (du 25e may 1387).

31. Plus une consultation, en parchemin, sur l'argent qui devoit estre donné aux Religieuses dudit monastère pour leur vêtement.

32. Plus un arrêt rendu entre le sindic dudit Chapitre et les habitants dudit St-Pons qui renvoye au jugement (le 19e juillet 1621).

33. Plus un procès verbal en parchemin et papier fait en exécution, du parlement de Tolouse sur les assemblées et port d'armes par certains païsans de la ville de St-Pons (du 16e juillet 1565).

34. Plus des lettres ajournatoires du pape Boniface pour faire citer devant luy l'Archevéque de Narbonne, qui avoit voulu connoitre son fait criminel de pardevant de la juridiction du Monastère et Chapitre dudit St-Pons ressortissant immédiatement au St-Siège (du 27e juin 1299).

35. Plus un roulleau de parchemin par lequel il se voit que l'abbé et monastère dudit St-Pons dépendent immédiatement du St-Siège (de l'année 1304 et 1307).

36. Plus un contrat de vente en parchemin d'une vigne faite à Jean Molinéry, prieur d'Escosse, pour le Chapitre dudit St-Pons.

37. Plus une ordonnance rendue par M. de Paules, président au parlement de Toulouse, contenant réglement des droits dus audit Chapitre sur les terres abbassialles (du 11e octobre 1564).

38. Plus un jugement de requettes rendu à la requête dudit Chapitre contre Guillaume Estival, fermier de Riussec (du 7e juin 1622).

39. Plus un arrêt du Parlement qui permet au Chapitre de recouvrer tous les biens qui en ont esté aliénés (du 17e juin 1623).

40. Plus une sentence arbitralle entre Jean Calmete et Pierre de Roquefort, prieur de Ferrières, par laquelle tous les droits dus audit prieur par ledit Calmette sont réglés (du 27e novembre 1266).

41. Plus un bail à nouvel acapte fait par Pons, abbé et sellarier, à Jean Calmete de certains biens citués à la paroisse de Ferrières.

42. Plus une requête présentée par le Chapitre au Sénéchal de Bésiers, contre Antoine Carufa.

43. Plus trois pièces qui regardent les diférens qui estoient entre le Chapitre et le camérier d'iceluy.

44. Plus six pièces en un cahier papier, concernant le Chapitre et l'abbé de St-Chinian.

45. Plus un arrêt de la Chambre des Comptes de Paris, contenant l'enregistrement du serment de fidélité prêté par le Roy et l'Évêque dudit St-Pons et autres.

46. Plus des lettres patentes du roy Louis XIV pour l'enregistrement de la Bulle de sécularisation (du 19e janvier 1656).

47. Plus un arrêt du parlement de Toulouse, en cahier, portant qu'en l'exécution de la Bulle de sécularisation du Chapitre, il n'y a point d'abus et en ordonne l'enregistrement (du 6e may 1616).

48. Plus un cahier d'articles accordés entre messire Pierre de Fleyres, évêque, et le Chapitre pour la sécularisation dudit Chapitre (du 2e novembre 1607).

49. Plus un arrêt en parchemin portant ratification de la vente du pred Enséré, dépendant de la métérie des Enclauses, faite en faveur du Chapitre (le 9e mars 1465).

50. Plus une ordonnance en parchemin d'Aymé, patriarche de Jérusalem, concernant la faculté accordée au prieur mage et autres y mentionnés, d'entrer dans l'enclos du monastère des Religieuses dudit St-Pons (du 14e janvier 1369).

51. Plus deux arrêts en parchemin en matière féodalle qui maintiennent le Chapitre dans tous les fiefs des terres abbatialles (du 9e juillet 1642), dans lequel il y a un jugement de requête sur le même fait (de 1638).

52. Plus une consultation de MM. Gaurau et Devic au sujet de la congrue du vicaire perpétuel de St-Martin-de-Jaur et ses vicaires.

53. Plus des lettres de sauvegarde du Roy en faveur du Chapitre, contenant injonction au Sénéchal de Carcassonne de le maintenir en tous ses biens, droits et privilèges (du 4e septembre 1447).

54. Plus une fondation d'obit, de 14 livres 10 sous (de l'année 1454).

55. Plus un acte contenant les limitations des terres dépendantes de l'Aumônerie (du 1er avril 1506).

56. Plus autre acte contenant limitation des terres dépendantes de l'Aumonerie au masage d'Usclax (du 24e mars 1506).

57. Plus deux arrêts l'un dans l'autre entre ledit Chapitre et la communauté dudit St-Pons, par lequel ladite communauté fut démise de la requête civile par elle inpétrée envers les arrêts rendus en faveur dudit Chapitre (du 27e juin 1564).

58. Plus un décret obtenu sur un champ situé près le massage de Cournhiou (du 27e juin 1645).

59. Plus un contrat de vente de plusieurs pièces de la petite Méterie, faite par Philipe Domenge au Chapitre (le 7e septembre 1650, retenu par Me Guiraud, notaire), dans lequel il y a plusieurs autres actes concernant les mêmes biens.

60. Plus un cahier contenant cinq divers actes touchant la fondation, donation, privilèges, et libertés dudit monastère dudit St-Pons (de l'année 936).

61. Plus un appointement de M. de Maurel, conseiller à ce parlement, en faveur du Chapitre contre notre dit Gérard de Fleyres, chanoine (du 15e avril 1628).

62. Plus un extrait de transaction en papier concernant les droits dus au Chapitre sur les terres abbatialles (du 9e aout 1566).

63. Plus l'exécution de la sentence de séparation de menses d'entre M. l'Evêque et le Chapitre (du 26e juillet 1327).

64. Plus un arrêt qui donne aux chanoines de Pésenas le premier siège après les Consuls et Magistrats en toutes les assemblées de ville (du 8e may 1624).

65. Plus autre arrêt sur le même fait (du 4e septembre 1632).

66. Plus autre arrêt rendu entre le Sindic du Chapitre contre Jacques Villeras (du 30e juillet 1636).

67. Plus une procuration en parchemin faite par les Religieux à Pierre Sicredy, prieur de Pardailhan, pour employer la somme de 5,000 livres pour fournir au procès pendant devant le St-Siège pour raison de la séparation de manses (du 26e mars 1311).

68. Plus une confirmation de la donation faite par le Comte de Toulouse, en faveur du Chapitre; ladite confirmation faite par le fils dudit Comte.

69. Plus une donation de la somme de 500 l., faite par l'Evêque de St-Pons, en faveur des Religieuses dudit St-Pons (du 8e février 1384).

70. Plus des lettres de Guillaume, cardinal, qui font deffense à l'Archevêque de Narbonne de connoître des appels des sentences de l'Evêque de St-Pons (du 9e avril 1367).

71. Plus une ordonnance dudit Guillaume, cardinal portant règlement de ce que le Chapitre doit fournir aux Religieuses (du 18e novembre 1364).

72. Plus autre ordonnance sur le même fait, par laquelle toutes les précédentes rendues sur ce fait sont cassées (du 20e janvier 1365).

73. Plus une ordonnance de Guillaume, abbé de St-Guilliem-le-Désert, consernant les réparations de l'Eglise des Religieuses (du 11e may 1445).

74. Plus le verbail de l'exécution de la bulle du pape Jean XXII sur la séparation de manses épiscopalle et capitulaire.

75. Plus une consultation sur les testamens et dispositions des Religieux, dans laquelle est aussy la permission donnée par le Chapitre à quelques Religieux de tester.

76. Plus le testament de Frère Gafins, prieur des cours religieux du Chapitre (du 14e juillet 1614).

77. Plus autre testament de Pierre de Cabrol, prieur mage (du 10e septembre 1616).

78. Plus autre testament de Pierre-Jean Carquet vieux (du 14e juin 1450).

79. Plus un roulleau de parchemin, coté : Verbal de certains bâtimens faits au monastère de St-Pons (sans date).

80. Plus un extrait des articles accordés entre l'Evêque et le Chapitre et la communauté de St-Pons, sur plusieurs différents qu'ils avoient ensemble.

81. Plus une copie d'arrêt de parlement qui ordonne que l'élection consulaire sera faite le 25e mars pardevant les officiers ordinaires de la ville de St-Pons, à l'exclusion de tous autres juges (du 22e mars 1657).

82. Plus un patot de mémoires et vues figurées des fiefs de St-Pons et terres de Croix, avec les décisions des terres abbatialles et des Croix.

83. Plus une copie de sentence de l'Official de St-Pons, qui fait deffenses aux Religieuses de continuer le bâtiment qu'elles ont commensé (du 28e may 1501).

84. Plus une consultation sur plusieurs affaires du Chapitre (de l'année 1643).

85. Plus un extrait de conventions entre MM. Gilbert Pradines et le Sindic du Chapitre, sur la fulmination de la bulle de sécularisation (du 9e aoust 1616).

86. Plus un patot des pièces du procès qui estoit entre le Sindic du Chapitre et André Gabanon, d'une part, et le sieur Maurice Maurin, bourgeois, au sujet du moulin foulon dudit Chapitre, d'autre.

87. Plus un extrait de transaction d'entre les héritiers de Me de Gaulhet, procureur au parlement, et le Chapitre, portant quittance en faveur dudit Chapitre (retenue par Me Espian, notaire de Toulouse, le 2e février 1677).

88. Plus une transaction passée entre le Chapitre et les habitants de St-Pons, touchant le bois de Sérignan et autres différens (du 16e mars 1444).

89. Plus un acte conservant l'ouverture et clôture du Chapitre général tenu en l'année 1541.

90. Plus un mémoire de la forme du serment que l'Évêque de St-Pons doit prêter lors de sa réception.

91. Plus deux minutes des lettres royaux impétrés par le Chapitre contre l'Évêque, au parlement de Provence.

92. Plus les articles passés entre le Chapitre, aussy l'Évêque, d'une part, et Pierre Saisset, sur les réparations des arseaux de l'Église cathédrale, dans lesquels il y a une lettre dudit Évêque, qui prie Me Guiraud de faire travailler aux susdits arseaux aux dépens de la fabrique (du 3e septembre 1670).

93. Plus un rolle des actes remis par le Chapitre à Antoine Bellot en 1569.

94. Plus un inventaire des principaux actes et arrêts faits et donnés avant et après la Bulle de sécularisation (du premier septembre 1662).

95. Plus un cahier de reconnaissance du fief d'Aprat.

96. Plus un dénombrement de l'état et bénéfice du Chapitre dans lequel il y a un collationné du même dénombrement et une copie d'un arrest, qui maintient ledit Chapitre dans la seigneurie directe de toutes les terres abbatialles et d'Aprat (de l'année 1521).

97. Plus un extrait d'arrest rendu entre le Chapitre St-Nazaire de Bésiers et les magistrats présidiaux de la ville (le 28e février 1633).

98. Plus un extrait d'arrest et Jugement de requêtes rendu entre l'Evêque de Couzerans et le Chapitre de ladite ville (des années 1634 et 1635).

99. Plus un patot de papiers et arrêts concernant l'instance féodale pendante au parlement de Provence (des années 1643, 1644, 1645 et 1646).

100. Plus deux sacs pleins de papiers conservant le même procès.

101. Plus un sac remply d'actes conservant le péage et coupe, dans lequel est aussy la production de judicature du siège vacant, la régalle et dépouille des archevêques de Narbonne et les articles accordés entre le Chapitre et M. l'Évêque, comme aussy un certificat de MM. du Chapitre de Montpellier des honneurs qu'ils rendent à leur Évêque (du 4e avril 1656).

102. Plus un extrait de la Bulle de séparation des manses (de 1327).

103. Plus un patos des mémoires conservant les status du Chapitre.

104. Plus un arrest du parlement de Toulouse sur le registre de la Bulle de sécularisation (du 16 may 1630).

105. Plus un extrait d'accord entre Mre de Fleyres, évêque, et M. de Brugueyroux, seigneur de Pardailhan (du 16e juillet 1607).

106. Plus une copie de la bulle de séparation de tables.

107. Plus un extrait de la bulle du pape Jean XXII, sur la séparation de manses (de l'année 1327).

108. Plus une procuration conservant le droit de chasse apartenant au Chapitre (de l'année 1648).

109. Plus une seconde sentence arbitralle conservant ladite séparation de manses (du 28e may 1323).

110. Plus une consultation sur la manière que le Chapitre devoit agir pour raison des papiers pillés ou brulés en temps de guerre.

111. Plus une copie d'arrêts rendus entre le sindic du Chapitre de Bésiers et l'abbé de St-Jacques de Bésiers.

112. Plus un inventaire des actes et reconnaissances du Chapitre.

113. Plus un verbail sur la séparation de manses (de l'année 1327).

114. Plus un contract de vente de chaud (du 13e mars 1644).

115. Plus une assignation aux Requêtes contre le nommé Calaffon, touchant le bois de Sérignan.

116. Plus un sac plein de papiers, consernant l'office du contrôleur des décimes (de l'année 1659).

117. Une requette commission du parlement contre Raymond Galibert (du 24e mars 1655).

118. Plus un arrest du Conseil, qui décharge les éclésiastiques de faire le dénombrement de leurs biens (du 16e janvier 1637).

119. Plus un acte d'élection à la charge des Prieurs mages (de 1321).

120. Plus des lettres royaux contre Frère Boyer, provincial des Bénédictins (du 13e octobre 1607).

121. Plus un extrait d'arrest de renvoy au parlement de Provence, pour le prieuré de St-Crespin.

122. Plus un exploit d'inhibition fait aux habitants de Cavenac et Teussines, de couper des bois de Sérignan (du 9e décembre 1626).

123. Plus la sentence du commissaire exécuteur de la bulle de réduction du Chapitre (du 2e octobre 1616).

124. Plus la sentence de fulmination de la bulle de sécularisation (du 12e octobre 1616).

125. Plus un extrait du procès verbal de la bulle de sécularisation.

126. Plus un inventaire sur le bénéfice du sacristain, dans lequel il y a des lettres et un arrest du Parlement.

127. Plus un arrest contenant authorisation des deux transactions passées entre le Chapitre et la ville de St-Pons (le 3e juillet 1553).

128. Plus un jugement qui ordonne l'exécution provisoire de la sentence arbitralle rendue entre ledit Chapitre et les habitants des terres abbatialles (du 24e mars 1597).

129. Plus trois diverses ordonnances du Parlement, consernant le droit de dixme et tasque des terres abbatialles.

130. Plus un arrest de fondation des droits de l'ordre contre Gabriel Calmel de Condades (du 4e mars 1604).

131. Plus de lettres adressées au sénéchal de Bésiers par ledit Chapitre contre les habitants et païsans de la ville et terroir de St-Pons (du 2e juin 1565).

132. Plus autre ordonnance sur le même fait (du 25e aout 1554).

133. Plus autre ordonnance sur le même fait (du 21e aout 1568).

134. Plus une autre ordonnance sur le même fait (du 25e juillet 1560).

135. Plus autre ordonnance sur le même fait (du même jour 24e juillet 1560).

136. Plus autre ordonnance sur le même fait (du 3e novembre 1548).

137. Plus un arrest rendu à la requette de Mr Pierre-Paul Pastre contre les consuls et habitants d'Assignan (du 22e may 1669).

138. Plus un extrait de règlement du droit de leude, dans lequel y a un autre extrait en papier.

139. Plus un patos de reconnaissances et autres actes et papiers, conservant l'œuvre du Chapitre.

140. Plus un avis de M. de Palizot sur la forme de recevoir l'Evêque lors de ses visites (du 25e octobre 1670).

141. Plus un extrait du testament de feu Mr Jacques Guiraud (du 21 décembre 1683).

142. Plus un libre taille de l'année 1582.

143. Plus des lettres pattentes du Roy Louis V, par lesquelles il met sous sa protection et sauvegarde tous les biens qui auroient esté donnés au monastère par le compte Pons (de 976).

144. Plus une consultation de Me Gaurant sur la contribution que l'Evêque doit faire aux ornements de la cathédrale.

145. Plus une cotisation de franc-fief du diocèse de St-Pons.

146. Plus une transaction passée entre l'Evêque et le Chapitre (du 4e juillet 1491).

147. Plus un extrait de transaction passée entre le Chapitre et M. de Saurine, prieur de Cessenon (le 27e décembre 1630.)

148. Plus autre procès verbal sur l'exécution de Bulle de sécularisation, faite par M. de Cazalez.

149. Plus un jugement souverain qui maintient le Chapitre en la propriété du bois de Sérignan (du 1er may 1670), dans lequel il y a une attestatoire et autres actes consernant ledit bois.

150. Plus un extrait d'acte de confirmation faite par le comte Pons en faveur du monastère.

151. Plus un arrest du Conseil qui confirme au Chapitre le droit de *comitimus* (du 27e novembre 1678).

152. Plus un jugement de Requettes rendu entre le Chapitre et le sieur de Soulages (du 13e décembre 1607).

153. Plus une consultation sur l'échange faite entre l'Evêque et le Chapitre du quartin de St-Martial.

154. Plus une vente d'un jardin faite par le Chapitre à Pierre Bouscat.

155. Plus une transaction passée entre les Consuls du lieu de Cruzy et le Chapitre (du 12e mars 1617), dans lequel y a aussy la ratification du même acte (du 27e octobre aud. année).

156. Plus un inventaire des ornemens de St-Martin-de-Jaur.

157. Plus un acte de concorde, passé entre le Chapitre et M. de Pradines portant union de l'office de sacristain à la manse du Chapitre (du 9e mars 1652).

158. Plus un extrait du contract de bail de la boucherie du Chapitre (du 8e mars 1564).

159. Plus un contract de bail de coupe et leude (du 17e octobre 1255).

160. Plus des lettres royaux impétrés par le Chapitre pour estre maintenu à jouir noblement les Enclauses et autres biens (du 22e novembre 1581).

161. Plus une copie de sentence du sénéchal de Béziers, par lequel il se justiffie que l'Évêque doit payer le prédicateur (du 23e mars 1589).

162. Plus un vieux compte de la dépense faite lors de la batisse du chœur (de l'année 1551).

163. Plus une copie d'arrest et exécutoire rendu au Parlement de Grenoble entre le Chapitre et la dame de Vieules (du 25e may 1675).

164. Plus un ancien extrait de la coutume de faire l'office au Chapitre.

165. Plus un patot de consultations de M. Parizot touchant la manière de conférer les canonicats.

166. Plus une copie d'arrest du parlement de Paris qui maintient Me Fages en son canonicat vaccant par régal. dans lequel y a aussy un extrait de provisions d'aumônier dudit sieur Fages (du 16e décembre 1677).

167. Plus une copie d'acte d'élection de la vicairie perpétuelle de St-Martin-de-Jaur (du 25e may 1336).

168. Plus la complainte faite par les Religieux du Chapitre sur la démolition du monastère (du 1er octobre 1567).

169. Plus un rolle des habitants qui doivent le coup du bled (de 1650).

170. Plus une concorde entre le Chapitre et M. de Pradines, par laquelle l'office de sacristain est uny à la manse du Chapitre (du 29e mars 1652).

171. Plus une copie ordonnatrice entre le Chapitre, les habitants et le vicaire de St-Martin (du 14e octobre 1553).

172. Plus des pactes et articles touchant le service de la paroisse de St-Martin-de-Jaur (des années 1654).

173. Plus une copie d'acte fait par le sieur Guibert, exécuteur testamentaire du sieur Canivencq, prêtre, dans lequel est l'état de la succession dudit Canivencq (de l'année 1694).

174. Plus un arrêt du Parlement de Toulouse, contenant autorisation de la transaction et sentence arbitralle passée entre le Chapitre et les habitants (le 13e octobre 1564).

175. Plus une requête présentée au Roy pour obtenir la confirmation du privilège de comittimus, est avec l'arrest rendu sur icelle de la présente liasse.

176. Cette liasse est composée d'un grand patot d'arrest et autres actes et papiers consernant le procès qui estoit entre le Chapitre et M. Caudüe, ancien vicaire perpétuel de St-Martin-du-Jaur.

177. Cette liasse est composée d'un grand patot de comptes de recette et dépenses des affaires du Chapitre.

178. Cette liasse est composée de deux patos consernant sçavoir: l'un, le procès de l'excommunication donnée à la requette du promoteur contre les srs de St-Rome et Gleyzes, chanoines, et Abbal et Riche, prêtres habitués.

179. Pièces du procès de la maison de feu Pierre Coste, qui a esté vendue au sieur Jacques Guibbert, chirurgien.

180. Un sommaire de reconnaissance de terres abbatialles (de l'année 1506).

181. Premièrement l'inventaire des actes, papiers et registres, remis par M. Pierre-Jean Amblard dans les archives du Chapitre.

182. Plus une saisie, commandement, enquants faits à la requète du Chapitre sur la Maitérie du Galinel, appartenant à M. de Verdelhé (du 17e septembre 1691).

183. Plus une ordonnance de Mrs de Boscat et de Brugairoux, chanoines, pour l'usage de l'eau du massage de Proulhe (du 24e may 1659).

184. Plus un patot de papiers peu important consernant diverses affaires, et MM. de Brugairoux et la Redorte, chanoines, et M. de Caylus.

185. Plus une collation et titre de la vicairie de St-Martin-de-Jaur faite par M. de Fleyres, évèque, en faveur de M. de Salvy (du 6e février 1625).

186. Plus un arrest du parlement de Toulouse contenant le droit de chasse apartenant au Chapitre.

187. Plus un exécutoire de raport contre Guillaume Estival (du 24e juin 1722).

188. Plus un patot d'anciennes quittances de dixmes.

189. Mémoires sur la rente qui est due par la ville d'Avignon.

190. Plus un arrest du parlement de Toulouse qui casse l'assignation donnée au Chapitre à la requête de M. de la Redorte aux Requêtes de l'Hôtel de Paris (du 22e mars 1644).

191. Plus une liasse et patot de divers arrests préjugés sur plusieurs et diverses matières.

192. Plus une liasse des papiers concernant les privilèges du Chapitre sur le vicaire perpétuel de la paroisse St-Martin-de-Jaur, de St-Pons.

193. Un contract de vente fait par Bernarde, fille de Bernard Pinelly, à Jean Paraire, du mas de Brassac (du 1er de juillet 1270).

194. Plus un brevet du Roy Louis XIIIe qui permet et autorise la sécularisation du Chapitre (du 22e septembre 1610).

195. Plus un mémoire en forme d'inventaire du coupe et leude.

196. Plus un exécutoire de dépens contre M. de Fleyres, Évêque (du 1er juillet 1636).

197. Plus une sentence contre Jean Viguer de Marthomis (du 17e janvier 1287).

198. Plus un acte de mise de possession au prieuré Ste-Marie de Durbie au diocèse de Nîmes (du 5e juin 1547).

199. Plus un accord entre les habitants de Porcairaigues et noble Pierre de Cers (du 11e juin 1275).

200. Plus un achapt d'une pièce au terroir d'Olargues (sans datte).

201. Plus une licence donnée par le chapitre à frère Balthazard de Moncler d'aller faire ses estudes (du 3e janvier 1547).

202. Plus un acte de profession de la règle de St-Benoist de suivre et garder la règle dudit saint, faite par Tristan de Thézan et Louis Devaux (du 23e décembre 1554).

203. Plus un patot de papiers, cotté : Brevet du procès pendant au Sénéchal de Villefranche, pour raison du prieuré de Dienosque au diocèse de Rhodes (de l'année 1552).

204. Plus un estat des arrentements du Chapitre de l'année 1618.

205. Plus une dispense accordée par le légat du pape à Jean Monezy, recteur de Ventajou, de tenir jusqu'à trois bénéfices (du 31e mars 1502).

206. Plus un estat d'inventaire des meubles et effets délaissés par M. de la Redorte, chanoine (de l'année 1648).

207. Plus un instrument d'accord passé entre le Chapitre et les habitans du massage de Cavenac, Combailhauber, Cournhou et Marquit (du 23e mars 1536).

208. Plus un patot des papiers consernant la fabrique dans lequel y a un estat des ornemens du Chapitre.

209. Plus une copie de la bulle du pape Jean XXII sur la séparation des manses.

210. Plus un compte fait par le Chapitre avec le sr Maurin pour raison des usages de son moulin.

211. Plus un factum de l'estat des affaires du clergé du diocèse de St-Pons, fait au sujet de l'office de controlleur de décimes (le 6e may 1657), dans lequel y a une copie de deux jugemens rendus sur le fait.

212. Plus un extrait du compte de dépense faite pour le procès du Chapitre par M. de Pradines, chanoine.

213. Plus une bulle de réduction de l'Église de Montpellier (dn 27e mars 1537).

214. Plus un autre patot de comptes de dépense faite par M. de Pradines, chanoine, pour les affaires du Chapitre.

215. Premièrement cinq divers jugements de requêtes rendus entre le Chapitre et les habitants de St-Pons et Lacaune, et le curé de Bussé, sur diverses matières.

216. Plus un acte de création de trois vicaires généraux, faite par le Chapitre, le siège vaccant (le 30e janvier 1345).

217. Plus un jugement de requêtes en faveur du Chapitre contre François de la Roque et Jean Viala, pour le payement du droit de dixme (du 15e octobre 1602).

218. Plus des lettres royaux impétrées par le Chapitre en cassation de la transaction passée avec la Ville et Masades et cependant, en l'année 1599, consernant le droit de dixme et de tasque (du 4e décembre 1627).

219. Plus une donation de Roger, en faveur du Chapitre, de la seigneurie de Riols et autres y mentionnés.

220. Plus des lettres adjournatoires du commissaire exécuteur des arrêts du Parlement, qui règlent le droit du Chapitre sur les terres abbatialles.

221. Plus un appointement de M. de Cathelan, commissaire du Parlement, qui casse l'expédition de la clausion y mentionnée entre le Chapitre et M. de Pradines.

222. Plus deux cahiers des statuts sinodaux fort anciens.

223. Plus un autre cahier des actes ou expéditions fort anciennes contenant la collation de plusieurs bénéfices appartenant au Chapitre.

224. Deux jugements, l'un dans l'autre, obtenus par le Chapitre contre le sr Devic, prévost, et sa femme (du xe décembre 1670).

225. Plus un cahier contenant réglement de ce que chaque officier du Chapitre s'oblige de faire (fort ancien).

226. Plus un paquet d'arrest et exécutoires de la Cour des Aydes obtenus par le Chapitre contre le clergé du diocèse de St-Pons (de l'année 1572).

227. Plus les statuts de l'Église cathédrale de St-Pons (fort anciens).

228. Plus un exécutoire contre les Consuls de la ville de St-Pons (du 23e février 1628).

229. Plus un autre exécutoire contre Jean-Jacques de Fleyres (du 7e septembre 1627).

230. Plus un arrest de décret d'ajournement personnel contre M. de la Fajolle (du 2e juin 1655).

231. Plus un extrait d'arrest d'enregistrement de la bulle de sécularisation (du 16e may 1630).

232. Plus un extrait de délibération en forme des statuts, touchant les cérémonies du Chapitre (du 9e aoust 1617).

233. Plus un exécutoire de 3 l. 10 s. contre le Chapitre.

234. Plus un rolle de fraix et droits dus à Me Gaulhet, ancien procureur au Parlement.

235. Plus un patot de papiers conseruant le procès d'entre le Chapitre et feu M. de Pradines, chanoine.

236. Plus un patot de papiers coté : Inventaire des arrêts et exécutoires de raport et amandes, et autres obtenus par le Sindic du Chapitre contre les sieurs de la Redorte et de Colombières, chanoines (de l'année 1658).

237. Plus une promesse et autres actes, consernant le service de la sacristie (du 6e décembre 1675).

238. Plus une petite liasse des actes, ordonnances, et requêtes du Chapitre consernant le logement des gens de guerre.

239. Plus une copie de jugement obtenu par le sieur Gaules et demoiselle de Fleury contre le Chapitre touchant l'office de contrôleur de décimes.

240. Plus une vérification, faite en l'année 1674, de la mortalité du bétail à laine de M. le dixmaire de la Salvetat.

241. Plus un patot de papiers dans un sac, consernant le procès du Chapitre contre Jacques Cabrol, receveur des décimes du diocèse de St-Pons.

242. Plus un mémoire du voyage de Rome, escrit sans être signé par quelque chanoine qui fit ledit voyage en l'année 1629 pour les affaires du Chapitre.

243. Plus une promesse faite par M. de la Salle de Tourbes de cinq quittances qu'il reçut du Chapitre (le 17e sep-embre 1675).

244. Plus un extrait de transaction passée entre le Chapitre et les habitants de la Garrigue et terres abbatialles, pour raison du droit dû audit Chapitre sur chaque four à chaud qui se fait dans lesdites terres ; réglé ledit droit à 30 quintaux (de l'an 1391).

245. Plus un jugement des Requêtes qui ordonne la vente des fruits saisis à Jean et Jacques Guibbert (du 5e février 1691).

246. Premièrement un extrait du compte de la Petite Métérie apartenant au Chapitre.

247. Plus deux actes consernant la faculté de l'eau pour le jardin du Chapitre.

248. Plus un accord et transaction en original passé entre le Chapitre et Me Fages (le 27 juillet 1675).

249. Plus un patot d'arrest du Conseil consernant la subsistance des pauvres, parmy lesquels il y en a deux qui font deffense de taxer les Eclésiastiques, à peine de 1000 l.

250. Plus une déliberation du conseil de la ville de St-Pons contenant remise des différents qui estoient entre la Ville, le sieur de Las Faisse et le Chapitre pour raison du droit de dixme du jardin dudit sieur de Las Faisses (du dernier octobre 1664).

251. Plus un arrest du parlement rendu au profit du Chapitre St-Nazaire de Bésiers, par lequel il est.........

....

252. Mémoires à M. le Cardinal de Lorraine, archevêque de Narbonne, de ce qu'il aura à dire à ses suffragants lors de son concille provincial.

253. Déclaration du Roy au sujet des avertissements (de l'année 1704).

254. Copies de divers jugements de la Chambre ecclésiastique de Toulouse contre Gaules et Fleury, de Lodève.

255. Plainte du promoteur en l'Évêché, sur certaine absence de Mr Dorel, chanoine, le jour de la Pentecôte.

256. Prix fait de l'église des Verreries.

257. Sommaire ou levoir de certaines reconnaissances, faites au Chapitre de St-Pons, de maisons et terres scituées ez mazades de Thaillés, Marthomis et Savo.

258. Sentence pour le Chapitre contre l'Evêque consernant le prédicateur.

259. Consultation de M. Parizot sur le charroy des gerbes et dixmes des agneaux.

260. Délibération (du 25e juin 1655) au sujet de la transaction passée avec la communauté en ladite année.

261. Délibération (du 18e juin) consernant la cloche de Villespasans.

262. Relation d'experts faite sur la visite et vérification de l'estat de la maison, jardin et pred du Chapitre, baillés à Mr l'Évêque (du 27e juillet 1666).

263. Délibération du Chapitre au sujet de l'union du prieuré de Faget, et la concorde passée en conséquence, avec l'homologation d'ycelle.

264. Transaction et accord entre le Chapitre et Mr l'Archidiacre au sujet des fonctions dudit sieur archidiacre.

265. Extrait d'inventaire des effets de feu Mr Caniveng, prêtre.

266. Un patot de papiers et actes consernant l'institution de la vicairie perpétuelle de St-Martin-de-Jaur.

267. Relief fait au chapitre par Mr le Baron d'Olargues des banimens faits à sa requette sur les revenus de feu Mr l'abbé d'Olargues, son frère, archidiacre dudit chapitre (du 4e avril 1694).

268. Autre relief fait par M. l'abbé d'Olargues, archidiacre, au sujet de la cession à luy faite sur Mr Baudüe.

269. Plusieurs billets de Mr Geoffre, portant reçu des reconnaissances en original de Cessenon et Magalas et autres actes importans.

270. Transaction entre Alphonse, comte de Toulouse, et Adalaric, religieux de l'abbaye de St-Pons et prieur de Lavaur (du 28 aout 1267).

271. Patot de papiers consernant le payement de la somme de 1800 l. fait par le Chapitre à M. de la Serre de Fleyres.

272. Arrest du Conseil pour les décimateurs contre les curés des villes meurées ayant 500 l. de revenu de leurs cures tant en casuel qu'autrement, qui les déclare non recevables à demander portion congrue et à prétendre les oblations dans leurs églises appartenant aux curés primitifs.

273. Plusieurs avis de Messieurs Caussade, Paney et autres, sur le procès de la féodale.

274. Relief fait au Chapitre par Mr l'Evêque et les curés du diocèse, pour raison de l'emprunt de 37000 l. fait pour fournir aux semances de la pleine.

275. Contrat de la vente du pred de la Cauze prèz La Fajolle, faite en faveur du sieur Jean-Jacques de Molinier, sieur de La Fajolle (du 10e may 1636).

276. Avis de Mr Devic, avocat en parlement, au sujet des novales (du premier aoust 1688).

277. Avis de Mr Duval au sujet de la dixme des agneaux.

278. Ordonnance pour la distribution de l'aumône de St-Pons qui doit estre faite en pain (du 12e avril 1735).

279. Police, affermes et délibérations au sujet de la maison où loge Mr l'archidiacre.

280. Relief fait par M. Camplanz en faveur du Chapitre.

281. Autre relief de messieurs Fages au sujet du canonicat de M. de Gleizes.

282. Limites des terres abbatialles.

283. Trois déclarations du Roy consernant les portions congrues des curés et vicaires.

284. Avis de Mr Pajon, avocat, au sujet du Testament de M. Caniveng (du 4e aoust 1694).

285. Mémoires sur la construction de l'Eglise de Cambon.

286. Actes, informations et jugemens de la Table de marbre de Toulouse contre M. Solile, au sujet du moulin de Las Peyres.

287. Arrest, commission, roolle et ordonnance signiffiés au Chapitre pour le payement des demy-lods des fiefs jouys dans les terres du domaine (de l'année 1695).

288. Arrest du Conseil d'État pour contraindre au payement de vingt sols pour chaque arpent de bois, outre les 3 l. qui avoient été déjà imposés.

289. Un patot de papiers, consernant la boucherie et la fondation de l'obit sur la métairie d'Aguze ditte Semin.

290. Procès intenté par une femme de Pesses contre les procureurs de l'Evêque de St-Pons qui l'avoient battue (du 23e may 1377).

291. Comptes de la distribution des grains de l'Aumônerie des années 1684 jusques à l'année 1701 inclusivement.

292. Estat des arrérages cédés à M. Chamalhou pour 3000 l.

293. Papiers consernant l'emprunt des bleds et don gratuit.

294. Testament de Pierre Carquet, sacristain, contenant fondation d'un obit (du 11e décembre 1610).

295. Copie de sentence du sénéchal de Toulouse, requête et ordonnance de suvannation portant adjudication en faveur de M. l'abbé d'Olargues de la troisième partye des revenus de son archidiaconay.

296. Arrest du Conseil qui descharge les fruits de l'entretient d'un clerc, chandelles, pain, vin et blanchissage, et des novalles (du 13e may 1686).

297. Plusieurs actes concernans le moulin foulon du Chapitre vendu à feu M. Saunier.

298. Plusieurs actes concernans le Capriscol.

299. Testament de Pierre de Cabrol (du 10e septembre 1616).

300. Table et mémoire des obits fondés en l'Église cathédrale de St-Pons, jusques en l'année 1657.

301. Inventaire des procès, actes et mémoires, remis dans les archives du Chapitre par M. de Pradine en l'année 1658.

302. Insinuation des grades de M. de Chalvet, clerc tonsuré de Toulouse.

303. Figure des divisions des croix et des terres abbatialles.

304. Transaction passée entre M. de Tubœuf. évêque de St-Pons et le Chapitre, consernant la chapelle épiscopale que ledit seigneur Évêque devoit payer au Chapitre (du 21 février 1665).

305. Arrest du Conseil d'Estat en forme de règlement, portant entre autres choses que dans le partage et division de manses ne seront compris les biens et revenus des offices cloitraux et des prieurés qui sont unis.

306. Arrest portant que le député du Chapitre de Pésenas pourra assister aux assemblés de ladite ville et opinera et aura voix délibérative avant les consuls sortis de charge (du 4e septembre 1632).

307. Sentence arbitralle sur plusieurs diférens entre le Chapitre de St-Pons et les consuls et habitans de ladite ville (du 20e octobre 1287).

308. Consultations sur plusieurs et différentes matières.

309. Arrest portant que les communautés feront avertir les curés un jour avant le conseil des villes.

310. Mémoire sur le coup et leude.

311. Copie de l'abandon général fait par les emphytéotes de Brousse, et consultation sur ce sujet.

312. Deux actes consernant la faculté de l'eau du jardin du Chapitre.

313. Codicille du sieur Aymes contenant fondation d'obit (du 22e juin 1663).

314. Jugement de requêtes contre le sieur Devic et Reynel mariés, consernant la gerbe de la méterie d'Aguze (du 11e septembre 1670).

315. Un patot des papiers consernant le procès de feu Mr Solier, curé, pour raison du moulin de Las Peyres.

316. Arrest du Conseil qui renvoye l'instance féodâle au parlement de Toulouse (de l'année 1707).

317. Trois divers arrests, portant règlement du droit que le Chapitre a sur le vicaire de la parroisse St-Martin-de-Jaur.

318. Bulle du pape Jean XXII consernant divisions de limites du diocèse de St-Pons.

319. Arrest portant inhibitions aux Consuls de St-Pons de tenir aucunes assemblées sans y appeller le Chapitre (du 15 mars 1633).

320. Trois transactions entre le Chapitre et la Communauté de St-Pons, portant règlement des droits dus au Chapitre sur les terres abbatialles et autres choses importantes (des 14e août 1559, 30e juin 1655, et 13e octobre 1564).

321. Insinuation de M. Faret, prêtre.

322. Reconnaissances du fief de Cesseras au tènement de Buadel.

323. Jugement souverain qui maintient le Chapitre en la propriété du bois de Sérignan (du 22e may 1670).

324. Papiers conservant une chapelle que le sacristain jouissoit à Perpignan (de l'année 1439).

325. Titre de la théologale fait par Monseigneur l'Évêque et le Chapitre.

326. Extrait de la donation et fondation de l'obit de M. Riche, prêtre (du 29e janvier 1703), avec la quittance de M. Hugue des frais faits contre M. de Ste-Valière.

327. Requête et ordonnance délibérée du Parlement qui fait deffense aux étrangers de faire dépaitre dans la terre de St-Pons et à toutes personnes dans le bois de Sérignan (du 12e aoust 1700).

328. Un patot de papiers, conservant le prieuré d'Escosse en Aragon.

329. Procés-verbal de l'élection en la dignité d'archidiacre faite par le Chapitre de la personne de M. de Montgaillard (des 1e et 5e septembre 1704), à suite duquel il y a des autres délibérations importantes.

330. Trois actes importants conservant les moulins de Riols.

331. Dénombrement fait par le Chapitre de St-Pons de ses biens nobles et seigneuriaux.

332. Un roulleau de parchemin conservant la paroisse.

333. Consultations sur l'affaire de Siran au sujet des réparations, ornemens et luminaire.

334. Relief fait par feu M. l'archidiacre au Chapitre (le 13e may 1673).

335. Table des obits fondés en l'Église de St-Pons (de 1657).

336. Extrait de délibération de la Communauté de St-Pons conservant le droit de coupe (du 26e mars 1653).

337. Copie d'acte d'opposition à la réception de M. de Montgaillard, faite par M. de Reynal, prêtre (le 16e février 1677).

338. Déclaration du Roy contenant règlement pour le payement du don gratuit (du 4e aout 1685).

339. Subrogation et engagement fait par Melle de Boscat à M. de Malacamp, chanoine, contenant cession en faveur de ladite demoiselle de 1000 l. sur le Chapitre.

340. Inhibition de faire dépaître aucuns bestiaux dans le bois de Sérignan, faite par le Chapitre au sieur de la Roque et à ses descendants.

341. Acte fait par M. Dalbin, vicaire de St-Martin, de ne pas venir ensevelir les corps dans la cathédrale (du 10e février 1706).

342. Acte fait à M. de Pardailhan au sujet du droit de sépulture qu'il a dans l'Église cathédrale (du 8e may 1700).

343. Extrait de la visite faite par M. de Fleyres, évêque, dans la cathédrale, touchant la charge de sacristain (du 30e mars 1622).

344. Acte de cession, accord, quittance, et dette de M. de Mountouliers contre M. de la Faisse (du 10e décembre 1677).

345. Consultation sur les ordonnances de Mr l'Évêque.

346. Echange fait entre le commandeur de Campaignolles et l'aumônier du Chapitre de St-Pons.

347. Lettres de MM. les députés du clergé pour la réfection des libres du clergé (du 22e décembre 1643).

348. Délibération portant réception de M. Jean Daudibert (du 27e janvier 1655).

349. Un parchemin sans cote et qui n'a peu être leu.

350. Mémoire de la remise des différens faite entre le Chapitre et la communauté de St-Pons (le premier may 1667).

351. Deux déclarations du Roy conservant les portions congrues des vicaires.

352. Quittance de Melle de Blondeau pour franges d'or (de l'année 1683).

353. Copie de sentence de l'officialité, qui règle le service de la parroisse de St-Martin-de-Jaur de St-Pons.

354. Enquette faite en exécution de la bulle du pape Jean XXII.

355. Titre de la vicairie perpétuelle de Maravalz (de l'année 1693).

356. Un extrait du bail à prix fait du cloître (de l'année 1671).

357. Arrest de réglement sur la manière de dixme.

358. Devis de l'Eglise des Verreries.

359. Ordonnance de Mr l'Evêque pour faire faire des prières publiques (de l'année 1694).

360. Mémoire au sujet des amortissement et obits fondés en l'Eglise cathédrale de St-Pons.

361. Délibération du Chapitre contenant partage et départition du montant de la chapelle de M. de St-Pons (du 14e mars 1654).

362. Un paquet de consultations importantes sur diverses matières.

363. Un ancien procès-verbal du Sinode.

364. Une sentence arbitrale passée entre Pons, abbé de St-Pons, et Jean Calmete, de Ferrière (du 15e juin 1267).

365. Extrait de la commission et ordonnance du Roy pour le rasement et démolition de la citadelle et clocher de Cessenon (du 19e aoust 1633).

366. Copie d'acte par lequel il conste que M. l'archidiacre et le plus ancien chanoine signoient autres fois les délibérations dans les lieux capitulaires.

367. Acte des consuls de St-Pons par lequel ils offrent de payer les régens des écoles, comme ils ont toujours fait depuis la transaction de 1699.

368. Deux quittances du trésor royal de la somme de 639 l. pour le droit d'amortissement des acquisitions du Chapitre (du 29e décembre 1695 et premier 1696).

369. Testament de frère Guyon prieur de Cours (du 14e juillet 1614).

370. Collation du prieuré de La Livinière et de la vicairie perpétuelle dudit lieu, faite par le Chapitre.

371. Un extrait du levoir de la leude.

372. Une consultation sur plusieurs affaires du Chapitre (de l'année 1613).

TABLE DES NOMS DE LIEUX

A

Abeilhan. — 27.
Agel. — 76, 84.
Agoût. — 32, 110.
Aguze ou Semmen. — 131.
Aigne. — 74, 80, 84.
Aigues-Vives. — 33, 71, 76, 77, 80, 81, 84.
Alexandrie. — 122.
Albi. — 2, 67.
Aniane. — 122.
Angles. — 32, 33, 64, 66, 71, 76, 79, 98, 100, 114, 115.
Apprat. — 24, 26, 28, 125.
Aragon — 132.
Ardouane. — 33, 94.
Assignan. — 64, 71, 79, 80, 83, 84, 126.
Avignon. — 64, 65, 128.
Aymar. — 66.
Aymargues. — 7.
Azillanet. — 32, 71, 84.
Azille — 8, 71.

B

Babbex. — 24, 26, 28, 65, 66.
Balaruc. — 65.
Balascut. — 65.
Banasse. — 95.
Bardou ou plan Vernet. — 26.
Batut (fontaine). — 111.
Baulet (croix). — 110.
Beaufort. — 76 84.
Bédarieux. — 119.
Berlòu. — 71, 79, 84.
Béziers. — 4, 5, 7, 8, 20, 32, 72, 91, 98, 99, 100, 114, 122, 123, 125, 126.
Bize, — 32.
Bouisset. — 71, 75, 84.
Borio-Cremade. — 26.
Boulogne. — 56.
Bousquet (fief). — 67.
Boyssezon — 5.
Brassac. — 24, 26, 28, 33, 65, 84, 128.
Brettes. — 32.
Bringive. — 108.
Brousse. — 64, 67, 79, 131.
Brugayroux. — 81.
Brusques. — 65.
Bualdel. — 132.
Burc. — 108, 109.

C

Cabezac. — 32.
Cade (rec dal). — 110.
Cadirac. — 72.
Cailho. — 80.
Cambon. — 64. 65, 130.
Campaignoles, — 132.
Carcassonne. — 14, 22, 43, 45, 55, 66, 70, 98, 99, 100, 114. 123.
Carcavel. — 117.
Carouilho. — 93.
Cartouïre. — 26, 28, 31, 65, 75.
Cascalane. — 93, 94, 95.
Cassagnoles. — 72, 81, 84.
Castres. — 5, 15, 16, 19, 20, 74, 80, 114.
Caudezaures. — 75.
Caux. — 34.
Cavanés. — 26.
Cavenac. — 16, 26, 27. 28, 31, 33, 65, 66, 126, 128.
Cazouls. — 32.
Cébazan. — 71.
Cesse. — 33.
Cessenon. — 42, 65, 66, 74, 84, 126, 130, 133.
Cesseras. — 75, 80, 84, 132.
Clermont. — 72.
Colombiers. — 82.
Colombières. — 66.
Combecave. — 108, 109.
Combeliaubert. — 26, 28, 128.
Combret (baronie). — 65.
Condades. — 26, 28, 126,
Condatz. — 108.
Condomine. — 116.
Conques (ruisseau). — 32.
Cournion. — 13, 16, 18, 24, 26, 28, 60, 79, 80, 95, 124, 128.
Couzerans. — 125.
Cousines. — 32.
Croix (les). — 65, 67, 122, 124.
Croses (les). — 114.
Cruzy. — 32, 33, 67, 72, 76, 78, 79, 80, 83, 84, 127.

D

Dauphiné. — 2, 21.
Dienosque (prieuré). — 129.

E

Encassé. — 123.
Enclauses (les). — 80, 123, 127.
Escourbiac. — 65.
Escosse (prieuré). 123, 132.
Espérausse. — 66.
Etats-Unis d'Amérique. — 20.

F

Faget (prieuré). — 130.
Falguières. — 24, 26, 28.
Félines. — 66, 71, 80, 81, 84.
Fenassé. — 64.
Ferrals. — 33, 66, 30, 83, 84.
Ferrières. — 32, 71, 75, 76, 78, 96, 122, 123, 133.
Fontcaude. — 76.
Fontainebleau. — 19.
Fontfroide. — 83.
Fraisse. — 5, 33, 64, 65, 66, 71, 74, 77, 78, 79, 81, 84.

G

Galinel (*métairie*). — 127.
Gardigourges. — 33.
Ginestas. — 66, 96.
Ginestous. — 33.
Gourg. — 108, 109.
Gourdou. — 3.
Grenoble. — 127.
Griffouls. — 111.

J

Jaur. — 33.
Jérusalem. — 123.

L

Labastide-Rouayroux. — 7, 42, 66, 71, 77, 81, 84, 95.
Labruyère — 65.
Lacabarède. — 7, 66.
La Caune (près de Premian). — 75.
La Caune (Tarn). — 64, 65, 66, 128.
La Caunette. — 31, 32, 71, 77, 84.
La Camp (près de Vélieux). — 31.
La Cladelle. — 118.
La Causse (La Fajolle). —
La Coste. — 77.

La Livignière. — 75, 76, 77, 79, 80, 81, 84, 96, 133.
Languedoc. — 18, 20, 21, 23, 122,
La Rochelle. — 69.
La Salvetat. — 3, 5, 7, 8, 17, 28, 31, 32, 33, 71. 75, 76, 79, 80, 83, 84, 87, 96, 107, 114, 116, 120, 129.
La Souque. — 80.
Lavaur. — 130.
La Voulte. — 71, 84.
Lautrec. — 64, 65, 66.
Le Pentru. — 108.
Le Saumail. — 79.
Le Soulié. — 32, 75.
Ligno. — 26.
Lignières. — 87.
Lizarne. — 28.
Lodève. — 130.
Loure (Aude). — 8.

M

Magalas — 65, 130.
Maraval (prieuré). — 65, 132.
Marcory. — 3.
Marniès. — 84.
Marquit. — 128.
Marseille. — 11.
Minerve. — 76, 80, 114.
Marthomis. — 24, 26. 28, 61, 128, 130.
Malacan. — 81.
Malafosse ou Balaou. — 26.
Mas das Tautas. — 26.
Mas de Denic. — 26.
Megies. — 109, 117.
Métairie (basse). — 80.
Métairie (petite). — 65, 124, 129, 130.
Miellouana. — 33.
Molières (mas). — 117.
Montauban. — 20.
Montouliers. — 24, 66, 71, 80, 84.
Montpellier. — 20, 22, 24, 27, 37, 48, 125, 128.
Movis. — 128, 129.

N

Najas. — 114, 115.
Narbonne. — 3, 19, 31, 32, 33, 66, 70, 82, 122, 123, 124, 125, 130.
Négrin. — 56.
Nice. — 14.
Notre-Dame d'Antinbragel (diocèse de Béziers). — 80.
Notre-Dame de Trésor (commune de Premian). — 19.
Nuys (diocèse d'Autun). — 67.

O

Ognon. — 33.
Olargues. — 26, 28, 31, 32, 33, 50, 64, 65, 66, 71, 73, 80, 84, 128.
Olonzac. — 8, 31, 32, 71, 80, 84.
Ondure (ruisseau), — 32.
Ouradou de Saint-Etienne (Croix). — 110.
Oupia. — 33, 84, 122.
Oupinio. — 26.
Ouvrier. — 65.

P

Palmots, — 89.
Pardailhan. — 64, 65, 66, 70, 71, 74, 66, 80, 84, 124.
Perigord. — 56.
Perpignan. — 8, 13.
Pesseplane. — 118.
Pézenas. — 5, 8, 70, 124, 131.
Pichelou (Croix). — 110.
Pierrerue. — 65, 71, 84.
Planacan. — 120.
Planvernet (voir Bardou).
Pont de Ratz. — 2, 16, 33, 66.
Porqueraigues. — 128.
Poujol. — 27, 74.
Prades. — 66.
Premian. — 61. 65, 66, 76, 71, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 116.
Prouilhe. — 24, 26; 27, 28, 65, 80, 127.
Provence. — 2, 125.
Puisserguier ou Puicherié. — 24, 77, 80, 122.
Pousselières. — 77.

R

Rascailhac. — 108
Rec (lou). — 109.
Redemouls. — 78.
Redorte (la). — 24.
Redoundet. — 114, 115.
Ribouret (diocèse de Toulouse). — 65.
Rieussec. — 31, 66, 71, 84, 123.
Riols. — 32, 71, 79, 80, 81, 84, 87, 89, 90, 91, 94, 96.
Roussault. 72.
Rouvials. — 76.

S

Sabo. —
Saint-Amans. — 7.
Saint-Celz. — 152.
Saint-Chinian. — 16, 12, 31, 32, 71, 72, 78, 83, 84. 121, 123.
Saint-Crespin. — 64, 65, 67, 72, 84, 125.
Saint-Etienne-d'Albagnan. — 78, 80.
Saint-Etienne-de-la-Capelle. — 66.
Saint-Etienne-de-Cavals. — 109.
Saint-Félix-en-Rouergue. — 80.
Saint-Guilhem du-Désert. — 121.
Saint-Germain. — 56.
Saint-Jacques-de-Courtz. — 67, 80, 133.
Saint-Jean-de-Dieuvailles. — 64, 66.
Saint-Julien-d'Olargues. — 67.
Saint-Laurent-d'Olargues. — 72.
Saint-Martial. — 23, 65, 74. 78, 79, 84, 126.
Saint-Martin-de-l'Arçon. — 71.
Saint-Martin-d'Uscladelles. — 65, 66, 72, (Voir Uscladelles).
Saint-Maurice. — 66, 68.
Saint-Michel. — 122.
Saint-Paul-de-Massuguies. — 81.
Saint-Pierre-de-la-Besse. — 65, 66, 80.
Saint-Pierre-d'Escosse. — 72.
Saint-Salvy. — 64, 66, 67.
Saint-Sauveur-de-Brousse. — 65, 66.
Sainte-Colombe. — 6, 28, 31, 80.
Sainte-Madeleine-d'Octavian. — 65.
Sainte-Madeleine-de-Brue, — 65,
Sainte-Marie-de-Darbie. — 128.
Saiute-Marie-des-Trésors. — 69.
Salamo. — 116.
Salesse. — 93.
Salhavielle. — 111.
Salvanès. — 64.
Sausas. — 108.
Sauveterre. — 79.
Semmen. — 11. (Voir Aguze).
Sérignan. — 38, 95, 125, 126, 132.
Siran. — 66, 69, 71, 80, 84, 122; 132.

T

Tailhos. — 24, 26, 28, 65, 66, 130,
Tarbouriech. — 93, 94.
Tendon. — 33
Teunereau (ruisseau). — 32.
Tessenous. — 109.
Teussines. — 26, 28, 126.
Tonnins (prieuré). — 76, 77.
Tournaille (croix). — 110.
Toulouse. — 3, 19, 41, 70, 71, 72, 123, 124, 125, 128, 130, 131.

U

Uscladelles (prieuré), — 75.
Usclatz. — 24, 26, 28, 65, 66, 79, 123.
Uzès. — 65.

V

Vaecarials. — 64.
Vebres. — 110.
Vélieux. — 31, 71, 82, 84.
Venerque. — 65.
Ventajou. — 128.
Verdun. — 58.
Vernetz. — 108.
Vernoubre. — 108.
Verreries, — 3, 15, 16, 18, 20, 60, 129, 132.
Vervins. — 70.
Veziat. — 109.
Villefranche. — 128.
Villemur. — 70.
Villeneuve. — 84.
Villespassans. — 61, 65, 66, 78, 84, 130.
Vieussan. — 74.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

A

Abbadie, promoteur du chapitre, 83.
Abbal, 21.
chanoine, 12.
prêtre habitué, 71, 127.
régent des écoles, 11.
Jean, 50, 58.
Joachim, 13.
Joseph, apothicaire, 17.
Joseph, chirurgien, 13.
Abondio (de) Jean-Baptiste, 73.
Adalaric, religieux, 130.
Aguilar (de), 20.
Alauze, consul, 13.
Antoine, geolier, 25.
Antoine, notaire, 29, 54, 55.
Paul, Alexandre, Pons, 55.
Pierre, prêtre, 44.
Alazart, Pierre, moine, 23.
Alba, Barthelemy, 46.
Jean, chanoine, 27.
Joseph, garde du sel, 55.
Marie, 48.
Martin, prêtre, 73.
Michel, vicaire perpétuel de Prémian, 25.
Miquel, 24.
Pierre, 23.
Pierre Jean, chanoine, 27.
Ramon, 24.
Albespry, Loys, 23.
Alibert (d') Jean, avocat, 29.
Alingaut (Dauphin d') Françoise, 56.
Aleis, Barthelemy, maçon, 74.
Alphonse (comte de Toulouse), 130.
Amans, valet de ville, 20.
Amblard, Anne, 42.
(d') Antoinette, veuve Castelbon 46.
François, notaire, 11, 25, 26, 43, 44, 45, 47, 50, 71.
greffier, 14.
Guillaume, 24.
Jacques, greffier de la communauté, 15.
Jacques, notaire, 42, 48, 64, 71, 75.
Jean, notaire, 8, 41, 42, 45, 51, 65, 69, 122.
Amblard, Jean, procureur juridictionnel de l'Évêque, 2.
Jean Balthazar, 45, 43.
Jean, Louis, 41.
Jean, Marie, marchand, 14, 29, 52, 53, 54.
Jeanne, 54.
Louis, notaire, 69, 71.
Marie, 43.
Marie Anne, 52.
Marie, Monique, 54.
Marquise, 48.
Martial, 44.
Maurice, 48.
Pierre Jean, sieur de la Saurine, greffier du diocèse, 46, 51.
Pierre Jean, avocat au parlement, 51, 52, 53, 69.
Pierre Jean, notaire, 5, 25, 26, 27, 45, 48, 50, 52, 53, 70, 80, 83.
Paul, Benoit, 44.
Pons, Roc, 52.
Rose, 58.
Rose, Marguerite, 56.
Amblardy, notaire, 23, 41.
Amolhiau, Stéve, 91.
Andral, Symphorien, 53.
André (d') Joseph, lieutenant, 54.
Pierre, major des gardes côtes de Narbonne, 55.
Anne, demoiselle, 44.
Annibal (de Puissec) Gaspard, 77.
Antipape, 122.
Antoine, évêque de S^t^-Pons, 70.
Armingaud André, Charles, 58.
charpentier, consul, 10.
Pierre, 58.
Arnaud, Pierre, peintre, 42, 64.
Arpagon (d') Catherine, Françoise, baronne de Combret, 65.
Arrifat (d') Comte de la Salvetat, 56.
Arrufat, Pierre, 24.
Astruc, vicaire général, chanoine, 54.
Jean, chanoine, 54, 67, 68.
Audibert (d') Jean, 132.
Françoise, 64.
Pierre, chanoine, 26.
René, chanoine, 27.
Audiguier (d') Françoise, 45.
Jeanne, 48.
Suzanne, 48.
Audouard, Vincens, 23.
Augier (d'), chanoine, 42, 44.
François, receveur, 44, 45.
Guillaume, 125.
Isabeau, 44, 46, 49.
Jacques, religieux, 42, 80.
Jean, sieur de la Moutouze, 4, 24, 25, 41, 42, 63.
Madone, 47.
Marc-Antoine, docteur, 5, 24, 25, 26, 27, 42, 43, 44, 49, 63.
Marie, 42.
Marquis, 44.
Marquise, 43, 45.
Marquise, femme Ducup, 43.
Marquise, femme de Gleize, 44.
Pierre, sieur de Ferrières, 24, 25, 26, 41, 42, 44, 45, 75, 77, 81.
Ramon, 24.
Suzanne, femme Sarrogié, 41, 42, 44, 48, 49.
Aumes (d') Marie, 53.
Ausillon de Sauveterre, 51.
Ausillous (d'), chanoine, 54.
Aularic (d',) 42.
Aussalette (d') Jacquette, épouse d'Augier, 47.
Autié, curé, 84.
Auvigny, 54.
Auzias Bernard, lieutenant de maire, 14.
Azaïs, teinturier, 19.
Fulcrand, 114.
Jean, 113.
Marie épouse Treil de Pardailhan, 54.
Aymar Helias, marchand, 24, 75.
Jacques, consul, 3.
Ayme Berenger, apothicaire, 7, 16, 25, 28, 123, 131.
Ayral Esprit, 54.
Gabriel, 54.

B

Baccou, Guillaume, 27.
Bardy, Antoine, consul, 7.

Bardy, Jacques, avocat, 12.
Bardy, Pierre, 4.
Barta Ramon, 118.
Bartella, Joanna, 114.
Bartelle, chapelier, 18.
Barthés, chanoine, 59.
Antoine, 24.
Gabriel, tisserand, 61.
Jeanne, 48.
Joseph, maitre tailleur de pierres, 66.
Joseph, carilloneur du chapitre, 54.
Pierre, consul, 7.
Samuel, notaire, 25, 26.
Suzanne, 4.
Barthou, marchand, consul, 10.
Etienne, notaire, consul, 9, 27, 28, 51.
Hyacinthe, 51.
Louis, maitre tailleur, 14.
Bas, médecin, 9.
Bastide (Monsieur de La), (sieur de la Voulte), 54.
Anne, 54.
Baudrier, recteur, 9.
Bayer, provincial des Bénédictins, 6.
Bayne de Rayssac (de) François, Joseph, Marie, 57.
Pierre, 56, 57.
Beaushostes (de) Anne, 48.
Jean, premier présisident à la Cour des Aides de Montpellier, 76.
Jean, Jules, 48.
Bel, Jacques, 27.
Belloc, Vincense, 23.
Bellonis, Jean, cavalier de la Maréchaussée, 57.
Bellot, Anne (de Brassac), 15, 57.
Antoine, 125.
(de) Charles, (sieur de Tarassac), 53, 54.
(de) François, (sieur de la Bastide), 45, 53
Jacques, 15.
(de) Jean, Bastide, avocat ordinaire, 53, 56.
(de) Jeanne, Marie-Anne, 53.
(de) Johan, 21
(de) Marguerite (de Tarassac), 57.
(de) Marie, 58.
(de) Pierre, 58.
Bene de Barre, capitaine, 21, 22.
garde du Roy, 58.
Antoine, capitaine du régiment de Champagne, 53.
Etienne (sieur de Barre et de Gos), 53, 57.
Etiennette, Marie-Jeanne, 56.
Bene de Barre, François, Pierre, René, gouverneur de la ville de St-Pons, 57, 58.
Laurent, 56.
Marie Claire, 58,
Marie Flavie, 58.
Marie Rose, 54.
Marie Thérèse, 57.
Michel, 57.
Pierre, gouverneur de la ville de St-Pons, 18, 56, 57, 58.
Benezan, Jean, consul, 5, 6, 9.
Marguerite, 43, 47.
Pierre, consul, 8.
Benoit, 21.
prêtre, 82.
Jean-Baptiste, André, notaire, 55, 57.
Joseph, perruquier, consul, 11, 14.
Jean, Joseph, notaire, 29.
Jean, Jacques, conseiller du roi, bachelier, 54.
Pierre, Martin, 29, 55, 59.
Pierre, greffier, 55.
Bermont Alexandre (marquis de), 56.
Bernard Olivier, notaire à Pézenas, 76.
Bernis François, 24.
Bert Denis, chanoine, 59.
Berton (de) Crillon, Evêque de Saint-Pons, 34, 35.
marquise, veuve d'Augier.
Besse Antoine, docteur en médecine, 23, 45, 50.
Bieulet, général des Chartreux, 84.
Blancheton Antoine, prêtre de Clermont, 70.
Blanchi Huges, 122.
Blanzac (de) Jacques, (sieur de Valfons), 26.
Jeanne, (baronne de Valfons), 5, 50, 55.
Blaye Etienne, 42.
Blondeau (de), 132.
Boat, Justin, organiste, 66.
Boatery Izar, 122.
Boislin (de) Pierre de Cambon, 84.
Bonafous, consul, 4.
Guillaume, 2.
Jacques, religieux, 25, 27, 75.
Bon de Villebert (de) André, Guillaume, conseiller à la Cour des Comptes, 53.
Anne, 53.
Joseph, chanoine de l'église de Montpellier, 53.
Bonefons (de) Pierre, 25, 28.
Bonhoure, valet de ville, 20.
Boniface, 123.
Bonne (de) Marguerite, 50.
Pierre, capitaine au régiment de Condé, 55.
Boneton François, cavalier de la Maréchaussée, 53.
Bordes Dominique, recteur de Saint-Martin, 45, 47.
Borel Ramon, 24.
Borios, greffier, 20.
Barthelemy, marchand, 12, 13.
Marie, 58.
Pierre fils, bourgeois, 17.
Pierre, collecteur de la taille, 16.
Boscarel Stève, official, 91.
Bosquat de St-Rome (de), 25, 47, 48, 73, 132.
chanoine, 55, 66, 76, 80, 127.
Anne, veuve de Paule, 54, 55.
Bernard, 47.
Catin, 47.
Colombe, Jacquette, 55.
Elisabeth, 53, 54.
François, chanoine, 47, 48, 54.
François, Gaspard, conseiller, à la Cour des Aides, 55.
François, Placide, 51, 52.
Gabriel (sieur de Maison Neuve), 50.
Henry, Fulcrand, 29.
Hyppolite, 50.
Jean, 23, 24, 48, 54.
Jean, conseilier à la Cour des Aides de Montpellier, 49, 52, 53.
Jean, presenteur, 26.
Jean, Fulcrand, chanoine, 54.
Jean, Placide, viguier, 28, 46, 47, 48, 49, 50.
Joseph, 51.
Louis, religieux, à St-Chinian.
Marc, Antoine, (sieur Desplats), 27, 49, 51.
Marie, 4, 53, 54, 56.
Marie, Elisabeth, 56.
Marquise, 48, 52, 53.
Pierre, 24, 26, 27, 42, 69, 127.
Pons, 50.
Renée, Appollonie, 29, 50.
Suzanne, 51.
Boudénes, regent, 17.
Jacques, 57
Boudet, 28.
Joseph, marchand de toile, 10.
Mathieu, marchand, 11.
Bouet, fille de la charité, 73.
Boulade, d'Espine, 78.
Alexandre, Joseph d'Espine, 83.
Bouissière, Jean, consul, 9.
Bonisson, Jean, expert, 24
Boujol, Antoine, fils.
Bourdel, consul, 13, 18.

Bourdel, Guillaume, 27.
Marie, veuve Sigé, 26.
Louis, maitre perruquier, 16.
Bourgogne (duc de), 15.
Bourguignon de S^t-Martin, 53.
(sieur de la Costallade), 25.
(de Calmison), 28.
capitaine de carabiniers, 85.
François, 51, 52.
Françoise, Elisabeth, Thérèse, 48, 51, 53.
Hyacinthe, 48, 51, 53.
Isabeau, 51.
Jacques, Louis, 41.
Jean, 41.
Jean (sieur de la Costéte) 4, 42, 46, 50.
Jean (sieur de S^t-Massal), 48.
Jean, André, Guillaume, 53, 56.
Jean, François, 48, 50.
Jean, Jacques, 41.
Marguerite, 42, 45, 48.
Paul, César, 53, 56.
Bourrel, Jean, François, prétre habitué, 59.
Bousquatier, consul, 12.
Bousquet, Guillaume, 81.
Jean, consul, 10.
Boyel, Abel, consul, 24.
Bozouls (de) 45.
Brassac (de) Jacques, (sieur de Valsfons), 43,
Marie, 51.
femme de Monsieur de Palud (sieur de Pompatus) de Toulouse, 51.
Brieds, Jérôme, 20.
Broglie (de) commandant les armées du roi en Languedoc, 9.
Bru Pierre, consul, 61.
Jacques, expert, 24.
Brugairoux (de) 16, 48, 56, 61, 125.
vicaire général, 63.
de Copujol, sindic de l'hôpital, 11, 15.
(sieur de Fonseq), 55.
(sieur de Peyremore), 5, 27, 48.
(sieur de Malacam), 81.
François, 24, 44, 48, 50.
François, (sieur de la Plane), 10.
François, (sieur de Fonsqe), 45.
François, (les héritiers), 15.
François-Joseph, 48.
François Lin, 9, 41, 47.
Hippolyte, 48.
Guillaume, Joseph, 59.
Henri (sieur de Crouzet), 15, 43, 44, 45, 47, 50, 73.
Brugairoux, Isabeau, 44.
Jacques, religieux, 41.
Jacopman, 43, 63.
Jean, (sieur de Pardailhan), 42, 44, 49, 74.
Jean, (sieur de S^t-Martial), 26, 44, 45, 49, 63.
Jean, François, 25.
Jean Jacques, 45, 46, 49.
Joseph, 48, 49, 52.
Joseph, Marie, 52, 51.
Nicolas, 45.
Marc, 43, 49.
Marc, (sieur de Pardailhan), 47.
Marc, (sieur de Peyremore), 49.
Marguerite, 42, 43.
Marie, Joseph, 59.
Marie, Thérèse, 48.
Philippe, 49.
Pierre, 44, 49.
Pierre, (sieur de Malacan), chanoine, 25, 27, 70.
Suzanne, femme de Brun, 41, 52.
Theodore, 49.
Brugère, lieutenant de maire, 13.
Brun (de) Alexandre, bourgeois, 44.
Jean Jacques, (sieur de la Plane), 27, 44, 51.
Jacques, (sieur de Soulage), 24, 42.
Pierre, (sieur de la Souque), 25. 26, 41.
Brunet Jean, consul de la ville d'Anglès, 75.
Bruny (le père), récollet, 15.
Bruyère de Chalabre, évêque de Saint-Pons, 83.
(comte de), 20.
Buscaillet (de) Antoine, consul, 3, 15.
Etienne, bourgeois, 6, 15, 27, 49, 70.
Marie, 49, 51, 54.
Pierre, 120.
Bussé, curé, de La Caune, 128.

C

Cabanes, Antoine, 42.
Caboussel, Abbel, 42.
Cabrol (de), (sieur de Rieumajou), 25, 27, 43, 54, 80.
Antoine, chanoine, 26, 42, 45, 46.
Antoine, consul, 14, 29, 48, 53, 76.
Bernard, vicaire de Riols, 45.
Catherine, épouse de Flottes, 49, 55.
François, 25, 43, 47.
Jacques, chirurgien, 7, 41, 50.
Jean Jacques, 49.
Cabrol, Jean Baptiste, 52.
Jean, François, Joseph, 52.
Jeanne, 26, 43, 49.
Joseph, Etienne, 53.
Louis, chanoine, 76.
Marie, 43, 48, 50.
Marguerite, veuve Guiraud, 48.
Marquis, 48.
Pierre, 25, 48, 49, 76, 124, 131.
Philippe, 42.
Pierre, 80.
Pierre (de Salavieille), 5.
Raymond, chanoine, 8, 24, 26, 43.
Cadanelle Raymond, 42.
Caila (de), épouse de Guibal, 43.
Marie, 44, 50.
Calafon, 126.
Calas, consul, 13.
lieutenant de marine, 13.
Jean, 70.
Jean, fils, 16, 20, 72.
Calbart Johan, 24.
Caldagier Noël, maitre chirurgien, 28, 29, 58.
Cambalas, Jean, aumônier de l'évêque, 45.
Cambiage (de) Jean, Pierre, avocat, 57.
Cambon (de), 46.
(sieur de), François de la Vernhe, 1, 2.
Calmel, Gabriel de Condades, 126.
Calmette (Jean), (sieur de Ferrières).
Marie, épouse Antoine Poumayrol, notaire, 128.
Camman, Jacques, de Barroubio, 33.
Campan, Élisabeth, 54.
Camplong, régent des écoles, 8.
Cantobre, (Johan), syndic, 57.
Canivenc Bernard, prêtre habitué, 65, 127, 130.
Caraguel Barthélemy, 3, 63.
Marie, 54.
Pierre Jean, 3, 16, 18, 51, 75.
Caralafe Jean, 122.
Caraman (de) Anne, 28.
Carabas Claude, inspecteur des manufactures, 11.
Carbon, inspecteur de manufactures de Castres, 61.
Cardinal Guillaume, 124.
Carela (de) Marie, 44.
Carlenc, capitaine, 21.
Carles, Jacques, 23.
Carlier (de), chanoine, 54.
Angélique, veuve de Flottes, 29, 94.
Charles, 24.
Carquet Flourette, veuve Aymar, 43.
Jean, receveur, 77.
Pierre, religieux, 76.
Pierre Jean, 124, 131.
Carrier. Jacques, huissier 64.
Carrière, 22.

- Cartière, Jean, 42.
- Carufa Antoine, 123.
- Cassamola (de) Pierre, 42.
- Cassignan, Anne, 46.
- Castelbon, 2.
  - consul, 6.
  - Alexandre, Roc, 50.
  - Jean, marchand, 42.
  - Jeanne, 52.
  - Jean, François, marchand, 29.
  - François, 52.
  - Pierre, 9, 16, 26, 27.
  - Pierre, Jean, François, 18, 36.
- Castelnau (de) Bernard, 122.
  - Évêque de St-Pons, 81.
- Castres (évêque de), 66.
- Cathala, Anne, Jeanne, 59.
  - Joseph, juge, 14.
  - Pierre, menuisier, 67.
- Cathalan, Etienne, 24.
  - Etienne, commissaire du parlement, 129.
- Catusse, maçon, 44.
- Caubes, archidiacre d'Albi, 81.
- Caulet, garde des bois de Sérignan, 80.
- Cauquil, tailleur de pierres, 82.
  - Etienne, 67.
- Caussades, 50, 130.
- Causse, Charles, 58.
  - Jean Jacques, 29, 58, 59, 67, 68.
- Cavanel Pierre, valet de ville, 54.
- Caylar (de) Marie, 44.
- Caylus (de), 127.
- Cayrol Gabriel, 66.
- Cazelès (de), 121.
- Cazalet (de) Catin, 47, 48.
- Cers (de) Pierre, 128.
- Chabert, 61.
  - Guillaume, notaire, 25.
  - Guillaume, collecteur de taille, 69, 81.
  - Jacques, avocat, 27.
  - Joseph, Pierre, Jean, 53.
  - Paul, notaire, 16, 24.
- Chalabre (de) Monseigneur, 19, 20.
- Chalvet François, conseiller du roi, 40.
  - Jacques, conseiller du roi au parlement, 46.
- Chamayou, marchand, 61.
  - tresorier du chapitre, 65, 66.
- Chambellan, Antoine, 122.
- Chamous (de), Petronille, 57.
- Chomaire (de), garde, 69.
- Chapprie, cardeur, 5.
- Citou, Jacques, (sieur d'Espine), 28.
  - Pierre, Gabriel de Boulade, 57.
- Claouzat (de) Jacques, chanoine, 5, 9.
- Clastre, 10, 11, 17.
- Clavel, consul, 11, 16, 81.
  - Baptiste, Marc, 17.
  - Michel, tailleur d'habits, 14.
- Clerc (de) Anne, 51.
  - Claire, 55.
  - Guillaume, (sieur dél Fau), 27, 47, 48, 49.
  - François, (sieur de Sale) 26, 44, 45, 48, 49.
  - Isabeau, 46.
  - Joseph, 29, 44.
  - Marguerite, 48.
  - Marquise, veuve du sieur de la Serre, 51, 58.
  - Philippine, 48.
- Cléves, Marguerite, 47.
- Cluseau, Pierre, 9.
- Codue, vicaire perpétuel de Saint-Martin du saur, 127.
- Coduro, procureur des pauvres, 82.
  - (de) Isabeau, 44.
  - Jean, 25, 26, 44, 46, 48, 50.
  - Marie, 47, 48, 49, 50.
- Colombe (de Sainte) père recollet, 7, 69.
  - Anne, 42.
  - Anne, femme de Fleyres, 42, 43.
- Colombière (de) chanoine, 129.
- Comte (de) Marie, 49.
- Concombier (de), 44
- Condé (de) prince, 69.
- Constans, maitre chirurgien, 59.
  - François, 18, 19, 55, 59.
  - Françoise, 55.
  - Jean, fils, consul, 11.
  - Jean, chirurgien, 26.
  - Jean, garde, 61.
  - Philippe, fils de Charles, 54.
- Cormary, maître chapelier, 18.
  - chirurgien, 17.
  - Marie, Jeanne, 57.
- Cornilhe, Girard, moine, 23.
- Coste, Gauthier, docteur, 25.
  - Margot, 43.
  - Pierre, 127.
  - René, Jean, Gabriel, 57.
- Coston Jeanne, 42.
- Cost, 67.
- Couisson (baron de), 7.
- Coulogne, Pierre, 58.
- Couliac, Pierre, 42.
- Court (de la) chanoine, 76.
- Coursonne, Mathieu, 45.
- Croix (Sainte), vicaire, 55.
- Cros, Anthonin, 118.
  - bedeau du chapitre, 55.
  - Pierre, 27.
- Cros-le-Bailly, notaire, 82.
  - greffier, 18, 19, 72.
  - Benoit, bachelier en droit, 57.
  - Benoit, père, greffier, 15, 55.
  - Jean, greffier, 15.
  - Jean, notaire, 58.
- Cusson, chanoine, 22, 72.
- Custeau, Jean, 57.

D

- Dalbin Jean, recteur de St-Martin, 50, 54, 55, 84, 132.
- Damiens, vicaire général, 46.
- Danneux, vicaire général, 48.
- Daumes Guillaumine, épouse Jean Amblard, 42.
- David, archidiâcre de Beziers, 81.
  - Louis religieux, 76.
- Dejean, Jean Jacques, cavalier de la maréchaussée, 53.
- Dejean Jeanne, 53.
- Delapierre, grand vicaire, 11.
- Delaur Jacques, 49.
  - Sébastien (sieur de Durenque), 49.
- Delbosc, 9.
- Delcouts, Jean, Pierre, Joseph, chanoine official, 22, 29, 56, 67.
- Delfau, Jean Baptiste, sieur del Bosc, 27, 54.
  - Jean, Joseph, 54.
- Delmas Guillaume, 42.
  - Simon, 27.
- Delon, Jean, Pierre (sieur de la Prade), 47.
  - Marie, Jeanne, 48.
  - Pierre, (sieur de la Clause), 45.
- Delort François, lieutenant de juge, 28, 29.
  - François, notaire, 44, 80, 88.
  - Isabaud, 49.
  - Jean, 49.
  - Jean, chanoine, 3.
  - Marguerite, 44.
- Demanse, chanoine, 54.
- Desplas, Jean, 42.
  - Pierre, 42.
- Devés Marie, 50.
- Devèze (de la) Pierre, Paul, capitaine au régiment de Picardie, 51.
- Devic, 123, 129, 130, 131.
  - Etienne, 24.
  - François, consul, 3.
  - François, juge, 29.
  - François, (sieur del Fau), 5, 7, 8, 29.
  - Françoise, épouse de Bourguignon, 41, 42.
  - François, Joseph, 58.
  - Jean, (sieur del Causse), 46, 48, 83.
  - Jean, notaire, 48.
  - Jean, prévost, 28.
  - Jean, François, 9, 29.
  - Jean, François, juge, 58.
  - Jean, François, officier d'infanterie, 54.
  - Jean Jacques, 25, 26, 27, 48, 63.
  - Joseph, 48.
  - Joseph, Symphorien, 58.
  - Loys, 24.
  - Marie femme Cabrol de Rienmajou, 52.
  - Pierre, 25.
- Digne Marie, 16.
- Docquindeguy, Michel, commandant la citadelle de St Pons, 76.

- Domenge, 47.
  - Marguerite, femme Amblard, 44, 45.
  - Philippe, 4, 124.
- Dor, 49.
  - perruquier, consul, 14.
  - Antoine, médecin, 24.
  - Antoine, notaire, 25, 44, 45.
  - Gaspard, docteur en théologie, 50,
  - Joseph, commissaire de guerre, (seigneur de Carlier), 54, 55.
  - Louis, notaire, 10, 11, 28, 45, 48, 50.
  - Louis, (seigneur de Las Tours), 55.
  - Pierre, 48.
  - Philippe, 50.
- Dorel, Jean Jacques, chanoine, 52, 66, 130.
- Douart (de), Claude, 49.
- Doumenc, Marguerite, 43.
- Doumergue Antoine, 9.
- Dressaye, Antoine, 43.
- Dubois Claudine, veuve Labadie, sage femme, 19.
- Ducup Etienne, conseiller à la cour présidiale de Carcassonne, 43.
  - Jean, (seigneur de Salnassa), 43.
- Duffours, chanoine, 66.
- Dumay, chanoine, 66.
- Dupart, Valentin, maçon, 74.
- Durand, Barthélemy, notaire, 46.
  - Nicolas, 27.
  - prêtre habitué, 59.
- Durguelous, maître tanneur, 25.
- Duval, 130.

E

- Escorbiac, juge, 14.
- Escourbes (d') Viguier, 44.
- Espian, vicaire, 49, 125.
- Espinasse, Absalon, 4, 6.
  - Pierre, consul, 3.
- Espideginel, 75.
- Estancel (vicomte d'), 28.
- Estamière (d') Jean, Simon, Gabriel, 59.
- Estèbe Raphaël, 12.
- Estival, 12, 25.
  - Antoine, 28.
  - Élisabeth, 52, 53.
  - Guillaume, 46, 123, 128.
  - Isabau, 44, 51.
  - Joseph, capitaine au régiment Jansac, 29, 52.
  - Joseph, lieutenant colonel du bataillon de Carcassonne, 53.
  - Joseph, Gabriel, 59.
  - Joseph, Jean Baptiste, lieutenant au régiment de Navarre, 53, 59.
  - Marie, 12, 52, 54, 56.
  - Marie, Claire, 49.
  - Pierre, 7, 25, 27, 46.
- Estore Pierre, prêtre prebandier, 52.

F

- Fabre Anthony, 23.
  - Antoine, 23.
  - François, notaire, 3.
  - Isabau, 44.
  - Jean, 75.
  - Pierre, docteur en droit, régent des écoles, 6.
  - Marie, épouse Pierre, Benoit, 49. 55.
  - Suzanne, 47, 48.
- Fage (de), chanoine, aumônier du duc d'Orléans, 65, 66, 84, 127, 129.
- Falcou, prêtre, 22, 60.
  - marchand, 13.
  - Antoine, 46.
  - Pierre, 26.
- Falgoza, Pierre, servent de Riols, 91.
- Fargue Johan, 24.
  - Pierre, 3.
- Fargon, Pierre, Jean, Louis, Victor, 57.
- Farret, prêtre, 132.
  - Anne, 53.
  - Just, 24.
  - Marie, 52.
  - Pierre, 9.
- Ferran, Pierre, chirurgien, 42.
  - Salvy, consul, 27.
- Ferrières, Antoine, organiste, 59.
- Fleury (de) 129, 130.
- Fleyres (de). 11, 56, 76, 125, 128.
  - baron de Bozouls, 27, 77.
  - sieur de la Serre, 10, 12, 48, 55, 130.
  - Anne, vicaire général, 42, 43, 50, 51, 63, 75.
  - Catin, 42.
  - Charles, Godeffroy, chevalier, 58.
  - Élisabeth, Amélie, femme de Brugayroux, 54, 58.
  - François, 50, 51, 54.
  - Gabriel, 42.
  - Geraud, chanoine, vicaire général, 26, 44, 52, 122.
  - Germaine, 52.
  - Isaac, sieur de Combe, 25, 42, 49.
  - Isabeau, 42, 47.
  - Jean, 42, 43, 50, 77.
  - Jean, chanoine, 25, 48, 80.
  - Jean, (sieur de la Devéze), 29, 47.
  - Jean, (sieur de la Serre), 50, 51.
  - Jean, François, 54, 58.
  - Jean, Jacques, évêque de S^t-Pons et de Troye, 50, 59, 89, 83, 129.
  - Jean, Joseph, (sieur de la Serre), 54.
  - Joseph, (sieur de la Devèze), 9, 27, 48, 50, 51.
- Fleyres, Louis, 25, 26, 27, 47, 48, 50.
  - Marie, 47.
  - Marie Anne, 51.
  - Marie Christine, 58.
  - Marguerite, 47, 48.
  - Pierre, 3, 4, 71, 123.
  - Pierre, évêque, 8, 34, 35, 42, 70, 75, 77, 80, 128.
  - Pierre, (sieur de la Devéze), 52.
  - Pierre Jean, 52.
  - Pierre Paul, 48.
  - Pierre Paul, (sieur des Combres), 46, 48.
  - Pierre Paul, (sieur de la Serre), 43.
  - Rose, 56.
  - Septime, 48.
  - Suzanne, Claire, 58, 59.
- Florac (baron de), 51.
- Flottes (de) (sieur de la Ribaute), 48.
  - Antoinette, femme Devie, 58.
  - François, 42, 54.
  - Isabau, 45.
  - Jean. (sieur de la Ribaute), 44. 45, 46, 50, 54.
  - Jeanne, 46.
  - Joseph, 44.
  - Madame, 16.
  - Marie, 80.
  - Pierre, 42.
- Fualdés, Pierre, chirurgien, 76.
- Foix (marquis de), 96
- Folcas, Johan, 23.
- Fontanes (de) Jacques, régent des écoles, 5.
  - Jean, Gabriel, 47.
- Foncaud, chanoine, 29,
  - Honoré, 57.
- Fouilhé, Barthélemy, notaire, greffier, 46, 77.
- Fourcade, Pierre, Benoit, avocat, viguier, juge de S^t Chinian, 57.
  - Denis, Pierre, 57.
- Fournal, 59.
- Fournier, Jean, 42.
  - Jeanne, 53.
  - Philippe, médecin, 27, 52, 53.
- Fraissinet, Marie, 70.
- Fregousse (de) Isabeau, 48, 50, 55.
  - Jean Baptiste, 48.
  - Paul, 53.
- Fronmessol, Jeanne de Brassac, 15.
- Fuzier, Johan, ancantaire de Riols, 94.

G

- Gabanon, André, 125.
- Gachon Vital, secrétaire du sénéchal de Carcasonne, 70.
- Gaffins, Guidon, chanoine, 75, 124.
- Galbier, carilloneur, 9.
- Galibert, chanoine, 17.

Galibert, Jean, François, chirurgien, 52.
    Marguerite, 52.
    Philippe, 8.
    Raymond, 126.
Galiner Isaac, huissier, 43.
Galtier Louis, Bernard, médecin, 13, 53.
Gariouls, Thomas, boucher, 9.
Garrigue, chanoine, 80.
    Bernat, notaire, 91.
    Jean, consul, 87.
    Jeanne, 49.
Garry Gerard, 122.
Garthole, Amalric, 23.
    Bernard, 25.
    bourgeois, 46.
    Estève, 23.
    Maury, 24.
Gartoule François (sieur de Fontclare), 24, 25, 27, 42, 43.
    Georges, bourgeois, 52.
    Guillaume, 24.
    Isabau, 43, 44.
    Jacques, 24, 25, 26, 27.
    Toinette, Marie, 43.
    Vital, 43.
Gassas Guillaume, conseiller à la Cour presidiale de Carcassonne, 45.
Gau, 9.
    Jean, armurier, 28.
Gaubergue, 121.
Gaules, 129, 130.
Gaulhet, 125, 129.
Gaumes, 26.
Gaurant, 123.
Gaurant, 126.
Gautran, (sieur de la Prade), 50.
Gauzal (de), (sieur de Montalègre), Jeanne, Anne, 56.
    Marc, 56.
Gavoy, 14, 17, 21, 61.
    Antoine, chirurgien, 18, 19, 29, 59.
    Charles, 58.
    François, marchand. 8.
Gayraud, 11, 14, 17, 23.
    maire, 52.
    Antoine, avocat, 19, 10, 21.
    François, 13.
    Marc Antoine, avocat, 49.
    Suzanne, 49.
    Marie, 54, 82.
Gazel, Jean, avocat, 13, 53.
    Louis, notaire, 29, 55.
    Paul, 27.
    Pierre, 27, 28.
Gellares de Voissines, marquis d'Ambres, 65.
Geoffre Jean magistrat du roi à Prémian, 65.
Geraud, 123.
Gilet Jehan, 21
Gimès Jeanne, 57.
    Joseph, Pons, 58.
Giral, archidiacre à Montpellier, 81.
Giraud Barthelemy, 17.
Girgan Catherine, 46.
Geayodes Elie, 42.
Gléon (de) de Durban, consul, 13.
    Anne, 51.
    Antoine, 54.
    Catin, 57.
    Elisabeth, épouse Cabrol, 54, 58.
    François, 25, 26, 44, 48, 51.
    Gabriel, 54.
    Jean, 58.
    Jean. François, 52.
    Jean, Olivier, 52, 54.
    Marie, 55.
    Marie, Claire, 52, 54.
    Marie. Elisabeth, 53.
    Marguerite, 57.
    Renée, Gabrielle, 53.
    Olivier, 48.
Gleyzes Pierre, syndic, 87.
Gleyzes de la Blanque, 23, 25, 28, 29, 44.
    chanoine, 127, 130.
    Anne, 64, 55.
    Charles, 50, 54.
    François, Augustin, 43.
    Gabriel, 80.
    Gaspard, chanoine, 27.
    Gerard, chanoine, 55.
    Guillaume, 24, 75.
    Hélise, 41.
    Isabau, 41, 49.
    Jean, (sieur de la Rocquette), 8, 27, 28, 45, 48, 49, 50.
    Jean Antoine, 48.
    Joseph, 43, 52, 53.
    Marie, 48.
    Marie Anne, 44, 48.
    Marc, 17, 49, 50, 51.
    Marthe, 59.
    Marquis, avocat, 44, 48, 49.
    Pierre, 7, 41, 51.
    Raymond, 27, 43, 44, 47.
Goudar, surveillant des travaux du Diocèse, 52.
    Elisabeth, 13, 58.
Grandpierre (de) Charles, Melin, 29.
Granier (de) Guillermine, 43.
    Jean, 28.
Grenier del Fau, Paul, 16, 29.
    Jean Baptiste.
Grifolio Jacques, 42.
Guenet, évêque, 82, 83.
Guibbert, Jacques, chirurgien, 25, 28, 46, 127, 129.
Guers Pierre, religieux, 17.
Guibbal (de), 2, 3, 13, 46.
    Anne, 12, 43, 46.
    Antoine, prêtre, 41, 65.
    Cesar, (sieur de Sarrogié), 12, 44.
    François, conseiller à la Cour, des Aides de Montpellier, 7, 25, 41, 43.
Guibal, Gaspard, 23.
    Isabau, 44, 46.
    Jean (sieur de la Doux), 6, 42.
    Jean (sieur de Las Faisses), 42, 63.
    Jeanne, 42, 43.
    Jean, conseiller au parlement de Toulouse, 24, 27, 44, 50, 51.
    Jean, François (sieur de la Caussade), conseiller à la Cour des Aides de Montpellier, 27, 44, 46, 48, 51, 65.
    Jean Jacques (sieur de las Faisses). viguier, 25, 26, 27, 43, 44, 45, 50.
    François, Joseph, 3, 42, 80.
    Louis, 43.
    Marc, (sieur de Montoliers), 42, 45, 50.
    Marie Anne, 51.
    marquis, (sieur de la Bastide), 25, 26.
    Marquise, 41.
    Maurice, 23.
    Pierre, (sieur de la Doux), 25.
    Suzanne, 42, 43, 44, 45, 48, 50.
Guillaume, 29, 124, 125.
Guillon, religieux, 132.
Guilhot, moine, 23
    Marc Antoine, 29.
Guilhot, religieux, 23.
    Joseph, 13.
    Guiraud, 24.
Guiraud, 21, 77, 124.
    André, 25.
    Anthony, barbier, 113.
    Bernard, 27, 42.
    Elisabeth, épouse Amblard, 51.
    Etienne, 2, 7.
    Isabau, 15, 48.
    Jacques, 26, 42, 48, 126.
    Jacques, notaire royal, 28, 70.
    Jean, bourgeois d'Abeilhan, 27.
    Jean, chirurgien, 28, 46.
    Jean, Louis, 58.
    Pierre, docteur en médecine, 58.

H

Halens de Verdale, épouse de Benes, 56.
Hautpoul (d') Hilaire, 48.
Henri IV, 70, 71.
Hous (des), chanoine, 29, 30.
Hibery (Saint), Louis, 122.
Hortala, chanoine, 33, 59, 61, 67.
    Jean, garde, 61.
    Jacques, sousdiacre, 59.
    Jacques, consul, 8, 10.
    Marie, 56.
Houlés Antoine, 67.
Hugues, 132.

I

Icitou (d'), (sieur de Campan), 25.
Isnard Sébastien, régent des écoles, 6, 7, 46.
Isanchou, régent abacédaire, 11.

J

Jallade Guillaume, chirurgien, 7.
Jammes, régent des écoles, 21.
Jean, François, chirurgien, 58.
Jeanne, Rose, 58.
Jean XXII, pape, 124, 125, 128, 131, 132.
Joncel (abbé de), 7.
Jordaille Marie, 49.
Jordy Alexandre, syndic du diocèse, 23, 71.
Joucla Pierre, 42.
Juery Antoine, 59.
Étienne, 59.
Louis, chanoine, aumônier, prieur de Fraisse, 74, 75, 76.
Juin Marguerite, 51.
Philippe, receveur des tailles, 51.
Jullien Jean, 51.

L

Labarthe Pierre, (sieur d'Autignac), 53.
Laborde Jacques, cavalier de la maréchaussée, 57.
Laboureux Claude, maître de musique, 67.
Labrouse, professeur d'accouchements à Narbonne, 19.
Lacombe, expert, 39.
La Courtz, Pierre, chanoine, 24.
Ler Joseph, 51.
Laffon, chirurgien, 19, 29.
Lalande, recteur de Siran, 65.
Lamoignon, chirurgien, 10, 11, 13, 53.
Lapierre, Jacques, Joseph, chanoine, 68.
Largois, Jean, prêtre, 4, 42, 75.
Laroque, 48.
Larthigue, Guillaume, 59.
Latour de Gournet, Antoinette, 58.
Lau Annibal, 62.
Laur César, 59.
Laurent François, 57.
Maurin, 34.
Lauthier Barthelemy, bourgeois, 24.
Jacques, tisserand, 61.
Pierre, 27.
Lavau Modeste, 58.
Lavernhia Johan, 23.
Lavigne Jean, tapissier, 26.
Lavit Guillaume, 24.
Leblanc, 54, 66.
François, 59.
Lebon, Jean, 56.
Ledenac, inspecteur des travaux du diocèse, 32, 33, 34.
inspecteur des travaux publics, 21, 22.
Marie, Marguerite, 58.
Lefevre, perruquier, 17.
Legié (Saint) Pierre, bachelier, régent des écoles, 4.
Lemaire Prudent, 80.
Lené, Jean, 46.
Jean François, 49.
Marie, 46.
Lequer Antoine, 64.
Lequesne Pierre, 64.
Levenac Jean, 58.
Lescure, Jacques, lieutenant, 25, 45, 54.
Jean Jacques, 47, 57.
Lesgadière Jean, (seigneur de St-Pierre) bailly de Montauban, 70
Lignon, marchand, 17, 18.
Ligot, François, huissier, 26.
Siméon, 42.
Lignières de Pesseplanes, Charles, Joseph, Hyacinthe, 59.
Locamus Guillaume, syndic du diocèse, 24, 81.
Lorel, cardinal, 130.
Louis V, roi de France, 126.
Louis XIII, 71, 128.
Louis XIV, 123.

M

Malause Petronille, femme du sieur de Cambon, 46.
Maloir, architecte de Carcassonne, 66.
Malroc, Pierre, 51.
Philippe, 66.
Mause (de) Jean Baptiste, chanoine, 67.
Maraval Jean, 7, 24, 27.
Marcouyre, Martin, 46.
Marie, Louis, musicien prebandier, 59.
Martin Isabeau, 48, 49.
Marguerite, 53.
Martiny, Joseph, hoste, consul, 11, 13.
Martin Donos (de) Claire, Basilis, 10, 52.
Élisabeth, 54.
fils, 21, 22.
frère, 72.
Jean Baptiste, receveur des gabelles, 18, 21, 29.
Pierre, marchand, 14.
Massal François, 23.
Massanes (de) chanoine théologal, 64.
Claire, 48, 49, 59.
François, receveur des tailles, 76, 77.
Massot, tailleur, 20.
Mathonol Paul, prêtre pargatorier, 46.
Maurin, 6, 47, 83.
Claude, apothicaire, 25.
Balthazar, maitre chirurgien, 26, 41, 44, 49.
Maurin, Balthazar, maçon, 2.
Gaspard, 41.
Marie, 49.
Maurice, bourgeois, 46, 125, 128.
Michel Joseph, 44.
Pierre, 26.
Maurel, 9, 11, 12, 124.
Charles, docteur en médecine, 51.
Élisabeth, 54.
greffier du diocèse, 10.
Jean, receveur des tailles, 10, 52, 54.
Jeanne, Rose, 52.
Jean Baptiste, 54.
Pierre, consul, notaire, viguier, 17, 52, 54.
Pierre, Charles, 52.
Pierre, Joseph, (sieur de Saint-Pons), 54, 55.
Médailles, 81.
Mercier (Saint) Pierre, Jean, Marie, 58.
Mialhe Pierre, syndic du diocèse, 74.
Michelet (de), 21, 22.
André, 58.
Jean, prêtre, 64.
Jean François, 18, 29, 54, 59.
Jean Raymond, 58.
Marie Joseph Ursule, 58.
Pierre Alexandre, 59.
Pierre Jean, 54, 55.
Miechlougane (sieur de la), 7.
Milhet Gaspard, 46.
Miquel Étienne de Barroubio, 35.
Jacques de Barroubio, 33.
Jean Mathieu, 53.
Miramont, prêtre, chanoine, 68, 71, 78.
Charles, 49, 52.
Justin, Joseph, 48.
Mathieu, prêtre, 63.
Mirandole (Monsieur de la), 74.
Mirman, Charles, 49, 52.
François, 50.
Isabau, 51.
Jeanne, 49, 51.
Jean, François, 51.
Marie Jeanne, 51, 53.
Pierre, 51.
Molinier, (sieur de la Fajeole), 12, 23, 46, 129.
Antoine, 2.
Daniel, 24.
François, 63.
Françoise, 42.
Fulcrand, 24.
Gaspard, marchand, 46.

Molinier, Guyon, 24.
Henry, 43.
Isabau, 43.
Jacques, 24, 25, 26, 41, 63.
Jean, 24.
Jeanne, veuve Solette, 46.
Molinier, Jean Jacques, (sieur de la Fajeole), 3, 24, 25, 42, 43, 47, 71, 130.
Joseph, tailleur de pierre, 83.
Marc, (sieur d'Abrel, d'Angles), 25.
Margot, 43.
Pierre, régent des écoles, 3.
Pierre, (sieur de la Fajeole), 9, 23, 24, 26, 46, 49, 50, 63.
René de Rouergue, 26.
Monsclers Balthazar (de) religieux, 128.
Monezi, recteur de Ventajou, 128.
Moniès, architecte à Castres, 81.
Monis Mathieu, (sieur de Longpré), soldat, 74,
Montal, 50.
Montauban, 53.
Montels Anthony, 23.
Montgaillard Charles, Maurice, archidiacre, 59, 70.
Pierre, Jean, François, 8, 9, 34, 51, 66, 67, 68, 70, 72, 77, 81, 82, 83, 84, 132.
Montgés (de), 28.
Montmorency (de), 5, 6, 7, 8, 69, 74.
Morel (le comte de), 8.
Moret Guy, syndic, 76.
Montlouis Jean (de), 122.
Mourtelon, médecin, 13.
Murviel (de), 83, 84.
Jean, Louis, 51.
Pierre, Jean, François, 51.
Théodore, Jacquette, veuve du baron de Lorgues, 51.

N

Nicolas (Saint) Tolintinau, 68.
Tristan, moine, 23.
Noguier Elisabeth, 58.
Anne, 49.
Noureau Pierre, apothicaire, 49.

O

Ornac (d') Joseph, chanoine, 59.
Ouradou Pierre, capitaine au régiment de Bavarois, 55.

P

Padilfao, Antoine, de Montauban, 16.
Pagès, Antoine, chirurgien, 49.
Pagès, François, notaire, 5, 15, 26, 46, 49.
Jean Jacques, notaire, 10, 27, 45, 46, 52.
Jeanne Marie, 49.
Pairat (de) Isabau, 51.
Palfons, commandant une compagnie de carabiniers, 32.
Palhés, François, recteur de St-Martin, 45.
Palizot (de), 126, 127, 130.
Parayre, (sieur de Volpiliac), chanoine, 48.
Pastre, Pierre Paul, 126.
Paules (de), 123.
Paulhan (Soubiras de), 122.
Peirelade, receveur des tailles, 10.
Pelletan, inspecteur des travaux publics, 20.
Pelésson Antoine, apothicaire, 24, 27, 44.
Penderienne Pierre, 42.
Perdrix (de) conseiller à la Cour des Aides de Montpellier, 39.
Peyras Antoine, chirurgien, 52.
Jean, apothicaire, 10, 51.
Peyroles Jacques, brigadier de maréchaussée, 53.
Peyronnet consul, 19.
Paul, vicaire à Cruzy, 83.
Jean Pierre, médecin, 29.
Phalippou, juge, 14.
Pierre, cavalier de maréchaussée, 55.
Pichault de la Martinière, 16.
Pichon, chanoine, 83.
Pierré, abbé de St-Pons, 87.
évêque de St-Pons, 121.
abbé de St-Chinian, 121.
Pigasson Jean, 27.
Pigot, consul, 10, 11, 13, 21, 22.
apothicaire, 10, 52.
Jean, juge, 11.
Jeanne, 52, 55.
Pinelli, 128.
Pineuc, 9, 42.
Pitorre, Guillaume, Louis, 53.
Planque (de) Joseph François, 57.
Pomayrol Antoine, notaire, 29, 82.
Poucet notaire, 10, 51.
Bernard, 12.
Pons, comte de Toulouse, 32, 123, 126.
Portes (de) de Pardailhan, 13.
François, conseiller et commissaire des guerres, 8, 26, 27, 46, 47, 48, 50, 52, 53.
Jean, 15, 16, 55.
Jean François, 52.
Joseph, 18.
Joseph François, 52.
Madeleine, 18.
Marguerite, 18.
Marie, 17
Portes (de), Marie, Angélique, 52.
Marie Anne, 52.
Marie Thérèse, 48.
Pierre, 25, 48.
Suzanne, 46, 48, 50, 126.
Pouderous, curé de St-Pons, 17, 32, 55.
Poujol (M. du) gouverneur de St-Pons, 5, 6.
Poussines Pierre, consul, 6.
Pradal, 29.
avocat, 10, 21, 22.
fils, consul, 13.
André, receveur des tailles, 29, 51, 53.
Claire, 55.
François, 9.
Jean, maître tailleur de pierres de Narbonne, 66.
Jean, Joseph, receveur des tailles, 32.
Joseph, consul, 13.
Marie, Claire, épouse Tabarié, 53, 55.
Pierre, avocat au parlement, 51.
Pierre, receveur des dimes, 53.
Pradines Gilbert, chanoine, 26, 125.
Prati Antoine, consul, 3, 5, 24.
Puech Megié Antoine, consul, 2, 23, 24.
Pujol, menuisier, consul, 16, 17, 19.

R

Raboul de Gransaignes Jean, receveur des tailles, 56.
Pierre, receveur des tailles, 56.
Ragon, Jeanne-Marie, 56, 57.
Ranchin (de) François, 43.
Isabau, 44.
Théophile, Antoine, 44.
Raynal, prêtre, 132.
Raynaud (de), marquis, 49, 50.
Raynaud de Pesseplane, marquis, 49, 50.
Angelique, 58.
Bernard, prieur de St-Martin de Beaufort, 76.
Charles, viguier de La Salvetat, 16.
Charles, Auguste, commandant au regiment de Béarn, 58.
Domingé, 58.
Guillaume, 46.
Henry, 49.
Jean, 29.
Jean Joseph, 51.
Jean Paul, 51.
Marie Monique, 59.
Roland, 75.
Raymond, abbé, 88, 121, 122.
Raymond Bernard, vicaire de St-Martin, 45.

Rathe (de), trésorier général de France, 23, 25, 26, 41.
Jean, sieur de la Vernhe, 25, 39, 47, 48.
Raulin, maître d'école, 2.
Razimbaud Antoine, 29.
Joachim, 29.
Redorte (de la), Henry, chanoine, 75. 76, 127, 128, 129.
Regis, Jean-Baptiste, 55.
François, 26.
Requirand, 52.
Resplandit, Joseph, 9.
Reveil Pierre, Noé, brigadier, 57.
Rey, Daniel, receveur des décimes, 42.
Gabriel, 44.
Pierre, 25.
Reynel Armand, 24.
Raymond, 25.
épouse Devic, 131.
Riche, prêtre habitué, 25, 26, 47, 127.
Isabau, 27.
Jacques, chirurgien, 25, 44, 72.
Richelieu (duc de), 14.
Rieux (M. le comte de), 8.
Pierre, maçon, 16.
Riols, André, apothicaire, 29, 46.
Antoine, apothicaire, 50.
Jean, sieur de la Causse, 28.
Jeanne, 50.
Marc-Antoine, 8.
Marguerite, 46.
Pierre Jean, menuisier, 18.
Samuel, sieur de Bouissonade, 28.
Riquer Pierre, 10.
Rivéne, lieutenant de la judicature de Puylaurens, 53.
Rivière (de la), 58.
Robert Charles, sieur de la Roque, 28.
Élisabeth, 55.
sieur de la Fabrégue, 28.
Jacques, sieur de Fraissinet, 28.
Jean, docteur en médecine, 54.
Jean, sieur del Terme, 28.
Paul, sieur del Terme, 28.
Pierre, 122.
Ratanaël, sieur de Quantalosse, 28.
Isaac, sieur de la Plane, 28.
Roger, 14, 129.
Antoine, juge de la maîtrise des eaux et forêts, 57.
Marie, Jeanne, 56
Marie Madeleine, 57.
Marie Thérèse, 54.
Pierre, religieux, 56, 91.
Pierre, Joseph, 54.
Rohan (de), 6.
Rollac, bachelier, 81.
Roques, 13, 22, 66.
Antoine, capitaine, 80.
Claire, 55.
Roques, François, juge, 7, 24, 42, 63, 128, 132.
François, maître tailleur, 8.
Hellène, 54, 55.
Henry, 27, 42.
Honoré, 55.
Jacques, sieur de Lacau, 24.
Jacques, juge, 2, 25, 63.
Jean, sieur de la Garne, 25.
Jeanne, 26.
Marie, 46, 53, 57.
Maurin, 2.
Marguerite, 26, 26, 28.
Michel, 11.
Pan, 8.
Pierre, avocat en parlement, 29, 54.
Tristan, 63.
Suzanne, 52.
Roquefort (de) Pierre, 123.
Roquette (de la), avocat, 50.
Rossel Pons, 24.
Rossile Louis, moine, 23.
Rossinelli, religieux, 73.
Rossinol Zacharie, 4.
Rouch Dorothée, 57.
Joseph, Martin, 57.
Rousseau Jean, apothicaire, 51.
Pierre, 28.
Rosti Jean, prêtre habitué, 59.
Royre Joseph. de Negrin, 56.
Ruth Jean, chanoine, 59, 66, 68.

S

Sabatier, moine théologal, 23, 26, 43.
Saisset Pierre, architecte, 18, 125.
Salabert (de) François, avocat, 42.
Marie Jeanne, 44.
Salacroux Gabrielle, femme de Tourbes, 41, 42.
Saleilhes Jean, prêtre habitué, 50, 59.
Salhele, 24.
Salles Jacques, 27.
Louis, 27.
Salvagnac Bernard, 57.
Salvetat, régent abecédaire, 18.
Salvy (de), 128.
Savariè Martin, 113.
Sandou (de) Toinette, 46.
Sausal Suzanne, 46.
Sausine Jean François, architecte, 38.
Sausine (Monsieur de la) prieur de Cessenon, 126.
Sebar Isnar, 8.
Seguin des Hons, lieutenant colonel d'infanterie, 58.
Seguy Jean, prêtre habitué, 59.
Seignourel de Loubens, Jean, François, 57.
Séméne, Antoine, 24.
Etienne, consul, 3, 5.
Jacques, 4.
Séméne, Marie, 46, 50, 51.
Pierre, 46.
Senardel Pierre chirurgien, 25.
Sénégas Etienne, consul, 13, 53.
Toussaint, 53.
Sendraille Antoine, 24.
Serven Darde, 31.
Sicard, Guillaume, 27.
Sicredy Pierre, 124.
Sigé Jean, 9, 61.
Singla (de) Madeleine, 48, 49.
Soissons (de) grand vicaire, 11.
Solégre, Jacques, 117.
Solette Elisée, notaire et greffier, 75.
Soleta, 24.
Solette Claire, épouse de Gléon, 44, 47, 48, 52.
Fulcrand 5, 6, 25, 46.
Solié, recteur de St-Martin, 8, 50, 131.
Solliolis (de) Berthomieu, médecin, 23.
Soloniac, Jean, moine, 23.
Soulages (de), 126.
Soulier (sieur des Masels), 49.
Suly Jeanne, 24.
Sully (duc de), 74.

T

Tabarié, 11, 29, 53.
Antoine, marchand, 53.
Antoine, capitaine, 21.
Anne, Françoise, 55.
Barthelemy, receveur des tailles, 29, 57.
François, fabricant, juge, 14, 55.
Geneviève, 29, 53, 56.
Jean, chanoine, 68.
Jean, receveur des tailles, 53.
Jean Jacques, receveur des tailles, 12, 14, 15, 17, 29, 53, 55, 67.
Jeanne Marie, 29.
Joseph, avocat, 53.
Marie Anne, 55.
Marie Thérèse, 57.
Pierre, curé d'Aigne, 55.
Victor, officier, 29.
Tailhade Michel, 10.
Thailhan Jeanne, 45, 77.
Tarbouriech, Alix, 43, 44, 49.
Jean Baptiste, notaire, 22, 29, 58.
Jean Jacques, avocat, 84.
Terral, 67.
Barthelemy, 58.
Jeanne Marie, 67, 68.
Pierre, trésorier du chapitre, 59, 67.
Teules (marquise de las) 48, 50.
Teulon, Marguerite, veuve Tabarié, 53.

Texier, Bertrand, peintre, 58.
Thezan du Poujol, baron d'Olargues, 75, 82, 130.
François Gabriel, archidiacre, 82, 83, 84, 130, 131.
Jean Jacques, 23.
Joseph Gabriel, archidiacre, 44, 46, 48, 64.
Pons, 50.
Raymond, 51.
Thérèse, 51.
Thomas, 27, 50, 51.
Tristan, prieur mage, 23, 128.
Thomassin, greffier consulaire, 21, 22, 31.
inspecteur des chemins du diocèse, 31.
Jacques, lieutenant des grenadiers royaux, 54.
Jean, notaire, 14.
Jean Joseph, 57, 59.
Tourbes (de) de sieur de la Salle, 18, 129.
Anne, viguier, 43.
Anne, femme du sieur de Fonclare, 27, 42, 44.
Antoine, 42.
Charles, sieur de Brassac, 9.
Christine, épouse de Coduro, 44, 46, 47.
François, sieur de la Salle, 25, 47, 48.
Galiard, 42.
Isabau, 41, 47.
Jean, 42.
Jean Jacques, 48.
Joseph, 29, 48.
Marie, 48.
Pierre, chanoine, prieur de S^{t}-Martin, 24, 49, 78.
Pierre, sieur de la Clastre, viguier de S^{t}-Pons, 4, 41, 42, 63.
Pierre, 75.
Suzanne, 48.
Tournier, 16.
Toussaint, Jeanne, supérieure des Filles de Charité, 56.
Troeil, marchand, 61.
Trœil de Pardailhan, 131,
archidiacre, 19, 67.
Alexandre, 54, 55, 56.
Agathe, 53.
François, 56, 57.
Jean François, 29.
Joseph, seigneur de Pardailhan, 54.
Joseph, sieur d'Ornac, chanoine, 55, 67.
Joseph, Marie, Dominique, 55, 57.
Monique, Marie, Joseph, 54, 55.
Thomas, 55.
Tranessi, épouse de Bermont, 56.
Trassy, 9, 10, 11.
Trottet-le-Gentil, chanoine, 11, 59, 83.
Tubœuf, évêque de S^{t}-Pons, 45, 46, 47, 64, 71, 132.
Turg (marquise de), 42.

V

Vainfraix Charlotte, 58.
Valentin, aîné, consul, 12.
Vantadour (M. de), 1.
Verdier Étienne, valet de ville, 55.
Gaspard, 25, 26.
Verdiguya Jean, 23.
Verdiguier (de), 48, 127.
Agnès, 44.
Anne, 43, 44.
Gaspard, avocat, 44, 45, 47, 49.
Isabeau, 49.
Jacques, consul, 3.
Jean, 50.
Joachin, 44.
Joseph, avocat en parlement, 28, 49, 50.
Marc, 50.
Marie-Anne, 50.
Suzanne, 45, 47, 48, 49.
Verlhiac André, 11, 46, 62.
Marie Angélique, 58.
Philippe, avocat en parlement, 17, 31, 58.
Pierre, 52.
Vernhe (de la), sieur de Cambon, 14, 24, 42, 74, 77, 78, 81.
Isabau, 41.
Antoinette, 25, 26, 47, 48.
François, 41, 46, 75.
Vernon (Marquise de), 42.
Vessan (Madame de), 74.
Vézier (de) Jean, 49.
Vialha, Anne, femme Durand, 46.
Jean receveur, du diocèse, 74, 114, 128.
Vidal de Baillargues, maire alternatif, 15.
Vidal, 18, 20, 71.
Antoine, 9, 10.
Joseph, 13.
Louis, 58.
Magloire, avocat, 29.
notaire, 25.
Pierre, 6, 24.
Vieuilles Dominique, greffier, 57, 127.
Vigier Antoinette, 53.
Vignes Louis, prêtre habitué, 52.
Viguier Jean, chirurgien, 29, 128.
Vigy Marie Anne, 51.
Villebrun, Antoine, greffier du diocèse, 71.
regent abecédaire, 11.
Villemagne de Crossiliac, capitaine au régiment de Bourbon, seigneur de la Clastre, 56.
Villeneuve (marquis de), 22, 58, 76.
François, chanoine, 70, 80.
Jean, Joseph, capitaine au régiment de Bourbon, 29, 56.
Jean, Joseph, Marius, 53.
Villerase de la Clastre, Anne, 52, 53.
François, capitaine au régiment de Soisson, 52.
Jacques, 124.
Pierre, 52.
Villespassans (Marquise de), 51.
Villiers Jean, prêtre habitué, 59.
Vitalis, 123.
Voyé Antoine, 42.
Vuerne, 94.
Valferans (de), 77
Valmalette, Pierre Gabriel, seigneur de S^{t}-Juery, 20.

TABLE DES NOMS DE MATIÈRES

A

- Abeilles, (droit de l'évêque de St-Pons sur les...), 108.
- Abjurations à St-Pons, 79.
- Accaparements, mesures pour les éviter, 15.
- Agneaux, (droit sur les...), 109.
- Aqueducs, (réparations à divers), 9, 13.
- Archidiaconé, prise de possession, 70, 84.
- Arrêts du Parlement de Toulouse pour la draperie, 1.
  - du parlement de Toulouse pour les réparations à l'église cathédrale, 81.
- Arrivée et réception de Monseigneur de Ventadour (1602), 1.
  - et réception de Monseigneur de Chalabre, 19.
- Archives, Tentative de reconstitution, 2.
  - Procès contre les détenteurs, 2.
  - Elles sont disséminées chez plusieurs particuliers, 8.
  - Les héritiers de M. de Caupugeol en détruisent une partie, 11.
  - L'inventaire de 1708 est retrouvé, 14.
    - de 1704 est retrouvé, 15.
  - Remise des clefs, 14.
  - Nouveau classement, 18.
- Auberges, 87.
- Aumonerie, quittance à l'évêque, 64.

B

- Baptêmes, Actes. — St-Pons. — 1606 à 1609, 1609 à 1611, 1611 à 1616 : 41 — 1617 à 1635 : 42 — 1635 à 1640, 1641 à 1655 : 43 — 1644 à 1654 : 44 — 1656 à 1666 : 47 — 1666 à 1671 : 48 — 1674 à 1686 : 49 — 1672 à 1729 : 50 — 1729 à 1738 : 53 — 1751 à 1765 : 54 — 1766 à 1778 : 56 — 1779 à 1792 : 57 — 1644 à 1782 : 59.
  - Courniou et Prouilhe. — 1690 à 1769 : 59 — 1770 à 1792 : 67.
- Baptêmes. Verreries.— 1685 à 1792 : 60.
- Biens abandonnés et incultes, 32.
  - nobles et seigneuriaux du diocèse, 86.
- Boîte aux lettres. Installation, 20.
- Boucherie. (Bail du service de la), 2, 5, 11, 13, 14, 15, 19, 20, 66 70.
  - est changée de place, 2, 18, 22.
  - Augmentation de la taxe de la viande, 10.
  - Le chapitre en établit une dans le cloître, 10.
  - est installee dans l'hôtel de réparation à l'écorchoir, 14, 18.
  - règlement, 93.
  - construction d'un bâtiment, 70.
- Brevette du compoix de 1703, 24.
  - de 1679, 24.
- Bureau de charité, sa formation, 19.

C

- Cabarets : les plus importants sont situés au Pioch, 18.
- Canon vol d'un, 6.
  - les deux pièces de la ville sont réclamées par le roi.
- Capitation : sa répartition sur la communauté de St-Chinian, 42.
- Caserne : recherche d'une maison pour servir de..., 20.
  - Voir maréchaussee.
- Chapelle de Notre-Dame-des-Joyes, 78.
  - de St-Barthélemy, 15.
- Chapitre. Procès avec Tubœuf, évêque de Castres, 64.
    - avec l'évêque, 64, 83, 84.
    - avec la communauté, 11, 12, 15, 16, 21, 65.
    - avec les habitants de Pardailhan, 76.
  - Transaction avec le curé de Brusques, 65.
    - avec M. du Poujol, 65.
  - Transaction avec M. Jean de Guibbal, 65.
    - avec Lalande recteur de Siran, 65.
    - avec la communauté de Ginestas, 66.
    - avec l'archidiacre, 66.
    - avec le vicaire de St-Martin, 66.
    - avec le prieur de St-Julien-d'Olargues, 67.
    - avec l'évêque, 71.
    - avec les habitants des Garrigues, 72.
    - avec le vicaire de St-Crepin, 75.
    - avec la communauté, 78.
    - avec les habitants des terres abbatialles, 76.
  - Vente de biens nobles à Marseillan, 65.
    - de biens nobles à Cessenon, 65.
  - Quittances, 65.
  - Procurations pour rendre hommage, 65, 67, 76.
  - Arrentements, 65, 66, 71, 78, 80, 81, 84.
  - Accord sur la boucherie, 65.
  - Bail de maisons, 65, 67.
  - Fondation d'une prébende, 66, 67.
  - Syndicat du chapitre général, 76, 77, 80.
  - Factum contre l'archidiacre de Thézan, 83.
- Charbons, 93.
- Chateau de St-Chinian, achat du..., 70, 71.
- Chemins de St-Pons à Olonzac, 3, 31, 32.
  - à La Salvetat, 19, 32.
  - à Bédarieux, 19, 32.
  - à Olonzac, 31.

- Chemins de St-Pons à Azillanet, 32.
  - à Labastide-Rouayroux, 77.
  - à la montagne, 74.
  - à Riols, 73.
  - aux Caussades, 73.
  - du Pays-Bas à Castres, 6.
  - de Pont de Ratz à Cavenac, 16.
  - de Castres à Béziers, 19.
  - de La Caunette à Azillanet, 32.
  - de St-Chinian à Cessenon, 32.
    - à Cruzy, 33.
    - à Narbonne, par Bize, 32.
  - de Cruzy à St-Chinian, 32, 33.
  - de Cessenon à Cazouls, 32.
  - de La Salvetat à Anglès, 32.
  - du Gravas, 77.
- Chèvres, 33, 83, 88, 108.
- Cimetière : demande de translation, 6.
  - réparations aux murs, 19.
- Citadelle, mesures de défense, 4.
- Cloître, Reconstruction, 34.
  - Prix fait des chambres du dortoir, 64, 79.
  - Prix fait de construction, 64, 66.
  - Plans, mesures et devis, 28.
- Collecteurs de la taille, 5, 6, 7.
- Collège, sa création.
  - don d'une maison, 11.
  - demande de lettres patentes, 11.
  - legs, 13.
  - réparations, 14, 15, 16, 32.
- Communauté Procès contre les babitants de la Garrigue, 1.
  - M. de Cambon, 2, 8.
  - l'évêque, 3.
  - le chapitre, 11, 12, 15, 16, 21, 65, 95.
  - Transaction avec l'évêque, 3.
    - le chapitre, 65, 78.
  - Etat des dettes, 1, 15
  - Etat des dépenses, 4, 11, 16.
  - Echange de cloches avec avec le chapitre, 6.
  - Privilèges accordés par Charles VI à Ste-Colombe 6.
  - Indemnités pour la grêle, 13.
  - Libertés et franchises accordées par les abbés, 97.
  - Lettres d'amortissement, 78.
- Communauté. Difficultés pour la réédification de St-Martin, 8.
- Compagnie du connétable de passage à St-Pons, 4.
- Complainte de St-Étienne en langue romane, 102.
- Compoix, on le refait, 8, 14.
  - demande de suppression, 32.
  - Bail de la faction, 73.
  - Bail de la faction du compoix d'Anglàs, 78.
  - Compoix de 1500, 23 — de 1550, 23 — xvime et xviime siècle, 24 — 1637, 24 — 1648, 25 — 1650, 26 — 1671, 26 — 1680, 26, 28 — 1789, les biens nobles, 29, 30.
- Consuls. Cérémomie de prestation de serment, 3.
  - Abus dont ils se rendent coupables, 8.
  - nommés par le roi, 13
  - Questions de préséance avec le chapitre, 14.
  - inspectent les poids et mesures, 16, 21.
  - Difficultés avec Martin Benoît, 17.
  - visitent les cabarets, 21.
  - Accord avec le syndic du diocèse, 65.
    - héritiers de Brugairoux, 74.
    - consuls de Riols. 77.
    - sieur de Cambon, 77.
  - Sentence arbitrale. 77.
  - Procès avec les habitants de la Garrigue, 77.
  - Pétition à Mgr le duc de Joyeuse, 79.
- Confrérie du rosaire, 73.
  - de St-Joseph, 76.
  - du Corpus Christi, 75.
- Contagion 2, 3, 7, 8, 9, 11, 12, 74.
- Co-Seigneurie du Pardailhan. Prise de possession, 70.
- Coup et leude, 89.
- Courratage, 75, 79, 88.
- Cours d'accouchement à Narbonne, 19.

D

- Délibération du conseil politique de St-Pons, 1.
  - du conseil politique de Labastide, 72.
  - du conseil politique de Vélieux, 82.
  - du diocèse, 72.
- Démolition du pont de la Miechlougane, 7.
- Démolition des forts rebelles, 7.
  - des fortifications d'Aymargues, 7.
  - des fortifications de la Cabarède, 7.
- Deniers royaux, Bail de la levée, 3.
- Dépaisssances et herbages, 32, 92.
- Députation envoyée à Béziers au-devant de M. de Montmorency, 4.
- Dines et Tasques, 87, 95, 79.
- Diocèse de St-Pons. Proposition de le réunir à Carcassonne, 22.
  - Travaux et registres de délibérations, 31.
  - Qui compose ses assemblées, 31.
  - Réparations des archives, 33.
  - Projet de démembrement, 34
  - Accords avec les consuls de la Bastide, 77, 78.
- Draperie. Règlement établi par la cour de Toulouse, 1.
  - Ce reglement, 1.
  - Autre règlement, 3.
  - Les fabricants ne se conforment pas aux statuts, 6.
  - Modifications aux statuts, 6.
  - Délibération relative aux manufactures, 8.
- Droits seigneuriaux du Roi à Fraisse, 81.

E

- Ecoles. Comment étaient nourris les régents, 2.
  - (Bail des...), 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12, 73, 79.
  - Mauvais état du mobilier, 3.
  - Nomination d'un régent, 3.
  - Creation d'un second au régent, 4.
  - Installation des écoles dans la maison Dor, 10.
  - Augmentation du salaire du régent, 10.
  - Elles sont fermées par défaut de maitre, 17.
  - Faculté de faire elever les enfants, 87, 97.
  - Reparations, 84.
- Eglise cathédrale de St-Pons
- Réparations, 1, 67, 81, 82.
- Reconstruction, 11.
- Procès pour la reconstruction, 31.
- Prix fait pour la recouvrir, 61.
  - pour le clocher et les cloches, 61, 69, 79.

Prix fait pour le tabernacle, 64.
pour deux tableaux, 64.
pour la réédifier, 16, 17, 66.
Eglise St-Martin du Jaur de St-Pons :
Sa réédification, 1, 2.
Construction d'un banc pour les consuls, 3.
Réparations, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 19.
Le porche menace ruine, 16.
Le recteur prend le droit de courretage, 15.
Eglise de Labastide, construction, 66, 8.
d'Anglès, construction, 66.
de Riols, reparations, 74.
de Pardailhan, service, 72.
de St-Martial, service, 74.
de Ferrières, service, 74.
de St-Sebastien-de-Premian, service, 78.
de Fraïsse, service, 78.
de Villepassans, service, 78.
Elections consulaires. Comment elles se faisaient, 2.
(diverses) 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22.
celles de 1738 sont contestées, 13.
celles de 1767 sont contestées, 18.
Emprunts de communauté :
Pièces à fournir, 21.
Demande pour achat de grains, 21.
Entrée de Monseigneur de Fleyres, 10
Equivalent (prestations de serment des fermiers de l'), 20.
Afferme, 77, 75.
Etape : bail, 73, 74, 78.
Évêché. (Jardin de l'), 5.
(Nomination à), 19.
Prise de possession, 19.
Ferrement des portes, 80.
Reparations, 82, 84.
Évéque. Transaction avec la communauté, 3.
Procès avec le chapitre, 64, 83, 84.
Transaction avec le chapitre, 71.
avec divers, 77.
Accords avec les habitants de Ferrières, 76.
avec les habitants de La Livinière, 76.
avec M. le baron de Breule, 77.
avec M. Cabrol de Rieumajou, 79.
Pierre tumulaire, 82.

F

Feu de joie, 13.
Foiral, réparations, 2, 11, 14.
Foiral, plantation d'arbres, 3.
arrentement des noix, 4, 5, 7, 80, 81.
on abat les noyers, 12.
vente de maroniers, 20.
échange par l'évéque avec le chapitre, 96.
acquisition pour tenir les marchés, 98.
Foiralet réparations, 14.
est inondé, 19.
Foires tenues à St-Pons, 5.
à Pézenas, 5, 19.
Fondation projet d'un établissement de religieuse, de Ste-Marie, 7.
Fontaines de la petite ville, 10, 12, 16.
de l'évêché, 9, 10, 12.
du plo, 6.
de Castelhon, 9, 11.
des récollets ; sa source, 13.
de Doumergue, 17, 19.
Forêts : maîtrise des eaux et forêts, 112.
Fours : règlements, 90, 92, 98.
de la ville mage ; arrentement, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 11, 13, 80, 81.
sa construction, 18.
réparations, 4, 12, 73.
detruit par un incendie, 15.
vente de l'ancien, 20.
de la ville moindre ; arrentement, 2, 3, 4, 5, 7.
réparations, 8.
Fours à chaux, 81, 88, 97.
Fours de la Salvetat, 76.

G

Gabion de la porte del Puech, 4.
de Bourdiau.
de peregry, 10.
de Suly, 82.
du foiral, 12.
d'Aymard, 72.
du replecq, 73.
prix fait de construction, 4.
Garnison de St-Pons, son entretien, 5.
établissement en 1758, 17.
règlement de la dépense, 74.
Glacière, projet de créer une..., 12.
Gouverneurs de St-Pons ; leur installation, 5, 18.
maison dite du ; sa vente, 10.
maison dite du ; son rachat, 10.
Grains, prix de 1780 à 1791, 62.
Greffiers de la ville, 5, 8.
leur installation, 15, 17, 20.
du diocèse, 10.

H

Hopital Bail à un courratier, 6.
son état en 1690, 9.
règlement, 96.
transaction avec les Pères Benédictins de St-Chinian, 71.
donation, 76.
accord avec M. de Puisserguier, 77.
état des biens, 82.
diverses notes, 82.
Horloge changée de place, 11.
propriété de l'évéque, 11.
réparations, 13, 14, 16, 18, 19, 78.
transaction au sujet de..., 72.
Hotel de ville tombe en ruines, 4, 11, 16.
son emplacement, 5.
salle réservée aux fabricants, 13.
sert de boucherie, 16.
achat d'une maison pour servir d'.

I J

Impositions, 1, 17.
livre d'impositions de 1620, 63.
Inondations, 9, 10, 12, 19, 31, 32.
Inspecteurs des manufactures, 16.
Inventaire des titres du chapitre, 121.
du diocèse, 71.
de l'hopital, 82.
des ornements de l'église St-Martin, 65.
du mobilier de Brugairoux, 82.
Juges des manufactures : nominations, 14.
Jurés gardes, nominations, 34.
Justice, 90, 93, 94, 95.

L

Leude, 87, 89, 96.
Libertés accordées à la ville de St-Pons, 87.
Lieutenant de maire, installation, 12, 13.
supppression des charges, 12.
rachat des charges, 72.
achat, 82.
Livre de notes de B. Cabrol, 68, 101.
de G. Chabbert, 69.
d'Amblard, 70.
Louis XIV ; annonce de sa mort, 19.
Luttes de Montmorency et de Rohan, 6.

M

Maire, nomination du premier maire, 9.
  rachat des charges par la communauté, 11.
  achat par l'évêque, 82.
  installations, 12, 13, 14, 15, 19.
  Divers, 82.
Manufactures ; difficultés entre les fabricants et les artisans, 3.
  installation d'un inspecteur, 21.
  établissement des assemblées de commerce, 12.
  fabrique du drap du levant, 13.
  arrêts du roi, 18.
  règlements 88, 94.
  Délibérations du corps des marchands, 34.
  laines de la Salvetat, 111.
Marbres, bail de fournitures, 75.
Marchands, difficultés avec les paveurs de rue, 13.
  prestation de serment, 13.
  délibérations, 61.
Maréchaussée demande d'écuries, 15.
  leur logement, 32.
  achat de la maison d'Hortala, 33.
  se transporte à la maison Guilhot, 33.
Mariages de huit filles pauvres, 15.
  Actes de.... — S^{t}-Pons. — 1606 à 1609, 1609 à 1611, 1611 à 1616 : 41 — 1617 à 1635 : 42 — 1634 à 1640, 1641 à 1655 : 43 — 1645 à 1653 : 44 — 1655 à 1671 : 45 — 1671 à 1676, 1674 à 1685 : 49 — 1672 à 1729 : 50 — 1729 à 1738 : 53 — 1751 à 1765 : 54 — 1766 à 1778 : 56 — 1779 à 1792 : 57.
  Courniou et Prouilhe. — 1690 à 1769 : 59 — 1778 à 1792 : 67.
  Verreries. — 1685 à 1792 : 60.
Médecins, traité pour soigner la contagion, 7.
  menacent de quitter le pays, 9.
  nomination, 13.
Mendiants, 4.
Messageries. Bail et conditions, 20.
Mesures et Piliers, arrentement, 2, 3, 4, 9.
  il y a lieu de les refaire, 12.
  Voir Poids.
Milice bourgeoise, son armement, 9.
  revue à S^{t}-Cbinian, 10.
Milice bourgeoise, tirage au sort, 13.
  difficulté de la réunir, 19.
  ordonnance du roi, 19.
  son établissement en 1789, 21.
Misère, 14, 15.
Miséricorde (dames de la). Registre de délibérations, 68.
Moulin foulon du chapitre, 66.
  arrentement, 64.
  règlement, 92.
  de la Salvetat, 109.
Mulets (levée des), 14.
Murailles de la ville. Garde de nuit, 4.
  reparations, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 13, 15, 17, 65, 72, 73, 14, 77, 98.
Muriers : plantations, 15, 18, 31.
Musique bail de la chapelle, 64, 65, 66, 67, 68, 72.

N

Noces ; droits de l'évêque, 96, 109.
Notaires ; offices, 72, 76, 77, 79, 80, 82, 87, 90.

O

Obit ; fondation, 66, 80.
Officiers de la ville ; leur fonction et nomination, 2.
  Elections, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.
Orages, 18.
Ordonnance de visite, 81.
Orgue; construction, 66.

P

Passage du duc de Richelieu, 14.
  de l'intendant du Languedoc, 16.
Passion ; complainte en langue romane, 10.
Pauvres ; achat d'une maison pour les loger, 11.
Péage droits de, 83.
Pêche, 88, 89, 97.
Pénitents fondation de la confrérie, 2.
  construction de leur chapelle, 5, 6.
  contrainte, 78.
Perruquier ; lettres patentes, 16.
Place, 7, 8, 9, 19, 73, 84.
  arrentements, 2, 5.
  menace ruine, 11, 13.
  devis de reconstruction, 15, 19
Poids et mesures, 67, 90, 92, 93, 96.
Police ; règlement, 11, 13.
Ponts de l'hopital, 2, 11, 32, 33, 74.
  de colombié, 3.
  du moulin bas, 3.
Ponts de la grave, 3, 6.
  d'entre deux villes, 5, 8.
  de las peyres, 9, 19.
  du foiral, 14, 17, 18, 83.
  de S^{t}-Martin, 14.
  de Fonclare, 15, 17.
  Rouge, 21.
  de Cartouïre, 31.
  de Cavenac, 31.
  chemin d'Olargues, 31.
  de la Salvetat, 31, 33.
  de la Caunette, 32.
  sur l'Ondure, 32.
  sur l'Agoût, 32.
  de Ferrières, 32.
  de Conques, 32.
  de Tenereau, 32.
  d'Ardouane, 32.
  de Ginestous, 32.
  vieux d'Olargues, 32.
  de la miechlougane, 33.
  de Ferralz, 33.
  grand pont de Riols, 73, 80.
  de Fraisse, 33.
  de Pont de Ratz, 33, 98.
  de S^{t}-Etienne à la Salvetat, 33.
  sur la Cesse, 33.
  du Tendon, 33.
Portes Bonafous, 1, 4.
  Peregry, 1, 6, 10, 34, 73.
  S^{t}-Martin, 1.
  las Peyres, 1, 2, 34, 73.
  du foiral, 4, 10, 31.
  de la poterne, 18.
  de Tourbes, 5, 31.
  de S^{te}-Barbe, 10, 11, 34, 83.
  des trois portails ; sa démolition, 19, 31.
  de Béziers, 20.
  de l'hopital, 21.
  de S^{t}-Amans, 34.
  de Nostre Sehne, 34, 72.
  d'entre deux villes, 34, 74.
  de la petite ville, 73, 74.
Poste aux lettres. établissement, 32.
Pourceaux, bail à garder ceux qui courent dans la ville, 3, 4.
  défense de les laisser circuler dans les rues, 9.
  de La Salvetat, 108.
Prémices, 108.
Presbytère ; demande de réparations, 8.
  réclamé par M. Poudérous, 17.
Présidial de Beziers Demande de suppression, 32.
Prestation de serment au roi par la ville, 12.
Prières pour demander la pluie, 19, 21.
Profession de foi de religieux, 75, 79, 81.
Promenade publique ; sa création, 71, 33.

- Purgatoire (Bassin du), afferme d'une table à la place, 3, 4.

R

- Receveur des Tailles (office de), 76.
- Recollets. Ils se plaignent des habitants, 4.
  - Impositions pour les aider dans la construction de leur couvent, 4.
  - Construction du couvent, 4, 5.
  - Les élections consulaires se font dans leur couvent, 4, 5.
  - Demande de secours, 6, 8, 13.
  - Différents avec la communauté et Monseigneur de Montgaillard, 9, 10.
  - Édification du couvent, 73, 74, 80.
  - Chapelle de M. de Guibbal, 80.
- Reconnaissance au roi (livre de), 78.
  - par les habitants de Pousselières, 54.
- Régent (Nomination de), 11.
  - Leur nombre en 1732, 13.
  - Leur traitement, 13.
- Régente (Entretien de la), 8.
- Règlements pour l'administration des villes et communauté du Languedoc, 18.
- Rente d'Avignon. Procès pour la recevoir, 64, 65.
- Riols. Libertés de, 91.
- Rues; pavages, 32.

S

- Sacristie Bail du service, 65, 66, 67, 75, 76.
- Sangliers, 110.
- Secours ; demande à l'intendant, 17, 20.
- Sécheresse, 12, 16, 19, 21.
- Secrétaire du chapitre; réception des pièces, 64.
  - bail de la charge, 70.
- Sépultures actes. — St-Pons. — 1606 à 1609, 1611 à 1616 : 41 — 1617 à 1635 : 42 — 1634 à 1640, 1641 à 1655 : 43 — 1655 à 1674 : 46 — 1674 à 1694 : 49 — 1672 à 1729 : 50 — 1729 à 1738 : 53 — 1751 à 1765 : 54 — 1766 à 1778 : 56 — 1779 à 1792 : 57 — 1644 à 1792 : 59.
  - dans la cathédrale. — 1739 à 1789 : 59.
  - Courniou et Prouilhe.— 1690 à 1769 : 59 — 1770 à 1792 : 60.
  - Verreries. — 1685 à 1792 : 60.
  - Concessions dans l'église St-Martin-du-Jaur.
- Sergents, 89.
- Serment au roi par les consuls, 98.
  - de fidélité par Mgr Percin de Montgaillard, 84.
- Soldats provinciaux. — Ordonnance du roi, 20.
- Source du Jaur. — Reconstrutions et réparations, 1, 2, 3, 10, 14, 15, 16, 17, 18.
  - constructions de voûtes, 13.
- Succession de Mgr de Fleyres, règlement, 77.
- Syndicat acte de déclaration, 3.
  - règlement, 96, 97, 98.
  - des habitants de la ville moindre, 74.
  - des consuls de Prémian, 78.

T

- Tables de la boucherie, 2, 3, 4.
  - de pierre de la place, 4, 5.
  - du purgatoire, 2.
- Taille. Bail de la levée, 1, 2, 3, 4, 5, 10, 15. 16, 18, 19, 78, 90, 93, 94, 99.
  - Provision de receveur, 32, 33.
- Te deum officiels, 14, 17, 20.
- Testament de M. de Brugairoux de Malacam, 70.
  - de M. de Buscaylet, 78.
  - de M. de Gilles Bouet, 72.
  - de M. de Gleyzes de Cambon, 80.
  - de M. Dalbin, recteur de St-Martin-du-Jaur, 77.
  - de M. de Miramont, 71, 78.
  - de M. Joseph Pradal, 78.
  - de Monseigneur de Percin de Montgaillard, 70.
  - de M. de Villeneuve, 70.
- Textes romans, 87, 101, 102, 107, 113, 114, 115, 116, 117, 118.
- Théron (Payssière du), 1, 99.
- Tour de la Gascagne, 70, 74.
  - de la Ville Mage, 70.
  - peregry, 73.
  - joignant le passage de l'évêché, 74.
- Trésorerie Bail, 64, 66, 67, 68.
  - Prorogation, 67.
- Troupes (passage de), 5, 7.
- Truites (droits sur les), 80.

U

- Usages réclamés par l'évêque, 3, 67.

V

- Valets de ville, leur vestiaire, 13, 20.
  - nomination, 20.
  - augmentation de salaires, 33.
- Vendanges, 90, 92.
- Verreries. Réparations à l'église, 13, 16, 18.
- Ville. Mesures de défense, 1, 4, 5, 6.
  - (Entreprise contre la), 4, 10.
  - Réparations aux rues, 11, 20, 21.
  - Contribution des habitants à ces réparations, 13.
  - Traversée de la ville par la nouvelle route, 20, 21.
  - Plan de la ville, 34.

TABLE.

Introduction I

I. Inventaire sommaire des Archives communales de Saint-Pons antérieures a 1790.

Série BB. — Délibérations 1
Série CC. — Compoix 23
Série DD. — Travaux publics 31
— Plan de la Ville. — Cathédrale 34
Série FF. — Procès de la Ville et du Chapitre 37
Série GG. — Églises paroissiales de Saint-Pons et de Saint-Martin du Jaur 41
— Églises paroissiales de Courniou et de Notre-Dame des Verreries 59
Série HH. — Commerce 61
Série II. — Fonds Sahuc 63

II. Textes en langue d'oc du pays de Saint-Pons.

I. Le livre des franchises et libertés des habitants de Saint-Pons-de-Thomières 87
II. Extraits du livre de raison de Bernard Cabrol 101
III. Rentes de l'Évêque de Saint-Pons à La Salvetat 107
IV. Documents concernant des particuliers 113

III. Inventaire des Archives du Chapitre cathédral de Saint-Pons 121

Tables analytiques.

Table des noms de lieux 135
— noms de personnes 137
— noms de matières 147

31/1/74

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD 1217 S36A46
Saint-Pons, France
Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 06 21 04 030 9